

LES ORDRES

andré leroux
jean-marc piotte
jean éthier-blais

naim



kattan

le marché



jean-talon

un magasine des variétés et "falstaff" à l'oq

ubu roi



la météo

Ciel variable, possibilité d'averse, plus chaud. Maximum 60. Demain: passages nuageux, chaud. Détails en page 6.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Député ou non, Lévesque doit rester *(J.-Y. Morin)*

— page 2

Office férial | Vol. LXV - No 231 | Montréal, samedi 5 octobre 1974 | 25 CENTS

Un pacte nucléaire Paris-Ottawa?

par Claude Lemelin

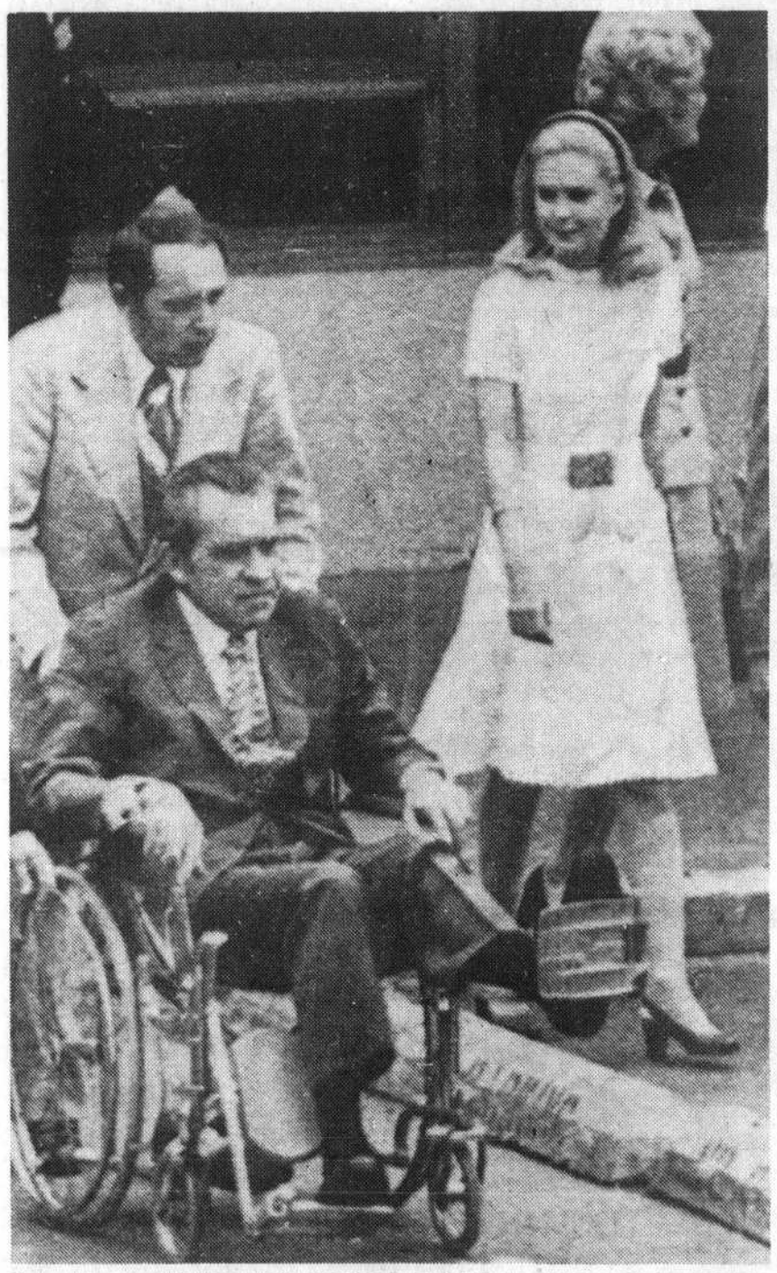
OTTAWA — L'administration Giscard d'Estaing souhaite négocier avec les autorités canadiennes un pacte nucléaire en vertu duquel les deux gouvernements conviendraient d'un vaste programme de coopération technique, industrielle et financière touchant à tous les aspects de l'énergie nucléaire, depuis l'extraction de l'uranium au Canada jusqu'à la construction de centrales électriques du type CANDU en France, en passant par la construction et l'exploitation en commun d'usines d'enrichissement du combustible atomique.

Ce pacte "couvrirait" notamment — au plan de la réglementation fédérale — et rendrait par conséquent opératoires les deux accords de principe intervenus en juillet dernier entre des instances françaises et canadiennes: d'une part, l'entreprise d'une étude de faisabilité ayant trait à la construction au Québec d'une usine d'enrichissement d'uranium conjointement par la Société de développement de la baie James, le Commissariat français à l'Energie atomique et le consortium minier canadien Cominco; d'autre part, un programme de prospection minière pour l'uranium dans le territoire administré par la SDBJ et qui associe à cette dernière entreprise publique québécoise la société fédérale Eldorado nucléaire du Canada et encore une fois le Commissariat français à l'énergie atomique.

"Il faut que le Canada et la France entreprennent des choses ensemble dans le domaine nucléaire; et cette coopération, nous trouverons les moyens de l'organiser", a déclaré notamment dans une entrevue exclusive au DEVOIR M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat français au commerce extérieur, avant d'être reçu par le premier ministre Trudeau. "Et je précise que le gouvernement français est intéressé non seulement par les réserves d'uranium de votre pays, mais aussi par la filière nucléaire canadienne CANDU."

Venu ostensiblement au Canada à titre "privé", pour inaugurer l'exposition technique et scientifique française qui aura la vedette, du 4 au 11 octobre, du Centre scientifique de l'Ontario dans la Ville-Reine, M. Ségard a amorcé à l'échelon ministériel, avec le chef du gouvernement canadien, la préparation des entretiens que celui-ci aura avec le président de la République française lors de sa vi-

Voir page 6: Un pacte



Richard Nixon quitte l'hôpital de Long Beach, en Californie, accompagné de sa femme, Pat, et de sa fille Tricia (à droite). Le caillot de sang a fondu mais l'ancien président a dû emprunter un fauteuil roulant, n'ayant pas encore retrouvé l'usage normal de sa jambe gauche. Pendant ce temps, à Washington, le juge Sirica continuait la lente sélection des 12 jurés et des 6 suppléants du procès des Cinq du Watergate . . . (Téléphoto AP)

Drapeau est en lice pour un mandat de consolidation

par Bernard Descôteaux

Maire de Montréal depuis maintenant 14 ans, M. Jean Drapeau a l'intention de demeurer à la disposition des Montréalais pour assurer cette fois la consolidation des réalisations de son administration.

C'est au cours d'une conférence de presse, hier après-midi, que le premier magistrat de Montréal a ainsi annoncé officiellement qu'il serait de nouveau candidat à la mairie, le 10 novembre. Donnant ainsi le coup d'envoi de sa campagne électorale, il a présenté en même temps une liste complète de 55 candidats aux postes de conseillers municipaux liste qui comprend 11 nouvelles figures.

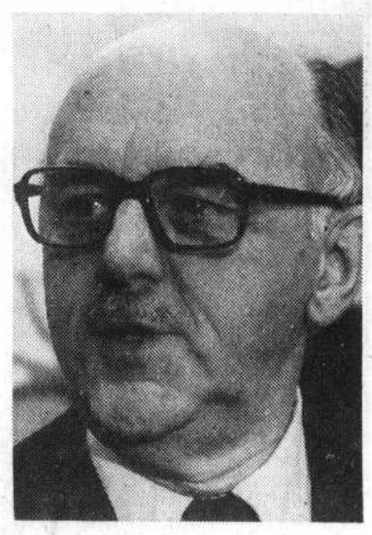
Peu loquace sur les thèmes de la campagne électorale qu'il entend mener, de même que sur le type de lutte qu'il livrera à ses adversaires, le maire Drapeau n'en a pas moins dévoilé un peu ses batteries.

Après avoir énuméré les réalisations du Parti civique, depuis le métro, les autoroutes, la restauration du Vieux-Montréal, les arbres, les fleurs, le logement, jusqu'au principe de l'intégrité dans l'administration publique, M. Drapeau déclare qu'il "est temps maintenant de consolider ce que nous avons entrepris et exécuté" et, ajoute-t-il, "de tirer la pleine mesure des bénéfices de cette politique dynamique et de longue portée."

Insistant à quelques reprises sur le "mandat clair et sans équivoque" que le Parti civique a reçu à chacune des élections, ce qui prouve à ses yeux que son parti "exprime fidèlement la volonté du peuple", le maire Drapeau affirme avoir eu comme objectif de faire de Montréal l'une des grandes villes du monde tant sur le plan humain que matériel et physique. Et il se dit certain d'être sur la bonne voie.

Quelle forme pourra prendre cette consolidation des réalisations du Parti civique? Le chef de cette formation politique laisse seulement percer, pour le moment, qu'après les élections, il aura une "vision

Voir page 6: Drapeau



Une "vision d'avenir".
(Photo LE DEVOIR, par Alain Renaud)

au gré du temps

Les bébelles

M. Robert Weill, président de l'Association canadienne des fabricants de jouets, vient d'annoncer que les jouets et décorations de Noël coûteront de 20 à 25 pour cent de plus que l'an dernier.

Qu'on n'aille pas penser que cette hausse va freiner l'ardeur du consommateur qui proclame dans l'euphorie des emplettes: "C'est pas tous les jours fête. Au diable la dépense!"

L'inconscience de ce dernier n'a d'égale que celle de l'enfant qui croit au Père Noël. Pour lui, les bébelles sont toujours gratuites et pour qu'elles le demeurent, il faut les payer plus cher, tout simplement.

Albert BRIE

L'appel de Morgentaler

La Cour suprême semble écarter les arguments constitutionnels

par Guy Deshaies

OTTAWA — La Cour suprême du Canada ne paraît pas devoir fonder sa décision dans l'affaire Morgentaler sur l'aspect constitutionnel de l'article du code pénal qui interdit l'avortement sauf exceptions et ce malgré tous les arguments constitutionnels livrés par les avocats de Morgentaler et les intervenants favorables à l'avortement depuis mercredi dernier.

Hier, le juge en chef Bora Laskin a exempté Me Louis-G. Robichaud, procureur de la Couronne, de répondre aux arguments constitutionnels des appelants.

Le juge en chef a invité Me Robichaud à plaider sur les questions de droit et plus précisément sur les articles 251 et 45 du code pénal qui font l'objet de l'accusation et de la défense de Morgentaler.

La Cour suprême établira semble-t-il que l'article 45 peut ou ne peut pas constituer un moyen de défense à l'encontre d'une accusation d'avortement.

Cet article stipule, en gros, que quiconque est à l'abri de responsabilité criminelle en pratiquant une opération chirurgicale avec une connaissance raisonnable, dans des conditions raisonnables et toutes autres circonstances en l'espèce et pour la santé d'un tiers.; Les avocats de Morgentaler ont plaidé en Cour suprême que cet article protégeait le Dr Morgentaler dans le cas de l'avortement qu'on lui reprochait et que les jurés avaient examiné les questions de faits qui constituent les "circonstances en l'espèce" pour en venir à la décision qu'il avait agi avec les connaissances raisonnables, dans des conditions raisonnables et pour la santé de la jeune fille avortée.

Mais il n'est pas sûr que cet article puisse légalement être invoqué dans un cas d'avortement. La Cour d'appel du Québec a décidé que l'article 45 ne s'appliquait pas et elle a substitué au verdict d'acquittement un verdict de culpabilité en déclarant que le premier juge avait erré en droit et que le jury n'aurait pu l'acquitter n'eût été de ce moyen de défense inadmissible.

Hier, les juges de la Cour suprême, et plus précisément MM. Bora Laskin, Wishart Spence et Ronald Martland, se sont demandés si, en excluant l'article 45, un jury raisonnablement constitué pourrait en venir à un acquittement pour cause de nécessité. En effet le principe du "common law" énoncé à l'article 7 du code pénal prévoit qu'on peut accomplir légale-

Voir page 6: Morgentaler

Ottawa est en mesure de promouvoir le dialogue producteurs-consommateurs

WASHINGTON (d'après CP, Reuter et AFP) — Le ministre canadien de l'Energie, Donald Macdonald, estime qu'Ottawa est en position de jouer un rôle clé dans l'amorce d'une collaboration entre pays producteurs et pays consommateurs de pétrole.

Invité-surprise à une table ronde groupant, sous l'égide de l'American Enterprise Institute, MM. Zaki Yamani, ministre séoudien du Pétrole, Henry Jackson, sénateur démocrate de Washington, George Ball, ancien ambassadeur américain aux Nations unies, l'administrateur du bureau fédéral de l'Energie, John Sawhill, et l'ancien chef du Pentagone, Melvin Laird en qualité de modérateur, le ministre canadien a déclaré que son pays serait ravi de participer au dialogue préconisé par M. Yamani.

De fait, pour le ministre séoudien, la formation immédiate d'un comité restreint de 7 ou 8 membres chargé de préparer une conférence internationale sur le pétrole s'impose dans le contexte actuel. Il a expliqué que des représentants des pays producteurs, des pays consommateurs et des pays le moins développés devraient d'urgence préparer en commun l'ordre du jour d'une conférence élargie. C'est là le seul moyen, estime Zaki Yamani, de résoudre des problèmes énergétiques qui se posent à l'échelle mondiale.

M. Macdonald, qui s'est acquis à cette idée, a déclaré en réponse à une question, que la possibilité de voir le Canada servir de pays hôte à une telle rencontre était à explorer avec son collègue des Affaires extérieures mais et qu'elle lui paraissait opportune.

Outre ces entretiens avec les responsables américains, M. Macdonald a également eu un tête-à-tête avec le ministre séoudien, M. Yamani. Cette rencontre a été définie comme une prise de contact.

Toutefois, la prise de position séoudite, si elle agrée à M. Macdonald, est loin de remporter l'adhésion du sénateur Jackson considéré comme un candidat sérieux aux présidentielles américaines de 1976.

Henry Jackson est d'avis, lui, que les Etats-Unis doivent suivre l'exemple de la France et limiter leurs importations de pétrole. Mais il souoigne que la réduction de la demande par les pays industrialisés ne suffirait pas à faire baisser le prix du pétrole puisque les producteurs réduiraient plutôt leur production.

Il a estimé que le recyclage des surplus de capitaux accumulés par les pays producteurs de pétrole ne ferait qu'aggraver l'endettement général envers ces pays si le prix demeurait à son niveau actuel. Les Etats-Unis, à travers leur participation pré-éminente au Fonds monétaire international, feront finalement les frais de cet endettement, a-t-il dit.

Le sénateur Jackson a demandé aux pays de l'OPEP de prendre immédiatement le relais de l'aide américaine aux pays en voie de développement en fabri-

Voir page 6: Ottawa-Dialogue

FMI et Banque mondiale

"Sombre réunion" qui a . . . inspiré

WASHINGTON (d'après l'AFP) — "Ce fut une réunion bien sombre, mais qui a pu donner de l'inspiration" à ses participants, a déclaré hier le président de la Banque mondiale, M. Robert McNamara.

Dans ses remarques de clôture de l'assemblée générale annuelle du Fonds et de la Banque mondiale, M. McNamara a ajouté qu'il ne désespérait pas de pouvoir accroître les contributions de son organisme envers les pays en voie de développement.

L'un des résultats positifs de cette assemblée, au cours de laquelle a été exprimée une "vive inquiétude sur l'état de l'économie mondiale", aura été de montrer que "l'assistance des riches aux moins favorisés et aux vraiment pauvres n'est pas seulement un impératif moral, c'est également une

Voir page 6: FMI

mini-loto — Vendredi 4 octobre 1974

TIRAGE: 27 — 30 Séries émises – 90,000 chacune

possibilité de:
72384 — 30 gagnants de $5,000.
2384 — 240 gagnants de $500.
384 — 2430 gagnants de $100.

inter-loto — Tirage: 4 octobre 1974

1,132,012 billets vendus — 3403 gagnants — $738,800.00 en prix

Case postale 908, Place d'Armes
Montréal 126, Qué. Tél: 873-5350-53

1er NO. COMPLET	2	1	6	7	6	6	0	GAGNE $125,000.	
10 BILLETS SE TERMINANT PAR			6	7	6	6	0	GAGNENT $5,000.	
103 BILLETS SE TERMINANT PAR				7	6	6	0	GAGNENT $1,000.	
1002 BILLETS SE TERMINANT PAR					6	6	0	GAGNENT $250.	

2e NO. COMPLET	2	3	0	4	2	5	2	GAGNE $50,000.	
12 BILLETS SE TERMINANT PAR			0	4	2	5	2	GAGNENT $500.	
99 BILLETS SE TERMINANT PAR				4	2	5	2	GAGNENT $100.	
1030 BILLETS SE TERMINANT PAR					2	5	2	GAGNENT $50.	

3e NO. COMPLET	1	6	2	2	4	4	2	GAGNE $25,000.	
12 BILLETS SE TERMINANT PAR			2	2	4	4	2	GAGNENT $500.	
106 BILLETS SE TERMINANT PAR				2	4	4	2	GAGNENT $100.	
1026 BILLETS SE TERMINANT PAR					4	4	2	GAGNENT $50.	

Jacques-Yvan Morin

Député ou non, Lévesque doit rester

par GILLES LESAGE

QUEBEC — Député ou non, M. René Lévesque doit rester à la tête du Parti québécois, jusqu'aux prochaines élections générales, estime le chef de l'Opposition officielle à Québec.

Durant tout le débat qui, le mois dernier, a mis aux prises des députés péquistes et l'exécutif, en particulier le président Lévesque, M. Jacques-Yvan Morin est resté silencieux, en partie parce qu'il était alors en voyage en Europe, mais surtout parce qu'il concevait son rôle comme celui d'un conciliateur entre les deux centres de gravité.

Au cours d'une entrevue récente, le député de Sauvé a fait part de ses sentiments, tant en ce qui concerne le leadership que les problèmes internes du PQ.

Tout comme M. Robert Burns, député de Maisonneuve, M. Morin avait l'an dernier offert de céder son siège de député à M. Lévesque, pour lui permettre de diriger l'opposition officielle. Le président a décliné cette offre, pour diverses raisons. M. Burns a dit récemment que si M. Lévesque ne pouvait se faire élire député, il faudrait probablement qu'il cède son poste de chef avant les prochaines élections générales.

Ce n'est pas l'avis de M. Morin. "Je continue de croire qu'il serait préférable que M. Lévesque soit à l'Assemblée nationale, confie-t-il, mais je m'empresse d'ajouter que, député ou non, M. Lévesque doit rester à la tête du Parti.

"M. Lévesque n'a pas fini de rendre service au Québec. Bien que de nombreux membres du parti auraient le talent nécessaire pour prendre la relève, aucun, à mon avis, n'a atteint la stature de René Lévesque. Certains estiment qu'il a fait le plein des voix favorables au PQ. Ce n'est pas mon avis. Il peut encore aller chercher beaucoup de Québécois et il devrait rester à la tête du parti jusqu'à la prochaine campagne électorale".

M. Morin est lui-même considéré comme l'un des aspirants éventuels à la direction du parti, surtout que le titre de chef de l'opposition lui confère une tribune exceptionnelle. Mais pour l'instant, il ne veut pas en entendre parler et il se proclame "lévesquiste".

"Beaucoup d'adversaires, dit-il, veulent se débarrasser de M. Lévesque, en faisant état de ses présumées faiblesses. C'est parce qu'ils le redoutent. Raison de plus pour qu'il reste à la barre".

M. Morin estime que les tensions post-électorales étaient dues en bonne partie à l'hésitation de M. Lévesque lui-même. Le problème n'était pas celui de son départ, mais bien de s'assurer qu'il reste "pour de vrai". Or cela, selon le chef parlementaire du PQ, est acquis depuis le mois de mai.

Il n'en reste pas moins que le conflit larvé entre l'aile parlementaire et l'exécutif du parti a éclaté au grand jour à la suite de l'élection dans le comté de Johnson. Alors que MM. Burns, Léger, Lessard, d'une part, Lévesque de l'autre, se "colletaient" sur la place publique, M. Morin lui-même est resté en coi pendant un mois. Pourquoi?

"Je considère que mon rôle est de trouver un dénominateur commun entre les gens. J'ai eu deux expériences à cet égard, la présidence des Etats généraux du Canada français, de 1966 à 1969, et celle du Mouvement national des Québécois, de 1971 à 1973.

"Dans les récents événements, qui ont connu une tournure heureuse, c'est comme ça que j'ai conçu mon rôle. Dans le parti, à l'heure actuelle, il y a deux centres de gravité. L'harmonisation des rapports entre les deux fait l'objet de mes soins. Même si je n'ai pas réussi parfaitement, je crois que les solutions sont maintenant trouvées, et que tout sera réglé lors d'une prochaine rencontre."

Au cours d'une "retraite fermée" des dirigeants péquistes, en fin de semaine dernière, il fut convenu que les députés et l'exécutif se réuniraient au moins à tous les deux mois, ce que M. Lévesque a lui-même qualifié d'une "amorce de reprise".

Est-il exact que, pour éviter qu'elle ne prenne le dessus sur les autres instances du parti, l'aile parlementaire devra se confiner à son travail à l'Assemblée nationale, ainsi qu'on le souhaiterait au sein de l'exécutif?

M. Morin nie que les six députés péquistes soient en train de tout bouffer. "Ils font tout simplement leur métier parlementaire. Pour le faire proprement, ils ont besoin de vigoureuses équipes de recherche et de secrétariat. Il reste que ce personnel doit travailler dans une perspective d'ensemble, qui est celle du Parti québécois. J'ajoute que nous sommes sur le point de définir des méthodes de travail destinées à harmoniser l'action parlementaire.

Il est vrai, ajoute M. Morin, que le premier devoir des députés est au Parlement, mais cela n'exclut pas pour autant une présence à l'extérieur.

C'est ainsi qu'au même "Lac-à-l'épaule près d'une marina de Sorel", selon le mot de M. Lévesque, il fut convenu que les six députés péquistes feraient des tournées à travers le Québec, des tournées générales pour le chef de l'opposition, des tournées sectorielles pour ses cinq collègues, selon leurs champs d'intérêt et leurs préoccupations.

À compter du 15 octobre, M. Morin entreprend lui-même une tournée québécoise — sa deuxième en un an — qui le conduira dans toutes les régions.

Le député de Sauvé note que le centre de gravité des députés se situe à l'Assemblée nationale, mais que ces derniers n'existeraient pas sans le parti et sans ses militants.

Selon M. Morin, le mot "crise" est trop fort pour qualifier les récents événements et la confrontation entre les députés et l'exécutif du PQ.

"Le Parti a connu après l'élection de 1973, comme tout parti d'opposition, un moment d'hésitation et de remise en question. Il était normal que l'aile parlementaire reparte la première. Un mois après, elle était déjà sur la brèche, à l'Assemblée, consciente de sa victoire en accédant au titre d'Opposition officielle. Nous n'avions pas le temps de pleurer...

"Ceci dit, la reprise a été plus rapide après l'élection générale de 1973 qu'après celle de 1970. Il avait fallu alors presque deux ans pour se remettre en route.

"Cette fois, le débat fut plus âpre et plus direct. Mais ayant vécu cette affaire de l'intérieur, je constate que le parti en sort plus fort et plus déterminé, moins d'un an après l'élection. Le parti dans son ensemble repart en grande. Et le congrès de la mi-novembre confirmera cette reprise.

"Maintenant que le Parti québécois a repris sa course ascendante, le problème des rapports entre l'aile parlementaire et le conseil exécutif (formé notamment de MM. Lévesque, Camille Laurin, Claude Morin) va se régler de lui-même, l'équilibre va s'imposer entre les deux pôles.

"J'ajoute qu'en ce qui concerne les objectifs majeurs du PQ et les principaux éléments de stratégie, l'aile parlementaire n'a jamais contesté la suprématie du parti, c'est-à-dire du congrès général d'abord, ensuite du conseil national ou de l'exécutif."

Pour M. Morin, qui n'élève pas la voix et pèse soigneusement chacun de ses mots, la page des "récents événements", comme il dit de façon fort diplomatique, est tournée. Il reste à voir si les événements futurs lui donneront raison.



Le chef de l'opposition ne regrette pas sa chaire universitaire

QUEBEC (par Gilles Lesage) — "L'apprentissage a été dur mais passionnant. Je m'y suis donné corps et âme et je ne le regrette pas."

Il y aura un an le 29 octobre, M. Jacques-Yvan Morin était élu député de Sauvé, et du même coup, chef de l'Opposition officielle, à la tête d'un bataillon de six péquistes face aux 102 ministériels. Tout un changement pour un éminent universitaire que bien peu voyaient dans la tourmente électorale et parlementaire!

Bardé de diplômes, l'avocat de 43 ans interrompait ainsi une brillante carrière de professeur de droit international et constitutionnel, une carrière fort séduisante, avoue-t-il, et qui lui permettait de faire presque chaque année le tour du monde.

Lui qui aime tant voyager, il s'ennuie parfois d'avoir renoncé temporairement à sa chaire universitaire et d'avoir entrepris une seconde carrière qui ne lui laisse aucun répit et peu de loisirs. "Mais c'est une expérience humaine très riche sur plusieurs plans, et dont je suis largement gagnant", dit-il dans une entrevue avec LE DEVOIR.

M. Morin estime qu'il n'est pas plus difficile pour un universitaire que pour un homme d'affaires de se lancer en politique. Ce n'est pas une question de formation mais de tempérament, dit-il.

Tout en continuant de s'intéresser aux grandes questions fondamentales, dont il espère ne pas perdre le goût, le chef parlementaire du PQ a appris à se plier au corps-à-corps constant avec des adversaires politiques, à accorder au quotidien et à ses mille questions en apparence secondaires, l'attention qu'ils réclament. Bien plus, il a découvert que le quotidien recèle souvent des questions fondamentales auxquelles il continue d'être attentif.

M. Morin s'exprime avec élégance, de façon calme et réfléchie, s'excusant presque au passage d'une allusion partisane. De loin, il peut donner l'impression d'être hautain, ce qu'il n'est pas du tout. Bien au contraire, il sait mettre ses interlocutaurs à l'aise, tout en restant lui-même: car sa fierté n'est pas factice et sa culture n'est pas feinte. Etrange destin d'un parti dont le président n'a pu se faire élire depuis 1970, dont le premier chef parlementaire fut un psychiatre fort cultivé, et le second un professeur d'université, deux hommes aux antipodes des politiciens traditionnels qui meublent le Parlement.

Le printemps dernier, M. Morin a eu des mots assez durs envers ses collègues libéraux. Il ne les reprend pas en entrevue, se contenant de dire qu'il faut faire la part du feu. "Que voulez-vous, ils ont leurs frustrations, ils sont trop nombreux, ils ne savent que faire d'eux en Chambre."

M. Morin admet qu'il est allé à rude école et que deux facteurs l'ont fait évoluer: sa première tournée québécoise, le printemps dernier, puis l'étude des crédits des ministères à vocation économique. "Mes connaissances théoriques antérieures se sont enrichies du contact quotidien avec des problèmes concrets."

Le chef de l'Opposition considère que son rôle n'est plus lourd à l'Assemblée nationale que celui de tout autre député de l'opposition. C'est surtout à l'extérieur qu'il l'est, par les contracts répétés avec la population et avec la presse. Mais M. Morin ne s'en plaint pas, au contraire. Il se voit un peu comme un prédicateur, à la recherche de l'équilibre entre diverses tendances, à la poursuite d'un dénominateur commun entre les personnes.

Après un départ fulgurant, l'an dernier, M. Morin a semblé cette année se mettre un peu à l'écart à l'Assemblée nationale, au profit de ses collègues et surtout du leader parlementaire, M. Robert Burns.

Il explique qu'il lui fallait, à son arrivée, s'imposer en quelque sorte et faire sentir aux ministériels que l'opposition officielle était déterminée à bien jouer son rôle. Cette année, par contre, c'était un test d'équipe, réussi, estime-t-il.

Entre-temps, M. Morin a appris à mieux connaître ses cinq collègues et leurs champs d'intérêt respectifs, en vue de mieux scruter l'activité gouvernementale. Chacun, par la force des choses, a dû se spécialiser dans un certain nombre de secteurs. C'est ainsi que le député de Sauvé s'intéresse de près aux problèmes économiques et financiers, de même qu'aux affaires intergouvernementales, tandis que M. Burns, par exemple, s'occupe de tout ce qui touche à la corruption, au crime organisé, à la justice, et le reste.

"Le rôle du chef de l'Opposition, explique M. Morin, c'est pas de traiter de tous les problèmes, quelle que soit leur importance, mais de savoir se tenir en réserve pour épauler un collègue, le cas échéant".

Le député de Sauvé n'oublie pas ses commettants pour autant. Même s'il représente un comté relativement aisé du nord de Montréal, il y a quand même des problèmes à résoudre. Il garde contact en maintenant un bureau permanent dans le secteur, où il passe toute la journée du lundi à faire des "confessions", comme la plupart de ses collègues. En plus, il tient une réunion publique mensuelle. "Avec le téléphone, il y a moyen de se tenir au courant de tout ce qui est significatif, dit-il, et de résoudre un grand nombre de problèmes." Il reste que je ne suis pas aussi présent que je le voudrais dans Sauvé, et cela me préoccupe. Un député ne peut pas se permettre de négliger longtemps son comté."

Ce qui le frappe surtout, depuis un an, c'est que "le gouvernement, malgré des succès électoraux éclatants, ressemble à un éléphant empêtré dans sa lourdeur et incapable de résoudre les principaux problèmes du Québec".

Il en veut comme exemple le problème de l'inflation, qui ruine les gens à revenus fixes, paupérise les gagne-petits et les classes moyennes. À la longue, ce problème du siècle peut remettre en cause le système social lui-même. Et pourtant, le gouvernement Bourassa laisse faire, sous prétexte qu'il s'agit d'une crise générale en Occident. Ce qui est vrai. Mais il est aussi des pays, telle l'Allemagne de l'ouest, qui réussissent à juguler l'inflation, indique M. Morin.

Le laisser-faire du gouvernement Bourassa inquiète vivement le chef de l'opposition péquiste, parce qu'il entraine le Québec de plus en plus dans le sillage économique des Etats-Unis, perpétuant le manque de confiance en vertu duquel seuls les étrangers sont capables de développer le Québec. "Cette dépendance empêche les Québécois de se discipliner et de faire l'effort de redressement nécessaire. C'est le complexe du locataire. Notre impuissance psychologique découle de là", conclut M. Morin.

Le bill 22

Richard Hatfield a manqué à la courtoisie fédérale (McWhinney)

OTTAWA (Le Devoir) — Trois juristes canadiens bien connus ont soutenu cette semaine au cours d'un colloque de droit international tenu à Ottawa que la loi 22 sur la langue officielle du Québec ne viole aucune règle constitutionnelle et qu'il serait très difficile de la faire invalider par la Cour suprême du Canada.

L'un d'entre eux, le professeur Edward McWhinney, de Vancouver, a même déploré comme un manquement élémentaire à la courtoisie fédérale la démarche du premier ministre Richard Hatfield, du Nouveau-Brunswick, qui a invité le gouvernement fédéral à soumettre la constitutionnalité de la loi 22 à l'arbitrage de la Cour suprême, sans avoir la délicatesse élémentaire d'informer au préalable le premier ministre Robert Bourassa de la lettre qu'il adressait au premier ministre fédéral.

Dans l'exposé sur l'évolution récente du fédéralisme canadien qu'il a présenté aux participants au colloque international, M. McWhinney a affirmé que le Canada était passé depuis l'élection fédérale de 1972 d'un fédéralisme d'affrontement à un fédéralisme pluraliste. Au lieu de chercher comme naguère des réponses à des questions qui les opposent fondamentalement, la nouvelle génération de leaders politiques incarnée par les Robert Bourassa, les Peter Lougheed, les William Davis et les Ed Schreyer paraît davantage intéressée, observe le juriste de Vancouver, à trouver des solutions concrètes à des problèmes immédiats par la voie de la négociation plutôt que par la voie plus rigide des conférences solennelles ou des arbitrages judiciaires.

M. McWhinney a mentionné à titre d'exemple de cette nouvelle manière d'aborder les questions fédérales-provinciales, la façon dont les premiers ministres réunis à la résidence du premier ministre fédéral ont résolu plus tôt cette année le litige entre les provinces productrices de pétrole et le gouvernement central. Il a aussi souligné que le nouveau climat qui semble présider aux relations fédérales-provinciales exige que chaque gouvernement respecte la manière dont les autres règlent les questions qui relèvent de leur compétence propre.

C'est dans cette perspective que la lettre du premier ministre Hatfield suggérant l'intervention du gouvernement fédéral dans la controverse autour du bill 22 paraît inacceptable et déplorable à M. McWhinney.

"En agissant ainsi, M. Hatfield, souligne M. McWhinney, a violé les principes du bon fédéralisme et le gouvernement fédéral aurait été amplement justifié de lui retourner sa lettre sans même en accuser réception." Contrairement à M. Hatfield, les autres premiers ministres provinciaux, note M. McWhinney, se sont délibérément abstenus de toute ingérence gratuite dans les affaires internes du Québec, même s'ils ont dû subir tout autant que leur collègue du Nouveau-Brunswick certaines pressions de groupes extrémistes.

Deux autres juristes présents au colloque, le doyen Gérald Beaudoin, de l'Université d'Ottawa, et le professeur J. George Neuspiel, de l'Université Carleton, ont également soutenu que, si l'on excepte certaines erreurs de détail qui ne sauraient suffire à leurs yeux à invalider tout le document approuvé par l'Assemblée nationale du Québec en juillet dernier, la loi 22 ne soulève pas trop d'inquiétude au niveau des principes constitutionnels.

Le professeur Neuspiel a précisé qu'il a fait ces dernières semaines un examen attentif de la loi 22 et qu'il n'y a rien trouvé qui puisse la rendre invalide au point de vue constitutionnel. Il a de plus ajouté qu'au plan politique, il comprenait très bien le gouvernement Bourassa, au lendemain d'une élection qui a vu un parti séparatiste remporter 30% des suffrages, donner au Québec une politique linguistique où est clairement affirmée la priorité de la langue parlée par 85% des citoyens de la province.

Le colloque, qui réunissait une cinquantaine de juristes venus de plusieurs pays, a terminé ses travaux hier soir. Les participants ont entendu hier des communications de MM. Dale Thomson, vice-recteur de McGill, Brian Grossman, de Saskatchewan, André Tremblay, de l'université de Montréal, Ian Macdonald, recteur de l'université York, de Toronto. Les travaux du colloque étaient sous la présidence du professeur McWhinney et ont porté entièrement sur les défis nouveaux que pose au fédéralisme l'évolution récente du monde.

le grand manitou



premier grand dictionnaire encyclopédique à la dimension du Québec

Enfin, un dictionnaire encyclopédique fait spécialement pour nous: *le grand manitou!*
15 volumes, des milliers d'illustrations couleurs, un ouvrage de références complet sur tous les sujets d'intérêt universel, *plus des hors-textes exclusifs sur le Canada et le Québec en particulier.*

Moderne. Il traite de sujets aussi actuels que le jazz ou le cinéma, la politique ou la graphologie.

Direct. Le style en est clair et simple, les explications à la portée de tous.

Précis. Il donne la définition courante en tenant compte de l'évolution de la langue.

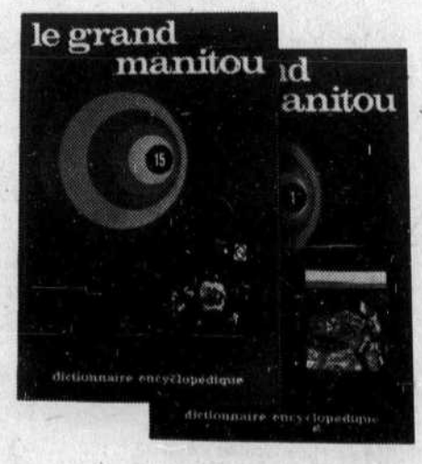
D'UN COUP D'OEIL, vous pouvez saisir l'éventail de ce qui fait le Canada d'aujourd'hui: théâtre - cinéma - écologie - économie - code de la route - communications - système métrique - institutions politiques - littérature - sciences - personnalités - peinture - télévision - radio - musique - chanson - ballet - sécurité sociale - sport - olympisme - code postal - histoire du Canada - histoire du Québec - philatélie - numismatique.

PLUS de 3000 illustrations
schémas techniques
tableaux synoptiques

Une EQUIPE de premier choix!
En plus des spécialistes étrangers qui ont rédigé le contenu international du *grand manitou,* six personnalités du Québec ont supervisé la rédaction des textes concernant le Canada: Gérard Bergeron, de l'université Laval; Richard Garneau, de Radio-Canada; Lisette Gervais, journaliste; Claude Jutra, cinéaste; Michel Roy, journaliste au Devoir et Fernand Seguin, auteur de la préface.

OFFRE DE LANCEMENT
Vous recevez gratuitement le dernier volume de la collection en achetant le premier.

Consultez-le!



LE DEVOIR

Page 3 Montréal, samedi 5 octobre 1974

United Aircraft n'est pas "énervée" par la réponse de Trudeau

Rien, dans la déclaration du premier ministre, M. Trudeau, n'indique sa volonté arrêtée de nationaliser la compagnie United Aircraft, théâtre, depuis neuf mois, d'un conflit de travail.

Telle est la conclusion à laquelle en sont venus les dirigeants de la compagnie longueilloise après avoir lu le texte exact de la déclaration que M. Trudeau a faite, jeudi aux Communes.

Un porte-parole de la compagnie a indiqué hier que nulle part, dans sa déclaration, M. Trudeau ne dit clairement qu'il y aura effectivement prise de contrôle de la United Aircraft par le gouvernement fédéral.

Le porte-parole a fait remarquer que M. Trudeau ne faisait que répondre à une question de M. David Orlikow, député néo-démocrate de Winnipeg-North, question qui, selon la compagnie, lui avait été "soufflée" par le local 510 des Travailleurs unis de l'automobile qui représente les grévistes.

Tout ce que dit M. Trudeau, a déclaré le porte-parole, c'est que son gouvernement veille à ce que les compagnies étrangères établies au Canada — et United Aircraft n'est que l'une d'entre elles — se comportent en bons citoyens canadiens, ce avec quoi nous sommes bien d'accord.

Selon le porte-parole, les propos de M. Trudeau ont été "exagérés" et ils ne rendent pas "nerveux" les dirigeants de la compagnie qui trouvent "sans fondement" la menace de nationalisation.

Depuis le début de la grève, United Aircraft fait exécuter une partie de ses travaux aux Etats-Unis et peut garder ses portes ouvertes à Longueuil grâce au personnel de cadre et au personnel de production non syndiqué qui remplissent des tâches normalement dévolues aux syndiqués.

A ce sujet, le porte-parole patronal a fait remarquer que le gouvernement fédéral avait été "tenu au courant de tous les détails" et qu'il savait pertinemment que si certains contrats de sous-traitance sont exécutés aux Etats-Unis, priorité est cependant donnée au Canada.

Quant au local 510, il estime que l'achat par le gouvernement fédéral de la United Aircraft serait la solution "idéale" à ce conflit.

Le secrétaire-trésorier du local 510, M. Jean-Marie Gonthier, a déclaré hier qu'il serait beaucoup plus facile pour le syndicat de négocier avec le gouvernement qu'avec la United Aircraft.

Il a cité l'exemple de la société De Havilland de Toronto, achetée par Ottawa au coût de $28 millions, et dont les employés ont un contrat de travail "cent fois meilleur à celui que nous offre la United Aircraft".

De son côté, le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, affirme, dans un communiqué, qu'une intervention vigoureuse d'Ottawa pourrait faire débloquer le conflit.

"Alors que le gouvernement Bourassa semble avoir complètement démissionné devant l'attitude intransigeante de la compagnie, l'intervention vigoureuse d'Ottawa pour mettre au pas cette compagnie semble la seule issue à ce conflit", de dire M. Laberge.

M. Laberge s'est dit "abasourdi" par la déclaration du ministre du Travail du Québec, M. Jean Cournoyer, qui soutient que l'adoption d'un projet de loi pour rendre la formule Rand obligatoire ne règlerait pas le problème.

Selon M. Laberge, si la retenue obligatoire à la source des cotisations syndicales était acquises par voie législative, "il est probable que des négociations pourraient aboutir à un règlement sur les autres points en litige".

Quant au gouvernement d'Ottawa, il a, selon M. Laberge, une lourde responsabilité dans la solution de ce conflit puisque, depuis 10 ans, United Aircraft a reçu des subventions fédérales de $80 millions et a exécuté des contrats de plusieurs centaines de millions de dollars pour le compte du gouvernement canadien.

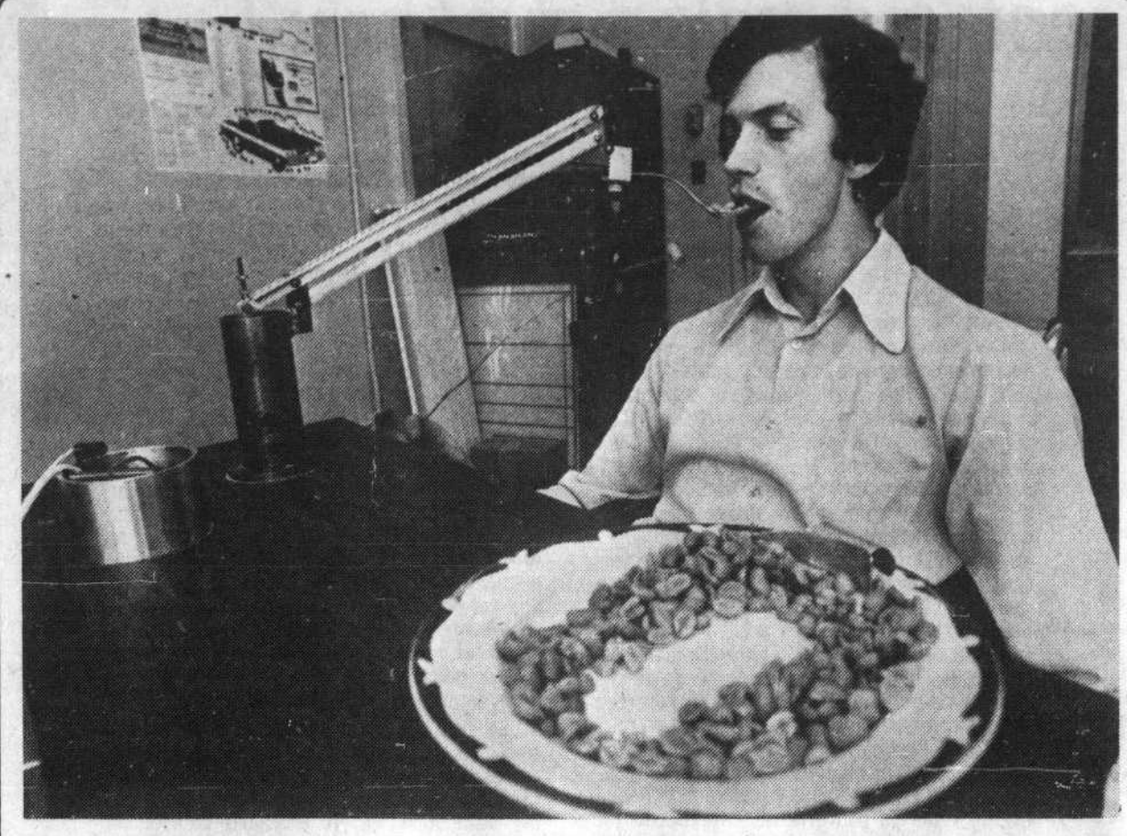
De son côté, M. Cournoyer, ne croit pas que la nationalisation de la United Aircraft mettrait automatiquement fin au conflit qui y sévit.

Le ministre fait remarquer à cet égard que le gouvernement devrait en arriver à un règlement négocié avec le syndicat des Travailleurs unis de l'automobile s'il espère mettre un terme au conflit.

La prise de contrôle par le gouvernement de la compagnie ne règlera le problème que si Ottawa cède aux demandes du syndicats. Celui-ci, outre qu'il recherche un certain nombre d'avantages matériels, réclame également l'application de la formule Rand.

Hier, M. Cournoyer s'est entretenu avec le premier ministre, M. Bourassa, du conflit de la United Aircraft, et les syndiqués s'attendent que ce dernier leur "donne de ses nouvelles" dès lundi.

Entre-temps, le calme continue de régner aux abords de l'usine, théâtre, mardi matin, de violentes échauffourées et d'incidents violents. A la suite de ces manifestations de mécontentement, quatre syndiqués ont été traduits en cour des sessions de la paix. Relâchés sur parole, ils subiront leur enquête préliminaire le 28 octobre.



Un alimenteur pour les paraplégiques

Trois étudiants du département de génie mécanique de l'université McGill ont mis au point un "alimenteur" permettant à un paraplégique (paralysé à partir de la nuque) de se nourrir lui-même, à son propre rythme et sans l'aide d'une infirmière, simplement en bougeant la tête. Après trois mois de travail, sous la direction du professeur David Pfeiffer, Douglas Kennedy (notre photo), Patrick McNally et David MacKay, en dépit d'un budget quasi inexistant ($50) ont réussi ce tour de force. "L'alimenteur" est un dispositif simple mais ingénieux qu'on fixe à la table roulante du patient. Deux moteurs sont placés sous cette table. L'un d'eux fait pivoter un disque déposé sur la table et soutenant l'assiette; l'autre actionne une manivelle prolongée par un bras et une cuiller. Grâce à un mécanisme en came, la cuiller effectue une série d'opérations, plongeant dans l'assiette, la traversant depuis le côté le plus éloigné vers le patient en se remplissant de nourriture, s'arrêtant contre le rebord du plat et remontant enfin vers la bouche du patient. A ce moment-là, celui-ci, en penchant légèrement la tête vers la droite pour toucher un fil relié au moteur, l'arrête, actionnant ainsi un commutateur. Lorsqu'il a pris une bouchée et qu'il est prête pour la suivante, il remet le dispositif en marche et la cuiller retourne vers le plat. En inclinant sa tête vers la gauche, le patient fait pivoter l'assiette de telle sorte que la cuiller ne la traverse pas deux fois au même endroit. L'expérience a été tentée avec succès et, en dépit d'améliorations à apporter, les étudiants croient qu'il sera possible de fabriquer d'autres alimenteurs. (Photo Le Devoir par Alain Renaud)

Le cégep Rosemont a gain de cause

par Lise Bissonnette

C'est sur le ton anodin et routinier d'un communiqué annonçant la "révision du plan d'investissement au niveau collégial pour 1975-80", que le ministère de l'Education a fait savoir hier qu'il donnait le feu vert, officiel et définitif, à l'ensemble du projet de construction du cégep Rosemont.

On sait que la direction, les professeurs et les étudiants de cette institution contestaient par tous les moyens la décision prise en août de reporter à une date indéfinie la construction d'équipements sportifs et de loisirs, et de remettre d'un an ou deux, sans garantie formelle, la construction de locaux d'enseignement et d'ateliers. Le budget prévu, qu'on a failli épargner, était de sept millions; désormais indexé à la montée des coûts dans le secteur de la construction, il sera de 8.2 millions.

Un porte-parole du ministère faisait savoir hier que le cégep pourra procéder aux appels d'offres "incessamment" dès que la Direction générale de l'enseignement collégial (DIGEC) aura terminé l'étude du devis technique.

C'est à la demande du Conseil du trésor que la DIGEC avait, en août dernier, revu l'ensemble des projets de construction ou de rénovation des cégeps et tenté, dans un premier temps d'y sabrer assez sérieusement. On avait même laissé entendre à l'époque que ces coupures totalisaient 60 millions sur un budget de l'ordre de 120 millions, ce que le ministère s'était toujours refusé à confirmer, en évitant cependant de produire sa propre version des faits.

Une telle opération avait soulevé un tollé plus ou moins bruyant chez les cégeps touchés dont la plupart considèrent qu'ils sont loin d'avoir atteint le degré de développement nécessaire pour servir adéquatement les populations locales, et accueillir des étudiants dont le nombre ira croissant au moins jusqu'en 1980, selon les prévisions du ministère lui-même.

C'est à la demande du gouvernement, sollicité de toutes parts, que la DIGEC a de nouveau réévalué le plan quinquennal d'investissements dont on faisait hier connaître la teneur pour les cégeps francophones de la région métropolitaine.

Ainsi que prévu initialement, trois collèges s'établiront dans de nouveaux édifices dont la construction est déjà assez avancée. Ce sont les campus des cégeps André-Laurendeau, Montmorency, et Vieux-Montréal, qui se partagent un investissement total de 61.7 millions.

On consacrera 23.8 millions à des ajouts aux édifices existants dans les cas des cégeps Edouard-Montpetit, Bois-de-Boulogne, Rosemont et Ahuntsic. Le cégep d'Ahuntsic, avait aussi été menacé de coupures de trois ou quatre millions en août, mais il récupérera la presque totalité de son projet, pour une somme de 10.8 millions.

Enfin on consentira une dizaine de millions pour des améliorations, des transformations et des ajouts d'équipement dans quatre cégeps de la région métropolitaine.

Le ministère faisait savoir hier qu'il continuait sa revision des dossiers de tous les autres collèges d'enseignement général et professionnel et que les résultats seront connus sous peu.

Les cégeps de La Pocatière et de Thetford, de même que le cégep anglophone Vanier, qui avaient aussi rapporté d'importantes réductions d'investissements, peuvent espérer que le ministère fasse cette revision dans les mêmes bonnes dispositions.

Sabotage et vandalisme

150 pompiers sont mis à pied

Une centaine de pompiers, y compris des lieutenants et des capitaines, ont été mis à pied hier par le service des incendies de Montréal, et sont venus s'ajouter à la cinquantaine qui avaient été remerciés jeudi.

Les autorités invoquent un manque d'équipement dans les casernes, à la suite de nombreux actes de sabotage et de vandalisme.

Le directeur du service des incendies, M. René Plaisance, avait expliqué jeudi qu'une cinquantaine de camions avaient été sabotés et qu'ils avaient été retirés du service en attendant qu'on y effectue les réparations nécessaires.

Plusieurs casernes ont donc été fermées et les pompiers qui y étaient affectés ont été mis à pied. Une première série d'une cinquantaine de mises à pied a été annoncée jeudi. Hier, une centaine de pompiers, une dizaine de lieutenants et quelques capitaines étaient à leur tour avisés qu'ils n'avaient pas à se présenter au travail tant qu'ils n'y seraient pas rappelés par la ville.

Trois autres casernes ont été fermées, portant à 12 le nombre des casernes qui ont été complètement vidées de leurs hommes et de leur matériel depuis la mi-août, date à laquelle les pompiers ont décidé d'une espèce de grève du zèle pour donner plus de poids à leurs revendications salariales.

Le service des incendies invoque aussi un facteur de sécurité pour justifier les mises à pied. Habituellement, de dire un porte-parole du service, les camions portent à leur bord de quatre à cinq hommes. Depuis que le nombre de camions a diminué dans les casernes, nous sommes obligés d'affecter jusqu'à sept hommes par camion, et cela à l'encontre de nos règlements de sécurité.

Les mises à pied cesseront quand le nombre de camions dans les casernes sera revenu à la normale.

M. Plaisance, pour sa part, prie les pompiers de ne pas participer à cette campagne de sabotage. Du sucre, de la soude caustique, de la cire à parquet, ont été versés dans les réservoirs d'essence, des canalisations hydrauliques ont été coupées, etc. Malgré tout, de dire M. Plaisance, le service peut assurer une protection plus que suffisante aux Montréalais.

Vic Cotroni passera le week-end en prison

Vic Cotroni devra passer la fin de semaine en prison, en attendant la décision du juge J.L. O'Connor qui entendait hier sa requête en évocation, dernier recours possible contre la sentence d'une année de prison qui lui a été imposée par la CECO pour outrage au tribunal.

Le magistrat a même refusé de surseoir à l'exécution de cette peine, comme le lui permet la loi. Le procureur de Vic Cotroni, Me Jean-Paul Ste-Marie, a fait valoir hier après-midi au tribunal que son client n'avait pas été interpellé selon la formule légale, et qu'on lui avait par la suite interdit de présenter des témoins pour sa défense.

Me Ste-Marie a soutenu d'autre part que l'accusation de mépris de cour qu'on avait portée contre son client sous prétexte qu'il n'avait pas répondu aux questions des magistrats n'était pas justifiée, puisque son client avait été neuf jours à la barre des témoins avant que cette accusation ne soit portée contre lui.

Les procureurs de la CECO, Me Olivier Prat et Gérald Tremblay, ont de leur côté rappelé au tribunal les nombreux jugements rendus en faveur de la Commission d'enquête sur le crime organisé depuis plus d'un an.

À LA SALLE à MANGER
DU MOTEL BERTRAND
SOUPER CHANTANT
DE 19H À 22H
samedis & dimanches
En Vedette:
Denyse Parent
Jean-Pierre Corbeil
René Tremblay
Thérèse Guérard
Guy Huard
au piano ..... Pierre Martineau
CUISINE FRANÇAISE ET FRUITS DE MER
Sur semaine:
Salle de réception
Diners d'hommes d'affaires
Salle de réunion pour compagnie
Pour Réservation:
(1) 743-7951
13325 boul. Marie Victorin
Tracy, P. Qué.
Rte 3 est

week-end

Plus de 2,000 étudiants des universités du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick vont se donner rendez-vous aujourd'hui pour effectuer la Montée Saint-Benoît, dans les Cantons de l'Est. Dimanche, ils vont se rendre au monastère de Saint-Benoît-du-Lac, pour assister à une cérémonie religieuse.

●

Clôture du congrès de l'Association des Anciens de Laval, à l'hôtel Hilton Québec par l'élection des administrateurs, par le banquet traditionnel et une soirée dansante.

●

A l'Auberge des Gouverneurs, aux Trois-Rivières, la dernière des journées d'études organisées par l'Association des professionnels de l'activité physique du Québec.

●

A l'hôtel Reine Elizabeth, dernière rencontre régionale du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

●

A 9h, dernière partie du colloque de deux jours organisé par le Centre de recherches et d'innovation urbaines, à l'édifice des Sciences sociales de l'Université de Montréal, 3150, rue Jean Brillant, sur le thème: "des conseils de quartier pour Montréal".

●

A 9h30, les congressistes du Conseil du travail de Montréal, sont réunis en ateliers, sur la solidarité syndicale et l'engagement politique, dans les salles de l'école Cardinal-Newman, 4835, Christophe-Colomb.

●

A 8h, départ de la gare Windsor, à Montréal, de l'excursion ferroviaire d'automne organisée par l'Association historique des chemins de fer canadiens, à destination de Newport, Vermont, en passant par Sherbrooke. Le retour s'effectuera à 20h30.

●

A 9h30, au Château Frontenac, (séances de travail) dans le cadre de la Mission d'études françaises au Canada, sur le thème "investissements étrangers au Canada".

●

A 12h30, le ministre des Finances du Québec, M. Raymond Garneau, sera le conférencier invité lors du déjeuner organisé par la Chambre de commerce française au Canada, en marge de la Mission d'études françaises, en réunion au Château Frontenac, à Québec.

●

A 13h, au gymnase de l'Académie Roussin, rencontre amicale de ping-pong, organisée par le député provincial de Lafontaine, M. Marcel Léger.

●

A 13h, au pavillon Lafontaine de l'Université du Québec, rue Sherbrooke et Calixa Lavallée, début des manifestations pour commémorer le 25ième anniversaire de la fondation de la République populaire de Chine. Il y aura forum, seminars et présentations de films.

●

A 15h, à l'Université McGill, débat relatif à l'avortement. Les participants seront Mme Jane Landtold et M. Peter Gillette.

●

A 15h, au Québec Hilton, le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Hardy, sera le conférencier invité, lors de la clôture du congrès de l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation.

●

A 20h, au Centre Paul-Sauvé, Montréal, le "Québec-Presse Chaud".

●

DIMANCHE

Du 6 au 12 octobre inclusivement, c'est la Semaine nationale de prévention des incendies.

●

De 10h à 19h, l'Association féline des chats de la fantaisie de Montréal présente sa 20ème exposition annuelle à l'Ecole James Lyng, 5440 ouest, rue Notre-Dame, pour le bénéfice de la SPCA et autres groupes de charité.

●

A 14h, en l'église Saint-Pierre-Apôtre, de Montréal, Rosaire médité, procession et messe solennelle à l'occasion de la fête du Saint-Rosaire. A 18h, il y aura départ pour le sanctuaire de Rigaud où se déroule le spectacle "Son et Lumière".

Les listes d'électeurs seront disponibles lundi

Le bureau du président des élections de la Cité de Montréal a confirmé hier, qu'à "la suite de circonstances incontrôlables, les copies de la liste imprimée des électeurs qui devaient être à la disposition du public, à compter du 3 octobre, ne le seront qu'à partir du lundi, le 7 octobre.

Ce faisant, le porte-parole du président des élections ne fait que confirmer l'une des accusations portées hier par Mme Léa Cousineau, présidente du Rassemblement des citoyens de Montréal, qui a relevé, au cours d'une conférence de presse, plusieurs anomalies dans le processus électoral".

Mme Cousineau a déclaré qu'à moins que le président des élections ne prenne les mesures nécessaires, l'élection municipale du 10 novembre risque de priver 60,000, 100,000 et même 200,000 personnes de leur droit de vote."

"Le fait, dit-elle, que des milliers de citoyens ne sont pas inscrits sur les listes électorales n'est pas dû uniquement à l'apathie du public.

"De nombreux témoignages confirment que plusieurs énumérateurs n'ont pas fait leur travail et ce, à cause de directives plus ou moins précises de la part du bureau du président d'élections".

Mme Cousineau a révélé que le RCM a fait parvenir mercredi un télégramme au président des élections l'invitant à intensifier sa campagne d'information sur la revision des listes électorales, afin que ne se répète pas l'expérience de 1970, alors que seulement 50 pour cent des électeurs inscrits se sont prévalus de leur droit de vote.

Mme Cousineau a de plus accusé le bureau des élections de ne pas respecter l'échéancier des élections.

Par exemple, a-t-elle dit, les listes électorales qui devaient être rendues publiques le 3 octobre ne le seront que vers le 9 ou le 10 octobre.

D'autre part, ce n'est que le 10 octobre que se fera la livraison, par courrier, d'une copie de la liste électorale à l'électeur.

Comme la date limite pour se faire inscrire sur les listes électorales est fixée au 16 octobre, les citoyens qui voudront se faire inscrire n'auront qu'un jour pour le faire. En effet, dit Mme Cousineau, si, tel que prévu, on envoie les listes électorales le 10 octobre, compte tenu du congé de l'Action de Grâces, ceux-ci les recevront le 15 octobre et n'auront qu'une journée pour se faire inscrire.

RECTIFICATIF

Dans une déclaration faite hier à la presse, les parents des comités d'école Le Plateau et Pierre Dupuis affirment n'avoir jamais appuyé le boycottage des cours et se dissocient de toute action visant à semer la panique chez les étudiants. Cependant, ajoute Mme Georgette Labelle, présidente du comité Le Plateau, les parents sont conscients que le temps est venu d'étudier le problème en profondeur car le climat actuel est cahotique et ne se règlera que si la CECM se penche sur nos problèmes de zone défavorisée (zone 2).

Pour VENDRE "PROPRIETE" ou ACHETER



J. Goulet

IMMEUBLES GOULET REALTIES

(Consultez)



M. Goulet

(IMMEUBLES) GOULET (REALTIES INC.)

3130 est, rue SHERBROOKE Tél.: 526-6655

mini-loto

TIRAGE 27
VENDREDI 4 octobre 1974

30 Séries émises—90,000 chacune

POSSIBILITÉ DE:

72384 — 30 GAGNANTS DE $5,000.

2384 — 240 GAGNANTS DE $500.

384 — 2430 GAGNANTS DE $100.

LOTO PERFECTA

27e COURSE 3 octobre 1974

		PRIX
ORDRE:	$3,043.20	38
DÉSORDRE:	61.20	1889

VENTES TOTALES: $481,846.00

RÉSULTAT

A	B	C	D
7	1	10	3

éditorial

Le rapatriement: oui mais à quel prix?

Dans le discours remarquablement digne et ferme qu'il a prononcé à la Chambre des Communes mercredi, M. Pierre Elliott-Trudeau a tenu sur la politique de son gouvernement en matière de bilinguisme des propos qui témoignent de sa constante et inébranlable fidélité à l'un des grands objectifs qu'il se fixa dès son entrée dans la politique fédérale, à savoir la poursuite d'une égalité plus réelle entre Canadiens de langue française et Canadiens de langue anglaise. Nous analyserons ces jours prochains le bilan de l'expérience du gouvernement Trudeau à cet égard et les conditions nécessaires au succès de la politique réaffirmée par M. Trudeau. Il n'est pas trop tôt, cependant, pour souligner la fidélité que maintient en matière de bilinguisme le chef du gouvernement.

L'autre thème abordé par M. Trudeau dans son discours était, à vrai dire, plus étonnant. Non pas que l'on ait jamais soupçonné le premier ministre de se désintéresser du rapatriement au Canada de la constitution, mais parce que son intervention de mercredi paraît contredire la ligne de conduite qu'il s'était fixée au lendemain de l'échec de Victoria. Meurtri par la réponse négative du gouvernement Bourassa, M. Trudeau affirmait alors qu'il refermait le dossier de la révision constitutionnelle et qu'il ne le rouvrirait que lorsque le Québec aurait de nouvelles propositions à présenter. Or, voici que, sans qu'aucune requête ou suggestion ne lui soit venue en ce sens de Québec, le premier ministre fédéral rouvre lui-même la "canne de vers" qu'il s'était juré de ne plus rouvrir à l'aveuglette.

Quoi qu'il en soit, les paroles des hommes politiques passent et changent. On sombrerait vite dans une stérile insignifiance à vouloir trop en faire l'exégèse. Il faut bien davantage s'arrêter aux problèmes que soulèvent ou veulent résoudre les actions des gouvernements. Parce que la situation constitutionnelle actuelle demeure insatisfaisante, parce qu'il est vrai qu'un pays adulte doit avoir sur son propre territoire le contrôle entier de sa constitution, toute démarche sincère du gouvernement visant à ramener au Canada la constitution du pays doit retenir l'attention des citoyens. Autant il y a lieu de se montrer réservé devant la démarche pleine d'embûches qu'ouvre M. Trudeau, autant il ne faut pas hésiter à dénoncer comme mesquine et peu digne d'un homme d'Etat la réaction de M. Bourassa laissant savoir par un porte-parole anonyme qu'il n'a guère de temps pour s'intéresser "aux patentes de Trudeau".

●

Dans la perspective des intérêts supérieurs du Canada, on ne saurait douter que le rapatriement de la constitution soit une entreprise digne d'être menée à terme le plus tôt possible. Ainsi que le disait M. Trudeau dans son discours de mercredi, tous les pays du monde, sans exception, ont au moins réussi à s'entendre sur la façon de modifier leur propre constitution. De tous les pays qui prétendent à la souveraineté, le Canada est le seul qui n'ait pas encore acquis cet attribut essentiel de la souveraineté politique. Pour ceux qui croient à l'avenir de ce pays, la démarche envisagée par M. Trudeau s'impose.

Avant d'aller plus loin, M. Trudeau aura cependant profit à se souvenir des raisons précises qui conduisirent à l'échec de Victoria. Or, il y a lieu de se demander, quand on lit son dernier discours, s'il a bien compris la leçon qui lui fut alors servie.

A Victoria, rappelle M. Trudeau, "il y eut au moins entente de la part de toutes les provinces, des onze participants, sur une procédure d'amendement. Mais la charte de Victoria n'obtint pas l'accord du Québec, non pas à cause d'un désaccord sur la formule d'amendement, mais pour une toute autre raison".

M. Trudeau connaît sans doute mieux que quiconque les propos qui ont pu être échangés en juin 1971 entre M. Bourassa et les autres chefs de gouvernement réunis à Victoria. Il se peut très bien que le premier ministre du Québec ait alors exprimé son accord quant à la formule d'amendement contenue dans la charte de Victoria mais ait décidé de ne pas s'en ouvrir publiquement à moins d'avoir reçu en retour les concessions qu'il exigeait en relation avec l'article 94A et la compétence en matière de politique civile.

Mais on a répété avec justesse à l'époque que le refus du gouvernement québécois fut celui non seulement de M. Bourassa et de son gouvernement, mais aussi de tout un peuple, du peuple du Québec, tout au moins par ses élites. Or, ce refus, dans la mesure où il exprimait une opposition à la charte de Victoria qui était très répandue au Québec, embarrassait, en plus de l'objection formulée par M. Bourassa au sujet de la politique sociale, plusieurs autres aspects de la charte de Victoria, y compris certaines dispositions du chapitre traitant de la formule d'amendement, c'est-à-dire de ce chapitre même dont M. Trudeau dit aujourd'hui: "Si nous ne trouvons pas de meilleure formule, nous proposerons alors l'adoption de celle qui a été acceptée en 1971 à Victoria.

●

La formule d'amendement proposée à Victoria contenait maintes améliorations par rapport aux formules antérieures, qui furent toutes rejetées. Elle proposait une règle de majorité plus souple que l'unanimité pure et simple. Elle offrait en même temps aux provinces les plus importantes, le Québec et l'Ontario, un droit de veto pratiquement indispensable. Pour le Québec, elle soulevait néanmoins des difficultés graves qui furent abondamment évoquées dans les semaines qui suivirent sa divulgation fort tardive. Parmi celles-là, deux, en particulier, reviendront sur le tapis dès que l'on voudra se mettre sérieusement au travail.

Une première objection est d'ordre stratégique. Le Québec — on doit s'en souvenir même si ce rappel ne plaît guère — fut à l'origine de la révision constitutionnelle. Or, ce qu'il y cherchait d'abord, ce n'était pas une formule d'amendement ou de rapatriement, mais un partage plus équitable des pouvoirs et des ressources et des garanties plus efficaces contre la violation continue de l'esprit fédéral par le pouvoir central. Avec la charte de Victoria, on ne lui offrait rigoureusement rien en ce qui touchait l'objet initial et central de sa démarche. On lui demandait en retour de lier son avenir au droit de veto susceptible d'être exercé par une majorité de provinces anglophones. C'était une inversion complète du sens que Daniel Johnson avait donné à sa démarche quand il demanda une révision de la constitution. On ne concédait au Québec rien de ce qu'il avait recherché dès le départ. On lui demandait en contre-partie de céder sans douleur l'un des rares instruments de marchandage dont il dispose heureusement encore. Des milliers de Québécois dirent non à ce troc trop simple. Cela faisait partie du refus que M. Bourassa fut invité par ses concitoyens à opposer à la charte de représenter les aspirations profondes des citoyens et non seulement les intérêts des hommes de pouvoir, il serait imprudent de ne pas tenir compte de cette réaction.

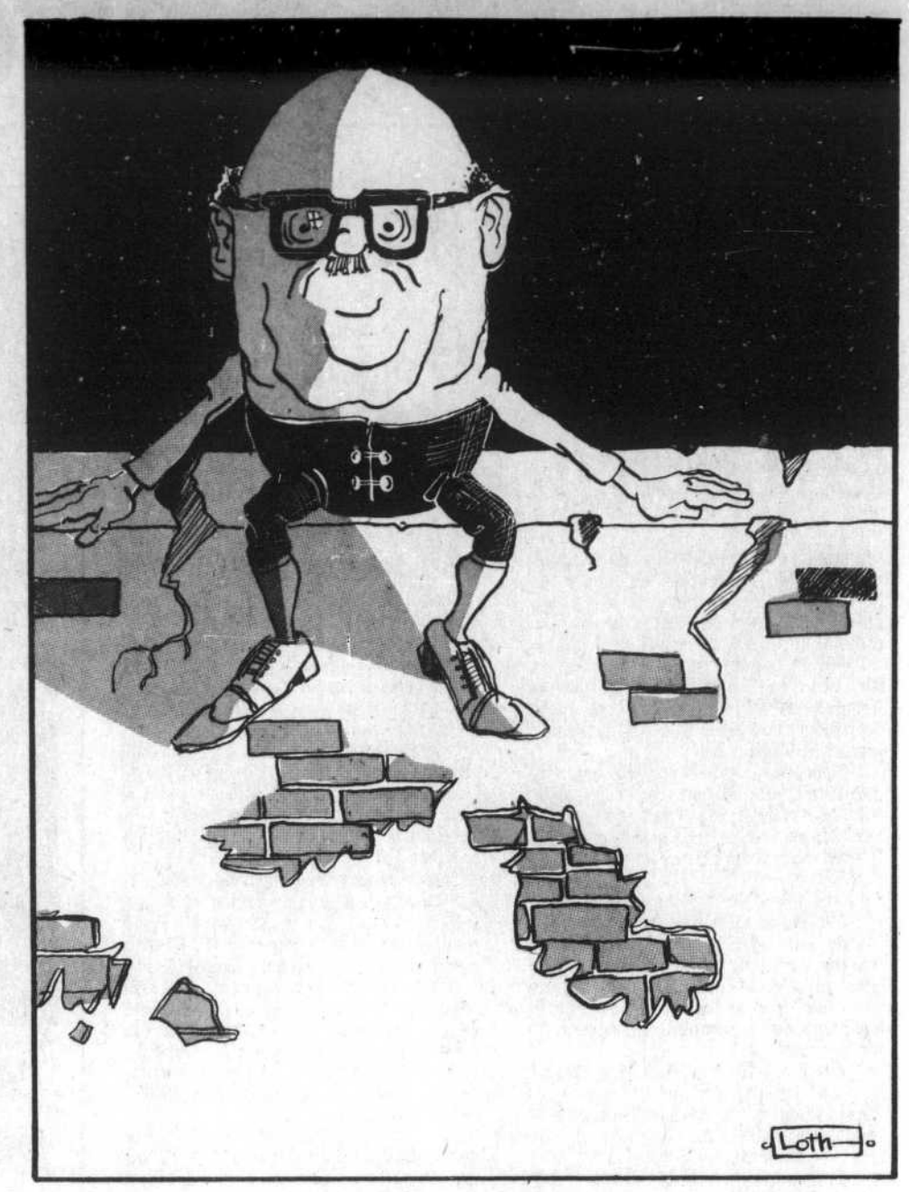
La formule d'amendement est la clé de tout projet de rapatriement. Le mécanisme d'arbitrage des litiges constitutionels est de même la clé de toute formule efficace d'amendement. Ici encore, la charte de Victoria proposait d'apporter des améliorations réelles au fonctionnement et au rôle de la Cour suprême du Canada. Elle introduisait une participation consultative des provinces dans la nomination des membres du plus haut tribunal. Elle offrait des garanties nouvelles au Québec en ce qui concerne l'audition des causes impliquant le droit civil de la province de Québec.

Fondamentalement, le gouvernement central se réservait toutefois le pouvoir ultime dans la désignation de tous les juges de la Cour suprême. Il ne faisait aucun droit à une vieille requête québécoise voulant que les deux ordres de gouvernement participent à la nomination des juges. Le Québec pouvait difficilement souscrire de gaieté de coeur à ce chapitre de la charte de Victoria. Il devait de même éprouver des réserves sérieuses au sujet du chapitre traitant des droits linguistiques.

●

Certains voudraient que les changements constitutionnels souhaités par le Québec ne soient astreints à aucun veto, mais que le Québec dispose d'un droit de veto sur les changements susceptibles de l'affecter: c'est une position indéfendable et ridicule à sa face même. Dans une négociation embrassant d'autres sujets que la formule d'amendement, le Québec pourrait néanmoins obtenir des arrangements meilleurs que ceux que proposait la charte de Victoria. M. Trudeau n'a aucunement fermé la porte à cette approche plus large. Avant de se lier sur la formule d'amendement, M. Bourassa fera bien de l'explorer.

Claude RYAN



Humpty-Dumpty

bloc-notes

Québec doit entendre l'alarme

A peine réglé le conflit du métro, voici que s'aggrave le différend qui oppose l'administration Drapeau-Niding aux quelque 2,500 pompiers de la Ville de Montréal. Un grand nombre des véhicules du services ont été mis hors d'usage, à la suite de sabotage, estime le directeur du service. La Ville, prétend au contraire le syndicat, retient la remise en service d'appareils réparés en vue de provoquer un affrontement avec les sapeurs. De fait, des sanctions disciplinaires internes ont déjà été prises contre quelques pompiers et 80 hommes avaient été mis à pied, "faute de travail", au moment où Québec était invité à intervenir dans le conflit.

Si l'escalade en préparation n'est pas désamorcée rapidement, des jours dramatiques risquent de survenir bientôt dans la métropole.

Les pompiers de Montréal, déjà en colère à la suite d'une sentence arbitrale les réduisant à 4.3% d'augmentation pour 1974, ont littéralement explosé en voyant les conditions que la Ville consentait à d'autres catégories d'employés municipaux, notamment aux cols bleus et aux policiers. Comme les policiers, les pompiers n'ont pas le droit de faire la grève, et quand la partie patronale les renvoie à l'arbitrage, parfois sans négocier sérieusement, ils ont à juste titre le sentiment d'être lésés. (On se souvient que coincés par une sentence arbitrale en 1969, les policiers de Montréal avaient débrayé, abandonné la métropole à l'émeute, obligé Québec à intervenir par une loi spéciale, et obtenu, depuis, des conditions pécuniaires fort avantageuses.)

Après diverses pressions morales et quelques pèlerinages à Québec, les pompiers ont obtenu qu'on fixe au moins le montant forfaitaire qui règlerait le rattrage qu'ils demandent pour la fameuse année 1974. La Ville, qui a accepté le forfait fixé à $750, en fait cependant dépendre le versement du règlement qui doit intervenir pour 1975." D'où la reprise du bal dans les casernes et le délabrement multiforme qui dégrade actuellement le service d'incendie de Montréal.

Les autorités ont jugé inconcevable de laisser la métropole sans protection policière, le 7 octobre 1969, pendant plus de douze heures. Mais que la vie des simples citoyens soit mise en danger, spécialement dans les habitations les plus vulnérables à l'incendie, cela n'émeut ni l'hôtel de ville ni Québec. Cela est terrible à dire, mais il faudrait, pour débloquer rapidement l'impasse, que les pompiers abandonnent Montréal au risque d'une grave conflagration pour que les autorités se pressent de trouver une solution au litige en cours!

Avec raison, les pompiers ont jugé qu'il ne fallait pas punir la population pour l'obstination de l'administration municipale. Leurs dirigeants syndicaux semblaient de plus fort conscients du péril qu'un affrontement avec l'administration leur faisait courir en période d'élection. Certains sapeurs, semble-t-il, sont passés à l'action directe, cependant que des mesures étaient prises contre un certain nombre de leurs collègues. Dans un groupe aussi solidaire que les pompiers, il suffit de quelques sanctions pour mettre le feu aux poudres.

Québec ne doit pas attendre que le mécontentement "actif" se généralise, ni que l'administration embarque une nouvelle fois dans son scénario des procédures judiciaires. A vrai dire, on s'étonne que les autorités provinciales n'aient pas encore trouvé le moyen de régler déjà ce qui peut l'être du conflit. Il est bien évident que si les pompiers recevaient promptement le rajustement qui leur revient pour 1974, le climat actuel changerait et les deux parties, justement, seraient en meilleure position pour reprendre leurs conversations.

Si vraiment des actes de sabotage sont survenus dans les casernes, il faut les réprouver vivement. Ce qu'il en coûte pour réparer des appareils aussi dispendieux impose au trésor municipal un fardeau dont il ne peut se payer le luxe. Les pompiers ont raison de réclamer des rajustements de salaire. La Ville a tort de les leur refuser alors qu'elle gaspille à gauche et à droite dans des dépenses de prestige. Mais, justement, au lieu d'ajouter au gaspillage, si vraiment certains de leurs hommes se sont laissés aller au sabotage, les pompiers devraient plutôt saisir le public de tout le dossier.

Au lieu d'indisposer le public en jouant avec sa sécurité, les pompiers, comme les employés de la fonction publique en général, devraient plutôt mettre en lumière les contradictions de l'administration. C'est à eux qu'il revient de montrer aux contribuables que la Ville ne manque pas d'argent

Voir page 6: Bloc-Notes

Jean-Claude LECLERC

L'ancien et le nouveau

En faveur de l'impatience

par JEAN MARTUCCI

On a beaucoup calomnié l'impatience. Certains disent même qu'elle est un défaut. C'est peut-être vrai dans les petites choses qui n'ont aucune importance, mais dans les grandes choses l'impatience est une vertu!

Pourquoi la patience serait-elle toujours une bonne chose? Rester impassible devant la souffrance, prendre patience face à l'injustice, se résigner devant l'hypocrisie, subir calmement la misère et rester passif devant la haine, toutes ces démissions de l'homme seraient-elles donc autant de vertus?

Job s'est dressé devant Dieu avec une impatience qui a fait de lui, selon les mots de Kierkegaard, "le fidèle témoin de toute la détresse et de tous les déchirements du coeur". Il n'a pas peur de se plaindre à pleine voix et de crier à qui de droit qu'il n'en peut plus et que c'est assez: "Des villes on entend gémir les mourants. On entend les blessés dont le souffle crie au secours. Mais Dieu, lui, reste sourd à la plainte!" (Job 24, 12). Pourtant, si Job réclame tellement une manifestation de Dieu, c'est qu'il est sûr qu'elle devra venir un jour. Son cri d'impatience est à la mesure de son espérance: "Je sais, moi, que mon Défenseur est vivant et que Lui, le dernier, se lèvera sur la terre" (Job 19, 25).

Les prophètes bibliques ne se sont pas armés de patience devant les maux qui affligeaient les sociétés où ils oeuvraient. Au contraire, ils ont fait preuve d'impatience devant Dieu et devant les hommes. "Combien de temps, Seigneur, vais-je encore t'appeler au secours sans que tu m'entendes et crier contre la violence sans que tu m'en délivres! Pourquoi m'obliges-tu à voir le crime et pourquoi restes-tu planté là à regarder notre misère?" (Habaquq 1, 2-3). Et, logiques avec leur prière, les prothètes, à leurs risques et périls, ont attaqué les pouvoirs et les puissants. Paradoxalement, leur audace et leur impatience leur venaient de l'assurance que les choses allaient devoir nécessairement changer un jour "au temps fixé", et c'est ce temps qu'il voulaient hâter. Leur impatience ne tenait pas de l'insolence, mais de la fidélité.

Que serait-il arrivé si Jésus n'avait pas fait preuve d'impatience? Est-il resté impassible devant les paralytiques et les lépreux, en leur prêchant la "résignation chrétienne"? Au contraire, indigné, il a sorti de lui-même toute la force qu'il pouvait avoir pour instaurer au plus vite le monde dont il rêvait. Certains le trouvait même trop pressé: "Es-tu venu ici pour nous tourmenter avant le temps?" (Mathieu 8,29). On ne peut pas dire que Jésus se montre particulièrement patient devant certains Pharisiens hypocrites qu'il traite de "sépulcres blanchis" (voir Mathieu 23, 1-36). Il met même un comble à son impatience le jour où il chasse du Temple vendeurs et acheteurs, culbutant les tables des changeurs et se faisant un fouet de cordes à l'intention de ceux qui ne comprenaient pas assez vite (voir Marc 11, 15-17 et Jean 2, 13-22). Cette impatience de Jésus lui vient de la certitude qu'il a que "les temps sont accomplis et le Royaume de Dieu est proche" (Marc 1,15).

Ne serions-nous pas trop patients? Avec un peu plus d'assurance et une plus grande hâte de voir changer les choses, nous pourrions "déraciner les arbres" (Luc 17,6) ou "transporter les montagnes" (Marc 11,23). La patience a des limites; l'impatience, elle, n'en a pas.

lettres au DEVOIR

Pour une nouvelle centrale syndicale dans la construction

M. le juge Robert Cliche,
président, Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale dans la construction.

Pour éviter les rivalités permanentes entre les centrales syndicales, pour obvier à tous les problèmes qui en découlent et pour permettre aux syndiqués de la construction de jouir d'une paix syndicale, je suggère que tous les employés de la construction (au sens large) soient regroupés en une seule centrale syndicale et entièrement indépendante de celles déjà existantes. En un mot, je crois nécessaire l'assujettissement de tous les employés de la construction dans un même organisme.

Cette nouvelle centrale serait la seule à représenter les employés de la construction et à posséder les structures nécessaires pour défendre les intérêts de ses membres et pour voir à la sauvegarde de leurs droits.

L'implantation d'une nouvelle centrale syndicale indépendante à l'échelle provinciale permettrait la disparition de la rivalité syndicale actuelle, laquelle comporte un danger d'aggravation dont le dénouement risque de conduire à très brève échéance à une situation intolérable et irrémédiable. Elle aurait également pour effet d'apporter au niveau des associations patronales du même secteur des modifications concordantes pour le bien général des intéressés et ipso facto de notre population.

La création d'une nouvelle centrale syndicale peut paraître de prime abord utopique. Cette idée m'est venue il y a plusieurs mois après en avoir épuré toutes les objections possibles. Je suis donc d'opinion que ma suggestion mérite qu'on s'y attarde.

La venue de ce nouvel organisme syndical n'exigerait que quelques modifications au code du travail et lois connexes. Quant à son organisation et à son fonctionnement, il y a sûrement assez de compétences au sein du ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre pour conseiller ceux qui seraient choisis pour mettre sur pied un tel organisme et pour le diriger par la suite dans une forme la plus démocratique qui soit.

Pour que cette centrale puisse atteindre son objectif premier, elle ne devrait avoir en aucun temps le droit d'élargir son champ d'action, i.e. qu'elle ne s'occuperait que des employés qui oeuvrent dans le domaine de la construction.

Leandre FAGUY.
Sillery, le 27 septembre 1974.

Il faut sauver Québec-Presse

Mon propos vient comme un cri, non comme un plaidoyer. Il vient du ventre, non de la tête.

Il n'y a pratiquement plus de presse libre au Québec. Les monopoles de l'information resserrant impitoyablement l'étau qui risque de tout réduire en poussière s'il n'y a pas une mise en commun des ressources pour la liberté de la parole.

Le réseau de la presse libre d'ici peut facilement être identifié. Ce qu'il y a de tragique, c'est que son importance est inversement proportionnelle à sa fragilité.

Conserver et édifier un patrimoine culturel, développer une conscience collective, c'est le devoir de tous les membres d'une société, pas simplement d'une petite poignée de "fanatiques" ou de rêveurs.

Les artistes ont toujours senti avant tous les autres l'importance d'assurer son existence parce qu'ils sont aux sources de la parole. Qu'on se souvienne des signataires du "Refus global" initiateurs d'une révolution tranquille qui sera officiellement inaugurée plus de dix ans plus tard. Au coeur de cette mutation le poète Jacques Breault parle du vaste projet collectif qu'il faut tous assumer: "Si au Québec les poètes font de la politique, c'est que les politiciens ne la font pas."

Le poète, l'artiste, la fine fleur d'une culture vigoureuse en train de se faire.

Je m'adresse ici aux artistes qui feront le spectacle de samedi soir au Centre sportif de l'Université de Montréal. Si vous êtes, comme je le crois, les libérateurs de la parole, il faut que ça se sache. Je m'adresse aux artistes qui seront sur scène ce soir-là afin qu'ils trouvent le moyen de rappeler à la salle qu'il se déroule en même temps un Québec Presse chaud au Centre Paul-Sauvé. Louise Forestier pourrait être un merveilleux porte-parole du groupe en mettant à contribution l'assistance et les artistes eux-mêmes dans l'opération "Sauvons Québec Presse".

Le gérant d'affaire ou l'impressario ont la responsabilité de faire que l'artiste vive de son art et c'est très bien ainsi. Il ne faut pas oublier que pour être libre, on a besoin des autres. Les intérêts de la collectivité doivent sûrement être conciliables avec l'avantage personnel.

J'ose croire qu'il se trouvera quelqu'un pour entendre mon message afin que notre espoir ne soit pas trompé par ceux que l'on considère de plus en plus comme les locomotives du plus beau Québec.

Je me sens d'autant plus libre d'invoquer votre assistance que je vous convie de l'arrière-pays; ici on va essayer de faire notre part aussi.

Raymond LEMIEUX,
Cegep de Rimouski.
Rimouski, le 3 octobre 1974.

Quel jeu le gouvernement joue-t-il avec les parents d'enfants handicapés?

Le gouvernement libéral provincial poursuit présentement une campagne d'intimidation par la poste et par téléphone, auprès des parents d'enfants hadicapés de notre région qui refusent de signer les formules du service social. Ces formules serviraient à retirer les allocations familiales pour ensuite donner un montant identique au gouvernement provincial. Les parents croient que le montant ne serait pas identique longemps et avec raison.

En effet, l'association des parents qui a eu des démêlés dernièrement avec le gouvernement, ne croit pas que le but du gouvernement soit simplement de retirer des allocations familiales qu'il retire déjà de toute façon mais plutôt de mettre en place une façon de procéder qui lui permettra de les avoir en longueur.

Selon nous il n'est pas dans l'intérêt des parents d'enfants handicapés de signer la formule bien que certains l'ont fait, s'étant fait dire par des fonctionnaires au téléphone que la majorité avai payé, ce qui est faux.

On nous objecte au service social qu'il faut suivre la loi. Les parents aimeraient bien eux aussi pouvoir changer un peu la loi, pas pour attaquer, simplement pour se protéger des lois qu'ils considèrent injustes. Mais comment le pourraient-ils avec les moyens limités qui sont les leurs?

Imaginons un homme qui touche un revenu de $4,000.00 par année et à qui on donne l'allocation familiale pour qu'il la rende ensuite. S'il est menacé entre temps d'être saisi ou de se voir couper l'électricité, il va payer avec l'allocation familiale. Pourquoi jouer ce jeu sadique avec les parents d'enfants hadicapés? Que penserions-nous d'un riche qui ayant prêté de la nourriture à un pauvre homme affamé, se servirait ensuite de la loi pour recouvrer son bien?

Roland LAVOIR
Alma, le 19 octobre 1974

Le boulevard Métropolitain à huit heures du matin

Pour quiconque s'est "promené" sur le boulevard Métropolitain à 8 heures du matin et en direction de Dorval un jour de semaine, il n'y a aucun doute possible: Les Arabes, les Albertains et les Vénézuéliens nous rendraient un immense service en haussant à un dollar le gallon l'huile lourde qu'ils livrent à nos raffineries, de sorte que l'essence soit revendue à deux dollars le gallon aux consommateurs. Alors, les milliers d'automobilistes que nous voyons actuellement circuler seuls dans leurs énormes voitures se verraient contraints (s'ils voulaient réduire leurs frais de transport) à véhiculer quatre passagers.

C'est du masochisme que de se gazer ainsi collectivement au moyen de ces ferrailles se frôlant et s'embrassant trop souvent dans un vacarme d'enfer.

Si, concurremment à la hausse souhaitée dans le premier paragraphe, il se trouvait que la CTCUM améliore son service en forçant ses inspecteurs à "inspecter", la non-observance de l'horaire par certains chauffeurs d'autobus qui collent leur véhicule comme une glue à celui qui les précède, alors ce serait vraiment la cerise sur le sundae. Mais si la loi, pour être observée, doit avoir des dents, il faudrait que l'on donne autre chose que des dentiers à ceux qui sont chargés de la surveillance dans ce cas-ci. Il y aurait aussi à vérifier si ces derniers ont leurs petits favoris — des intouchables quoi — à qui on permet de circuler à vide.

Le transport en commun ne sera amélioré qu'en réduisant drastiquement la circulation automobile et en pénalisant les mauvaises têtes qui fuient les passagers comme s'ils étaient des mouches à merde.

Roger BOURGAULT
Montréal, le 30 septembre 1974.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Laracque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $40 par année; six mois: $22. À l'étranger: $45 par année, six mois: $25; trois mois: $13. Éditions du samedi: $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

M. Trudeau, la constitution et le bilinguisme

■ *Intervenant mercredi dans le débat sur le discours du trône à la Chambre des Communes, M. Pierre Elliott-Trudeau, premier ministre du Canada, s'est lancé dans une vigoureuse défense de la politique de son gouvernement en matière constitutionnelle et linguistique. En plus d'annoncer que le gouvernement tentera de nouveau de ramener au Canada la constitution, M. Trudeau a fermement déclaré qu'il entend non pas ralentir mais intensifier ses efforts afin de donner à la Fonction publique fédérale une véritable dualité culturelle et linguistique. Voici de larges extraits de ce discours prononcé aux Communes le 2 octobre par M. Trudeau.*

(...) Il y a un autre domaine où les choses sont restées en plan depuis que nous avons accédé à la souveraineté il y a 107 ans. Je suis très heureux de constater que le chef de l'opposition (M. Stanfield) a souligné ce fait quand il a fait remarquer que la réforme constitutionnelle n'a pas encore réussi à rapatrier la constitution au Canada. Nous avons été le premier territoire de ce qui était alors l'empire britannique après la grande révolution qui a créé les États-Unis d'Amérique à établir une constitution qui pouvait être le fondement d'un pays indépendant et autonome. Je dis "le fondement" car nous ne sommes pas devenus entièrement independant en 1867. Entre autre choses, la tutelle du modèle des parlements s'est manifesté dans le fait que nous n'avions aucun moyen de modifier notre constitution, comme l'ont signalé de nombreux députés, notamment le chef de l'opposition. En dépit de notre liberté de choix et de nos révisions ingénieuses, nous n'avons jamais réussi à nous entendre sur la façon de modifier notre constitution.

Tous les pays du monde, sans exception, ont, au moins, réussi cela. Je conviens, comme le chef de l'opposition, qu'on nous le reproche constamment, en tant que Canadiens et, surtout, en tant qu'hommes politiques, car étant engagés dans les activités propres à la politique, nous avons complètement failli dans cette tâche fondamentale et essentielle d'acquérir l'indépendance politique. Il est temps, je crois, d'entreprendre cette tâche. Il est temps que nous, dans ce gouvernement, dans ce Parlement, décidions de résoudre ce problème avant de disparaître de la scène politique.

Cinquante ans d'efforts

Pendant près de la moitié de notre existence comme nation, nous avons essayé de résoudre ce problème et nous avons constamment échoué. Le problème fut étudié à fond pour la première fois lors de la Conférence dite Dominion-provinciale en 1927. Il avait été convenu que le Canada devait être autorisé à modifier sa propre constitution. C'était sous le gouvernement de M. King. La question fut de nouveau étudiée au Parlement en 1931, lorsque le gouvernement Bennett examina le Statut de Westminster. En 1935, le Parlement institua un comité spécial et le chargea de faire rapport "sur la meilleure méthode dont l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pourrait être amendé". La même année, une autre conférence du Dominion et des provinces constituait un comité permanent des procureurs généraux et le chargeait d'élaborer une méthode en vue d'amender cet acte. Ledit comité déposa son rapport en 1936, mais le projet encore une fois fut sans lendemain.

En 1949, M. St-Laurent décida d'éliminer une partie du problème et présenta le premier projet d'amendement à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui, une fois adopté, permit d'en modifier certains aspects qui n'intéressaient que le gouvernement central. Il organisa ensuite une conférence fédérale-provinciale sur la constitution qui se réunit à deux occasions en 1950, mais sans qu'on puisse encore une fois en arriver à un accord. Puis, en janvier 1960, le doyen de la Chambre et député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), premier ministre de l'époque, mentionna cette question au cours du débat sur le discours du trône. En effet, il formula le voeu "que nous puissions avant longtemps arriver chez nous à un accord en vue d'amender notre propre constitution". Il convoqua une conférence des procureurs généraux pour examiner la question en 1960 et 1961. La plupart des provinces se mirent d'accord sur une formule, mais des divergences d'opinion subsistèrent et cette entreprise échoua.

M. Pearson releva le défi en 1964, et l'on sembla encore une fois faire des progrès. La Chambre se rappellera que la formule Fulton devint la formule Fulton-Favreau. Il y eut d'autres conférences, d'autres discussions, encore des grands espoirs et des échecs. En 1968 — le chef de l'opposition nous l'a rappelé — nous avons entrepris une évaluation et un examen des plus sérieux de notre constitution. Nous avons tenu une série de conférences et avons constitué divers comités spéciaux dont tous les membres de la Chambre se rappelleront. Cela aboutit à la conférence de Victoria, en juin 1970, où il y eut au moins entente de la part de toutes les provinces, des onze participants, sur une procédure d'amendement. Mais la charte de Victoria n'obtint pas finalement l'accord du Québec, non pas à cause d'un désaccord sur la formule d'amendement, mais pour une tout autre raison.

J'ai fait cet historique pour deux raisons: pour démontrer d'abord que nous nous sommes efforcés de notre mieux et pendant longtemps d'arriver à un accord complet fondé sur l'unanimité et pour montrer aussi à quel point tous les hommes d'Etat de tous les partis et de toutes les régions s'entendaient pour dire qu'il faut résoudre le problème de la procédure de modification et du rapatriement total de la constitution canadienne. Depuis cinquante ans, je le répète, il y a une volonté générale d'arriver à un accord.

Lorsqu'il s'agissait de savoir si tous voulaient chercher la vérité, les scholastiques citaient la phrase suivante: "quod ad omnibus, quod ubique, quod semper". Il semble qu'en l'occurrence, toutes les conditions soient réalisées: tous, partout, ont toujours voulu que cela se réalise, et pourtant nous avons toujours échoué dans nos tentatives. Je suis d'accord avec le chef de l'opposition, et je me réjouis d'avoir l'appui de son parti à cet égard, pour dire qu'il est temps de décider que ce rapatriement se fera et que nous nous entendrons sur la procédure de modification d'ici quatre ans.

Je compte sur l'appui des vis-à-vis et je chercherai à obtenir des gouvernements provinciaux qu'ils consentent à la poursuite active de cet objectif. Si nous ne trouvons pas de meilleure formule, nous proposerons alors l'adoption de celle qui a été acceptée en 1970 à Victoria. Je ne doute pas que les Canadiens approuveront toute mesure nécessaire au règlement définitif de la question.

Appel au Québec

Et je voudrais dire deux mots en particulier à mes collègues du Québec, parce qu'on se souvient que c'est souvent de là qu'est venue la pierre d'achoppement, tant en 1970, qu'au moment de la présentation de la formule Fulton-Favreau. Je suis convaincu que cela s'adresse aussi à mes collègues québécois de l'autre côté de la Chambre; il est possible qu'on puisse trouver impensable le fait qu'on explique à la population québécoise que tout ce que nous demandons est de ramener au Canada notre Constitution à nous. Mais il me semble que nous réussirons sans grandpeine à faire comprendre aux Québécois qu'ils n'ont plus besoin de crier "au secours" à la Grande-Bretagne, qu'ils n'ont plus besoin de se cacher derrière les jupes de la Grande-Bretagne lorsqu'il s'agit de débattre entre nous des questions politiques qui nous concernent tous.

Je reviens à une dernière question laissée en suspens. Encore une fois, je me réjouis que le chef de l'opposition l'ait signalée comme un domaine où des mesures énergiques s'imposent. Il s'agit du bilinguisme. Je l'avoue, j'étais étonné d'entendre le chef de l'opposition gémir parce que le discours du trône est muet sur le sujet. Je lui rappelle que nous en avons parlé dans le discours du trône de la dernière législature; les membres de son parti et les néo-démocrates nous ont dit que la question était beaucoup trop brûlante pour en saisir la Chambre des communes. Il nous reproche aujourd'hui de ne pas l'avoir fait. J'en saisirai la Chambre des communes et j'espère qu'ici aussi nous reconnaîtrons qu'il importe au plus haut point d'employer ces quatre années de gouvernement, espérons-le, assez stable, pour établir solidement une capitale fédérale qui soit la capitale de tous les Canadiens.

Aux séparatistes, selon lesquels cela ne pourrait jamais être vrai pour un Canadien de langue française, les députés de tous les partis peuvent répondre que la loi sur les langues officielles permettrait de l'assurer. Il existe donc pour nous tous une obligation, une sorte de contrat politique passé avec les Canadiens de langue française, en vertu duquel ces derniers rejetteraient le séparatisme et le gouvernement fédéral pour sa part garantirait aux Canadiens français le droit de communiquer dans leur langue avec l'administration fédérale et d'y travailler aussi dans leur langue. Je crois absolument que si nous ne voulons ou ne pouvons faire de ce droit une réalité vivante pendant cette législature, engagée dans le bilinguisme par les paroles tout à fait solennelles du chef de l'opposition dans son discours d'il y a une heure, et par la très forte représentation francophone qui existe au gouvernement, alors ce ne sera jamais fait, le séparatisme sera dans le vrai, et l'unité du Canada cessera d'avoir un sens pour la majorité des Québécois.

> *"Nous sommes résolus à prendre les moyens nécessaires pour créer une situation irréversible"*
>
> PIERRE ELLIOTT-TRUDEAU

Le bilinguisme demeure une grande priorité

Je le dis carrément au chef de l'opposition qui a posé la question: le gouvernement maintient plus fermement que jamais sa politique des langues officielles et poursuivra avec une vigueur accrue l'objectif fondamental qu'il s'est fixé dès son accession au pouvoir en 1968, savoir la possibilité pour tous les Canadiens sur l'ensemble du territoire de communiquer avec leur gouvernement fédéral dans la langue officielle de leur choix.

Il faut nous réjouir à cet égard des progrès réalisés depuis cinq ans, et regretter les lenteurs qui retardent encore l'application de la loi, mais j'aimerais dire ma joie, au député de Montmorency (M. Duclos) qui, dans son premier discours à la Chambre, a souligné que le bilinguisme est au coeur des préoccupations des Québécois. Il exprimait là une politique du gouvernement, une politique que nous avons l'intention de mener à bon port au cours des quatre années à venir.

Le gouvernement du Canada continuera donc de promouvoir énergiquement l'usage des deux langues officielles dans son propre domaine, et d'inciter les provinces à faire de même dans les domaines de leur compétence.

Notre gouvernement s'opposera par tous les moyens dont il dispose à toutes mesures législatives ou autres susceptibles de restreindre l'usage par les citoyens de la langue officielle de leur choix.

Nous poursuivrons donc les efforts déjà entrepris pour supprimer certains obstacles, par exemple, ceux qui tiennent à la langue de travail, et que les candidats francophones trouvent sur leur route quand ils entreprennent de faire carrière dans le fonctionnarisme canadien.

Ces obstacles, qu'il serait trop long d'énumérer en détail, créent dans notre fédéralisme une grave anomalie. Les Canadiens francophones et singulièrement les Québécois, sont encore très loin d'occuper dans la Fonction publique une place correspondant à leur nombre et à leurs aptitudes.

De plus, ils ne détiennent toujours pas le nombre de postes importants qui leur reviendrait normalement et que leur compétence leur permettrait d'occuper, pour le plus grand bien du gouvernement fédéral et du peuple canadien tout entier. Par exemple, dans la catégorie dite "exécutive" de certains ministères clefs, la représentation francophone reste encore en deçà de 10 p. 100. Et d'une façon générale, très peu de progrès a été réalisé quant à l'usage du français comme langue de travail. C'est là une situation injuste et par conséquent malsaine, qu'il importe de corriger dans les plus brefs délais.

Sans doute, pourrions-nous ergoter fort longtemps sur les causes historiques ou autres de cette situation, les procédures, le partage des responsabilités. Mais ce qui intéresse bien davantage le gouvernement du Canada, c'est d'appliquer les remèdes qui relèvent de sa compétence. Nous sommes donc résolus à prendre les moyens nécessaires, dont plusieurs sont déjà en oeuvre, afin que la présence des francophones dans la Fonction publique atteigne au plut tôt en nombre et en importance la masse critique indispensable pour créer une situation irréversible. Une fois atteint cet objectif, la collectivité francophone de notre pays sera capable d'assurer elle-même sa propre relève. Nous aurons résolu un problème qui nous préoccupe depuis plusieurs générations, et l'unité canadienne aura franchi une étape très importante.

La loi 22 et ses critiques anglophones

En s'engageant dans cette voie, le gouvernement espérait entraîner à sa suite les autorités des provinces. Il avait confiance que ces dernières, quand elles ne le faisaient pas déjà, prendraient elles-mêmes l'initiative d'offrir leurs propres services dans les deux langues, au choix de leurs commettants.

Or, si nous avons pu noter quelques progrès dans certaines provinces, et parfois même des progrès significatifs, il nous faut constater qu'ailleurs la stagnation continue et que dans certaines régions c'est la régression vers l'unilinguisme qui menace de se mettre en branle.

À cet égard, les mesures législatives adoptées par le Québec, le bill 22 par exemple, n'ont pas manqué de soulever quelques inquiétudes, non seulement au sein de la population québécoise, mais un peu partout à travers le pays. On a beaucoup discuté de cette loi, on a mis en doute l'orthodoxie constitutionnelle de certaines dispositions qu'elle contient. Il n'est pas exclu que certains veuillent en contester quelques articles pour en vérifier la constitutionnalité. Si cela devait se produire, les tribunaux auraient à décider de la question comme ce fut le cas d'ailleurs relativement à la loi fédéral sur les langues officielles.

Quoi qu'il en soit, et bien que moi-même je regrette les aspects de cette loi qui semblent aller à contre-courant des tendances contemporaines vers plus de liberté en matière linquistique, il ne faudrait pas perdre de vue — et je sens que le chef de l'opposition semble l'avoir fait — que même après l'adoption du bill 22 le Québec reste encore, de toutes les provinces canadiennes, celle qui traite la langue minoritaire sur son terrtoire avec le plus d'équité, de libéralisme et de générosité. Si les neuf autres provinces décidaient subitement de témoigner des mêmes égards à leurs minorités de langues officielles, c'est à un épanouissement miraculeux que nous assisterions à travers le pays.

Or, j'espère qu'il ne saurait être question d'appliquer deux poids et deux mesures, selon qu'on juge les lois et les pratiques du Québec, et celles des provinces à majorité anglophone. Le Montreal Gazette l'a d'ailleurs compris, lui qui n'a pas toujours été tendre envers le bill 22, mais qui publiait le 23 septembre dernier un article de fond intitulé: Making Bill 22 Look Good. Dans cet article où on examine des pratiques courantes en Ontario et au Manitoba, on conclut de la façon suivante:

"Quelles que soient les lacunes du bill 22 du Québec, il prévoit toujours une place importante pour l'enseignement en anglais dans la province.

Le Manitoba et l'Ontario devraient être prêts à en faire au moins autant pour leurs minorités francophones."

Je m'étends un peu longuement sur ce sujet parce qu'il est important qu'à travers le pays on comprenne un peu l'esprit qui règne au Québec en cette matière. Il est bien évident, et je l'ai souvent répété, que si le Québec n'est pas vigoureusement francophone et ne participe pas pleinement à la vie canadienne en tant que province francophone, c'est notre pays tout entier qui dérivera bientôt vers l'unilinguisme anglais, détruisant ainsi l'une des caractéristiques qui font la richesse et l'originalité de notre pays. Et quand je parle d'un Québec vigoureusement francophone, je ne parle pas d'un Québec unilingue, au contraire, la connaissance de l'anglais comme langue seconde, pour un très grand nombre de Québécois francophones, me paraît essentielle au bien-être du Québec et du Canada. Mais tous les Canadiens, de quelqu'origine qu'ils soient, et dans quelque partie du pays qu'ils habitent, devraient comprendre que l'usage universel du français au Québec comme langue de travail et de culture, comme langue de loisir et d'enseignement est aussi naturel que l'usage universel de l'anglais en Colombie-Britannique ou à Terre-Neuve.

Nous devons tous nous réjouir du fait que le Québec utilise tous les moyens dont il dispose pour accentuer son caractère français, pour consolider sa culture et en assurer le rayonnement, pourvu qu'il s'agisse toujours dans le respect des droits minoritaires, respect qui dans le passé, a toujours caractérisé l'attitude québécoise. Je l'ai dit et je le répète; dans un continent menacé par l'uniformité, nous devons tous nous réjouir de cet effort. Il existe chez nous, comme dans toutes les sociétés humaines, des préjugés aussi tenaces que nuisibles. Celui qui consiste à croire qu'on est moins canadien si l'on parle français, ou bien que le dualisme linguistique et la diversité culturelle menacent l'intégrité canadienne, ce préjugé, dis-je, est l'un des plus pernicieux qui subsiste parmi nous, survivance déplorable d'une époque révolue.

Une saine dualité

Il faut nous entendre pour sonner le glas du vieux rêve de l'unilinguisme anglais, mais il faut accepter les deux côtés de la cloison linguistique, des conséquences concrètes d'un dualisme linguistique, non pas seulement toléré avec plus ou moins de résistance muette, mais franchement accepté, appuyé, encouragé. Il tombe sous le sens que le français parlé par six millions de personnes sur un continent peuplé de quelque 240 millions d'anglophones doit pour survivre et s'épanouir faire l'objet de soins particuliers.

Il ne faudrait donc pas prendre peur ni se contenter de réagir avec indifférence devant les efforts entrepris au Québec et dans les autres collectivités francophones du Canada pour promouvoir et développer l'usage de la langue française. Le gouvernement fédéral, pour sa part, continuera de faire sa large part pour consolider le fait français par le truchement de ses lois, de sa politique, dans le domaine de la culture, de la radio-télévision, du film, voire de l'immigration.

Et il était essentiel que le gouvernement du Canada, conscient de sa dualité linguistique, projetât à l'étranger une image fidèle de ce que nous sommes, et c'est pourquoi, de même que nous entretenons avec les pays du Commonwealth des relations privilégiées, nous avons voulu, sous la direction du secrétaire d'État aux Affares extérieures dans le même esprit, resserrer les liens qui nous unissaient déjà aux pays de langue française. Cette chose doit se poursuivre et l'occasion nous sera bientôt donnée de la prolonger dans un domaine nouveau. En effet, le satellite Symphonie construit conjointement par la France et la République fédérale d'Allemagne sera lancé en décembre, et je me propose d'amorcer, lors de ma visite à Paris dans quelques semaines, une participation canadienne aux nouvelles expériences d'échanges culturels internationaux que cet instrument rendra possible.

Quand l'immense majorité des Canadiens aura compris l'importance d'une active et franche collaboration à ces vues que je viens d'énumérer, réduisant au silence les fanatiques de tout bord, le Québec ne sera plus tenté de se considérer lui-même comme étranger à la réalité canadienne. Ayant surmonté ses propres inquiétudes, il pourra collaborer plus pleinement que jamais à l'édification du pays que nous formons tous ensemble.

lettres au DEVOIR

La vraie histoire du Fantasque

Monsieur Ryan,

Le Devoir publiait dans son édition de samedi, le 28 septembre, un cahier des arts et lettres touchant l'alchimie et que j'ai beaucoup apprécié.

Permettez-moi toutefois d'apporter certaines corrections à un article que signait en seizième page l'un de vos collaborateurs, monsieur Germain Beauchamp et intitulé "Quelques auteurs québécois alchimiques".

Mon intervention a trait à l'allusion que fait le rédacteur au journal Le Fantasque. N'en déplaise à votre collaborateur, en dépit de son titre, cette feuille ne s'est jamais intéressée au fantastique, et de plus, ajoutons que son fondateur n'est pas Philippe Aubert de Gaspé, mais bien Napoléon Aubin.

Voici comment celui-ci présente son journal le 1er août 1837:

"Voyez-vous chers lecteurs et aimbables lectrices (j'ai la prétention d'avoir des lecteurs et surtout des lectrices) voyez-vous je suis fantasque et c'est tout dire! Mais, à propos, entendons-nous bien sur ce mot, car par la suite, dis-je, vous pourriez me reprocher de ne point être fantasque. Savez-vous ce que c'est que d'être fantasque? Oui ou non? Fantasque... prenons un dictionnaire et cherchons l'explication du mot fantasque... Oh! mais bah! un dictionnaire, c'est déjà trop sérieux; contentons-nous donc d'une simple définition entre nous, une de ces définitions que chacun puisse comprendre".

"Je m'engage donc à être fantasque, c'est-à-dire: qui va d'un côté et de l'autre — qui pense un jour d'une manière et le lendemain d'une autre — fantasque... fantasque, une jeune femme quoi! Voilà l'explication. Une jeune femme (et surtout une jolie femme) voyez-vous, c'est réellement fantasque, elle rit aujourd'hui de ce qui la fait pleurer demain et qui l'eût fâché hier. (...)

"Vous saurez que la politique, c'est mon délire (...)

"Il s'agit de décider la grande, la banale question: quel parti adopterez-vous?"

"Serez-vous bureaucrate, constitutionnel, loyal, whig, tory, patriote modéré juste milieu, aristocrate forcené et démocrate enragé? Eh bon Dieu? comment voulez-vous que je sois quelque chose, moi, pauvre petit fantasque; je resterai toujours fidèle à ma devise: indépendant comme un Huron, gai comme un artiste, fou comme un enfant, sage comme un fou, sensible comme une jeune fille: me voilà".

"On dit qu'il est impossible de subsister sans s'attacher à une cause, à un parti: j'ai donc droit de vie plus que tout autre, car je les avocasserai tous, je les observerai tous, j'applaudirai à tous les succès et je prendrai le parti du fort contre le faible sans distinction de couleur ni de rang. Cependant si, frappés de ma puissance et désireux de me lier à leur suite, le pouvoir ou le peuple jetait à mes pieds l'or de la corruption, je les repousserais avec dédain, et si je devais en recevoir le coup fatal, je trouverais une consolation dans cette nouvelle parodie du brave:

Fantasque meurt, mais il ne se vend pas".

"...Cependant si l'on s'y refuse (à m'encourager), le Fantasque terminera sa joyeuse carrière: philosophe jusqu'à la fin, il clora sa paupière sans maudire les ingrats, sans murmures et sans pleurs, il se contentera encore de cette simple épithate qui paraîtra un bien grand éloge à ceux qui ne la comprendront pas:

Fantasque meurt, car il ne se vend pas".

C'est l'humour et non le fantastique qui naissait dans la presse québécoise avec le Fantasque. C'est ce qui allait d'ailleurs conduire Aubin en prison. Le 2 janvier 1839, il est arrêté en même temps que son imprimeur Adolphe Jacquies. L'imprimerie et la documentation du journal sont saisies. Le journaliste et l'imprimeur sont incarcérés durant cinquante-trois jours.

Le Fantasque s'insère dans l'histoire de la liberté d'expression au Québec.

Quant au prétendu auteur "alchimique" Philippe Aubert de Gaspé, fils, il aurait été certes le premier à rire à gorge déployée s'il avait pu soupçonner qu'un rédacteur le rangerait un jour dans la galerie des Flamel.

De Gaspé était courriériste parlementaire des journaux Le Canadien et le Mercury à Québec. En 1838, il décide d'empester la Chambre d'Assemblée: il jette sur un poêle de l'assa-foetida. Cette action lui vaut des poursuites qu'il évite par la fuite. Auparavant, en 1835, il avait été emprisonné après une altercation avec le député Edmund Bailey Callaghan, rédacteur du Vindicator.

C'était un homme turbulent. C'est le moins qu'on puisse dire. L'unique ouvrage qu'il a écrit, "L'influence d'un livre", dénote un esprit curieux de superstitions.

Jean-Paul de LAGRAVE
Longueuil, le 3 octobre 1974

OU DONC . . . pouvez-vous obtenir UNE SEMAINE DE SOLEIL

sur l'une des plus belles plages des antilles dans une villa à quelques pas d'une immense plage, avec tous vos repas (vin inclus), divertissements, transferts, etc. ?
Mais à Cuba voyons . . . pays que vous ne pourrez oublier. Vol direct par AIR CANADA
$339./$389.

Départs 18 octobre, — 1er et 15 novembre

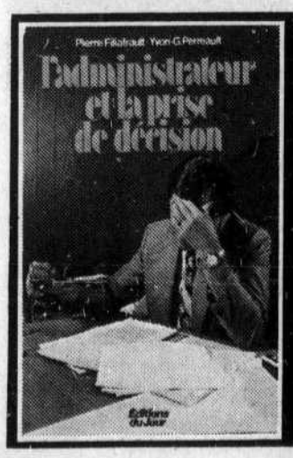
Présentation touristique gratuite
mardi le 8 octobre
HÔTEL SHERATON MT-ROYAL
6h30 et 8h

Réservations: 871-8696

UNITOURS

C'est le temps de faire installer les
GOUTTIÈRES (HO-DO)
Galvanisées, cuivre aluminium
Estimation gratuite
Montréal 322-4160
Québec 872-9244
PRIMEAU MÉTAL INC.

Psychologue
ROBERT LETENDRE,
Psychologue
Diplômé de l'Université de Genève
Sur rendez-vous seulement
2201, Édouard-Montpetit
Tél. 738-6620



VIENT DE PARAÎTRE . . . *. . . AUX ÉDITIONS DU JOUR*

L'ADMINISTRATEUR ET LA PRISE DE DÉCISION

Pierre Filiatrault - Yvon G. Perreault

- La prise de décision définit l'administrateur. Elle est quotidienne, continue et demande un esprit de synthèse autant que d'analyse, qui sont la marque même d'un bon administrateur.
- Les auteurs présentent dans cet ouvrage une méthodologie rationnelle d'analyse qui permettra à l'administrateur d'aujourd'hui ou de demain d'améliorer la qualité de ses décisions.

En vente partout au prix de $4.95 — Distribué par les Messageries du Jour, 8255 rue Durocher, Montréal H3N 2A8 — Tél.: 274-2551

EDITIONS DU JOUR...

Paris veut négocier un pacte nucléaire avec Ottawa

Suite de la première page

site officielle à Paris, les 21 et 22 octobre.

"J'ai vu M. Giscard d'Estaing avant de quitter Paris et celui-ci, apprenant que M. Trudeau me ferait l'honneur de me recevoir, m'a chargé d'envisager avec ce dernier l'orientation fondamentale de son voyage en France, de préciser le ministre français; et dès mon retour, mardi prochain, je ferai rapport au président et au conseil des ministres des entretiens fort prometteurs que j'ai eus à Ottawa."

"Nous, du côté français, attendons beaucoup des entretiens Trudeau-Giscard, de dire encore M. Ségard. Ils situeront les relations franco-canadiennes dans un nouvel esprit. C'est vraiment un nouveau chapitre qui commence entre Ottawa et Paris."

Il semble d'ores et déjà acquis qu'une fois complété le tour d'horizon d'usage des problèmes internationaux et des relations bilatérales entre la France et le Canada, ce sera principalement sur le développement accéléré de la coopération économique franco-canadienne que seront axés les entretiens Trudeau-Giscard. A ce propos M. Ségard, avec M. Trudeau comme avec la demi-douzaine de ministres canadiens qu'il a en outre rencontrés, aurait ouvert des perspectives aussi alléchantes que prometteuses pour les autorités canadiennes. Le secrétaire d'Etat français a d'ailleurs exposé très librement au DEVOIR les nombreux domaines où Paris juge à priori possible et souhaitable la négociation d'accords franco-canadiens de coopération économique, outre celui de l'énergie nucléaire:

● La Frace souhaite vivement participer à la mise en valeur des sites canadiens (dont ceux de la baie de fundy) qui se prêtent à la construction de centrales d'énergie marémotrice, "un domaine où nous pouvons vous apporter beaucoup au plan technique", de dire M. Ségard.

● Paris aimerait participer à l'exploitation des énormes gissements de charbon de l'Alberta et de la Colombie, à la fois pour relayer par des sources canadiennes les réserves déclinantes des charbonnages français et pour mettre à la disposition des Canadiens les techniques d'extraction avancées mises au point en France. C'est un projet particulièrement cher à M. Ségard, ministre "politicien" plutôt que "technocrate", d'abord élu député UDR "giscardien" de la région industrielle et charbonnière de Lille.

● Le gouvernement français voudrait accroître la participation déjà respectable d'intérêts français — tant au plan technique que financier — à l'industrie canadienne du pétrole et du gaz naturel.

● Le secrétaire d'État français a voulu rencontrer M. Jean Marchand, lors de son passage à Ottawa, pour entretenir l'intérêt que celui-ci manifeste pour les techniques et le matériel ferroviaire français depuis qu'il a entrepris sa réforme des chemins de fer canadiens. "Je verrais d'un très bon oeil, entre autres, l'initiative d'un programme de coopération plus poussée entre la Société nationale des chemins de fer français (la SNCF) et vos compagnies ferroviaires", de commenter M. Ségard.

● L'aéronautique est un autre secteur industriel — qu'Ottawa est justement en train de reprendre pour de bon en main — où le ministre français entrevoit la possibilité d'une étroite coopération franco-canadienne. "Il y a les avions de ligne, mais aussi les hélicoptères", de signaler M. Ségard, en s'interdisant de parler publiquement du domaine connexe de l'aviation militaire et des armements, dont Paris voudrait pourtant discuter avec Ottawa. "J'espère revenir bientôt au Canada en Concorde, pour vous faire connaître ce merveilleux appareil, de reprendre le ministre; et j'ajoute que le système d'ADACS mis au point au Canada pourrait peut-être nous aider à améliorer les liaisons entre des zones densément peuplées comme Lille, celle que je représente, et les principaux centres avec lesquels ces zones ont des rapports économiques."

Abordant ensuite la nature des rapports économiques qu'il souhaite développer entre la France et le Canada, M. Ségard a répété à plusieurs reprises et avec insistance que, ce qui intéresse d'abord Paris, ce n'est pas l'accroissement "en soi et pour soi" du volume des échanges commerciaux franco-canadiens, mais bien plutôt l'intensification d'une coopération économique — soit financière, industrielle et technique à la fois — dont l'expansion du commerce ne serait qu'une des conséquences bénéfiques (bien que normale et nécessaire) parmi plusieurs autres.

"En ma qualité de secrétaire d'Etat français au commerce extérieur, je ne peux que déplorer que les échanges commerciaux franco-canadiens, bien qu'en plein essor, ne représentent toujours qu'environ un pour cent du commerce global des deux grandes puissances commerciales que sont le Canada et la France, de rappeler M. Ségard. Ce pourcentage est loin de refléter adéquatement soit le potentiel, soit les besoins de nos deux pays. Nous pouvons et nous devons faire plus et dans les meilleurs délais."

"Mais nous devons aussi faire mieux, orienter nos échanges vers des productions plus nobles que les matières premières ou les produits de luxe ou du terroir", d'insister le ministre français, en ajoutant que cette évolution devait être réciproque et profiter aux deux économies puisque, "cela est bien connu, pour vendre, il faut savoir acheter".

Dans son discours d'inauguration de l'exposition technique et scientifique de Toronto, M. Ségard devait d'ailleurs préciser quelles formes pourraient prendre cette coopération économique franco-canadienne dans les secteurs de pointe: échanges de licences de fabrication et de mise en marché, mise au point en commun de nouvelles techniques ou produits, formation de consortiums franco-canadiens (d'ingénierie par exemple) pour répondre aux appels d'offres dans des pays tiers, accords de spécialisation entre firmes françaises et canadiennes et enfin investissements directs réciproques dans les secteurs industriels des deux pays, sont cinq techniques que la France juge particulièrement prometteuses, selon le ministre.

Dans l'entourage de M. Ségard, on soulignait d'ailleurs que les volontés françaises de coopération industrielle ne sont pas seulement "bilatérales" mais pourrait utilement devenir "triangulaires" et même "planétaires". En clair, cela veut dire que Paris souhaiterait que les entreprises françaises puissent miser sur des firmes canadiennes pour s'introduire sur le grand marché nord-américain (entendez, les Etats-Unis) et que, réciproquement, les industriels canadiens en viennent à considérer des firmes françaises comme des interlocuteurs privilégiés lorsqu'ils décident d'étendre leur champ d'activité à la Communauté européenne. Eventuellement, cette coopération "triangulaire" pourrait s'orienter tous azimuts, c'est-à-dire vers le Japon et le reste de l'Asie, l'Amérique latine, l'Afrique.

"Le temps du folklore est bel et bien révolu, de proclamer hardiment M. Ségard. Français et Canadiens doivent à l'avenir parler moins de cousinage et davantage de chiffres!"

C'est à quoi s'emploieront très prochainement les fonctionnaires de M. Ségard et ceux de M. Donald Macdonald, le ministre fédéral de l'Energie, des Mines et des Ressources, puisque les deux hommes politiques ont convenu, lors d'un dîner mercredi à l'ambassade de France, d'amorcer sans plus tarder des pourparlers techniques sur les projets de coopération franco-canadienne suggérés par la France en ces domaines.

"Et j'estime que la commission économique mixte France-Canada devra se réunir au plus tôt après la visite à Paris par M. Trudeau pour donner suite aux orientations qu'auront retenues nos deux chefs de gouvernement", de lancer M. Ségard.

Mais ne subsiste-t-il pas, dans la bureaucratie française, quelque réticence devant les perspectives d'un rapprochement franco-canadien?

— "Quand l'administration a des réserves, c'est parce que le personnel politique ne s'est pas exprimé assez clairement", de répliquer rondement l'émissaire de Valéry Giscard d'Estaing.

Il convient d'ailleurs de souligner, après la longue série d'incidents protocolaires des années 1967-71 entre Paris et Ottawa et la correction assez tiède des rapports "normaux" qui ont suivi, que le secrétaire d'Etat au commerce extérieur du gouvernement giscardien n'a raté aucune occasion de rendre au gouvernement canadien les égards qui lui sont dus... et même d'en remettre un peu.

M. Ségard a pu se montrer d'autant plus chaleureux envers M. Trudeau qu'il est d'un naturel fort engageant et qu'il peut considérer le premier ministre canadien et son ministre des Communications Gérard Pelletier comme des "amis personnels", comme il l'a dit publiquement à Toronto jeudi, ayant milité il y a une quinzaine d'années déjà dans le mouvement personnaliste formé par Emmanuel Mounnier autour de la revue française "Esprit" et ayant alors pris contact, à ce titre avec les animateurs de la revue québécoise "Cité Libre".

C'est ainsi que M. Ségard a tenu à entamer son discours inaugural de Toronto en signalant le plaisir qu'il y a, pour un ministre français, de pouvoir s'exprimer sans contrainte au Canada dans sa langue maternelle, "sachant qu'il use ainsi d'une des deux langues maternelles du pays": hommage discret mais fort remarqué aux efforts entrepris depuis 1968 par M. Trudeau pour instaurer l'égalité linguistique.

"Vous aurez également remarqué que le ministre est arrivé à Ottawa, s'est rendu ensuite à Toronto et de là doit passer à Québec et Montréal avant de rentrer en France, murmurait-on dans la suite du secrétaire d'Etat. Cet itinéraire, bien qu'encore inusité pour un ministre français, est aussi normal que bien d'autres..."

"Je crois qu'ensemble nous devons faire des choses qui respirent la Concorde et la Symphonie", aurait dit enfin M. Ségard en buvant à la santé du Canada, lors du déjeuner offert en son honneur à la Maison Pearson, jeudi, par M. Gérard Pelletier.

Car le ministre canadien des Communications, semble-t-il, avait déjà commencé à initier la coopération bilatérale en matière de télécommunications, après que M. Trudeau eut annoncé officiellement la veille qu'Ottawa souhaitait participer au projet franco-allemand de télé-satellite "Symphonie".

Et paraît-il que M. Ségard était très, très intéressé par cette affaire...

---

suites de la première page

DRAPEAU

de l'avenir de Montréal" à présenter aux Montréalais.

Il s'agit là des projets d'envergure dont on entend parler depuis quelque temps. Et à ce sujet, M. Drapeau affirme qu'il n'en sera pas cependant question durant la campagne électorale, afin qu'il soit totalement libre d'en parler après. Il a juste indiqué qu'il ne s'agissait pas d'un projet en particulier, mais plutôt d'une situation générale, "une vision de l'avenir de Montréal".

Les thèmes de la campagne électorale, ainsi que le programme comme tel du Parti civique, ne seront pas abordés avant quelques jours. Le maire Drapeau a promis de rencontrer à son retour d'un voyage à Francfort, la semaine prochaine, les media d'information. Chose certaine, et de l'aveu même du maire Drapeau, le programme électoral qui sera exposé aux Montréalais sera en continuité directe avec tous les programmes électoraux soumis à l'électorat depuis 1960. "Nos politiques continueront d'être, comme par le passé, enracinées dans les aspirations du peuple", dit-il.

Quant à la campagne électorale, M. Drapeau a laissé entendre qu'elle serait de courte durée. Cependant, l'organisation électorale du Parti civique compte miser autant sur des interventions publiques traditionnelles que sur des interventions par les média d'information. D'ici la mise en candidature officielle, le 23 octobre (dans un lapsus, M. Drapeau a parlé de mise en accusation), le maire a promis d'aborder tous les principaux thèmes de son programme.

Comme à chacune des quatre dernières élections municipales, le Parti civique présente une liste de candidats à tous les postes. Onze nouvelles figures apparaissent en 1974 dans cette liste, à la fois pour remplacer les trois conseillers qui ont quitté le Parti civique et cinq autres conseillers qui abandonnent la vie politique municipale active, et pour combler les trois nouveaux sièges qui ont été créés avec le nouveau découpage des districts électoraux.

Rappelons que les trois conseillers démissionnaires sont MM. Jean-Paul Cloutier, dans Papineau, Paul-Emile Robert, dans Ahuntsic, et Georges-Etienne Marchand, dans l'Acadie. Par ailleurs, les conseillers mettant fin à leur carrière politique sont MM. Jean-Paul Bonin, dans Ahuntsic, Richard La Salle, dans Mercier, Yvon Payette, dans Maisonneuve, Ernest Chénier, dans Saint-Jacques, et Paul Lacoste, dans Côte-des-Neiges.

Les nouveaux venus sont M. Gilles Chevalier, un industriel, et Michel Hamelin, un directeur de personnel, dans Ahuntsic, M. Jean Beaucage, un commerçant, qui remplace M. Lacoste dans Côtes-des-Neiges, ce qui met ainsi fin à la tradition de la présence de l'Université de Montréal au conseil municipal; M. Germain Roy, un entrepreneur-peintre, dans l'Acadie; M. André Roy, un industriel, dans Maisonneuve; M. Claude Provost, un garagiste, dans Marie-Victorin; M. Jacques Martineau, un entrepreneur-électricien, M. Denis Tondreau, un industriel, et M. Claude Varin, un commerçant, dans Mercier; M. Serge Bélanger, un administrateur immobilier, dans Papineau; et M. Aimé Y. Charron, dans Saint-Jacques.

Ces candidats ont été choisis par le Parti civique lui-même. M. Drapeau a expliqué que depuis la fondation du parti, en 1960, le processus de sélection n'avait pas changé. Ce sont les conseillers déjà élus d'un district qui recrutent un ou des nouveaux candidats. Ceux-ci passent ensuite un examen d'entrée en présence de M. Drapeau, des conseillers du district où ils doivent être candidats, et de conseillers de districts voisins. Si cet examen est satisfaisant, un avis est publié à leur sujet au sein du parti, et les candidats ne sont admis que s'ils recueillent l'assentiment de la totalité des conseillers.

Au cours de sa conférence de presse, le maire Drapeau a dû aborder plusieurs sujets qui ont trait à l'organisation du Parti civique et à l'hermétisme qui entoure ses décisions. On a pu ainsi apprendre que chacun des 55 candidats aux postes de conseillers contribue à la caisse électorale. Pour être candidats, ils doivent verser $2,000, tout comme en 1970. Selon M. Drapeau, les fonds électoraux de ce parti proviennent en très grande majorité des candidats.

Le maire Drapeau a également confirmé la consigne de la solidarité de parti, interdisant toute dissidence publique des membres du Parti civique. L'un des conseillers démissionnaires, M. Jean-Paul Cloutier, avait d'ailleurs motivé sa démission par son refus de se plier à cette règle. Selon le maire, il s'agit d'une consigne établie unanimement par tous les conseillers et nécessaire pour assurer l'unité du parti. D'ailleurs, M. Drapeau s'est attaché à démontrer à quelques reprises que les membres de son groupe sont tous des hommes libres tout en étant disciplinés.

Enfin, le maire a rejeté l'idée de créer des commissions permanentes au conseil municipal comme le suggère le rapport Hanigan pour la Communauté urbaine de Montréal. Pour M. Drapeau, il vaut mieux travailler en comité plénier où tous les conseillers sont présents. Depuis janvier, il y aurait ainsi eu neuf caucus pléniers du parti, et si cette formule est sujette à discussion, fait remarquer M. Drapeau, elle coïncide cependant avec une période de grand progrès.

ottawa

Alerte au bilinguisme

Un député conservateur dont le comté contient l'une des plus fortes proportions d'employés fédéraux au Canada a déclaré hier que le gouvernement n'atteindra jamais ses objectifs dans le domaine du bilinguisme si le système actuel n'est pas changé.

Dans un communiqué, M. Walter Baker (Grenville-Carleton) propose que le programme gouvernemental d'apprentissage des langues officielles soit radicalement modifié.

"Il y a deux jours, note-t-il, le premier ministre Trudeau admettait qu'on avait réalisé peu de progrès quant à l'utilisation du français comme langue de travail. Il est évident pour moi et pour plusieurs fonctionnaires qu'un apprentissage efficace des langues ne sera pas atteint si les fonctionnaires se voient imposer une marche forcée ou un système de quota sans qu'on leur donne par ailleurs le temps et le stimulant nécessaires pour apprendre une autre langue."

L'opinion de M. Jones

L'ex-maire de Moncton, M. Leonard Jones, a déclaré hier aux Communes que le seul moyen de faire de "vrais Canadiens" était de les mettre tous à la même école intégrée de manière à supprimer ce qu'il a appelé "une forme de ségrégation ou de biais linguistique dans les systèmes d'éducation du pays".

Pour le député indépendant de Moncton, le bilinguisme fédéral est un "gaspillage". Selon lui, il ne peut y avoir qu'une culture canadienne tout court.

Une taxe est reportée

La taxe sur le transport aérien, qui devait entrer en vigueur le 15 octobre, ne prendra effet que le 1er décembre, a annoncé hier le ministre des Transports, M. Jean Marchand.

Cette décision fait suite à une demande en ce sens de l'Association des transporteurs aériens du Canada qui a besoin d'un délai pour former son personnel et celui des agents de voyage.

La taxe s'élèvera à 5% du tarif du billet de passage jusqu'à un montant maximum de $5 sur tout billet vendu pour un voyage effectué dans les limites de la région de taxation désignée. De plus, une taxe forfaitaire de $5 s'appliquera aux voyages internationaux prenat fin hors de la région soumise à la taxation. Celle-ci comprend le Canada et les Etats-Unis sauf Hawaï et exclut également les îles Saint-Pierre-et-Miquelon.

Des femmes mal payées

Une analyse fiscale démontrant que les hommes continuent à gagner des revenus substantiellement plus élevés que ceux des femmes ($9,074 en moyenne en 1972 contre $5,208) met en évidence le besoin pressant de lois nouvelles contre la discrimination sexuelle.

Telle est l'avis de Mme Katie Cooke, présidente du conseil consultatif fédéral sur le statut des femmes qui estime que le Code du travail devrait prohiber toute discrimination d'emploi pour des motifs de sexe, de statut conjugal ou d'âge.

Pour exporter plus

Les Communes ont été saisies hier d'un projet de loi destiné à favoriser l'exportation des produits canadiens, Déposé par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Alastair Gillespie, le projet de loi porte notamment le capital-actions autorisé de $125 à $400 millions.

La Société pour l'expansion des exportations pourra également emprunter jusqu'à dix fois le total obtenu en ajoutant le capital autorisé au montant crédité au compte de l'excédent de capital.

Un autre article prévoit que le montant maximum de la responsabilité éventuelle de la Société sur l'assurance des crédits à l'exportation sera porté de $500 à $750 millions.

Importante nomination

Après avoir fait part de son intention de rouvrir le dossier des conférences constitutionnelles, le premier ministre, M. Trudeau, a annoncé hier la nomination prochaine de M. Gordon Robertson au nouveau et important poste de secrétaire du cabinet chargé des relations fédérales-provinciales.

M. Robertson, qui est actuellement greffier du conseil privé et secrétaire du cabinet, devrait entrer en fonctions dès le début de 1975 après que les Communes auront ratifié sa nomination. Il gagnera entre $50,000 et $60,000 par année.

M. Michael Pitfield, originaire de Montréal, le remplacera comme greffier du conseil privé.

Albanie crée un précédent

Le président de la Chambre ne portait pas de toge, hier aux Communes.

En effet, pour la première fois dans l'histoire du Parlement canadien, une femme, Mme Albanie Morin, député de Louis-Hébert, occupait le fauteuil du président des débats.

Comme pour les femmes députés et les femmes journalistes, le protocole de la Chambre des Communes est pris à court dans ce cas puisqu'il prévoit que les hommes doivent porter veste et cravate, mais ne dit rien sur les femmes.

Mme Morin a donc posé le premier jalon d'une tradition en portant un tailleur noir bordé de blanc à l'avant et aux manches.

Un ami des grévistes

Les grévistes de la United Aircraft de Longueuil et ceux des élévateurs à grains de Vancouver, de même que les syndiqués en général, ont trouvé hier aux Communes un nouvel avocat en la personne du député libéral de Sainte-Marie, M. Raymond Dupont.

Selon ce dernier, plusieurs employeurs provoquent délibérément des conflits par "leur intolérance et leur intransigeance".

Il en est ainsi de "l'attitude intolérable, qui dépasse toute imagination, de cette filiale de société américaine, la United Aircraft, qui refuse depuis 10 mois de se soumettre aux traditions syndicales canadiennes, à la formule Rand", de dire le député.

A propos de Margaret

Le premier ministre, M. Trudeau, a déclaré que sa femme "se porte très bien" à la suite de son séjour dans un hôpital de Montréal où elle a été traitée pour ce qu'elle a elle-même appelé "un stress émotif grave".

Après avoir dit que sa femme fait la promenade avec les deux enfants, se rend au marché "et ainsi de suite", le premier ministre a demandé aux reporters de cesser de la harceler.

"O Canada" officiel

Le chant "O Canada" sera enfin reconnu officiellement hymne national des Canadiens à la suite du dépôt, hier aux Communes, d'un projet de loi en ce sens par le secrétaire de M. Hugh Faulkner.

La composition de Calixa-Lavallée est reconnue depuis longtemps, dans les faits, comme l'hymne national du Canada et le gouvernement Trudeau veut lui accorder un statut officiel.

Il y a déjà quelque temps que le feuilleton de la Chambre prévoit cette "officialisation" mais, pour diverses raisons, le projet de loi n'a pu encore franchir l'étape finale de la troisième lecture.

la météo

Une zone dépressionnaire au-dessus du golfe Saint-Laurent se dirigeait vers le nord-est hier et devait atteindre la côte du Labrador aujourd'hui. Un flux d'air froid humide et instable de secteur nord se maintient toujours au-dessus du Bas-Saint-Laurent et le nord du Québec. Les chutes de neige dans le nord et les averses dans le sud cesseront puis le ciel s'éclaircira quelque peu.

De l'air plus chaud se dirige vers le nord est, au-dessus des Grands Lacs et devrait atteindre le Sud du Québec aujourd'hui. Toutefois cet air plus chaud sera précédé par une bande nuageuse et quelques averses. Une zone dépressionnaire accompagnant l'air chaud traversera le nord-ouest du Québec ce soir apportant ainsi un peu de pluie sur le nord de la province.

●

Régions de l'Abitibi, Pontiac, Témiscamingue: nuageux avec quelques averses et plus chaud. Maximum 55 à 60. Aperçu pour demain: nuageux. Possibilité d'averses.

●

Ottawa, Montréal, Laurentides: ciel variable avec possibilité d'une averse. Plus chaud. Maximum 55 à 60.

Aperçu pour demain: quelques passages nuageux et chaud.

●

Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'Est: ciel variable avec possibilité d'averses en fin de journée. Plus chaud. Maximum 50 à 55.

Aperçu pour demain: quelques passages nuageux et chaud.

●

Chibougamau, Haute-Mauricie: ciel variable. Possibilité d'averses en fin de journée. Maximum 50 à 55.

Aperçu pour demain: nuageux. Possibilité d'averses.

●

Région du Lac-Saint-Jean: ensoleillé puis de plus en plus nuageux en fin de journée. Maximum près de 50. Aperçu pour demain: nuageux avec des averses.

●

Régions de Baie-Comeau, Sept-Iles, Rimouski, Gaspésie: nuageux et quelques éclaircies. Maximum 40 à 45.

Aperçu pour demain: nuageux avec quelques averses.

MORGENTALER

ment un crime par nécessité.

Si les juges de la Cour suprême estiment que Morgentaler pourrait faire valoir une défense en ce sens sans recourrir à l'article 45 et que les jurés ont peut être retenu des éléments d'une telle preuve, il paraît probable qu'ils ordonneront un nouveau procès au cour duquel le médecin ne pourrait pas invoquer l'article 45 à l'appui de sa défense.

Me Robichaud a plaidé, hier, que le code pénal faisait une différence entre une opération chirurgicale et l'avortement. Citant abondamment l'opinion du juge Dubé de notre Cour d'appel il a fait valoir que l'article 45 protégeait celui qui fait une opération légale contre un effet désastreux de cette opération mais qu'il ne protégeait pas celui qui commet un crime défini dans le code et, dans le cas du Dr Morgentaler, le crime d'avortement qui est traité spécifiquement par le législateur.

Me Robichaud a suscité l'intérêt du plus haut tribunal du pays en citant une étude récente d'un juriste de l'université de Windsor qui porte sur les origines de l'article 45. Cet article aurait été inséré dans le code pour protéger le médecin ou la personne qui pratique une opération chirurgicale sur une personne sans le consentement de cette dernière. Il s'agit de cas où le malade ne peut pas donner son consentement.

Hier, le juge en chef Bora Laskin a ajourné à lundi les travaux de la Cour suprême et Me Robichaud sera alors invité à reprendre son plaidoyer pour le maintien du verdict de culpabilité prononcé par la Cour d'appel contre Morgentaler.

Ce dernier n'en a pas appelé de la sentence de 18 mois de prison imposée par le juge Hugessen après le jugement de la Cour d'appel.

Si la Cour suprême décide que l'article 45 peut s'appliquer dans le cas d'un avortement, elle acquittera vraisemblablement le Dr Morgentaler. Si elle ordonne un nouveau procès en excluant la défense de l'article 45 elle obligera le Dr Morgentaler à présenter une défense de nécessité absolue.

La cliente dont il est question dans cette cause était une étudiante étrangère non admissible à notre régime d'assurance-maladie et bénéficiant d'une maigre bourse de $200. Elle avait été référée au Dr Morgentaler par un hôpital montréalais qui ne pouvait lui obtenir l'avortement dans les délais sécuritaires et à moins d'un déboursé de $500 à $700. Plusieurs médecins ont témoigné au procès que son état de santé considéré dans son aspect le plus large justifiait l'avortement de cette jeune fille seule au Canada, pauvre et dont l'avenir dépendait du sort de sa grossesse.

FMI

condition essentielle de la tranquillité intérieure des pays et du progrès matériel pour tous dans un monde qui est devenu irrémédiablement interdépendant, a dit M. McNamara.

Il reste aussi que les réunions des assemblées générales du FMI et de la Banque mondiale se sont terminées sur des résultats plutôt minces compte tenu de l'ampleur des problèmes.

Une majorité de la centaine de ministres des Finances présents à Washington a décrit, en termes parfois apocalyptiques, un avenir plutôt sombre pour l'économie mondiale condamnée à une croissance ralentie pour plusieurs années peut-être, en raison de l'inflation mondiale, de la hausse des prix du pétrole, et de l'endettement croissant qui en résulte.

Le dialogue avec les pays exportateurs de pétrole, souhaité par plusieurs orateurs, avec l'espoir d'obtenir une baisse des prix, n'a pu s'amorcer. Leurs représentants s'étaient abstenus en masse cette année, soit en raison du Ramadan, soit pour éviter d'avoir à répondre aux appels pressants des pays consommateurs.

Dans ces conditions, les solutions retenues par les "grands argentiers" ne sont que des remèdes partiels et provisoires, qui restent bien en-deçà de la gravité des problèmes évoqués. Les risques d'une crise économique mondiale ne sont pas conjurés, malgré les propos qui se voulaient rassurant du secrétaire américain au Trésor, M. Simon.

Les Etats-Unis et leur quatre principaux alliés (Japon, RFA, France, GB) vont s'efforcer, chacun pour soi d'ici le printemps prochain, de réduire leur consommation d'énergie, pour les Américains de telles économies sont de nature à peser sur les prix, alors qu'ils n'ont pas encore abandonné l'espoir d'obtenir une baisse. Pour les Italiens, cela devrait permettre de préparer un dialogue avec les pays producteurs. Pour les Français, il s'agit d'une adaptation aux réalités économiques.

Les pays en voie de développement ont été plutôt en retrait sur la question des prix du pétrole, s'abstenant d'une manière générale de condamner les pays producteurs, dont plusieurs ont commencé à les aider. Mais la Malaysie et la Côte d'Ivoire ont réclamé à nouveau que les prix de leurs matières premières soient stabilisés pour leur assurer des recettes suffisantes à l'exportation.

OTTAWA-DIALOGUE

quant, à prix coûtant, les engrais dont la pénurie menace actuellement la survie des pays du tiers monde.

Tout au long du débat de deux heures, M. Yamani a contesté que la hausse du prix du pétrole soit la cause principale de l'inflation et que sa baisse de 2 dollars, réclamée par le sénateur Jackson, résolve tous les problèmes économiques du monde.

"Le vrai problème n'est pas celui du prix du pétrole, a-t-il dit, mais celui de la disponibilité de l'énergie dans le monde... Vous devez beaucoup travailler dans ce pays pour développer de nouvelles ressources et nous sommes prêts à y contribuer".

"Nous devons cesser de parler de confrontation et commencer à parler sérieusement", a ajouté le ministre séoudien.

M. Yamani s'est dit convaincu que les mesures prises par les pays industrialisés pour modifier des données du marché pétrolier en réduisant leur demande ne réussiraient pas à provoquer la désintégration de l'OPEP.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que cette table ronde intervient au moment où le ton monte entre Washington et les pays producteurs de pétrole.

Ainsi, M. Bélaid Abdessalam, ministre algérien de l'Industrie et du pétrole a réaffirmé dans une interview à la télévision libanaise, la détermination des pays arabes face à la "campagne menée dans les pays occidentaux contre les pays producteurs de pétrole". "Nous avons décidé que les prix pétroliers seront indexés sur le taux d'inflation dans le monde, a-t-il déclaré, nous considérons ces mesures comme justes et raisonnables."

Enfin le président de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, Gustavo Jarrin Ampudia, a déclaré hier au quotidien vénézuélien El Naccional qu'aucune "menace impérialiste n'empêchera la création d'un nouvel ordre économique mondial".

M. Jarrin, qui est ministre des Ressources naturelles et énertiques de l'Equateur, a exprimé fermement son soutien à la lettre adressée par le président vénézuélien Carlos Andres Perez au président américain Gérald Ford. M. Perez accusait les pays industralisés d'être reponsables de l'inflation mondiale et d'appliquer un "totalitarisme économique" en payant à vils prix les matières premières d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie.

L'OPEP, selon M. Jarrin, est une organisation "unie et parfaitement consciente du rôle historique qu'il lui est revenu de tenir dans la lutte contre l'impérialismé économique"' Le ministre a souligné la nécessité d'instauter un système économique plus juste où les relations internationales se feront d'égal à égal". Pour cela, il faut changer la structure du commerce et du système monétaire international, a-t-il dit. "Les entreprises transnationales transfèrent aux consommateurs leurs bénéfices considérables, ce qui donne lieu à une brutale poussée inflationniste depuis les centres de domination", a déclaré M. Jarrin.

BLOC-NOTES

suite de la page 4

pour les dépenses folles, mais que son Trésor est toujours vide pour les obligations essentielles.

Après la grève du métro, il ne devrait pas être nécessaire de revenir à la charge et de faire la preuve qu'il en coûte toujours plus cher de laisser traîner un conflit que de le régler rapidement. Le gouvernement de Québec, dont l'administration Drapeau-Niding dépend pour tant de choses actuellement, ne devrait pas non plus manquer d'arguments frappants pour l'amener à un règlement raisonnable. Le gouvernement a su intervenir d'autorité pour maintenir des services bien moins essentiel que le service des incendies. La banlieue cossue de la Communauté urbaine ne fera guère entendre sa voix dans le conflit actuel, le service des incendies de Montréal n'étant pas intégré à la Communauté urbaine. Les autres Montréalais ont quand même droit à une égale protection de la part des autorités.

DÉCÈS

BEAUCHAMP Simone. A Montréal, le 3 octobre 1973 à l'âge de 63 ans, est décédée, Mme veuve Edouard Beauchamp, née Simone Comtois, Mère de Mme François-Michel Rousseau (Heisa-Nicole), Claude (époux de Louise Jobin), Marc (époux de Marie-Françoise Backullon) et Pierre. Les funérailles auront lieu lundi le 7 octobre. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée. No 745 rue Crémazie est, pour se rendre à l'église St-Judes (Boul. d'Auteuil) où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de Varennes lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Bien qu'elle aimait beaucoup les fleurs, elle préférerait que le don soit versé à la Société Canadienne du Cancer, 1370 ouest, Ste-Catherine, serait appréciè.

Des cégépiens dénoncent les tests d'aptitude universitaire

par Lise Bissonnette

Même si les méthodes de sélection à l'entrée de l'université se donnent des airs de sophistication scientifique, elles n'en demeurent pas moins discriminatoires envers les étudiants issus des classes sociales moins favorisées, croit un mouvement cégépien issu de Montréal et de la périphérie qui s'apprête à organiser le boycottage des Tests d'aptitude aux études universitaires (TAEU) auxquels les étudiants des cégeps devraient se soumettre le 16 novembre prochain.

Au cégep de Joliette, on a déjà recours aux grands moyens et une assemblée générale réunissant 650 des 1,500 étudiants de l'institution décidait hier de débrayer le mercredi 9 octobre en guise de protestation contre l'existence même de ces tests. On s'attend à ce que le mouvement s'étende rapidement à cinq autres cégeps (Rosemont, Saint-Hyacinthe, Valleyfield, Trois-Rivières, Saint-Laurent) dont les représentants étudiants ont procédé à une étude conjointe des tests, samedi dernier, pour mieux les récuser.

Ces TAEU, selon les étudiants, ne sont rien d'autre qu'un "moyen de sélection dirigé uniquement vers les étudiants francophones pour mieux cacher le fait que les places universitaires abondent pour les anglophones, alors que les universités francophones ne peuvent absorber tous les finissants des cégeps français."

Plus encore selon eux, le contenu même des tests tendrait à opérer une sélection favorable aux étudiants issus des classes supérieures, dans la mesure où les questions posées feraient appel à des connaissances culturelles qui sont celles de l'élite, façon comme une autre de contrer une accessibilité réelle à l'enseignement supérieur, que la création des cégeps devait favoriser.

"Passé en une journée, ce test obligatoire peut décider arbitrairement de toute une carrière", déclarait hier une étudiante porte-parole des cégépiens de Joliette. Ceux-ci, qui croient que l'épreuve a été fixée tôt en novembre pour les empêcher d'organiser une contestation serrée, espèrent pourtant arriver à un boycottage "national" des TAEU, en multipliant les informations d'ici un mois.

Ces TAEU, auxquels on prête de si sombres intentions, ne sont en fait utilisés intensivement qu'à l'Université de Montréal qui en abrite les auteurs à son département de Psychologie. Préparés au début pour un usage interne à cette institution, ils ont été rapatriés au Service de mesure et d'évaluation du ministère de l'Education qui en assure l'administration là où les universités en font la demande.

Toutes les universités peuvent les exiger mais aucune n'est tenue de le faire; ce sont les responsables des divers programmes qui en décident, de même qu'ils déterminent eux-mêmes jusqu'à quel point ils en tiendront compte dans le processus d'acceptation ou de refus des demandes d'admission des étudiants.

A l'Université de Montréal, on exige le passage des TAEU pour 46 programmes d'études de premier cycle, c'est-à-dire, dans la totalité des départements, sauf dans les écoles affiliées que sont les Hautes Etudes commerciales (HEC) et l'Ecole polytechnique.

L'Université de Sherbrooke n'a recours aux TAEU que pour huit ou neuf de ses programmes et l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) que dans deux de ceux-ci.

Avec l'UQTR, l'Université du Québec à Montréal est la seule constituante de l'UdQ à utiliser les TAEU, et seuls ses modules de psychologie et d'éducation physique, où l'on pratique un fort contingentement des admissions, le font. L'Université du Québec considère généralement que son importante clientèle d'adultes n'ayant pas accès aux TAEU, ceux-ci ne lui sont guère utiles pour juger avec équité les demandes d'admission.

Mis au point par des psychologues qui disent les avoir longuement expérimentés, les TAEU mesurent cinq aptitudes principales chez l'étudiant finissant du cégep: l'ingéniosité, la mémoire, l'habileté de perception, le raisonnement et la compréhension verbale.

"C'est pourquoi", de dire M. Maurice Goulet, responsable du programme TAEU au ministère, "ils sont souvent un instrument infiniment plus juste que les dossiers scolaires pour juger de l'admissibilité d'un étudiant." Il est reconnu que les dossiers scolaires peuvent, pour des étudiants également aptes, varier beaucoup selon le cégep dont ils proviennent, et selon la sévérité ou la largesse des professeurs dans l'évaluation des travaux scolaires.

Malgré cela, ajoute M. Goulet, "les facultés qui utilisent le TAEU le font avec beaucoup de prudence, ne s'en servant que dans des cas douteux, quand il faut vraiment choisir entre deux candidats dont les dossiers scolaires semblent équivalents."

Quant au contenu culturel auquel ces tests réfèrent, il n'est autre que celui de la "culture québécoise francophone" déclare le même responsable qui se refuse à accepter que cette culture puisse varier selon la classe sociale d'origine et qui invoque le fait que les tests ont été validés auprès d'échantillonnages représentatifs de toutes les catégories de population.

L'Université Laval, comme les universités anglophones, semble-t-il, utilise des tests conçus chez elle. Cette méthode de sélection paraît donc de plus en plus courante dans le processus d'examen des demandes d'admission mais elle obligera bientôt les universités, au delà de la question de son efficacité ou de son équité, à définir et justifier leurs politiques de contingentement des effectifs étudiants.

La CECM veut rendre l'histoire obligatoire

Alarmés par le dévoilement des statistiques indiquant que 60 à 70 pour cent des élèves du secondaire peuvent obtenir leur diplôme sans avoir suivi un seul cours d'histoire nationale ou autre, les commissaires de la CECM ont résolu unanimement jeudi de faire appel au ministère de l'Education, lequel devrait "prendre des mesures afin que l'enseignement de l'histoire nationale soit obligatoire au secondaire et s'adresse à toutes les clientèles".

La résolution, pilotée par Mme Lise Sarrazin, manifestait également une inquiétude à l'égard de l'enseignement de l'histoire à l'élémentaire, qui a été "relégué au second plan en faveur d'un enseignement plus global des sciences de l'homme". Les commissaires ont dès lors demandé aux services concernés de la CECM, "d'examiner la meilleure formule" pour revenir à un tel enseignement plus spécifique à l'élémentaire.

La résolution ne sera cependant transmise au ministre de l'Education que lorsque le service des études de la CECM aura terminé le rapport de situation qu'il prépare à ce propos. Ce rapport devrait être déposé au plus tard au début de novembre.

On sait que depuis l'alerte donnée par l'Association des professeurs d'histoire du Québec au cours de la dernière année scolaire, on a maintes fois demandé au ministère de corriger cette étonnante lacune, qui particularise peu glorieusement le système scolaire du Québec. Mais si M. Cloutier avait promis d'en faire une priorité parmi ses préoccupations, nulle directive n'est venue étayer ses intentions et rien ne laisse prévoir, dans l'actuelle planification des programmes, qu'on a l'intention d'y remédier.

Le prix M.-C. Daveluy

Mlle Louise Aylwin, âgée de 21 ans, étudiante à l'université du Québec à Montréal, a remporté le premier prix de $150. du concours littéraire Marie-Claire Daveluy pour son manuscrit "Raminagradu".

L'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, organisatrice du concours, et les éditions du Jour ont conclu une entente en vertu de laquelle le manuscrit gagnant sera publié au cours de l'année.

Le deuxième prix de $100 est allé à Mlle Michèle Robert, pseudonyme Annie, âgée de 18 ans, étudiante au Cégep de Sherbrooke, pour son manuscrit "Autour et en moi". Quant au troisième prix de $50, il a été décerné à M. Robert Racine, pseudonyme Mure, âgé de 18 ans, étudiant à l'école Saint-Maxime, à Chomedey.

Cinquante manuscrits avaient été présentés cette année comparativement à 13, l'an dernier.

L'an prochain, le prix Marie-Claire Daveluy sera de $500 et sera accompagné d'un billet aller-retour Montréal-Paris offert par la société Air France.

en bref

Concours littéraire pour les écoliers

Tous les élèves des écoles secondaires du Québec, soit du secondaire 1 au secondaire V inclusivement, peuvent participer à un concours littéraire qui vaudra à dix gagnants un séjour ensoleillé à la Martinique. Le ministère de l'Education propose aux jeunes des secondaires 1, 11, 111, 1V et V de rédiger des textes sous forme de poèmes, de nouvelles ou récits sur la langue parlée et (ou) écrite, ou encore sur l'accueil des jeunes immigrants à l'école. Les jurys formés dans chaque école choisiront les deux meilleurs textes dans chaque groupe et les textes primés seront ensuite soumis à un jury de la commission scolaire. Il y aura ensuite élimination au niveau de chaque région administrative. Le ministère de l'Education offrira un prix à chacun des dix gagnants des régions administratives avant de procéder à la grande finale qui déterminera les dix gagnants qui s'envoleront vers la Martinique pour y passer les vacances de Pâques.

Une exposition dont il se souviendra

Un jeune peintre de 25 ans, Pierre Des Rosiers, se souviendra longemps de sa treizième exposition au "Quat' Vingt-Neuf", le club social des fonctionnaires de la Ville de Montréal. Les 18 et 20 septembre dernier, les cols blancs de la Ville se réunissaient au 429 est, rue de Lagauchetière, afin de se prononcer sur les dernières offres de l'administration Drapeau. Insatisfaits par les propositions patronales, et l'attitude de leurs représentants, certains syndiqués ont décidé de manifester leur mécontentement en brûlant trois des toiles que M. Des Rosiers, lui-même fonctionnaire municipal, exposait depuis quelques jours. Croyant que ses confrères n'avaient pas à s'en prendre à ses oeuvres pour manifester leur colère, M. Des Rosiers a décidé de réclamer de son syndicat $485 en dédommagement. Il espère d'autre part que sa prochaine exposition qui doit se tenir le mois prochain à la galerie d'art du Groupe des Vingts ne soulèvera pas autant de passion.

Marois n'est pas candidat à la mairie

M. Pierre Marois, tout en démentant les rumeurs qui le voulaient candidat à la mairie de Longueuil, a accordé ouvertement son appui au maire sortant M. Marcel Robidas qui cherchera à obtenir un troisième mandat à ce poste. Dans un communiqué remis à la presse, M. Marois déclare que le maire Robidas est le seul homme capable d'assurer une administration libre, démocratique et humaine. Disant ne pas avoir pour certains conseillers municipaux le même respect que pour M. Robidas, il a invité ses concitoyens à élire une équipe d'échevins indépendants et libres. La candidature de M. Marois à la mairie de Longueuil avait fait l'objet de plusieurs rumeurs que l'intéressé a qualifié de "sérieuses". Selon lui, l'annonce de la candidature de M. Robidas a été un facteur déterminant dans sa décision, ajoutant qu'en définitive il préfère poursuivre son action politique à l'échelle provinciale.

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE À AIDER

APPRENEZ L'ANGLAIS
Au Vermont
Cours intensifs dans un milieu anglophone. Université catholique. Co-éducationnelle. Atmosphère internationale. Cours de conversation avec laboratoire.
Écrivez à:
International Student Program
St. Michael's College
Winooski, Vermont 05404
U.S.A.

M.-Media lance PEP 74

Multi-Media lance, à compter du 21 octobre, dans la grande région métropolitaine, un programme d'éducation populaire par l'intermédiaire de la télévision.

Ce programme, appelé "PEP '74", abordera cinq sujets reliés à la vie de tous les jours: les conditions de vie (lundi 11h30); la consommation (mardi, 11h30); le monde du travail (mercredi, 11h30, reprise le samedi à 11h); la santé (jeudi, 11h30); l'agriculture (vendredi, 11h30).

Trois sessions sont prévues, d'une durée de six semaines chacune. La première commencera le 21 octobre, la deuxième est prévue pour la mi-janvier et la troisième pour avril.

Il est possible de participer à "PEP '74" de diverses façons: soit en regardant simplement les émissions de télévision transmises par CFTM-TV, soit en recevant en plus les documents pédagogiques, soit en regardant les émissions de télévision, en lisant les documents écrits et en participant au groupe de discussion.

Il suffit de s'inscrire gratuitement soit en téléphonant à Montréal du lundi au vendredi de 10h à 22h à 873-4190 (à frais virés pour l'extérieur), soit en écrivant à "PEP '74", Multi-Media, 355 rue McGill, Montréal H2Y 2E8.

Les thèmes abordés au cours de ces émissions ont été choisis par les participants de Multi-Media lors d'une réunion des membres des comités régionaux de l'île de Montréal ainsi que des régions sud et nord de Montréal.

Avec "PEP '74", Multi-Media, organisme d'éducation populaire relevant du ministère de l'Education, entre dans le troisième phase de ses réalisations.

La première étape, au printemps 1972, a consisté dans l'ouverture de bureaux dans cinq régions du Québec et dans l'organisation de petits groupes locaux. Ce fut en réalité l'époque de l'implantation.

En 1973, seconde étape: des représentants de ces petits groupes sont nommés et forment des comités régionaux, à raison d'un par région. Ces comités mettent sur pied des projets de courte durée faisant appel aux mass media et s'adressant à une plus grande tranche de la population.

Aujourd'hui, c'est la troisième phase avec ce programme d'éducation populaire de longue durée. Pour l'instant, "PEP '74" ne s'adresse qu'à la population de Montréal et de la région. Mais d'autres programmes similaires seront bientôt établis au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans le Nord-Ouest québécois.

les olympiques

par Jean-Luc Duguay

Il reste encore un certain nombre de points d'interrogation quant aux modalités mais il est d'ores et déjà assuré que le Canada, Montréal en particulier, vivra à l'heure olympique l'an prochain.

En effet, le Canada sera l'hôte, surtout pendant l'été, d'une vingtaine de compétitions internationales dans les disciplines figurant aux jeux Olympiques.

Dans certains cas, les dates de ces rencontres sportives ne sont pas encore définitives, dans d'autres, c'est le lieu de la compétition qui n'a pas encore été déterminé, dans d'autres cas enfin, c'est le nombre de pays invités qui demeure inconnu.

Mais il est certain que les Canadiens, et surtout les Montréalais, qui le désirent pourront prendre leur bain d'olympisme à la veille du grand rendez-vous de 1976.

A ce jour, il est pratiquement acquis que chacune des 21 disciplines olympiques, plongeon et natation mis à part (peut-être), fera l'objet d'une rencontre internationale.

Le clou de ces pré-olympiqeus sera sans doute la rencontre d'athlétisme qui devrait avoir lieu du 23 au 30 juillet à Montréal et à laquelle participeront la RDA, la Grèce, la Pologne, la Grande-Bretagne, la Roumanie, la France et possiblement, d'autres pays encore.

D'autre part, du 3 au 12 juillet probablement, aura lieu une rencontre de football. Il n'est pas encore certain que Montréal sera l'une des villes-hôtesses de ces matches avec Toronto, Ottawa et Sherbrooke. (On sait que ces trois dernières villes seront le théâtre de rencontres de football en 1976, la finale devant nécessairement cependant être disputée à Montréal.)

●

Depuis la 1ère Olympiade moderne, en 1896, les Américains se sont taillé la réputation d'hommes les plus rapides au monde, comme en témoignent d'ailleurs les nombreuses victoires des coureurs de ce pays dans le 100 mètres.

Cependant, l'URSS, en prévision des Jeux de 1972 à Munich, a décidé que cette dynastie avait assez duré et a tout mis en oeuvre pour remporter la médaille d'or dans cette discipline.

Comment s'y est-elle prise? Il fallait y penser: en faisant appel à l'ordinateur tout-puissant. Remplie d'informations, la machine a tracé le portrait-robot de l'homme-gazelle: 1m82, 78 kg, parfait équilibre nerveux, capacité de modifier son rythme dans les derniers mètres de la course.

Les dirigeants du sport soviétique, forts de ces renseignements, ont réussi à mettre la main sur l'oiseau rare. Et c'est ainsi que Valery Borzov a pu arracher la victoire à Munich, avec une avance de 10 centièmes de seconde sur son plus proche rival...

●

Cinquante ans après son exploit, un athlète américain a enfin reçu la médaille de bronze qui lui revenait de droit.

M. Anders Haugen, maintenant âgé de 86 ans, vient en effet de monter sur le podium en Norvège où les autorités olympiques lui ont remis sa récompense. M. Haugen faisait partie de l'équupe américaine de saut à ski aux jeux de Chamonix, en 1924, et il avait été officiellement classé quatrième.

Mais un athlète norvégien, inscrit aux mêmes jeux, vient de découvrir, en rassemblant des archives à l'occasion du 50e anniversaire de ces Jeux, que les juges avaient erré et avaient omis de donner à M. Haugen trois des points qu'il méritait.

Le Californien a donc été invité récemment à Oslo et l'erreur a été réparée, ce qui montre le caractère très sérieux des autorités olympiques.

Le Norvégien Tharleif Hauge (il faut noter la dangereuse similitude entre les deux noms), qui avait reçu la médaille de bronze par erreur, est mort, il y a quelques années.

Des erreurs de ce genre ne sont pas susceptibles de se produire aujourd'hui, à l'âge de l'électronique.

●

Le bulletin hebdomadaire d'information interne du COJO, "Presto", soulève, dans son dernier Numéro, un "petit problème" intéressant: un prisonnier peut-il participer aux jeux Olympiques qui se veulent un exemple pour la jeunesse mondiale?

A la lumière d'un précédent qui s'est produit à l'occasion des Jeux de Munich, il faut répondre oui.

En effet, Bobby Lee Hunter, jeune boxeur américain qui purgeait une sentence de 18 ans de prison pour meurtre, a failli faire partie de la délégation de son pays au Jeux de 1976. Si tel n'a pas été le cas, ce n'est pas pour des raisons de "morale olympique", puisque sa participation avait finalement été acceptée, mais tout simplement parce qu'il n'a pas réussi à "faire l'équipe" américaine.

L'IPIC porte son différend devant le conseil de la coopération

par Renée Rowan

L'Institut de promotion des intérêts du consommateur (IPIC) fait appel au Conseil de la coopération lui demandant d'agir comme modérateur dans le litige qui l'oppose à la Fédération des magasins Coop.

Dans une lettre adressée cette semaine à M. Yvon Daneau, président du comité de démocratisation du Conseil de la coopération du Québec, le président de l'IPIC, M. Godefroy Cardinal, insiste pour que le comité entreprenne de toute urgence l'étude du différend qui oppose actuellement l'IPIC à la Fédération, et celle en vue de faire rapport à l'assemblée générale annuelle de la Fédération des magasins coop.

Lors de l'assemblée générale "spéciale" de la Fédération, tenue à Lévis le 19 mai dernier, le comité de démocratisation composé de cinq coopérateurs, avait été mis sur pied pour faire l'étude des problèmes posés par l'organisation de la démocratie participative au sein des structures de la Fédération des magasins coop. Il est donc normal, dans les circonstances, que le Conseil soit appelé à intervenir dans un litige qui dure depuis des mois et qui ne fait que s'aggraver.

Rappelons que depuis mars dernier, l'IPIC tente de négocier avec la Fédération une entente de service concernant sa présence dans les Cooprix et une nouvelle répartition financière des coûts de ces services entre les Cooprix. Cette négociation, jusqu'à maintenant, a abouti à un échec.

En diminuant considérablement les cotisations des Cooprix et surtout en forçant l'IPIC à renoncer à son droit d'expression, l'exécutif de la Fédération vise à réduire sensiblement l'action de l'IPIC.

M. Cardinal rappelle que dans le texte qu'on veut imposer à l'IPIC, une clause obligerait l'Institut à s'engager de ne faire aucune intervention ou déclaration, directe ou indirecte, concernant les activités de la Fédération et ses coopératives affiliées. "L'IPIC deviendrait ainsi l'agence de publicité de la Fédération et servirait de caution morale à toutes ses activités commerciales".

L'exécutif de la Fédération a signifié à l'IPIC que le refus de signer le document tel que rédigé avant minuit le 30 septembre signifiera la fin des pourparlers. Or, l'IPIC n'a pas signé ce document et n'a nulle intention de le faire. C'est pourquoi elle demande au comité de démocratisation du Conseil de la coopération du Québec d'intervenir le plus rapidement possible dans le litige et de faire rapport à l'assemblée "générale" de la Fédération.

L'IPIC n'accepte pas que la Fédération, ou plus exactement l'exécutif de la Fédération, se fasse en même temps juge et partie dans un litige impliquant ses 100,000 membres coopérateurs.

Actuellement, la Fédération des magasins coop doit plus de $20,000 à l'IPIC pour les services maintenus dans les Cooprix. La Fédération perçoit les montants des Cooprix, mais retient ces montants depuis le 1er juillet. "Or jamais, écrit M. Cardinal, l'IPIC n'a été averti officiellement ou autrement que les services maintenus dans ses permanences ne sont plus requis."

L'Institut se verra dans l'obligation, d'ici quelques jours, de congédier certains permanents parce que "la Fédération s'amuse à étrangler l'IPIC".

Dans sa lettre à M. Daneau, M. Cardinal souligne que pendant l'étude de ce dossier et en attendant que le comité de démocratisation soit en mesure de produire son rapport, il sera nécessaire d'exiger que la Fédération respecte ses obligations envers l'IPIC et verse dès maintenant l'argent pour les services rendus.

L'IPIC espère que le comité fasse une recommandation en ce sens et demande que la Fédération soit tenu de respecter son contrat avec l'Institut jusqu'à ce que le comité de démocratisation du Conseil de la coopération du Québec fasse rapport.

INSTITUT DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
INSTITUTE FOR INTERNATIONAL CO-OPERATION
"CINÉ-CLUB DE L'I.C.I." 1974-1975
L'INSTITUT DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
en collaboration avec
Le Centre de communications et de moyens didactiques
présente
"Z"
Production française réalisée par
Costa-Gavras
Prix Golden Globe 1969
à 20h00 mercredi le 9 octobre
AUDITORIUM DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ET DE GÉNIE
ÉDIFICE DU COLONEL BY, Salle C-003
770, avenue King Edward
ENTRÉE LIBRE
ENTRÉE LIBRE
Université d'Ottawa
University of Ottawa

Une nouvelle manière de perfectionner votre anglais
"RÔLES POUR DISCUSSION SIGNIFICATIVE"
un cours de lecture de pièces
pour ceux qui comprennent l'anglais, qui le parlent bien et qui aimeraient améliorer leur habileté par la lecture d'une pièce (canadienne, anglaise ou américaine) par semaine, par la discussion et par la participation à la pièce.
— au niveau intermédiat —
le mercredi, 6 - 8.30 p.m. pour 24 semaines
à partir du 9 octobre à 3421, rue Drummond, app. 17
sous les auspices de
L'INSTITUT THOMAS MORE POUR L'ÉDUCATION DES ADULTES
Inscriptions et renseignements, tél.: 842-5076

Aussi précoce que l'oiseau du matin:
"Commandez vos cartes personnelles pour Noël chez Birks dès maintenant"
Vous serez heureux de l'avoir fait.
BIRKS
JOAILLIERS
Au second étage du Carré Phillips



ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 la pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

FAMILLE ONTARIENNE aurait besoin d'une jeune fille âgée de 18 ans et plus pour prendre soin des enfants et de la maison quand les parents travaillent. Si vous aimez les enfants et êtes intéressée à perfectionner votre anglais et que vous pouvez rester jusqu'en juillet, veuillez communiquer à cette adresse: Mme Anne Saso, 22 Broadmoor avenue, Barrie, Ontario. 8-10-74

AMEUBLEMENTS À VENDRE

SUPERBE set de chambre en teck, pour adolescent, tête de lit, 2 tables de chevet, commode 18", commode 30"; valeur $600. prix.: $225. Tél.: 274-7875 9-10-74

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067. J.N.O.

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.O.)

ANTIQUITES A VENDRE

ANTIQUITES, meubles de styles canadiana et argenterie, vente et achat. Valleyfield. André Vinet, 4, Jacques-Cartier. Tél.: 514-373-2787, lundi et mardi fermé 15-10-74

ANIMAUX À VENDRE

LEVRIERS IRLANDAIS (Irish Wolfhounds) nés le 14 août. Tél.: 514-472-2969 soir. 10-10-74

ANTIQUITES A VENDRE

ARMOIRE EN PIN, tables en pin, 4 chaises canadiennes, petit coffre rustique, antiquités diverses. Tél.: 583-6694, 33 St-Pascal, Verchères. 7-10-74

CHOIX CONSIDERABLE: meubles antiques, canadiens et autres. Achetons également. 2 boul. Labelle route 11, Ste-Thérèse. Tél.: 435-4350. J.N.O.

ANTIQUITÉS
Style Canadien et Européen
achat et vente
JEAN CARIS CANADA LTÉE
St-Jacques de Montcalm
(Route 25, vers Joliette)
Tél.: (514) 839-6292
7-10-74

APPARTEMENTS À LOUER

PORT DE MER, 2 minutes métro Longueuil, sous-louer, 1er novembre, 5½ pièces, sur 2 niveaux, powder-room, poêle et réfrigérateur fournis, possibilité vendre tapis et tentures mur à mur — prix très réduit, 1 an d'usure. $290. par mois tout compris. Tél.: bureau 871-2232, rés.: après 6 p.m. 670-5582. 7-10-74

CENTRE-VILLE: 1½, 2½, 3½, attrayants, métro piscine, électricité payée. Raisonnable. Tél.: 842-5818 J.N.O.

ARTICLES À VENDRE

VOUTE "Mossler" Classe A. 2 portes. Extérieur 72"x30"x48". Intérieur. 40"x20"x38". Tél: 331-7520. 10-10-74

REALISTIC MANY-23, antenne mobile, excellente condition. Tél: après 6 p.m. 331-7963. 7-10-74

ASSOCIÉS DEMANDÉS

CHERCHE associés pour développement d'agences de voyages. Ecrire à: C.P. 547, Station N, Montréal H2X 3M6. 7-10-74

AUTOS À VENDRE

PARTICULIER: Peugeot, 1972, 32,000 milles, mécanique et carrosserie parfait ordre, mise au point complète très récente. Tél.: jour 655-0697, soir 331-2149 7-10-74

CITROEN DS 21, 1970, AM-FM, mécanique A-1, $1200. Tél.: 384-2866, 284-6957. 8-10-74

CHAMBRES À LOUER

POUR PERSONNE SEULE, attrayante chambre dans un cottage privé, tranquille, pas d'accommodation pour cuisiner. Centre-ville, près métro Sherbrooke. Tél.: 523-3751. 7-10-74

COLLECTIONS

ENCYCLOPEDIE autodidactique, collection (Mes Fiches) 23 cartables, environ 50 numéros détachés avec un index de 1937 à 1957. Tél.: 721-4403, 6253 Molson, app. 2, 7-10-74

LIVRES: collection privée: littérature française, anglaise, histoire, sciences, Canadiana, voyages, arts, sculpture, peinture. Reliure de luxe. Groulx, Rumilly. Aubaine. Tél.: 288-9597 de 6 p.m. à 9 p.m. 7-10-74

COURS PRIVÉS

LE SYSTEME METRIQUE, une autre initiative de l'I.N.A.S. Tél.: 288-7858. Soyez les bienvenus. 12-10-74

LANGUE CHINOISE: cours de langue et traduction par professeur chinois avec discipline linguistique et expérience en Chine et au Canada. Tél: 725-9481. 8-10-74

COMMERCES À VENDRE

MAGASIN de DISQUES à vendre MONTRÉAL

Clientèle établie - $100,000. d'affaires et plus, environ 35% de profit.

Prix: $25,000. Plus inventaire.

Tél: 935-1682 Jour
935-2632
12-10-74

MONTREAL: Très bon restaurant dans zone commerciale, sur rue achalandée, belle opportunité, très bon chiffre d'affaires. Ne manquez pas cette aubaine. Photo MLS. Yves Rondeau, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers 7-10-74

NAPIERVILLE: Garage avec tout équipement requis et bungalow si désiré, très bon chiffre d'affaires, mécanique, débossage, agence de skidoo et soufleuse à neige. Très bon commerce établi depuis longtemps . (photo MLS) 658-6681 c'' 348-6831. T. Pilotte, Immeubles Westgate, courtiers 7-10-74

CHALETS À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE, luxueuse maison canadienne neuve, 3 chambres à coucher, face pentes, foyer pierre, meubles rustiques. Saison: $2,500. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-111-74

STE-AGATHE: Luxueux Bavarois, 5½, flanc montagne, cheminée pierre, meubles Thibault. Semaines: prix réduit automne (aussi saison ou semaine ski). Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-11-74

ST-DONAT: Chalet à proximité des pentes de ski, 3 chambres à coucher, salon, cuisine, foyer en pierre. De la mi-octobre à mi-avril. Tél.: jour: 344-4760, soir après 7 p.m. 486-0423 7-10-74

ST-ADOLPHE D'HOWARD, maison familiale meublée, laveuse, sécheuse, lave-vaisselle, cuisine panoramique, vivoir, foyer, 5 chambres à coucher doubles, déneigement. Saison hiver $1,500. Tél.: 731-8303 après 5h. ou concierge: 819-327-2228, fin de semaine: 819-327-2800. 7-10-74

CHALETS À LOUER

ST-DONAT

Salle de séjour, foyer, 4 chambres à coucher, 2 salles de bains. Laveuse de vaisselle, laveuse/sécheuse.

Location 6 mois: $2,500.
Tél: 733-3928
15-10-74

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILE TRANSPORT. Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél: 725-2421. 7-10-74

DEMANDES D'EMPLOI

JEUNE DIPLOME universitaire aimerait emploi dans rédaction, ouvert à toutes suggestions. Composer: 663-8528 demander Pierre, le samedi entre 2-6 p.m. 7-10-74

ÉQUIPEMENTS À VENDRE

"VARITYPERS", HEADLINERS." Matrices supplémentaires. S'adresser à: Crown Equipment Ltd., 5340 rue Ferrier, Montréal 11-10-74

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE! Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation, fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

CENTRE-VILLE

Coin, rez-de-chaussée, **3,000 p.c. ou moins,** air climatisé, subdivision et décoration considérées selon les désirs des clients. Bonne condition. Idéal pour bureaux, magasin, service professionnel, centre médical, restaurant.

Tél: 842-5819
845-3151
7-10-74

FEMMES DEMANDÉES

SECRETAIRE, travail général de bureau, de 30 à 40 ans, dactylo, bilingue, références demandées. Demandez M. Jean-Jacques Trottier, Restaurant les Filles du Roy, 849-1854 8-10-74

DACTYLO BILINGUE
demandée

Avec très bonne connaissance français écrit,

pour petit bureau dans le Vieux-Montréal.

- Devra s'occuper de la correspondance et de la tenue de livres. Entrainement en tenue de livres se fera sur place.

Tél: 843-8528
7-10-74

FERMES À VENDRE

FORTIERVILLE, ferme avec maison, 9 pièces, garage, grange, étable, 30 arpents terrain. Prix: $10,000. Autre ferme située Laurierville, chemin Inverness, maison, 9 pièces, garage, grange, étable, 50 arpents terrain. Prix: $13,500. Pour plus d'informations: Tél.: 1-819-344-2440, soir 7-9 p.m. 9-10-74

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES

AGENCE DE VOYAGES recherche agents pour travail sur la Rive-Sud, Ville Laval et l'Ile de Montréal. Excellente commission. Tél: 866-1383. 7-10-74

HOMMES DEMANDES

PROGRAMMEURS ET ANALYSTES PROGRAMMEURS

Notre compagnie offre d'intéressantes possibilités à des programmeurs et des analystes programmeurs qui ont l'expérience des ordinateurs IBM.

En plus des nouvelles exigences, nous remanions les charges de travail existantes de nos deux systèmes d'ordinateurs NCR 315 sur IBM, en utilisant dans la plupart des cas, IMS et de grands fichiers centraux en direct.

Notre équipement IBM a une mémoire de 370/145 1 MEG. Il a 163330 dérouleurs 2 imprimantes, 8 dérouleurs de bandes et, approximativement, 20-30 terminals CRT en direct. Notre système d'exploitation est ordinairement VS1.

Le salaire sera en rapport avec l'expérience.

Envoyez votre curriculum vitae au:

Surveillant du bureau d'emploi

United Aircraft
DU CANADA LIMITEE

B.P. 10, Longueuil, Québec J4K 4X9
7-10-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

TECHNICIEN(NE) en radiologie demandé(e) pour région de St-Jovite. Ecrire à: C.P. 89, Lac Masson. 9-10-74

PERSONNES AGEES, retraitées, ayant désir de vivre expérience enrichissante. Votre concours nous est précieux, Tél.: 845-3143 de 2 à 6 p.m. 7-10-74

HOMMES DEMANDÉS

Importante librairie générale
recherche
VENDEUR QUALIFIÉ
Traitement: selon expérience
Écrire à:
DOSSIER 232,
Le Devoir,
C.P. 6033, Montréal
7-10-74

LOGEMENTS À LOUER

Magnifique et spacieux logement à sous-louer. Idéal pour professionnel ou personne nécessitant espace, $175 par mois. Tél.: 523-6394 sur semaine. 12-10-74

LAC L'ACHIGAN: luxueux chalet, aussi 4 unités à part, pour groupe ou individuel, pente de ski Mont Tyrol. 20-430e avenue, tél.: 384-2811 ou 684-8499 7-10-74

DEMANDES D'EMPLOI

Jeune dame, débrouillarde et optimiste, sans diplôme universitaire, mais **AVEC** 15 ans d'expérience dans toutes les phases de secrétariat bilingue, dont:

- supervision personnel de bureau
- organisation et ré-organisation de bureau
- administration

Familière avec toutes machines de bureau. Actuellement secrétaire de président (salaire près $10,000.) **cherche poste intéressant,** préférence secteurs: social, éducationnel ou gouvernemental.

S.V.P. écrire à: **DOSSIER 231**
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal
8-10-74

FEMMES DEMANDÉES

L'ALLIANCE DES PROFESSEURS DE MONTRÉAL
OFFRE D'EMPLOI

SECRÉTAIRE STÉNO-DACTYLO, Classe II

Fonctions:

- Agit comme secrétaire de permanents et/ou secrétaire affectée à un programme ou un projet (plus particulièrement la formation, l'organisation syndicale et l'animation) et assiste à différents comités.

Exigences:

- Études secondaires
- Excellente connaissance du français parlé et écrit
- Expérience pertinente
- Sens des responsabilités et initiative
- Sténo-dactylo.

Conditions de travail:

Selon la convention collective en vigueur (Salaire: $122. à $146. par semaine pour débuter selon l'expérience). Augmentations prévues selon la convention collective.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Secrétaire général,
Alliance des Professeurs de Montréal,
4455, rue St-Hubert,
Montréal

avant vendredi le 11 octobre à 5 p.m.
8-10-74

HOMMES DEMANDÉS

CONTREMAÎTRE DE NUIT

Notre entrepôt de Lachine, près Côte de Liesse, recherche un contremaitre de nuit pour surveiller les opérations de l'entrepôt de la seconde équipe (3:30 p.m. à minuit).

Les candidats devront posséder de l'expérience dans l'expédition et la surveillance.

Le bilinguisme doit être atout nécessaire à ce poste.

Les personnes intéressées doivent écrire au:

SURVEILLANT DE L'EMPLOI
dominion textile limitée
Case postale 6250,
Montréal, Québec H3C 2L1
7-10-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

COLLÈGE DE ROSEMONT
(CEGEP)
OFFRE D'EMPLOI

Technicien en audio-visuel classe II

NATURE DU TRAVAIL:

Le rôle principal et habituel de l'employé de cette classe est de procurer une assistance technique aux différents services du Collège en participant au choix d'appareils et instruments audio-visuels ou autres en en assurant le fonctionnement et l'utilisation rationnelle de ceux-ci.

De façon particulière, il veille à l'entretien et la réparation des appareils; il en étudie le fonctionnement afin d'améliorer le rendement et de les adapter à des besoins spécifiques.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Posséder un diplôme d'études collégiales professionnelles, avec champ de spécialisation approprié (électronique), ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

TRAITEMENT: ÉCHELLE DU 1er JUILLET 1974 AU 30 JUIN 1975:

De $6,766.00 à $7,720.00, selon les qualifications et l'expérience.

Un curriculum vitae détaillé doit parvenir **avant 17:00 heures le mardi 8 octobre 1974** *au:*

Bureau des services au personnel
Collège de Rosemont
6400, 16ième avenue, Rosemont
Montréal H1X 2S9
8-10-74

LOGEMENTS À LOUER

ST-LAMBERT: haut-duplex, 6 pièces, quartier résidentiel, sous-location, libre décembre 1974. Tél: 672-4779. 9-10-74

ST-LEONARD: haut de duplex, 1 an, moderne, très grand, 5½ pièces, chauffé, tapis mur à mur, gens paisibles. $180. par mois. Tél.: 321-1287 15-10-74

OCCASIONS D'AFFAIRES

Occasion pour personnes ambitieuses. Travail intéressant. Excellentes chances de succès. Nous vous donnons la formation nécessaire. Pour entrevue, veuillez appeler à 658-6172. 19-10-74

ON DEMANDE

LE PANIER CENTRAL du Pauvre Enrg., a un besoin urgent de linge et de meubles. Tél.: 522-3213. 17-10-74

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b.péd.b.pi.L. ès lettres. Tél.: 524-3852. J.N.O.

PERDUS

CHATTE, gris souris, Lacombe et Université de Montréal, bonne récompense. Tél.: soir 738-8864 9-10-74

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

CENTRE-VILLE: Près stations télévision et métro. Plusieurs propriétés, toute louées, propres. Très bons revenus. Petit comptant. Accepterais échange. Prix d'évaluation. Pas d'agent. Tél.: 526-8071. 7-10-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROFESSIONNEL: Maison style normand, unique au monde. Le vrai paradis terrestre. Site enchanteur, décoration professionnelle. Voici les aperçus extras: piscine intérieure, bain sauna, bord de l'eau, petite marina, maison de rêve. Pour informations sur rendez-vous seulement. Prix demandé: $325,000, ou meilleure offre. Exclusif. Alexandre Deschênes, 382-5890 ou 387-5237. Immeubles Westgate, courtiers. 3-10-74

ST-JEAN: Bungalow situé dans St-Gérard, terrain 95' façade, brique blanche, abri d'auto, $3,000. comptant, aucune offre raisonnable refusée (photo MLS) R. Tétrault, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers. 7-10-74

LIMITES: St-Laurent-Cartierville, split level, 10 pièces, 3 salles de bains, cheminée, tapis mur à mur, intercom, lave-vaisselle-broyeur Maytag. Terrain paysagé, piscine hors terre, sundeck. Style unique. $70,000. 12,219 St-Evariste, 331-3111. 7-10-74

FABREVILLE: duplex, 1968. détaché, seulement $29,500. Etat, situation excellente. Tél: 665-0921. 7-10-74

LONGUEUIL "Le Vieux". Attention Venez visiter ce cottage, propriétaire transféré. Terrain boisé de 165' de profondeur. Chambre 20'x14'. Excellente condition. MLS. Danielle Provencher. 679-8220 ou 671-2305. Immeubles Westgate, courtiers 7-10-74

A SACRIFICE. Luxueux cottage, 12 pièces, garage double, 31,000 p.c. de terrain, terrain additionnel si désiré, sur bord du St-Laurent. Varennes, 18 milles de Montréal. Visites samedi et dimanche. Tél: 652-9221. 7-10-74

SUTTON: très belle propriété, située sur 1 acre de terrain, piscine béton chauffée, pouvant être utilisée pour grande maison de fin de semaine ou résidence permanente. Excellente condition. Faut voir. Photo MLS. Jean-Pierre Breton ou Marie-Paule Lizotte, 263-4988 frais virés ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 7-10-74

OUTREMONT: cottage semi-détaché, 5 chambres, 2 solariums, un hivérisé, sous-sol fini, salle de jeux, cuisine équipée. Près de parcs. Tél.: 279-4920. 8-10-74

VIEUX HAMPSTEAD: Nous avons le plus joli duplex en pierre, complètement fini, avec un potentiel de revenus. Construit après la guerre, il possède plusieurs extras qu'il faut voir pour constater. Le terrain a plus de 5,000 pi. Le prix est très raisonnable pour ce secteur. MLS. Veuillez appeller pour détails John Albert, 735-5791 ou 739-8234. Immeubles Westgate, courtiers 8-10-74

VERCHERES: splendide propriété 100 arpents, avec maison canadienne typique, 8 pièces, 4 chambres, salle à diner avec foyer, granges, remises étable, à 23 milles de Montréal. MLS. Jean Luc L. 655-7611 ou 655-1675 Immeubles Westgate, courtiers 7-10-74

CHAMBLY: regardez cottage semi-détaché, 6 pièces, $2,000. comptant requis, idéal pour jeune famille. Photo MLS. Mary ou Jocelyn Gagné, 658-4014 ou 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers 7-10-74

ST-JEAN: belle maison de 3 logements, très propre, bonne condition. Photo MLS. Odette Gagné, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers. 7-10-74

ST-LUC: beau duplex en brique, 2 logis de 5 pièces, 3 chambres, très propre, bonne condition, pas cher. Photo MLS. Odette Gagné, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers 7-10-74

ST-JEAN: "Beaucoup de personnalité", bungalow brique, 3 chambres, cuisine avec four et poêle encastrés, salle de séjour, patio, garage, quartier super-résidentiel, environ 20 minutes de Montréal. Photo MLS. Nicole Lefroy, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers 7-1074

L'ACADIE, près de St-Jean, dans le domaine Deland, joli bungalow construit 1973, terrain 85'x150', prix demandé: $25,000. Vraie aubaine. G. Fleury, photo MLS. 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers 7-10-74

ST-JEAN, centre-ville, près du chemin de fer, entrepôt de 40'x140', 2 étages, en béton armé, rampe intérieure pour autos, une partie du 2e sert de logis à 2 locataires, système d'alarme. Occupation immédaite pour logis de 4 pièces au rez-de-chaussée. On demande: $65,000. Photo MLS. G. Paquin, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers. 7-10-74

ST-JEAN: Triplex, rénové, fraîchement peinturé, dans paroisse N.D.A. pour aussi peu que $30,000. Photo MLS. G. Fleury, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers 7-10-74

CHAMBLY: joli bungalow en pierre et bois, 6 pièces, 4 chambres, salle de jeux, terrain 65'x113', $3,000. comptant. Photo MLS. Jocelyn Gagné, 658-6681 ou 658-4014 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers 7-10-74

LAC BROME: Endroit paisible, loin de la ville. Près du Lac Brome, 4 pièces avec patio, grand terrain et arbres matures (photo MLS) J. Cardinal, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers 7-10-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

MAISON

Roi René, duplex semi-détaché, basement. Entrée séparée, 1962, très bon ordre. Division pratique. Possibilité de bureau au sous-sol. MLS.

Sauvé & Sauvé,
courtiers
L. Sauvé - 353-6040
7-10-74

OUVERT AUX VISITEURS
dimanche, 2-4 p.m.
FABREVILLE
551, rue Jean
(tout près boul. Dagenais)

BUNGALOW, pierre et brique, foyer, 7 pièces, bar, piscine creusée, chauffée. Garage double. **Jean-Jacques Barbeau, 382-5890 ou 725-1542.**

IMMEUBLES WESTGATE
courtiers
7-10-74

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
OUVERT AUX VISITEURS
Dimanche, 2-4 p.m.
N.D.G.
4615 Montclair

Cottage détaché, brique et pierre, hall d'entrée planifié, quatre grandes chambres à coucher, 2 salles de bains, cuisine attrayante, den avec poutres au plafond, salon et salle à manger séparés. Salle de jeux finie, foyer, salle de lavage et atelier de travail. Garage au niveau de la rue. Jardin. Dans les $70,000. **Diana Brigel, 481-0241 ou rés: 488-2620 et 481-5006.** Photo M.L.S.
7-10-74

COTE-DES-NEIGES, duplex en bonne condition. Près d'hôpital Ste-Justine, 3 chambres à coucher, boiseries de chêne, garage double, foyers, grandes pièces et cuisine modernisée. MLS. Téléphonez à Lucile Amyot, 735-5791 ou 735-2149. Immeubles Westgate, courtiers 7-10-74

MAISON CANADIENNE: pierre-des-champs, authentique, boiseries originales, foyers, maçonnerie et toiture en parfaite condition, fenêtres à petits carreaux, grand terrain. Comptant requis: minimum $20,000. à $25,000. Exclusif. Michel Laperle, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers 7-10-74

STE-JULIE: Belle maison plein pied, ultra moderne. Pour l'acheteur sélectif. Beau foyer 3 côtés, 3 chambres. Très original. Photo MLS. Demandez Sheila Bloxham, 653-7841 ou 653-4274. Immeubles Carbonneau, courtiers 7-10-74

STE-ANGELE DE MONNOIR: Maison résidentielle, 6 pièces, toute offre raisonnable acceptée. (photo MLS) A. Loiselle, 658-6681 ou 348-6831 ou 469-2711. Immeubles Westgate, courtiers 7-10-74

RIVE-SUD: L'Acadie, bungalow avec abri d'auto, grand terrain, endroit tranquille, très peu de taxes, 25 minutes de Montréal. Photo MLS. G. Fleury, 658-6681 ou 348-6831 Immeubles Westgate, courtiers 7-10-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE



BOUCHERVILLE
"Domaine de toute beauté"

21 arpents comprenant: verger, 300 pommiers et parc de verdure planté d'arbres et de fleurs magnifiques, **le tout dessiné par Dr. Teuscher** du Jardin Botanique de Montréal. Ce parc rehaussé d'un **majestueux cottage,** 11 pièces, 3 foyers, 4 chambres de bains, salon grandiose. Le domaine possède aussi deux dépendances dont une maison canadienne, 8 pièces et une maison authentique en pierre-des-champs recouvertes de bois. A qui la chance pour ce bel investissement.

Jacqueline Gervais: 655-9532 ou 672-0321.
IMMEUBLES LePAGE
&
WESTMOUNT INC.
courtiers
7-10-74

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
ILE PERROT
"tout neuf"

Joli bungalow Espagnol; tapis mur à mur, salon, salle à diner, 4ième et 5ième chambre à coucher et salle de famille semi-finies, $36,000. Informations: **Mme Trudy Reich, 695-6793** ou **697-4460.** Photo MLS.
7-10-74

BROMONT: Maison, 9 pièces, bien située, offre raisonnable acceptée (photo MLS) A. Loiselle, 658-6681 ou 469-2711. Immeubles Westgate, courtiers 7-10-74

TERRAINS À VENDRE

CANTONS DE L'EST
Près Bromont

Village Fulford. 50 milles de Montréal, près pentes de ski pour éviter le surpeuplement. Lot minimum: 40,000 p.c.

Prenez autoroute Cantons de l'est. Bromont sortie 44, traversez sur route 241, continuez 4 milles sur route Fulford-Foster.

Tél: 845-3339
DOMAINE LAC FULFORD
7-10-74

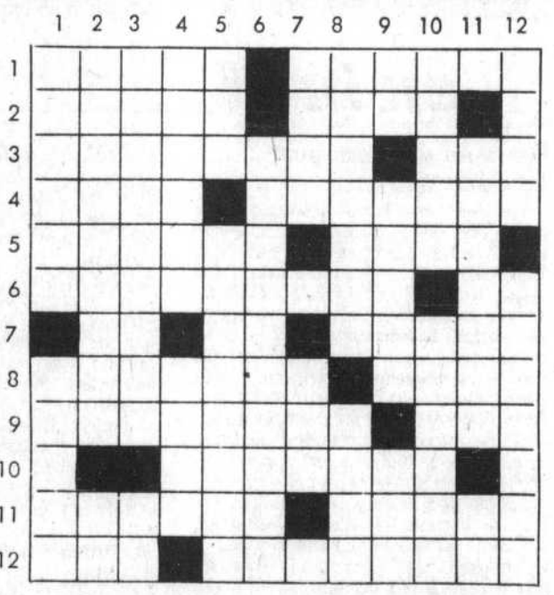
TAILLEURS

DROLET tailleurs spécialisé habits et costumes sur mesure. 351, rue Guizot. Tél.: 388-2352. 7-10-74

TERRES À VENDRE

ST-HILAIRE: Petite terre de 7 arpents, petit comptant, conditions faciles de paiement. MLS. Pierre Jobin, 467-0285 ou 467-6890. Immeubles Westgate, courtiers. 7-10-74

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1—Fermer. — Poème lyrique dont le ton est le plus souvent tendre et triste.
2—Tout endroit qui offre une détente. — Epoux.
3—Remplacement d'une personne par une autre. — Unité de mesure d'accélération.
4—Paradis terrestre. — Elle est sans finesse d'esprit.
5—Dans peu de temps. — Couche pigmentaire de l'iris.
6—Enterrer. — Venu au monde.
7—Fille d'Inachos. — Altesse Royale. — On en tire une huile purgative.
8—Défaut de salive. — Superpose les poissons salés dans les barils.
9—Cuvette où l'on place les verres. — Vaste étendue d'eau salée.
10—Dont on se sert ordinairement (fém.).
11—Donner un nom. — De cette façon.
12—Ote la vie. — Variété de pomme à couteau.

Verticalement

1—Astre d'aspect nébuleux. — Partie antérieure.
2—Qui contient du laudanum. — Marque l'alternative.
3—Pièce d'orfèvrerie dans laquelle on expose à l'autel l'hostie consacrée. — Pronom personnel.
4—Qui annonce de la gaieté. — Plante appelée aussi pied-de-veau.
5—Orient. — Rendre ovale.
6—La partie de dedans (fém).
7—Emotion. — Epoque.
8—Traîner en longueur. — Mouvement pour s'élancer.
9—Erbium. — Mois de l'année. — La plus vile populace.
10—Danse. Toute substance interposée entre deux corps durs pour les lier.
11—Inflammation des ganglions lymphatiques. — Saint.
12—Pronom personnel. — Faculté que possède un système de corps de fournir du travail.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	O	M	B	L	E	■	P	U	B	E	R	E
2	P	O	R	E	U	X	■	S	A	T	I	N
3	I	N	O	N	D	E	R	■	N	U	■	U
4	O	T	I	T	E	■	O	I	D	I	U	M
5	M	I	E	■	M	A	C	L	E	■	N	E
6	A	C	■	F	I	C	H	E	R	■	I	R
7	N	U	D	I	S	T	E	■	O	C	R	E
8	E	L	A	N	■	U	T	I	L	E	■	R
9	■	E	V	I	T	A	■	D	E	C	A	■
10	S	■	I	R	R	I	T	E	■	I	D	E
11	U	B	E	■	O	R	I	E	N	T	E	R
12	D	E	R	A	P	E	R	■	H	E	R	E

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

A la recherche des extraterrestres

AMSTERDAM (AFP) — Le congrès international d'astronautique, réuni à Amsterdam, a consacré hier une séance spéciale aux "CETI" (communications with extraterrestrial intelligence). Il en est sorti que malgré les tentatives restées infructueuses jusqu'à présent, les savants américains et soviétiques notamment, vont poursuivre leurs efforts afin de détecter d'éventuels signaux radio-électriques qu'enverraient des civilisations extraterrestres.

Du côté américain, des tentatives sont en cours avec le radio-télescope géant d'Arecibo, construit à Porto Rico par l'Université Cornell.

En Union Soviétique, au cours des deux dernières années, les observations ont été menées par deux équipes différentes. L'une dans les régions de Mourmansk, Gorky, de l'Ossouri en Sibérie ainsi qu'à bord du navire océanographique Akademik Kourtchatov, le second groupe a utilisé du matériel portatif pour observer à partir du Caucase et du Pamir, le plateau le plus haut du monde.

Les savants se posent deux questions: quelles sont les probabilités de l'existence de civilisations extraterrestres, et de pouvoir entrer en communication avec elles?

Le professeur Rudolf Pesek, de la commission d'astronautique de l'Académie des sciences de Tchécoslovaquie, qui a présidé la séance vendredi, et présenté le rapport d'ensemble, a indiqué qu'il existait 250 milliards d'étoiles dans notre galaxie, et qu'il n'était possible d'observer directement aucune planète en dehors de notre système solaire.

Cela sera peut-être possible lorsque les Américains mettront en orbite un grand télescope capable de détecter des planètes extrasolaires.

Selon certaines estimations, un million de "civilisations technologiques" pourraient exister dans notre galaxie, mais selon l'Américain Charles Sagan, pour communiquer avec elles, il faut des moyens bien plus évolués que ceux que nous possédons. Il en conclut que si les autres civilisations sont plus évoluées que la nôtre, elles essaient d'entrer en contact avec celles qui sont de leur niveau.

"La terre n'est-elle qu'un zoo vivant galactique, c'est-à-dire seule de son espèce dans l'univers?" a demandé un professeur de l'Université de Harvard?

La question restera sans doute longtemps encore sans réponse, mais les scientifiques ne peuvent se contenter d'hypothèses. C'est pourquoi la recherche de civilisations extraterrestres va se poursuivre et se développer, malgré les immenses difficultés auxquelles elle se heurte.

Jean-Paul Lemieux à Prague

PRAGUE (AFP) — Dans une critique sur l'exposition de Jean-Paul Lemieux, qui se tient actuellement à Prague, Rude Pravo, organe du P.C. tchécoslovaque, affirme vendredi que "malgré les qualités artistiques, la sensibilité et le charme particuliers" dont font preuve les tableaux de ce peintre canadien, "on ne peut pas éviter une question": "Quel est ce monde ou seule, une peinture aussi triste reste à l'artiste, pourquoi celui-ci ne réussit-il pas à y trouver quelque chose qui vaille au moins un brin d'herbe sur lequel l'homme pourrait s'appuyer?"

Le journal évoque à titre d'exemple le tableau "Les noces d'or": "Deux personnes qui ont passé ensemble une vie humaine tout entière sont là, après toutes ces années, comme si elles avaient les mains et le coeur vides, avec le triste sentiment que leur vie, la vie en général, n'apporte rien. La plupart des tableaux sont du même genre, mais celui-ci exprime le mieux le point de vue du peintre sur la vie".

"Jean-Paul Lemieux, conclut "Rude Pravo, est incontestablement un excellent peintre, le témoignage qu'il inscrit dans ses tableaux est authentique. C'est une relation véridique sur le monde dans lequel il vit, sur la société, qui n'a pas d'avenir. C'est une triste relation et l'on n'a rien à envier au peintre."

Mission en Finlande

HELSINKI (AFP) — Une délégation du Québec, composé de cinq représentants de firmes industrielles, qui séjourne en Finlande depuis plusieurs jours a été reçue jeudi par le ministre de l'Industrie M. Kristian Gestrin.

La visite de cette délégation qui est conduite par M. Michel Pater, du ministère du Commerce et de l'Industrie du Québec a pour but de promouvoir la coopération industrielle et commerciale entre les deux pays.

Cette visite a été organisée par le ministère québécois en collaboration avec le gouvernement finlandais, l'Association finlandaise pour le commerce extérieur et l'ambassade du Canada à Helsinki.

La stérilité: l'homme est souvent en cause

PARIS (AFP) — Sur les dix millions de couples qui, en France, sont en âge de procréer, 600,000 à 700,000 sont stériles et si pendant longtemps la femme a été considérée comme la seule responsable, les techniques médicales d'exploration modernes permettent aujourd'hui d'affirmer que l'homme est de plus en plus souvent en cause.

Comme l'a indiqué vendredi à Paris le professeur Albert Netter aux entretiens de Bichat lors d'une table ronde sur la stérilité masculine, l'homme a d'ailleurs vu son pouvoir de fécondation diminuer progressivement au cours de ces dernières années. Ainsi, des analyses effectuées aux Etats-Unis sur le sperme d'hommes candidats à la stérilisation par vasectomie, il ressort que le nombre de spermatozoïdes par millilitre de sperme a pratiquement diminué de moitié en 10 ans: 50 millions contre 100 à 120 millions.

Certes, l'homme n'est qu'une fois sur dix le seul responsable de la stérilité du couple, mais il "participe" aussi dans 30% des cas à cette incapacité de procréer. La stérilité d'un homme, comme celle de la femme d'ailleurs, requiert de nombreux examens médicaux avant de pouvoir être déterminée avec certitude. Le spermogramme étant souvent insuffisant pour déterminer l'origine d'une stérilité, les gynécologues doivent avoir recours à des analyses hormonales compliquées et même à des biopsies testiculaires (prélèvement d'une minuscule partie du testicule). Pour préciser l'origine de la stérilité. C'est en effet de cette connaissance des causes que dépendent le traitement et les chances de guérison. Il est possible de traiter chirurgicalement certaines formes de stérilité.

Certains hommes, sans être stériles, sont hypofécond, de même que certaines femmes, et la médecine peut soigner ces maladies grâce à certains types d'oestrogènes.

Enfin, dans un nombre non négligeable de cas, certaines règles d'hygiène de vie suffisent à elles seules à redonner à l'homme ses possibilités procréatrices. Et le Dr Jean Cohen à Paris n'hésite pas devant certaines stérilités masculines inexpliquées à donner à ses patients des recettes de grand-mère: remplacer le slip en nylon par le classique caleçon. Supprimer les bains très chauds. Eviter la bicyclette. Préférer les séjours à la montagne aux bains de soleil sur les plages.

Le synode des évêques se déroule sous le signe de la contestation

CITE DU VATICAN (AFP) — La contestation a été le fait dominant de la première partie du synode des évêques, ouvert solennellement à Rome le 27 septembre par le pape Paul VI.

Contestation du tiers monde — qui réclame plus d'indépendance pour les Eglises locales, en dénonçant parfois "le christianisme importé d'Occident"; Contestation de deux prélats du monde communiste, le cardinal polonais Wyszynski et le cardinal Slipyj, métropolite d'Ukraine, (en exil); contestation enfin des structures actuelles de l'Eglise, même en Occident, que plusieurs cardinaux, et non des moindres, ont présenté comme un "obstacle à l'évangélisation".

Au cours des huit premiers jours de ce quatrième synode, consacrés à la présentation des rapports sur l'état de l'évangélisation dans le monde et aux interventions des cardinaux, évêques et supérieurs majeurs, le tiers monde a fait puissamment entendre sa voix par 54 orateurs sur les 86 qui sont montés à la tribune.

La contestation est surtout venue des rangs des Africains (26 interventions) et des Asiatiques 8 interventions, dont celle, pour la première fois d'un Nord-Vietnamien, Mgr Trinhvan-Can, coadjuteur d'Hanoï

Contestation parfois brutale, comme cela a été le cas pour le cardinal Joseph Malula, archevêque de Kinshasa (Zaïre) qui, donnant "la priorité totale à la révolution culturelle" dans son pays, s'en est pris à "l'Occident chrétien" porteur de germes du colonialisme.

Ira-t-on, comme l'ont demandé certains, jusqu'à introduire des "rites ancestraux" dans la célébration de la messe ou administrer le sacrement de mariage, en fonction des "réalités locales?" Le synode se prononcera.

La contestation de l'ostpolitik vaticane par le bouillant cardinal Stefan Wyszynski, archevêque de Varsovie, est entourée à Rome de la plus grande discrétion. Son intervention a été tenue secrète. Un point mérite cependant d'être souligné. Si, comme on le croit généralement, le cardinal a déploré que le Vatican traite directement avec Varsovie, sans tenir compte de son opinion, il n'a pas porté d'attaques directes contre le régime de M. Gierek.

L'attitude du vieux cardinal Josyp Slipyj, 82 ans, archevêque métropolite d'Ukraine, qui a passé dix-huit ans en prison, avant d'être libéré en 1963 par M. Khrouchtchev, à la demande du pape Jean XXIII, a été toute autre.

Il a déclaré "qu'aucune liberté religieuse n'existait dans des pays comme l'URSS et la Chine" et a cité des cas de prêtres et des chrétiens, "torturés parfois jusqu'à la mort" pour avoir voulu manifester leur foi, il a demandé des gestes concrets pour les chrétiens de "l'Eglise du silence".

La contestation "occidentale" concerne surtout les structures actuelles de l'Eglise que le cardinal L.J. Suenens archevêque de Malines-Bruxelles, a présentées comme "étrangères au monde contemporain". Le cardinal B. J. Alfrink, archevêque d'Utrecht, est allé encore plus loin en invitant les pères synodaux à faire appel à des psychologues pour "apprendre comment exercer l'autorité pour peser sur les hommes". Il a estimé que "sous sa forme actuelle" l'Eglise pouvait être un "obstacle à l'évangélisation".

Mais cette première partie du synode n'a tout de même pas été que contestation. Elle a aussi posé un certain nombre de données positives notamment en ce qui concerne l'oecuménisme.

Les femmes, les jeunes et le monde ouvrier ont également occupé une grande place dans les interventions.

Tous semblent d'accord pour accorder un rôle plus important aux femmes (laïques ou religieuses) dans la vie de l'Eglise et tous également estiment que l'évangélisation se fera surtout à travers une jeunesse qui, malgré les attraits du monde moderne, présente des signes évidents d'un retour à la foi.

Enfin, de nombreux orateurs occidentaux, comme le cardinal François Marty, archevêque de Paris, ont insisté sur les problèmes de l'évangélisation en monde ouvrier "où l'Eglise est devenue étrangère". Le cardinal Marty s'est pourtant félicité de "l'effort positif accompli depuis 50 ans".

Le problème du mariage des prêtres, évoqué en marge du synode par des chrétiens contestataires, n'a trouvé qu'un bref écho dans la salle où sont réunis les pères synodaux. Seul un évêque antillais, Mgr Samuel E. Carter y a fait une allusion directe en se demandant s'il ne serait pas "nécessaire de reconsidérer le célibat des prêtres".

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES
EN... AUTOMOBILE
ou EUROCAMPER-TOURMOBILE
Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes
Grand choix de
Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Volvo — Micro-bus — etc...
Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis de conduire international etc...
Réservations billets : Bateau - Avion
ITINÉRAIRES routiers gratuits
PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO
BILLETS AVION TOUTES DESTINATIONS
DEPUIS 20 ans au service des voyageurs
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
"Touring Club de France"

LES ANTILLES FRANÇAISES
HIVER 74-75
La MARTINIQUE
1 semaine à partir de $444.
10 jours à partir de $484.
2 semaines à partir de $636.
La GUADELOUPE
1 semaine à partir de $411.
10 jours à partir de $453.
2 semaines à partir de $606.
AIR-FRANCE
Pour réservations :
VOYAGES Interglobe LTÉE
811 est, ave LAURIER, (Métro Laurier)
Tél.: 274-1877-4308

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

Demande de permis spécial

Avis est donné que Can-Am Marine Transit Ltd., permis 22772-V s'adressera à la Commission des Transports pour obtenir un permis spécial autorisant les services suivants:

Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat

De Pointe-Claire à destination des Etats-Unis tel qu'autorisé, pour le remorquage de remorques (trailers) appartenant à Performance Sailcraft Inc. et transportant des bâteaux à voile, pour le compte de Performance Sailcraft Inc., et retour avec de la marchandise endommangée.

Transport restreint — longue distance — route restreinte —

De Pointe-Claire à destination de l'Ontario tel qu'autorisé, pour le remorquage de remorques (trailers) appartenant à Performance Sailcraft Inc. et transportant des bâteaux à voile, pour le compte de Performance Sailcraft Inc., et retour avec de la marchandise endommagée.

Toute personne intéressée qui désire s'opposer, doit produire son opposition à la Commission des Transports du Québec, dans les 4 jours de la première publication du présent avis.

ME PIERRE SAINT-PIERRE
Procureur du requérant

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-012697-742

MODERN DECOR (1969), INC. un corps politique et incorporé, et ayant son siège social au 2500 chemin Bates, dans les Cité et District de Montréal,

demanderesse

-vs-

PASQUALE DELLA FORESTA, autrefois du 4970 rue Léger à Montréal-Nord, District de Montréal, et présentement d'adresse inconnue.

défendeur

-et-

EUAL MANIGUET ET ALS

MIS-EN-CAUSE

Le défendeur, Pasquale Della Foresta, pour qui une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été laissées au bureau de cette Cour, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, 25 septembre 1974

Me W. Lefebvre,
Protonotaire adjoint C.S.M.

Mes Frankel & Frankel,
4, rue Notre-Dame est,
chambre 1004,
Montréal, Qué.

Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-14-003224-748

Dans l'affaire de la SUCCESSION DE FEU LAURENT GUILLET et DAME ALFREDA BROCHU-GUILLET, MME GISELE GUILLET-LACASSE, MME HUGUETTE GUILLET-SPENARD, MME LEA GUILLET-VIGAI, M. JEAN-CLAUDE GUILLET, M. ALBERT GUILLET et M DANIEL GUILLET, tous requérants dans la présente cause.

REQUETE POUR EMISSION DE LETTRES DE VERIFICATION DANS LA SUCCESSION AB INTESTAT DE LAURENT GUILLET.

PRENEZ AVIS qu'en date du 10 décembre 1974, en salle 2.16 de la Cour Supérieure du district ce Montréal, à 9h30 de l'avant-midi, au Palais de Justice de Montréal, sis au 1 est, de la rue Notre-Dame, sera entendue la requête susdite, afin que des lettres de vérification soient émises aux fins de constater que la succession de Feu Laurent Guillet décédé ab intestat, est ouverte. Que les biens laissés par ledit Laurent Guillet seront dévolus, selon la Loi, soit la moitié à Dame Alfreda Brochu-Guillet, et l'autre moitié répartie comme suit: 8.33% à Mme Gisèle Guillet-Lacasse, 8.33% à Mme Huguette Guillet-Spénard, 8.33% à Mme Léa Guillet-Vigai, 8.33% à M. Jean-Claude Guillet, 8.33% à M. Albert Guillet et 8.33% à M. Daniel Guillet.

De plus, lesdits Requérants devront prouver leur habilité et capacité pour agir en tant qu'administrateur ou héritier à la succession de Feu Laurent Guillet. Le tout avec frais contre la masse."

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-12-045653-742

PETER GORDON HEUDES,

requérant,

-vs-

LORRAINE CHAULK,

intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'Intimée, Lorraine Chaulk, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe de la Cour des Divorces à son intenton. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procèdera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 1er octobre 1974

ME. W. LEFEBVRE,

Mes. Mochon & Paquette, avocats,
94, est, Henri-Bourassa,
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-012117-741

FARQUHAR ROBERTSON FUELS, corps politique et incorporé, dûment constitué selon la Loi, et ayant sa principale place d'affaires pour la Province de Québec, en les Cité et District de Montréal.

Demanderesse

-VS-

ANDRE LAVIGNE, autrefois résidant et domicilié en la Cité de Vaudreuil, district de Montréal, présentement de lieux inconnus.

DÉFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur ANDRÉ LAVIGNE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 2 octobre 1974

Me WILFRID LEFEBVRE P.A.C.S.M.

Mes BAKER WOLOSHEN BAKER & OVERLAND
1155 ouest boul. Dorchester
suite 1007
Montréal, P.Q.
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-045718-743

DAME CECILE BEAUVAIS,

Requérante

-c-

PIERRE ROUX,

Intimé

AVIS
PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe des divorces à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procèdera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.

MONTREAL, le 1er octobre 1974

J. PERRON
REGISTRAIRE

BAATZ et SYLVESTRE, CYR et COHEN, Avocats.
2111, rue Centre
Montréal 104, Qué.
Tel.: 933-8432

Procureurs de la requérante

AVIS VOUS EST DONNE que le 12 novembre 1974, une requête sera présentée à la Cour supérieure, division de Pratique, Chambre 2.16, Place de la Justice, au 10 est rue Craig, à 9:30 hres du matin, aux fins d'homologuer de nouvelles conventions matrimoniales entre GERMAIN LAFLECHE et YVETTE METHOT, domiciliés tous deux à ANJOU, au 6982 rue Antioche, constatées en un-contrat de mariage passé le premier jour de février 1973, devant Me Jean Boudreau, notaire.

MONTREAL, ce 3 octobre 1974

GOULET ET SAINT-AMOUR, avocats
procureurs des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500 12-044542-748

DAME DIANE ALLARD,

Requérant (e)

-vs-

FREDERICK GAYLORD,

Intimé (e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé (e) FREDERICK GAYLORD est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 2 octobre 1974

JACQUES PERRON
REGISTRAIRE

AVIS est par les présentes donné que la compagnie ZERCAM PRODUCTIONS LIMITED — LES PRODUCTIONS ZERCAM LIMITEE, corporation constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la cité de Montréal, province de Québec, demandera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies et à partir d'une date fixée par le ministre des institutions financières, compagnies et coopératives.

Daté à Toronto, Ontario, ce 26e jour de septembre, 1974.

Judith Ann Campbell,
Secrétaire-Trésorière

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500 12-045612-748

DAME ISABELLE ARMSTRONG,

Requérant (e)

-vs-

EDWARD MacINNIS,

Intimé (e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé (e) EDWARD MacINNIS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 2 octobre 1974

JACQUES PERRON
REGISTRAIRE

APPEL D'OFFRES

La Société d'aménagement de l'Outaouais demande des soumissions pour:

TRAVAUX DE MECANIQUE AU CENTRE TOURISTIQUE DU LAC LESLIE A OTTER LAKE, COMTE DE PONTIAC, QUEBEC

Cet appel d'offres concerne les travaux de mécanique (plomberie et/ou ventilation) pour cinq (5) nouveaux bâtiments, dont un pavillon d'accueil, un casse-croûte, un bâtiment sanitaire de plage et deux bâtiments sanitaires de camping, au Centre touristique du lac Leslie, à Otter Lake, comté de Pontiac, Québec, le tout tel que décrit dans les plans et devis.

Les plans, devis, documents contractuels et autres pourront être obtenus au bureau de la Société d'aménagement de l'Outaouais, Direction de l'équipement, contre un dépôt de vingt-cinq dollars ($25.00) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état dans les trente jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Seuls sont autorisés à soumissionner, pour l'exécution de ces travaux, les entrepreneurs en mécanique ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission d'au moins 10% du prix soumis.

Les soumissions, en deux exemplaires, seront adressées au soussigné, dans des enveloppes cachetées et portant la mention "Soumission pour travaux de mécanique au Centre touristique du lac Leslie, à Otter Lake, comté de Pontiac, Québec" et seront reçues jusqu'à 15:30 heures (3:30 p.m.) heure en vigueur localement, le jeudi 17 octobre 1974, pour être ouvertes en présence des soumissionnaires au même endroit et à la même heure.

La Société d'aménagement de l'Outaouais se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'acceptera aucune réclamation pour frais et pertes subis par les soumissionnaires.

Lionel Marleau
Secrétaire

Société d'aménagement de l'Outaouais
768, boul. St-Joseph
C.P. 666
Hull, Québec
J8X 3Y8

"Prenez avis que la Compagnie "TAVERNE 3700 INC", demandera au Ministre des Institutions Financières la permission d'abandonner sa chartre.

Montréal le 30 septembre 1974.

Le secrétaire
Eugène Poupart

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
NO: 500-12-045673-740

BERENGERE SAVARD, épouse séparée de biens de Bernard Therrien, résidant et domiciliée au 360 boul. Lévesque, app. 312, Pont-Viau, Cité de Laval, district de Montréal.

Requérante

-vs-

BERNARD THERRIEN, de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé BERNARD THERRIEN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 27 septembre 1974.

ME W. LEFEBVRE
REGISTRAIRE

Me Jean Charbonneau, Avocat
15 Boul. Lévesque
Pont-Viau, tel.: 667-4510

APPEL D'OFFRES

La Société d'aménagement de l'Outaouais demande des soumissions pour:

TRAVAUX D'ELECTRICITE AU CENTRE TOURISTIQUE DU LAC LESLIE A OTTER LAKE, COMTE DE PONTIAC, QUEBEC

Cet appel d'offres concerne les travaux d'électricité pour cinq (5) nouveaux bâtiments, dont un pavillon d'accueil, un casse-croûte, un bâtiment sanitaire de plage et deux bâtiments sanitaires de camping, au Centre touristique du lac Leslie, à Otter Lake, comté de Pontiac, Québec, le tout tel que décrit dans les plans et devis.

Les plans, devis, documents contractuels et autres pourront être obtenus au bureau de la Société d'aménagement de l'Outaouais, Direction de l'équipement, contre un dépôt de vingt-cinq dollars ($25.00) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état dans les trente jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Seuls sont autorisés à soumissionner, pour l'exécution de ces travaux, les entrepreneurs électriciens ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission d'au moins 10% du prix soumis.

Les soumissions, en deux exemplaires, seront adressées au soussigné, dans des enveloppes cachetées et portant la mention "Soumission pour travaux d'électricité au Centre touristique du lac Leslie, à Otter Lake, Québec" et seront reçues jusqu'à 16:00 heures (4:00 p.m.) heure en vigueur localement, le jeudi 17 octobre 1974, pour être ouvertes en présence des soumissionnaires au même endroit et à la même heure.

La Société d'aménagement de l'Outaouais se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'acceptera aucune réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

Lionel Marleau
Secrétaire

Société d'aménagement de l'Outaouais
768, boul. St-Joseph
C.P. 666
Hull, Québec
J8x 3Y8

CANADA

MINISTERE DES TRANSPORTS
ADMINISTRATION CANADIENNE
DES TRANSPORTS AERIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Ste-Foy, Québec. DEBLAIEMENT ET ENLEVEMENT DE LA NEIGE A L'AEROPORT DE QUEBEC, STE-FOY, QUEBEC, POUR UNE PERIODE DE DEUX (2) ANS COMMENÇANT LE 15 NOVEMBRE 1973.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, ministère des Transports, pièce 175C, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Québec H4Y 1B9 (636-3203), seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 25 octobre 1974.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse sidessus sur réception d'un chèque visé de $25.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres.

Une assemblée d'information à laquelle les parties intéressées doivent assister, aura lieu au bureau du Directeur de l'Aéroport, Aéroport de Québec, Ste-Foy, Qué., à 10:00 heures de l'avant-midi, heure avancée de l'est, le 17 octobre 1974.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

P. E. Arpin
Administrateur régional du Québec
Administration canadienne
des Transports aériens.

Ministère des Transports,
Aéroport int. de Montréal,
Le 30 septembre 1974

Brad's Transport Limitée

La requérante demande à la Commission des Transports d'ajouter la clause suivante à son permis:

Transport restreint — longue distance — route restreinte — unités isothermes.

Des frontières Quebec/Nouveau Brunswick (port d'entrée Ste-Rose du Degelis) à Grand-Mère, Victoriaville et Sherbrooke pour le transport d'aliments frais et traités originant de l'Ile du Prince Edouard, nécessitant des unités isothermes pour le compte des expéditeurs suivants:

Fraser Valley Frosted Foods Ltd., C.N. McLean Ltd.,
P.E.I. Vegetable growers cooperative.

Toute personne désirant s'opposer à cette demande peut le faire dans les 4 jours suivant la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des transports 505 Sherbrooke E. Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPÉCIAL

PRENEZ AVIS que ANDRE ALIX 261 rue France, St-Luc, Cté St-Jean, P.Q. s'addressera à la Commission des Transports du Québec afin d'acquérir tous les droits, titres, intérêts et privilèges attachés au permis no. 19167-V appartenant à M. Camille Rondeau.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

SIGNE: BENOIT GROLEAU

PAQUETTE, PAQUETTE,
PERREAULT & RIVET

Société centrale d'hypothèques et de logement | Central Mortgage and Housing Corporation

$50,000,000
PROGRAMME ACCÉLÉRÉ DE LOGEMENTS LOCATIFS

pour fournir des logements locatifs à prix modique dans les centres urbains où le taux de vacances est extrêmement bas.

APPEL D'OFFRES

La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement sollicite des demandes de prêts consentis aux termes de la Loi Nationale sur l'Habitation en vue de la construction et l'administration d'approximativement deux cent-cinquante (250) unités de logement dans cette partie du Montréal Métropolitain délimitée par le quadrilatère compris entre l'Avenue Papineau — le Boulevard Métropolitain et la Côte de Liesse — la limite Ouest de la Cité de Lachine — le Fleuve Saint-Laurent, à l'exclusion des zones de restriction aéroportuaires (P.B.P.) projetées sur ce quadrilatère.

Des projets de cette nature devraient fournir des logements destinés aux familles à moyen revenu.

Pour chacun des projets, l'emprunteur devra être propriétaire ou locataire du terrain à bâtir, ou détenir une option sur ce dernier, et la construction devra se conformer aux règlements de zonage existants.

Les prêts pourront s'élever jusqu'à 95 pour cent du coût d'immobilisation tels que reconnus par la S.C.H.L., moyennant un taux d'intérêt annuel de 8 pour cent, et sont remboursables en cinquante (50) ans.

Les emprunteurs devront conclure avec la S.C.H.L. un accord d'exploitation aux termes duquel elle spécifiera le montant maximal des loyers, compte tenu des logements et des revenus des locataires. L'établissement des futurs loyers permettra à l'emprunteur de percevoir un intérêt raisonnable sur sa mise de fonds.

Les demandes de prêts seront présentées en deux exemplaires, tout comme les plans et spécifications préliminaires. Aucune des propositions ne peut être tenue pour nécessairement acceptable.

Lors de la soumission, aucun dépôt n'est exigé, mais dès, qu'une proposition est acceptée, une somme calculée sur le nombre d'unités du projet ($35.00 par unité) sera versée par chèque à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les propositions scellées en deux exemplaires porteront clairement la mention "Appels d'Offres pour Logements Locatifs" et devront parvenir à destination avant le 5 novembre 1974, à 2 heures p.m. (2:00 p.m.).

Des documents contenant des informations complètes sur les "Appels d'Offres" et les "Instructions Générales" sont disponibles à:

Service des Prêts,
Société Centrale d'Hypothèque et de Logement,
2350 Chemin Manella, Ville Mont-Royal,
Boîte Postale 2010, Station "O", Ville St-Laurent,
No. de téléphone: (514) 341-6060.

l'actualité économique

toronto

Faible activité

L'allure a été mixte et l'activité faible hier à la Bourse de Toronto. Les aurifères y ont progressé grandement, mais les industrielles y ont régressé un peu.

Le prix de l'or ayant monté considérablement en Europe, l'indice de l'or à Toronto a monté de 24.4 et atteint 390.19. Les industrielles ont reculé de .48 et sont tombées à 151.19, leur plus bas niveau depuis le 15 juillet 1970. Un moment, durant la séance, elles subissaient un recul de plus de 1 1-2.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 186 contre 182 alors que 194 valeurs demeuraient inchangées.

Le virement a été de 1.53 million d'actions d'une valeur totale de $9.51 millions, contre 1.41 million d'actions d'une valeur totale de $10.15 millions jeudi.

On a arrêté les transactions des actions de Cop Percorp Ltd. La chose avait été ordonnée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, parce que la compagnie ne lui a pas donné certaines informations requises. La dernière cote de Cop, jeudi, était de 14 cents.

Interprovincial Steel and Pipe recule de 1-4 et tombe à $11 3-4. La compagnie va payer un dividende de 25 cents le 25 octobre. Elle a déjà dit qu'elle n'avait pas encore établi une politique pour ses dividendes. Néanmoins, elle avait payé un dividende de 25 cents en juillet.

Dans le secteur des aurifères, Campbell Red Lake monte de 3 1-4 et atteint $32 3-4, Lome Mines, de 3 et atteint $47, Dickenson, de 1-2 et atteint $7, Camflo, de 3-8 et atteint $11 3-8, et Pamour, de 3-8 et atteint $10 3-8.

Alcan recule de 1 et tombe à 22, Moore, de 1 et tombe à $32 1-2, Canadian Occidental, de 7-8 et tombe à $5 1-2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abby Glen	3200	255	250	255	+ 5
Abitibi	7111	$9⅛	8⅞	9	— ⅛
Abitbi 7½p	z10	$40	40	40	
Acklands	625	$11	10⅞	11	+ ⅛
Acme Gas	1000	8	8	8	
Acres Ltd	200	$5¾	5¾	5¾	
Acres A pr	100	$31	31	31	— ½
Acres wt	500	16	16	16	+ 1
Agnico E	5005	$6⅝	6¼	6½	+ ⅛
Agra Ind	800	$5	5	5	
Akaitcho	200	160	160	160	+ 5
Albany	3500	24	23	24	
Alt East G	6600	395	385	395	— 5
Alta Gas A	z30	$9⅜	9⅜	9⅜	
Alta G C p	100	$60	60	60	+ 2
Alta G E p	500	$18½	18½	18½	— ¼
Alta Nat	380	$17	17	17	— ½
Alcan	6215	$22¾	22	22	— 1
Algoma St	1224	$22⅞	22¾	22¾	— ⅛
All-Can B	400	210	210	210	
Allarco Dv	600	$7½	7¼	7½	+ ½
Alliance B	200	435	435	435	—35
Alpa Ind	300	$9⅜	9½	9½	— ¼
Alum 4½ p	205	$31½	31½	31½	
Am Bonza	3300	110	106	106	— 4
Am Larder	2000	36	36	36	+ 2
Am Eagle	5500	62	60	62	+ 2
A Quasar P	500	$7½	7½	7½	
Andres W	220	$6¾	6¾	6¾	— ⅛
Ang CT 290	100	$30	30	30	— 1
Ang U Dev	4500	62	60	62	+ 2
Aquitaine	1320	$15½	15¼	15½	+ ⅛
Argus B pr	200	$27	26¾	26¾	
Argus C pr	100	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅛
Asamera	1900	$7	6¾	7	+ ¼
Asbestos	100	$13¾	13¾	13¾	+ ½
Ashland C	400	$6¼	5¾	5¾	— ¾
Ashland pr	z15	$16	16	16	
Asoc Porc	899	120	110	120	+ 9
Atco A	200	$10½	10½	10½	+ ⅜
Auto El	225	400	400	400	+ 5
Bad Boy	5500	305	300	300	
Ballindery	1000	53	53	53	— 7
Bankeno	2800	205	180	205	+25
Bank B C	z10	$18	18	18	
Bk Mtl	13125	$12½	12¼	12⅜	
Bank N S	5035	$33½	32¾	33⅜	+ ¼
B Cdn Nat	200	$14	14	14	— ¼
Baton B	55900	$5	490	490	— 5
Beavr Eng	100	330	330	330	
Becker B p	1200	280	265	280	+10
Bell Canad	9184	$41¼	40⅜	40⅞	— ½
Bell A pr	z57	$41¼	40⅜	40⅜	
Bell B pr	z35	$43¼	42⅜	42⅜	
Bell C pr	235	$24¾	24¾	24¾	
Beth Cop A	3650	$9¾	9⅝	9¾	
Biltmore I	z18	120	120	120	
Black P A	200	290	290	290	
Block Bros	500	275	275	275	
Bombrder	100	225	225	225	+15
Bovis Cor	2000	105	105	105	+ 2
Bowater	100	210	210	210	—10
Bow Valy	1450	$13	12⅜	13	+ ½
BP Can	200	$10⅜	10¼	10¼	— ¼
Bralor Res	3000	103	98	100	— 3
Bralsa	100	325	325	325	
Bramalea	2100	280	275	280	— 5
Brameda	z200	40	40	40	
Brscn A	52290	$12	11¾	11⅞	
Brenda M	500	420	410	410	
Bright A	120	$8½	8½	8½	+ ¼
Brinco	11590	$6⅞	6⅞	6⅞	
BC Forest	450	$11¾	11½	11½	+ ⅛
BC Pack B	z50	$25	25	25	
BC Sugar A	3475	$18	17½	18	— ⅛
B Phone	425	$44¾	44⅝	44¾	
BCPh 4.84	300	$12	12	12	
BCP r	e4186	33	30	30	— 1
BCP 7.04 p	200	$17½	17½	17½	
Broul R	2000	38	38	38	+ 2
Brunsk	14026	415	405	415	+ 5
Budd Auto	200	$5⅝	5⅝	5⅝	— ⅛
Bulra C	11200	120	109	120	+13
CAE Ind	300	$6⅝	6½	6½	— ¼
Cal Pow	250	$17¼	17⅛	17¼	
Cal P 4½ p	100	$45	45	45	—11
Camfl	27170	$11½	11	11⅜	+ ⅜
Camp RL	5880	$33	30½	32¾	+3¼
Campau A	z60	440	400	400	
Campau 7p	z15	$6¾	6¾	6¾	
Can Cem L	588	$9½	9¼	9½	+ ¼
C Geother	4550	50	48	50	+ 5
Can Malt A	1050	$27	26¾	27	+ ⅜
C Nor West	3150	235	223	235	+ 5
C Pakrs C	100	$18¾	18¾	18¾	
Can Perm	1445	$13⅞	13¾	13⅞	+ ¼
CS Pete	2700	205	201	201	— 4
C Tung	1100	375	370	375	+15
C Cablesy	350	$8⅛	8	8	— ⅛
C Cable w	900	100	100	100	
Cdn Cel	2980	390	370	390	+20
C Ex Gas	5400	190	181	190	+ 4
CG Invest	300	$14	14	14	— ⅝
C Homestd	3100	275	265	270	
C Hydr	200	435	435	435	
C Imp Bank	4395	$21¾	21¼	21½	— ¼
C Ind Gas	3219	440	430	440	+15
CIL	100	$17¼	17¼	17¼	
C Int Pow	400	$10¼	9⅞	10¼	+ ¼
CLI Pete	1000	15	15	15	+ 1
C Manoir	700	300	280	295	
C Memoiál	300	105	105	105	—15
C Merrill	z40	220	220	220	
C Ocdental	950	$6¼	5½	5½	— ⅞
CP Inv	13250	$13¾	13¼	13¾	+ ¼
CP Inve pr	590	$27½	26½	27½	+1¼
CPIn w	198928	27½	20	24	+ 1
CP Ltd	8257	$12⅜	12	12¼	+ ¼
CPL A p	300	$8¾	8¾	8¾	
C Reserve	600	200	195	200	
Cdn Salt	500	$13	13	13	
Cdn Sup O	900	$28	28	28	
Cdn Tire	300	$30¼	30¼	30¼	— ¼
Cdn Tire A	1731	$30½	30	30¼	— ⅜
C Utilties	180	$7	7	7	+ ¼
Canron	100	$17	17	17	+ ⅛
Canron pr	z55	$98	90	90	
Capit Div	z200	27	27	27	
Carl OK	2625	230	225	230	+ 2
Carma D	100	$7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅛
Cassiar	210	405	400	400	
Cassidy L	100	360	360	360	—20
Celanese	1700	425	405	425	
Celanes I p	100	$9½	9½	9½	+ ½
Ctl Fund A	200	$9¾	9¾	9¾	+ ¼
Cent Pat	z300	80	80	80	
Chestrvile	6000	10½	10	10½	
Chieftan D	3800	450	450	450	+ 5
Chrysler	4417	$11⅞	11¼	11⅜	— ⅜
CHUM B	100	$5¾	5¾	5¾	— ½
Coch W	13400	135	120	132	+20
Coin Lake	500	16	16	16	— 1
Coldstm	111	125	125	125	— 5
Coles Book	800	420	400	400	—35
Cominco	695	$23¾	22¾	23¾	+ ¾
Com Cap	225	150	150	150	— 5
C Holiday I	810	370	370	370	
Conduit A	200	280	280	280	—10
Coniagas	5166	140	125	140	+30
Con Bath	1700	$24	23⅝	23¾	— ⅜
Con Bath p	100	$15¾	15¾	15¾	+ ⅛
Con Fardy	500	75	75	75	
C Durham	1000	51	50	50	
C Morisn	1300	105	105	105	
Cons Prof	7400	55	48	55	+10
Con Textile	500	201	201	201	+ 1
Con Distrb	1300	$6⅛	6	6⅛	
Cons Gas	3013	$13⅜	13¼	13¼	— ¼
Con Glass	780	$9¼	9	9¼	
Contr Dat	200	$11⅞	11⅞	11⅞	— 14
Conwest	300	270	270	270	
Corby vt	100	$15⅞	15⅞	15⅞	+ ¼
Cornat Ind	5600	355	345	350	—10
Coseka R	4265	161	156	160	— 5
Craigmt	1000	420	415	420	+ 5
Crain R L	200	$8¾	8¾	8¾	— ⅛
Crestbrk	1100	290	285	290	+ 5
Crush Intl	1200	$5½	5	5	— ¼
Cuvier M	1000	78	78	78	
Daon Dev	200	$7⅛	7⅛	7⅛	
Debhld B p	100	$56¾	56¾	56¾	—8¼
Decca R	900	225	220	225	+15
Denison	2443	$34¼	34	34⅛	— ⅜
Dicken	10175	$7¼	6⅞	7	+ ½
Discovry	1160	140	140	140	+10
Distl Seag	2445	$28	27½	28	+ ¼
Doman I	400	400	400	400	
Dome	3965	$47	45	47	+ 3
Dome Pete	5915	$16¾	16¼	16¾	
D Explo	27300	31	23	31	+ 4
Dofasco	300	$22	22	22	
Dofasco p	z25	$60	60	60	
Dom Store	525	$13¾	13¾	13¾	
D Textile	300	$8	7⅞	7⅞	— ⅛
Domtar	1465	$19⅝	19½	19⅝	
Dunraie	2500	23	23	23	
Dylex Ltd	740	440	430	440	—20
Dylex L A	1540	425	410	420	— 5
Dynasty	900	$6⅞	6½	6⅞	+ ⅜
Est C r	25430	1½	½	1	— ½
East Mal	6235	405	385	395	+10
Ego Mines	5500	58	54	58	+ 4
E-L Fin	200	405	405	405	
Electro A	500	400	400	400	
Electro K	500	90	90	90	+10
Elect Asoc	400	200	190	200	+10
Elks Stors	200	$7⅞	7⅞	7⅞	— ⅛
Falcon C	3580	$8⅞	8	8¾	+ ⅜
Falcon	1586	$30	28⅞	28⅞	— ⅜
Fed Ind Ltd	1200	455	450	450	—15
Fields S	800	$9⅜	9⅜	9⅜	— ⅜
F City Fin	200	475	475	475	+25
Foodcrp L	1000	117	117	117	— 3
Foodex S	400	235	235	235	+25
Ford Cnda	125	$61	61	61	—1½
Francana	500	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Francan r	5000	½	½	½	
Fraser A	z50	$19⅝	19⅝	19⅝	
GH Steel	300	$7	6¾	6¾	— ⅛
Gaz M 66w	500	55	55	55	—15
Gen Distrb	200	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
GMC	z1	$35⅛	35⅛	35⅛	
Genstar L	700	$14⅜	14⅜	14⅜	+ ⅛
Getty Oil	200	$106⅜	106⅜	106⅜	— ⅝
Gnt Masch	500	74	74	74	+ 3
Giant Yk	200	$9	9	9	+ ¼
Gibraltar	900	$5½	5⅜	5⅜	— ⅛
Glendale	300	210	200	200	—10
Goldund M	2440	40	40	40	+ 4
Goldray	z300	30	30	30	
Goodyear	500	$11¼	11¼	11¼	— ¼
G00dyear p	585	$33½	33½	33½	
Gozlan	300	$6	5½	6	+ ⅛
Graft G	z50	$17⅜	17⅜	17⅜	
Granduc	100	150	150	150	+ 5
Gt Oil Sds	590	$5¼	5	5¼	+ ¼
GL Nickl	5000	80	75	75	—15
GL Paper	170	$15	15	15	— ¼
Gt W Life	100	$42¼	42¼	42¼	—1¾
Gt West S	2000	300	290	290	—10
Grey G	100	280	280	280	
Greyhnd	550	$13⅝	13⅝	13⅝	
GSW Cl B	100	465	465	465	—10
Guar Trst	2642	450	430	430	
Gulf Can	1335	$21¾	21¼	21¾	
Gulf Corp	z10	$16⅜	16⅜	16⅜	
H Group	300	400	390	400	+20
Hardee	z100	96	96	96	
Hard Crp A	550	405	405	405	—10
Hard Crp C	500	405	405	405	—20
Harlequin	500	$10	10	10	— ⅛
Harris J S	4400	405	400	405	
Hawker S	1000	440	435	435	+10
Hawker pr	z30	$55	55	55	
Hayes D A	103	490	490	490	— 5
Holinger A	z50	$24¾	24¾	24¾	
Home A	795	$19⅜	19½	19½	— ⅜
Houston O	3100	120	115	115	—10
Hud Bay A	1850	$16½	16¼	16½	+ ⅛
H Bay Co	2000	$11½	11	11½	+ ½
HB Oil Gas	1125	$23	23	23	
Huron Eri	1050	$18	18	18	
Husky	23011	$13	12⅝	13	
Husky A pr	245	$34	34	34	+ 2
Husky B pr	z50	$32½	32½	32½	
Husky E w	2100	360	350	350	— 5
Hydrd	11730	54	46	52	+ 7
IAC	1950	$15⅝	15⅜	15⅝	
Imp Oil A	8869	$23¾	23	23⅜	+ ½
Indal Can	200	$8	8	8	— ⅛
Ind Adhes	450	$13	12	13	
Inglis	100	$10	10	10	
Infrmetco	450	400	390	400	
IBM	119	$155	155	155	+ 1
Int Mogul	725	315	315	315	— 5
I Mogul A	100	$8¾	8¾	8¾	— ¾
Inco A	23281	$22	21⅜	21½	— ½
Int Obaska	1000	16½	16½	16½	+ 1
Interpool	250	$8¾	8⅝	8⅝	— ⅛
Intpr Pipe	2766	$12	11¾	11⅞	— ⅛
Int Pipe w	300	180	175	175	— 6
Ipsco	1000	$11¾	11¾	11¾	— ¼
Inv Group	150	$5¼	5¼	5¼	
Inv Grp 5 p	250	$12¼	12¼	12¼	
Irwin T A	100	185	185	185	
Iso	1500	81	81	81	
ITL Ind	2750	125	120	121	+ 1
IU Intl	5121	$9½	9¼	9¼	+ ⅛
Ivaco Ind	200	$11⅜	11⅛	11⅜	
IWC Com	100	108	108	108	+ 3
Jannock	1200	$5	490	5	
Jannock D	500	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
Jannock A	100	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
Joliet	1000	17½	17½	17½	+2½
Kaiser Re	100	335	335	335	+ 5
Kaiser w	4400	135	128	128	— 7
Kam Kotia	5500	63	55	63	+12
Kaps Tran	1600	200	200	200	+ 5
Kelsey H	z25	$6½	6½	6½	
Kerr A	20816	$9⅛	8⅞	9⅛	+ ¼
Koffler	27200	390	380	380	— 5
Labatt A	600	$16¾	16⅝	16⅝	— ⅛
Labatt A p	310	$16⅝	16⅜	16⅝	— ⅛
Lacanex	2000	80	80	80	+20
Laidlaw T	100	375	375	375	—15
LOnt Cem	250	245	241	241	— 5
L Shore	1600	400	385	400	+25
La Luz	150	325	325	325	
Langi	500	15	15	15	+ 2
Lasitr Km	z300	25	23	23	
Laurasia	4000	42	40	42	— 1
Lau Fin	500	$6⅜	6¼	6¼	— ⅛
Lau F x.25	100	$11	11	11	+ ⅛
Lau Fn 140	200	$14	14	14	— ¼
Leigh Inst	400	200	200	200	
Levy A pr	100	475	475	475	+10
Lincoln Tr	z50	$10	10	10	
LL Lac	3800	190	180	190	+20
Livingsto	100	$7	7	7	— ¼
Living pr	175	$36	36	36	— 2
Lob Co A	430	$5	5	5	+10
Lob Co B	315	$5	5	5	
Lob Co pr	240	$24½	24	24½	+ 1
Lochiel	2200	125	121	121	— 4
Loeb M	1475	265	240	240	—25
Lost River	2300	181	180	180	
MB Ltd	1619	$21¼	21¼	21⅛	
Madeline	1300	360	355	355	— 5
Madsen	5250	70	68	68	— 4
Magnason	200	155	155	155	+ 3
Maislin I	100	320	320	320	+ 5
Majst Wil	2200	200	200	200	— 5
Malartic	1000	125	110	125	+20
Man Bar	2000	100	100	100	
M Lf Mills	2100	$22	21⅞	22	
Marcana	1000	15	15	15	
Maritime	z47	$15	15	15	
Martin	32000	28	24	28	+ 5
Mass Fer	4275	$12¾	12½	12¾	
Matchan	2000	13	13	13	—1½
Mattgmi	200	$13⅜	13⅜	13⅜	— ⅛
Mc Intyre	1810	$23	22⅛	23	+ 1
McLagn w	500	110	110	110	
MDS Helth	550	155	155	155	
Melton R E	3600	200	190	190	—10
Melton A w	1400	110	100	100	—10
Mentor	2500	130	120	130	+ 9
MEPC	100	460	460	460	—20
Mercantil	3090	$13¾	13¾	13¾	
Merland E	400	120	120	120	— 4
Meta Uran	5000	10	10	10	
Microsyst	z3	265	265	265	
Micrsys w	200	125	125	125	—15
Mindamr	5500	36½	35	36	
Molson A	649	$16	16	16	
Molson B	375	$15	15	15	
Mon Life	100	$26	26	26	— ½
Moore	11930	$33¼	32	32½	— 1
MTS Inter	1500	30	30	30	
Multi-Mi	2000	39	38	39	
Multi Acc	100	300	300	300	—10
Nachrs I	6860	445	430	440	+15
Nat Drug	100	400	400	400	+10
Nat Groc p	z40	$22⅞	22⅞	22⅞	
N Hees Ent	3700	92	90	90	— 5
Nat Pete	3000	22	22	22	+ 3
NBU Mine	700	275	275	275	— 5
Neonex	1200	140	140	140	
NB Tel	z60	$11¾	11⅜	11¾	
Newconx	100	315	315	315	+ 5
N Kel	13000	28	25	28	+ 5
N Provid D	z400	16	16	16	
N Que Ragl	500	270	270	270	+10
Noble M	1100	37	37	37	+ 2
Nor Acme	6500	12	11	12	
Noranda A	3619	$29	28	29	+ ½
Norbaska	1500	10	10	10	+ 3
Normick P	100	250	250	250	—25
NC Oils	800	310	300	300	—15
Nor Ctl G	1270	$8½	8	8¼	— ⅜
Nor Ctl B p	1000	$17¼	17¼	17¼	+ ⅛
Nor Ctl w	200	150	150	150	+15
Nor Elect	150	$19½	19½	19½	— 1
Northgat	900	380	380	380	— 5
Northld	8200	10½	10	10½	+ ½
NS Savngs	186	$12⅛	12⅛	12⅛	
NSI Mark	z100	60	60	60	
Nuforf Res	2000	16	16	16	— 1
Numac	2650	$9	9	9	
Nu-Wst A	550	475	460	460	—20
Oakwood P	2700	68	68	68	+ 2
Obrien	2500	38	36	38	+ 4
Occdentl Pt	154	$8⅛	8⅛	8⅛	
Ocelot Ind	200	360	350	360	
Orchan	500	380	375	375	—10
OSF Ind	400	415	415	415	
Oshawa A	1160	460	455	460	+ 5
Osisko	1500	18½	18½	18½	+1½
Pac Copper	3500	58	51	58	+ 6
Pac Pete	1800	$13¾	13½	13¾	+ ⅛
Page Pet	2600	102	101	102	+ 1
Paloma P	500	104	104	104	—14
Pamour	9250	$10½	10	10⅜	+ ⅜
Pancana I	1400	100	100	100	
PanCdn P	253	$7¾	7¾	7¾	+ ¼
Pan Ocean	9058	58	7½	7¾	
Patino N V	400	$19	19	19	— 1
Pe Ben O	400	335	330	330	—15
Pennant	3000	105	105	105	+ 5
Penningtn	4700	$6½	6¼	6½	
P Depf S	300	405	405	405	—20
Petrofina	400	$16¾	16¾	16¾	+ ⅛
Peyto Oils	2000	300	280	300	
Phillips Cb	z75	$9	9	9	
Pick Crow	2700	35	30	35	+ 7
Pine Point	315	$26⅜	26⅜	26⅜	— ⅛
Pitt Eng B	100	$7⅜	7⅜	7⅝	— ⅜
Place G	2000	25	24	24	— 1
Placer	2600	$16¾	16¼	16¼	— ¼
Pow Corp	2225	$7⅞	7¾	7⅞	
Pow Crp pr	z10	$24¾	24¾	24¾	
Prado Exp	300	105	105	105	—15
Prec S	10000	36	35	36	+ 1
Preston	650	$9⅞	9⅝	9⅝	— ⅜
Price Co	960	$11½	11⅛	11½	
Prov B Can	200	$12⅛	12⅛	12⅛	— ⅞
Pure Silv	1300	162	162	162	+ 1
Pursides	400	110	110	110	
QCI Ind A	4200	60	55	60	+10
Que Man	4000	19	19	19	+ 2
Q Matta	18500	41	35	35	
Que Sturg	7800	$6⅛	5⅝	5¾	+ ⅛
Ram	200	165	165	165	— 1
Ranger	1315	$13½	13¼	13¼	— ½
Realty B w	z50	54	54	54	
Redstone	1000	13	13	13	+ 3
ReedOslr A	3230	$5⅞	5¾	5¾	— ⅛
Reitman	300	$7⅝	7⅝	7⅝	— ½
Reitman A	300	$7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅛
Res Servic	900	165	165	165	— 5
Revelstk	300	$6	6	6	
Revnu Prp	5110	74	72	74	+ 2
Rileys D	z50	74	74	74	
Rio Algom	1795	$20½	20⅜	20⅜	— ⅜
Riv Yarn	100	275	275	275	
Riv Yarn A	200	455	450	455	—20
R Little	100	210	210	210	
Rolland	600	$8	7⅞	8	
Roman	400	$8¾	8½	8½	— ½
Rothm 2p	350	$11⅞	11½	11⅞	+ ⅜
Rothmn w	300	120	120	120	
Royal Bnk	3005	$27¼	26¾	27¼	+ ¼
Royal Tr A	4792	$19⅛	18⅞	18⅞	— ⅛
Russel A	2200	$12¾	12⅛	12¾	— ¼
Russl H p	200	$50	50	50	— 2
St Fabien	1000	7	7	7	+ 2
StL Ce	10100	$13	13	13	
Sayvette	400	205	200	205	+ 5
Schneid b p	z25	$6½	6½	6½	
Scintrex	z400	87	87	87	
Scot York	4000	150	140	150	+ 5
Scotts	200	440	440	440	+15
Shell Can	5440	$10½	10⅛	10⅜	
Sherritt	4790	$7	6¾	6⅞	— ¼
Shore To S	550	350	350	350	+25
Siebens	7300	$6⅜	6½	6⅜	
Sigma	795	$29½	28	29	+ ½
Silvmq	1000	20	20	20	
Simpsons	4937	$5¾	5¼	5⅜	+ ⅜
Simpson S	900	$8½	8¼	8¼	— ¼
Sklar M	100	240	240	240	—10
Sklar W	300	110	110	110	— 5
Skye Res	1500	250	240	240	
Slater Stl	500	$8½	8½	8½	
Slater B pr	600	$13	13	13	— ½
Slater 6 pr	100	$13¾	13¾	13¾	
Slat W Can	193	375	375	375	+ 5
Sogepet	2300	92	90	92	— 8
Sony Corp	500	$5	5	5	— ¼
Southm A	400	$21	21	21	— ½
Spar Aero	100	180	180	180	— 5
Spooner	3000	22	22	22	+ 1
St Brodcst	300	$6¼	6⅛	6¼	+ ⅛
Stand Ind	200	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅜
Stelco A	2225	$23¾	23½	23¾	— ⅛
Steep R	6400	100	95	96	— 2
Steinbg A	925	$15	15	15	+ ¼
Ster Trust	z30	$6¾	6¾	6¾	
Sud Cont	2000	61	61	61	+ 1
Sullivan	625	200	195	195	— 5
Sundle	24350	440	410	440	+35
Systems D	3275	270	250	250	—10
Teck Cor A	666	280	275	275	
Teck Cor B	166	250	250	250	
Teledyne	300	425	425	425	
Texaco	295	$32	32	32	—1½
Texasglf	3300	$22¾	22	22¾	+ ½
Texmont	7000	15	15	15	+ ½

La Bourse boude les taux d'intérêt

par Michel Nadeau

Alors que les deux plus importantes banques américaines annonçaient une baisse de leur taux d'intérêt préférentiel, le marché boursier boudait cette bonne nouvelle et continuait sa glissade sous le palier de 600. L'indice des valeurs industrielles Dow Jones marquait à la fermeture 584.54 soit un recul de 3.05 points par rapport à la clôture de jeudi. Une reprise technique partielle a permis d'atténuer la baisse qui s'élevait à près de dix points au début de la séance.

La Bank of America et la First National City Bank ont emboité le pas à la Chase Manhattan Bank et la Morgan Guaranty Trust en réduisant de 1/4% le taux d'intérêt qu'elles réclament à leurs meilleurs clients. Le taux préférentiel des leaders du secteur bancaire américain se situe donc maintenant à 11 3/4%.

Sur le marché boursier, les mines d'or ont échappé à l'affaisement quasi général en enregistrant des gains importants après l'annonce par le secrétaire au Trésor de l'autorisation qu'allaient accordé les Etats-Unis aux banques centrales d'acheter de l'or sur le marché libre. American South African a ainsi gagné cinq points et Domes Mines a progressé de 3 3/4 points.

Le malaise boursier s'est répercuté sur les deux autres principales places financières: Tokyo et Londres.

Dans la capitale nippone, la dégringolade a été la plus brutale des deux dernières années. L'indice des valeurs a perdu 86.94 points pour atteindre à la fermeture 3,688.19 points. De l'avis des analystes, la perspective du maintien des restrictions de crédit au Japon agrave la dépression du marché.

Dans la City, les cours ont légèrement régressé et l'indice du Financial Times enrégistrait une chute de 1.3 point.

Le parquet de la métropole a connu une baisse de .70 alors que l'indice composé tombait à 153.54. Plus de la moitié des titres transigés voyaient leur prix décroître.

Nombre d'experts estiment que la réduction amorcée il y a une semaine s'étendra sous peu à l'ensemble du secteur bancaire et que le "prime rate" continuera à baisser progressivement pour atteindre environ 10%. D'ici la fin de l'année.

Le président de la First Chicago Bank, M. Gaylord Freeman, a cependant estimé que cette baisse d'un quart de point était prématurée et n'était pas justifiée par les conditions actuelles au marché de l'argent aux Etats-Unis.

La First Chicago avait décidé lundi de conserver son prime rate au niveau de 12 p.c.

Les taux d'intérêt se sont effectivement assez nettement réduits depuis quelques jours aux Etats-Unis. Certains spécialistes estiment cependant que la baisse de certains taux comme le "prime" ne se fera que très lentement, et non pas aussi rapidement que l'espérait Wall Street.

La Réserve Fédérale a en effet decidé de lâcher un peu de leste mais seulement jusqu'à un certain point, et surtout, comme l'a précisé récemment son président, M. Arthur Burns, pour empêcher ces taux de monter plus haut.

Les banques centrales pourront vendre de l'or

WASHINGTON (AFP) — Les Etats-Unis ne sont plus opposés à ce que les banques centrales soient autorisées à l'avenir à acheter de l'or sur le marché libre ou à d'autres banques centrales, a indiqué hier le sous-secrétaire au Trésor M. Jack Bennett.

Au cours d'une conférence de presse M. Bennett a expliqué que l'interdiction qui est faite actuellement aux banques centrales de procéder à de telles transactions "devra être levée" un jour, après une période de transition ou il est nécessaire de maintenir des "garde-fous." Il n'a pas donné de précision sur la durée de cette période transistoire.

Le sous-secrétaire au Trésor a confirmé que les Etats-Unis étaient en faveur de ventes d'or provenant du FMI, afin d'augmenter les ressources de ce dernier.

Enfin il a rappelé que les Etats-Unis se réservaient la faculté de vendre sur le marché libre de l'or, à partir du moment ou les Américains seront autorisées à faire commerce de l'or.

C'est la première fois que les autorités américaines envisagent publiquement la possibilité pour les banques centrales de reprendre les transactions sur l'or, au prix du marché libre. Celles-ci sont interrompues depuis plusieurs années après que le prix sur le marché libre ait commencé de monter au dessus du prix officiel ou est actuellement de 42.22 dollars l'once.

Le problème de l'or doit être examiné en priorité par le nouveau comité intérimaire du FMI, lors de sa prochaine réunion en janvier. A cette occasion sera également prise en considération la question de l'augmentation de quote-parts des pays membres du FMI, dont ¼ doit, selon les règlements actuels être réglé en or.

Selon M. Bennett les pays-membres doivent être libérés de l'obligation de payer en or pour payer en DTS ou en devises. Il ajoute que les Etats-Unis étaient favorables à une augmentation des quote-parts, mais inférieure au 25% proposés par la France et l'Italie.



Le hockey . . . à guichet ouvert

Comment peut-on perdre une partie de hockey lorsqu'un barrage de jeunes filles arborent vos couleurs? Comme les preux chevaliers qui entraient en lice, les caissières travaillant au siège social de la Banque Royale de Toronto espéraient une victoire des leurs.

Malheureusement le sort cruel a voulu que les "rouges et blanc" se fassent humilier par un pointage de 5-2 contre l'équipe russe. Au sourire des jeunes filles il faut croire que le port du chandail de l'équipe Canada 74 leur plaît bien: à quand la prochaine rencontre internationale de l'équipe de natation du Canada?

Les taux d'intérêt élevés incitent le consommateur à épargner davantage

par Monica Townson

Pendant que les taux d'intérêt accordés pour les sommes épargnées continuent de grimper, il semble que les dépenses des consommateurs commencent à montrer certains signes de ralentissement. Selon certains économistes, la population canadienne économisera cette année jusqu'à 9% de son revenu net, soit un des taux les plus élevés parmi les pays industrialisés.

L'an dernier, les contribuables canadiens ont réussi à mettre de côté 7.4% de leur salaire après impôt. On évalue dans les comptes nationaux les sommes épargnées en soutrayant toutes les dépenses des revenus bruts des consommateurs. Cette façon de faire donne un montant résiduel qui n'est qu'une approximation de l'importance véritable de l'épargne dans les ménages.

Pour sa part, un économiste de la Banque Royale, M. Robert Baguely estime qu'il faudra s'attendre à une baisse sensible des taux versés sur les montants épargnés. M. Baguely avance le chiffre de 8% — actuellement ce taux est supérieur à 9% — ce qui est très loin du 10% prédit par le Conference Board in Canada.

Cette prévision du Conference Board a soulevé de nombreuses critiques dans certains milieux qui la jugeaient incompatible avec une autre affirmation de l'organisme qui voit un accroissement important du chômage pour l'an prochain. Or, il semble que les consommateurs ont tendance à réduire leurs épargnes en période de faible emploi afin de trouver un complément entre leur salaire habituel et le montant versé par l'Assurance-chômage.

Il faut considérer que l'attitude des consommateurs face à l'inflation est un facteur de premier ordre dans les dépenses pour les biens courants. Jusqu'à tout récemment, les consommateurs se hâtaient d'acheter des biens de crainte que leurs prix continuent de s'accroître.

Les hausses spectaculaires dans la vente des maisons, des appareils ménagers et des meubles confirment cette tendance. Comme la plupart de ces biens durables sont acquis à crédit, le consommateur se voit dans l'obligation de réduire ses dépenses aux chapitres des bien non durables et des services pour rencontrer ses paiements périodiques.

Lorsque l'agent liquide vient à manquer, l'individu se résigne tout simplement à réduire ses dépenses courantes. Le Conference Board a effectué des études en incluant comme variables un taux modeste d'inflation et un faible accroissement des prix; l'organisme observe alors une augmentation importante de l'épargne.

Des sondages effectués récemment auprès des consommateurs indiquent que ces derniers estiment que le moment n'est pas favorable présentement pour s'engager dans des dépenses importantes. Cette opinion devrait plaire au ministre des Finances qui affirmait dans sa revue de la situation économique de l'année que "le taux d'intérêt élevé accordé à l'épargne avait permis au cours des dernières années de satisfaire les besoins en capital nécessaires pour poursuivre la croissance économique."

Provigo intéressé à Marché Union

Le groupe Provigo pourrait éventuellement devenir le fournisseur de Marché Union qui, à la suite de difficultés financières sérieuses, a l'intention de renoncer à ses activités de ventes en gros.

Un cadre de l'entreprise du Marché central a déclaré hier au DEVOIR que des entretiens avaient eu lieu cette semaine mais qu'aucun accord n'avait été conclu jusqu'à maintenant.

Pour sa part, M. Bob Litvack, secrétaire et conseiller juridique de Marché Union a déclaré qu'une entente serait sur le point d'aboutir en vue de résorber une partie des problèmes financiers que connait actuellement cette firme de distribution alimentaire.

"Un des plus importants grossistes au Canada deviendra notre fournisseur et nous cesserons toute activité à ce niveau" a déclaré M. Litvack. Seulement trente des 1,000 employés sont présentement occupés aux ventes en gros. Marché Union est fournisseur auprès de onze épiceries et possède lui-même vingt-quatre magasins de détail.

Le quotidien La Presse souligne de son côté que les Marchés Métro-LaSalle pourraient également être intéressés dans l'affaire. Provigo, Métro-LaSalle et Oshawa — ce dernier affirmant n'avoir eu aucun contact avec l'entreprise de la famille Litvack — sont les principaux grossistes qui pourraient reprendre en main les activités des Marché Union.

Celle-ci devra répondre le 16 octobre à une requête de mise en faillite déposée par United Packing Co. qui réclame une somme de $43,971.



A Toronto,
l'Hôtel Lord Simcoe
offre une bonne hospitalité
en plein coeur de la ville



Aussitôt que notre portier vous souhaite la bienvenue, l'atmosphère joviale et amicale du Lord Simcoe vous entoure . . . au Sentry Box Lounge à l'ambiance militaire . . . au Crossroads, le restaurant libre-service où l'on se retrouve pour parler, prendre un casse-croûte ou tout un repas . . . au Beau Nash, où l'on lunche tranquillement, au Piano Bar pour y prendre un cocktail . . . ou à la fameuse salle à manger Captain's Table au décor nautique et au long menu de mets délicieux.

Tout ça, le Lord Simcoe vous l'offre en plein coeur de la ville. Vous aurez ainsi plus de temps à votre disposition pour faire autre chose. Consultez votre agence de voyage ou communiquez avec nous:
150 King Street West, Toronto.
Téléphone: 362-1848.
Géré par Berkeley International Hotels Ltd.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
204 769-3871
7708, rue Edouard, LaSalle
690 365-0023

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS
159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal 115 861-5741
Suite 201, 4 Parc Samuel Holland, Québec 6 681-7231
320 est, rue St-Germain, Rimouski 724-4136
108 nord, rue Wellington, Sherbrooke 563-8663
324, rue Des Forges, Trois-Rivières 378-4541
235, Chemin Montréal, Ottawa 745-1515

Le squelette Oscar donne un coup de main dans une classe de premiers soins

une vie peut être sauvée



Les cours de premiers soins font partie du travail chez Hudson Bay Mining. Tous les nouveaux employés à Flin Flon reçoivent un cours de huit heures en soins d'urgence et une instruction plus avancée est disponible à ceux qui le demandent. Les surveillants doivent suivre le cours standard. Plus de 60% des employés à la fin de 1973 avaient suivi ce cours.

Le programme de sécurité d'Hudson Bay Mining va au-delà de l'enseignement des cours sur les premiers soins; il comprend des instructions spéciales pour les équipes de secours dans la mine et l'enseignement de mesures de protection contre l'incendie et de prudence au travail. Au cours des années, l'importance constante accordée à la prévention des accidents au travail, a produit un très haut degré de sécurité et 19 récompenses.

Le Canada compte sur nous; vous le pouvez aussi.

Hudson Bay Diecastings Limited · Francana Oil & Gas Ltd. · Sylvite of Canada Division · Zochem Limited · Francana Minerals Ltd.

Cuivre, zinc, or, argent, cadmium, sélénium, et concentrés de plomb • Exploration et mise en valeur • Alliages au zinc coulés sous pression • Pétrole brut et gaz naturel • Potasse • Oxyde et poudre de zinc • Sulfate de soude • *Métaux et produits chimiques de qualité, par un grand producteur minier.*

HUDSON BAY MINING AND SMELTING CO., LIMITED
P.O. Box 28, Toronto-Dominion Centre, Toronto / Telephone: (416) 362-5233
6953 CF

Léonide Brejnev d'une Allemagne à l'autre

MOSCOU (AFP) — M. Leonide Brejnev va prendre soin des relations de l'URSS avec les deux moitiés de l'Allemagne en assistant aux fêtes du vingt-cinquième anniversaire de la République démocratique allemande à Berlin durant le prochain week-end avant de recevoir à Moscou en visite officielle le chancelier de la République fédérale, M. Helmut Schmidt, à la fin du mois.

Ce n'est pas tout à fait une coïncidence si les deux événements se succèdent aussi rapidement.

Déjà l'année dernière, avant de se rendre en visite officielle à Bonn en mai, le secrétaire général du Parti communiste de l'URSS avait jugé opportun de faire un voyage à Berlin.

En proclamant une nouvelle fois par sa présence qu'il est lui aussi, selon le mot célèbre, un Berlinois, M. Brejnev cherchera à apaiser à l'avance les sentiments des Allemands de l'Est, qui sont prompts à s'inquiéter ou à s'offusquer du développement des relations de Moscou avec Bonn.

M. Brejnev sera à Berlin de samedi à lundi, sur l'invitation offerte et acceptée en juin dernier lors de la visite à Moscou du premier secrétaire du Parti socialiste unifié de la RDA, M. Erich Honecker.

Les dirigeants soviétiques ont déjà participé, au cours des derniers mois, à une série de célébrations dans les républiques populaires de l'Europe de l'Est: M. Brejnev s'est rendu à Varsovie en juillet, puis M. Alexis Kossyguine, président du conseil des ministres, à Bucarest en août, et M. Nicolai Podgorny, président du soviet suprême, à Sofia en septembre.

Le fait que M. Brejnev se soit réservé personnellement Berlin souligne l'importance que l'URSS attache à ses relations avec "ses" Allemands, dont les succès économiques et la passion idéologique font l'étonnement un peu craintif du reste de l'Europe orientale.

A Moscou même, le vingt-cinquième anniversaire de la République démocratique allemande est fêté en ce moment avec plus d'éclat que le trentième anniversaire de la République populaire polonaise ne l'avait été en juillet. Une série de manifestations culturelles a été organisée, et la Pravda a fait hier à la RDA l'honneur d'un supplément spécial.

Ces manifestations serviront de contre-partie à la présence d'un nombre considérable d'Ouest-Allemands dans la capitale soviétique au cours des prochaines semaines: l'orchestre philharmonique de Munich, une exposition de peinture, et la réunion de la commission économique URSS-Allemagne de l'ouest, avec la présence du ministre de l'économie, M. Hans Fridrichs et quelques capitalistes de premier plan, précèderont la visite de M. Schmidt.

Relance de la coopération soviéto-US

MOSCOU (AFP) — Les premiers contacts sur le plan économique entre l'administration du président Gerald Ford et le gouvernement soviétique seront pris à l'occasion de la réunion de la Commission économique américano-soviétique qui se tiendra à Moscou du 14 au 16 octobre.

M. William Simon, secrétaire au Trésor, doit diriger personnellement la délégation américaine s'il n'est pas retenu à Washington par ses nouvelles fonctions.

La visite de M. Simon précéderait ainsi celle du secrétaire d'Etat, M. Henry Kissinger, qui est attendu à Moscou du 23 au 27 octobre.

M. Simon, s'il vient effectivement à Moscou, aura certainement un entretien avec le secrétaire général du Parti communiste de l'URSS, M. Leonide Brejnev.

Sa visite présentera un intérêt tout particulier si les deux pays ont réussi à détourner l'obstacle que l'amendement Jackson oppose depuis deux ans au développement de leurs relations commerciales.

L'amendement, présenté par le sénateur démocrate de l'Etat de Washington, M. Henry Jackson, refuse à l'URSS le bénéfice de la clause la plus favorisée, en dépit de l'accord commercial conclu avec l'URSS par l'administration Nixon, à moins que l'URSS n'autorise ses citoyens à émigrer librement.

Depuis plusieurs semaines déjà, on s'attend dans les milieux activistes juifs de Moscou, qu'un compromis interviendra bientôt entre les deux pays. Dans le cadre de ce compromis, l'URSS libéraliserait l'émigration des Juifs.

L'octroi à l'URSS de la clause de la nation la plus favorisée constituerait une véritable percée pour le commerce américano-soviétique, et, en conséquence, pour la détente. Elle permettrait à l'Union soviétique d'augmenter ses ventes de produits manufacturés, et surtout elle pourrait lui permettre de bénéficier de crédits de la Banque export-import de Washington.

Il semble toutefois que le sénateur Jackson, dont le succès inattendu dans cette affaire a augmenté l'influence, et qui a de sérieuses chances de devenir le candidat démocrate à la prochaine élection présidentielle, ait l'intention de surveiller de près l'usage que l'Union soviétique serait autorisée à faire des crédits officiels américains. Il soutient un projet de loi qui définirait de façon précise les affaires qu'il est possible de conclure avec l'URSS et celles dont les Etats-Unis doivent s'abstenir pour des raisons "stratégiques".

La commission économique américano-soviétique est coprésidée par M. Simon et par le ministre du Commerce de l'Union soviétique, M. Nicolai Patolitchev.

Presque simultanément, la commission économique allemagne de l'Ouest-URSS se réunira à Moscou du 15 au 18 octobre. Le ministre de l'économie d'Allemagne fédérale, M. Hans Friedrichs, qui co-préside cette commission, se trouvera donc sans doute à Moscou en même temps que M. Simon.

Un grand nombre d'hommes d'affaires américains et ouest-allemands participeront aux travaux de l'une et l'autre commission; du côté américain: M. Edgar Kayser (cuivre), M. Armand Hammer (Occidental Petroleum), M. Michel Fribourg (Continental Gruin), ainsi que les dirigeants de General Motors, IBM, Pullman, Pepsi Cola, etc...

Du côté ouest-allemand, on attend notamment M. Berthold Beitz, qui dirige Krupp.

La liste montre l'intérêt que les milieux économiques internationaux portent à l'URSS, dont la hausse des matières premières et la pénurie de pétrole ont considérablement renforcé la position par comparaison avec l'Occident.

On note qu'une mission industrielle japonaise doit également arriver à Moscou avant la fin du mois.

Selon certaines indications, des groupes financiers japonais seraient maintenant prêts à procéder à l'exploration de la région de Yakoutsk, en Sibérie orientale, où se trouvent d'importants gisements de gaz, en coopération avec la compagnie américaine, El Paso, même si l'URSS n'obtient pas de crédits officiels américains.

et à Paris en visite de travail

PARIS (Reuter et AFP) — Rendant la visite que lui avait faite en mars dernier le président Georges Pompidou, M. Leonide Brejnev, secrétaire-général du parti communiste soviétique, sera à Paris du 5 au 7 décembre à l'invitation du président Valéry Giscard d'Estaing.

Un communiqué officiel de l'Elysée précise que M. Brejnev fera une "visite de travail" dans la capitale française.

Des sommets franco-soviétiques ont lieu régulièrement tous les six mois et il semble que M. Brejnev souhaite vivement poursuivre ces conversations avec M. Giscard d'Estaing.

Ce sera la première rencontre de M. Brejnev avec M. Giscard d'Estaing depuis son élection, en mai, à la présidence.

Cette "visite de travail" du numéro un soviétique était en préparation depuis le début de l'été. Il s'agira d'une rencontre sans formalisme ni protocole, du genre de celles qui ont été organisées depuis plusieurs années conformément aux textes fondamentaux qui régissent les rapports entre les deux pays, notamment le protocole franco-soviétique du 13 octobre 1970 et l'"énoncé des principes de la coopération entre la France et l'URSS" du 30 octobre 1971. Après cette "visite de travail" de M. Brejnev en France, un voyage officiel du président Giscard d'Estaing en Union soviétique, dans le courant de 1975, est considéré comme vraisemblable.

Lors de la rencontre de Pitsounda, le président Pompidou avait été invité par les dirigeants soviétiques à effectuer une deuxième visite officielle en URSS, après celle de 1970. Le principe de cette visite avait été accepté. D'une manière générale, les dirigeants soviétiques, et au premier rang M. Leonide Brejnev, se sont toujours efforcés d'introduire une certaine fréquence dans les rapports entre les deux pays, afin de maintenir sur sa lancée un dialogue et une coopération qui, à Pitsunda, avaient paru menacés d'un certain essoufflement. La réunion s'était terminée sur une note désenchantée, et la maladie du président français n'y était sans doute pas étrangère.

Il s'agirait donc, avec la venue en France du numéro un soviétique, d'une relance d'une coopération qui, notamment en matière économique, n'a pas été explorée dans toutes ses dimensions. Au cours de sa campagne présidentielle, M. Giscard d'Estaing, tout en reconnaissant que son dessein risquait d'être contrarié par la crise énergétique qui s'amplifiait, avait déclaré que "son objectif était de faire de la France le premier partenaire économique des grands pays socialistes, c'est à dire de l'Union soviétique, par exemple, et de la Pologne".

La "visite de travail" du numéro un soviétique lui permettra d'autre part de reprendre contact avec son "interlocuteur occidental privilégié", au terme d'une année qui aura vu disparaître de la scène politique trois artisans de la détente connus personnellement des dirigeants soviétiques, Richard Nixon, Willy Brandt et Georges Pompidou. M. Leonide Brejnev est un homme d'habitudes qui aime connaître ses interlocuteurs.

Il est probable qu'il s'efforcera de sonder les vues de ses interlocuteurs français à propos d'un sujet qui lui tient à coeur: l'achèvement et le couronnement à un niveau élevé de la conférence européenne de sécurité et de coopération, qui se traîne à Helsinki et à Genève depuis plus de deux ans. La venue de M. Brejnev marquera enfin le cinquantième anniversaire des relations diplomatiques entre les deux pays, auquel une exposition sera consacrée à la mi-décembre, à la fois à Paris et à Moscou.

on peut vaincre le cancer

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

DECISION

Ottawa, le 1 octobre 1974

Le Conseil de la Radio-Télévision canadienne annonce la décision suivante qui prendra effet le 1 octobre 1974.

Décision CRTC 74-357

MONTRÉAL (QUÉ.)

Demande présentée par **Telmed Ltée** en vue d'obtenir une licence de radio-diffusion afin d'exploiter un réseau de langue française pour diffuser les parties de baseball des Expos à la cession de la licence actuellement en vigueur délivrée à Expos Broadcasting Network Limited et Télémédia (Québec) Ltée.

Décision: **APPROUVÉ**

Le Conseil accorde une licence expirant le 31 mars 1977, à Telmed Ltée pour la diffusion des émissions des parties de baseball des Expos aux conditions qui y seront spécifiées.

Les stations affiliées à la Société Radio-Canada qui diffusent le reportage des parties de baseball des Expos doivent s'assurer que cette diffusion ne contredit pas les termes de leur contrat d'affiliation et que leur programmation des émissions de la Société Radio-Canada convient à cette dernière.

Guy Lefebvre
Le Directeur général
Gestion des politiques de licences

Conseil de la Radio-Télévision Canadienne — Canadian Radio-Television Commission

Université du Québec à Montréal

PROGRAMMES D'ÉTUDES AVANCÉES
Session d'hiver 1975

M.A. (études littéraires)	876-3202
M.A. (histoire)	876-3228
M.A. (linguistique)	876-5687
M.A. (philosophie)	876-3218
M.A. (science politique)	876-5641
M.A. (sciences religieuses)	876-3051
M.A. (sociologie)	876-3393
M.Sc. (biologie)	876-3329
M.Sc. (chimie)	876-3151
M.Sc. (économique)	876-5602
M.Sc. (mathématiques)	876-5418
M. en écologie	876-3034

DATE LIMITE D'ADMISSION: 1er novembre 1974

Les demandes d'admission doivent être adressées au:

Service de l'admission
Bureau du registraire
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888
Montréal, Québec H3C 3P8

Pour plus de renseignements sur ces programmes, prière de vous adresser au responsable du programme dont le numéro de téléphone apparaît plus haut, ou au Secrétariat des études avancées, à 876-8097.

télévision

Samedi

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Pépinot
9.30 Yogi l'ours
10.00 Poly en Tunisie
10.30 Lassie
11.00 Salut cendrillon
12.00 Les héros du samedi
1.00 Sporthèque
2.00 Football professionnel Canadien: "Edmonton à Toronto"
4.30 Echos du sport
5.00 Bagatelle
6.00 Déclic
6.30 Téléjournal
6.40 Nouvelles du sport
6.50 Politique fédérale
7.00 Arsène Lupin
8.00 Nous, les comiques: "Les malheurs d'Alfred" (comédie-Français 1971)
10.00 Mon pays, mes amours
10.30 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport
11.00 Cinéma: "La mort sonne toujours deux fois" (drame policier — Italo-Français 1970)
12.30 Ciné-nuit: "Les colts de la violence" (western — Italien 1967)

CFTM 10

8.55 Horaire-bienvenue
9.00 Fury
9.30 Cinéma: "Les mousquetaires de la mer" (comédie — Italien 1950)
11.00 Hockey Canada Russie
1.30 La soeur volante
2.00 Monsieur Bricole
2.30 Les protecteurs
3.00 Horizon sports
3.30 Papa a raison
4.00 C'est arrivé cette semaine
4.30 Jinny
5.00 Sur le matelas
6.00 Actualités en marche
7.00 Le justicier
8.00 Les grands spectacles: "La première sirène" (biographie — Américain 1952)
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Sans pantouffles: "Forum en folie" (comédie — Américain 1966)
12.45 Sans pantoufles: "Mamaia" (comédie musicale — Français 1966)
2.15 Le 10 vous informe
2.20 Fin des émissions

CBMT 6

10.25 Standby Six
10.30 Elephant Boy
11.00 The Flintstones
12.00 Davey and Goliath
12.30 Par 27
1.00 Children's Cinéma
2.00 CFL Football: "Edmonton à Toronto"
4.00 Sport T.B.A.
5.00 Bugs Bunny Road Runner Hour
6.00 Update
6.30 Double up
7.00 Paul Sands in friends and lovers
7.30 Maude
8.00 T.B.A.
8.30 The zoo gang
9.30 As Eagles fly
10.00 V.I.P.
11.00 The National
11.15 Montreal Tonight
11.31 Ciné-Six: "Marty" (drame — 1955)

CFCF 12

5.57 Sign-on
6.00 University of the air
6.30 Ed Allen
7.00 The community
7.30 Rocket Robinhood
8.00 Spiderman
8.30 The pink panther show
9.00 The Flintstones
9.30 Fantastica
10.00 Survival
10.30 Magic Tom's road show
11.00 Team Canada 74
1.30 Mission Impossible
2.30 Saturday at the movies: "Seige of the saxons" (drame — 1963)
4.00 Celebrity know your sports
4.30 Wide world of sports
6.00 The odd couple
6.30 The Cliff Edwards show
7.00 Emergency
8.00 Academy performance: "Charlie Varrick" (aventures — Américain 1973)
10.00 Banjo parlor
10.30 Oompapa
11.00 The CTV National news
11.18 Pulse
12.00 Saturday Night Feature Movie: "For a few dollars more" (western — 1967)
2.00 Sign-off

Dimanche

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Roquet belles oreilles
9.30 Graine d'ortie
10.00 Une fleur m'a dit
10.15 Le jour du Seigneur
11.00 Rencontres
11.30 Concerto
12.00 La semaine verte
1.00 Football américain: "Oakland à Cleveland"
3.30 Echos du sport
4.00 D'hier à demain
5.00 5D
6.00 Politique atout
6.30 Téléjournal
6.50 Politique provinciale
7.00 La petite patrie
7.30 Les beaux dimanches: Monsieur B reçoit Renée Martel, Los Calchakis
8.30 Les beaux dimanches: "Les rois maudits" "Jablonski joue Chopin"
10.30 Téléjournal
10.45 Sports-dimanche
11.00 Du simple au multiple: "L'évolution de la mode vestimentaire au Québec"
11.30 Ciné-Club: "La bataille d'Angleterre" (documentaire—Français 1966)

CFTM 10

8.55 Horaire-Bienvenue
9.00 Les p'tits bonshommes
9.30 C'était le bon temps
11.00 Hockey Canada Russie
1.30 Bon dimanche
3.30 La famille Stone
4.00 Télé-Quilles
5.00 Information-voyages
5.30 Au royaume des animaux
6.00 Le music-hall des jeunes
6.30 Jeunesse
7.30 Ciné-Choix: "Interlude" (drame—Britannique 1968)
10.00 Regards sur le monde
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La 11e heure
12.00 Sans pantoufles: "Le Célibataire" (comédie-Italien 1956)

CBMT 6

9.25 Standby six
9.30 This is the life
10.00 Meeting place
11.00 1974 Hockey Canada Russie
1.30 Sports week
2.00 NFL Football
4.30 Country Canada
5.00 Music to see
5.30 Hymn Sing
6.00 Wonderful world of Disney
7.00 The Beachcombers
7.30 The Irish Rovers
8.00 The Waltons
9.00 The Collaborators
10.00 Market place
10.30 Ombudsman
11.00 The National
11.15 Montreal Tonight
11.37 Ciné-Camp: "Talk of the town" (drame — 1942)
1.40 Station closing

CFCF 12

5.57 Sign-on
6.00 University of the air
6.30 The Community
7.00 Crossroads
7.30 Katherine Kuhlman
8.00 Ray Humbard
9.00 Oral Roberts-presents
9.30 It is written
10.00 The Hellenic program
10.30 Teledomenica
1.00 Roller Derby
2.00 CFL Football: "Ottawa à Hamilton"
4.30 Question Period
5.00 Untamed world
5.30 Garned Ted Armstrong
6.00 Travel 74
6.30 Going Place
7.00 Born Free
8.00 Kojak
9.00 Medical center
10.00 W-5
11.00 The CTV National News
11.18 Pulse
12.00 Sunday night feature movie: "Notorious Landlady" (Comédie — 1962)
2.00 Sign-off

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou, 353-5960 "Le dernier tango à Paris" Sam.: 4.50, 9.30. Dim.: 12.30, 4.50, 9.30. "Electraglide bleue" Sam. Dim.: 2.45, 7.20.
ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine est 288-2943 "Journal intime d'un nymphomane" 2.30, 5.20, 8.10 et "Club privé".
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon. 935-4245 "The sting" 12.20, 2.30, 4.50, 7.30, 9.30.
ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon, 931-3313. "California split" 1.10, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
AVENUE: 1224 ave. Greene, Westmount 937-2747 "Why Rock the Boat" 2.50, 4.50, 6.55, 9.05.
BEAVER: 5177 ave. du Parc 844-1932, "Pleasures of a Women" 12.00, 3.10, 6.00, 8.50 "Keep it up" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00.
BERRI: 1280 St-Denis 878-2424 "Toute une vie" 2.00, 4.30, 7.00, 9.25
BIJOU: 5030 Papineau 527-9131. "Caresses à domiciles" 1.25, 4.20, 7.20, 10.15, "La dévoreuse" 12.10, 3.05, 6.00, 9.00.
CANADIEN: 1200 Ste-Catherine 523-5180 "On danse sous la jupe" 12.30, 3.40, 6.55, 10.10. "La revanche des coolies" 2.05, 5.15, 8.30.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherie E. 524-1685 "L'anarque" 1.30, 5.30, 9.35. "Sentimentalement vôtre" 12.00, 3.50, 7.55.
CHEVALIER: 1590 St-Denis, 845-3222. "La concierge" 1.00, 3.05, 5.10, 7.20, 9.25.
CINEMA 2001: 855 Décarie 277-2001. Sam: "Pat Garrett and Billy the kid" 7.00, "Mean streets" 9.30 et "Duel" 12.00 p.m. Dim: "Duel" 3.00, 4.30 "That cold day in the park" 7.00, "Mean streets" 9.30.
CINEMA V: 5550 Sherbrooke, 489-5559 (Salon rouge) "Lacombe Lucien" Sam. 7.30 9.50. Dim. 12.00, 2.25, 4.55, 7.20, 9.50 (Salon bleu) "Diary of a stewardess" sam: 6.30, 9.15. Dim.: 1.00, 3.45, 6.30, 9.15. "Little Miss Innocence" sam. 7.45, 10.30, Dim: 2.05, 5.00, 7.45, 10.30.
CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996 "Lacombe Lucien" 12.00, 2.35, 4.55, 7.20, 9.50.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "John et Mary" sam.: 5.45, 10.10, dim.: 3.00, 7.30. "Little big Man" (v.f.) sam.: 7.30. dim.: 12.25, 4.45, 9.15.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395. "Tis pity, she's a whore" 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.40, 9.20.
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Le hasard et la violence" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
DAUPHIN: (McLaren) 2396 Beaubien 721-6060) "Les valseuses" 12.50, 3.00, 5.10, 7.20, 9.30.
DAUPHIN: (Renoir) 2396 Beaubien 721-6060 "Decameron" 1.30, 3.20, 5.20, 7.30, 9.30.
ELECTRA: 1114 Ste-Catherine E, 522-9177 "Le puceau se déchaine" 12.30, 3.30, 6.30, 9.35. "Allons enlève ta robe" 2.00, 5.05, 8.05.
ELYSEE: 35 Milton 842-6053 (Salle Renais). Sam. dim. "La montagne sacrée" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 10.00.
(SALLE EISENSTEIN): "Le retour d'Afrique" Sam. et dim.: 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 10.00.
FLEUR DE LYS: 858 est Ste-Catherine, 288-3303 "Lacombe Lucien" 12.00, 2.25, 4.55, 7.20, 9.50.
FESTIVAL: 1206 Ste-Catherine E 525-8600 "Pleures pas la bouche pleine" Sam. 7.30, 9.30 Dim: 1.30, 3.30, 7.30, 9.30
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon E 725-7000 "A nous quatre cardinal" Sam: 7.30 9.30, Dim: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Three musqueteers" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10
LOEWS: 954 Ste-Catherine O 866-5851 "Longuest Yard" 12.45, 2.50, 4.55, 7.00, 9.00
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E 525-2174 "A nous quatre cardinal" Sam: 7.30, 9.30, Dim: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E 255-6224 "A coups de magnum" 2.05, 6.00, 9.45, et "Superdrogue" 12.20, 4.15, 8.00.
MONKLAND: 5504 Monkland, 494-3579 "American Graffiti" 2.30, 6.10, 9.45 "Jesus Christ super star" 12.40, 4.15, 8.00.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4115. Sam: "The hords of Flatbush" 7.00 "I.F. Stone's weekly" 9.30, "Harold and Maude" 12.00 p.m. Dim.: "Harold and Maude" 1.00, 3.00, 5.00, "Jetons les livres et surtout dans la rue" 7.00, "La classe ouvrière va au paradis 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991. "Death Wish" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40.
PAPINEAU: 4519 Papineau. "La pomme, la queue et les pépins" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "La maison des damnés" 1.20, 3.25, 5.30, 7.35, 9.40.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "A touch of glass" 2.40, 6.10, 9.40, "Carnal knowledge" 1.00, 4.30, 8.00.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) 577 Dorchester O. 866-2644 "Les ordres" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
PLACE VILLE-MARIE: (petit cinéma) 577 Dorchester O 866-2644 "Chinatown" 12.10, 2.35, 5.00, 7.25, 9.45.
PLAZA: 6505 St-Hubert 274-6155 "On danse sous la jupe" 12.30, 3.40, 6.55, 10.10, "La revanche des coolies" 3.05, 5.15, 8.30.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Africanous sexualis" 12.00, 3.00, 5.50, 8.40, et "Passion seekers" 1.30, 4.15, 7.00, 9.50.
ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 "La petite aurore l'enfant martyre" 2.40, 6.20, 10.00 "Mama Dolorès" 1.00, 4.35, 8.15.
SALLE BREBEUF: 5625 Avenue Decelles 731-1297 "Le silencieux" 3.00, 7.00, 9.15.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O 932-1139 "Panorama blue" 1.00, 2.25, 3.50, 5.15, 6.40, 8.10, 9.35.
SNOWDON: 5225 Décarie 482-1332 "Kazablan" 1.10, 3.05, 5.00, 7.00, 9.00.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Up town Saturday Night" 1.10, 3.10, 5.15, 7.15, 9.20.
VENDOME: Place Victoria 868-1451 "The best of the second New York erotic film festival" 12.30, 2.15, 4.05, 5.55, 7.45, 9.35.
VERSAILLES: (Salle rouge) 7265 Sherbrooke E 352-4020 "Les ordres" sam. dim.: 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "La maison des damnés" 3.00, 6.30, 10.00 "Sams mobile apparent" 1.10, 4.30, 8.00
VERSAILLES: (Salle Bleue) 7265 Sherbrooke E 352-4020 "La pomme, la queue et les pépins" Sam. Dim.: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "Un silencieux au bout du canon" 2.35, 6.05, 9.40 "La ceinture noire" 1.00, 4.30, 8.00
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2477 "That's entertainement" 2.00, 4.20, 6.45, 9.10.
YORK: 1487 Ste-Catherine O 937-8978 "The destructors" 1.00, 2.40, 4.25, 6.05, 7.50, 9.25.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 Relâche, samedi, dimanche, lundi.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 de Maisonneuve 879-4379 Relâche

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O. 523-6060. Obélix et ses fleurs du mal — du jeudi au dimanche 22h30.
LE PATRIOTE: 1474 E. Ste-Catherine, 523-1131. Henri Des — Jérome Lemay — du lundi au vendredi 21h. Sam.: 20h - 23h. Dim.: 20h.
LE PATRIOTE en Haut: "Dis-moi qu'y fait beau, Méo" de J. Barrette - Mercredi au vendredi 20h. Sam.: 20h. - 23h30 Dim.: 20h. Lundi et Mardi Relâche.
RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, 844-1793. "Le deuil sied à electre" d'Eugène O'Neill — du Mardi au Samedi 20h. — Dim. 19h
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211 "Strauss et pesant" (de Michel Garneau) du mardi au dimanche — 20h30.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563: "Ubu" d'Alfred Jarry — Mardi au vendredi 20h. Sam 17h. 20h. Dim. 19h.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 100e av. des Poins, 845-7277. "And now Ladies and Gentlemen, Reynald Bouchard.

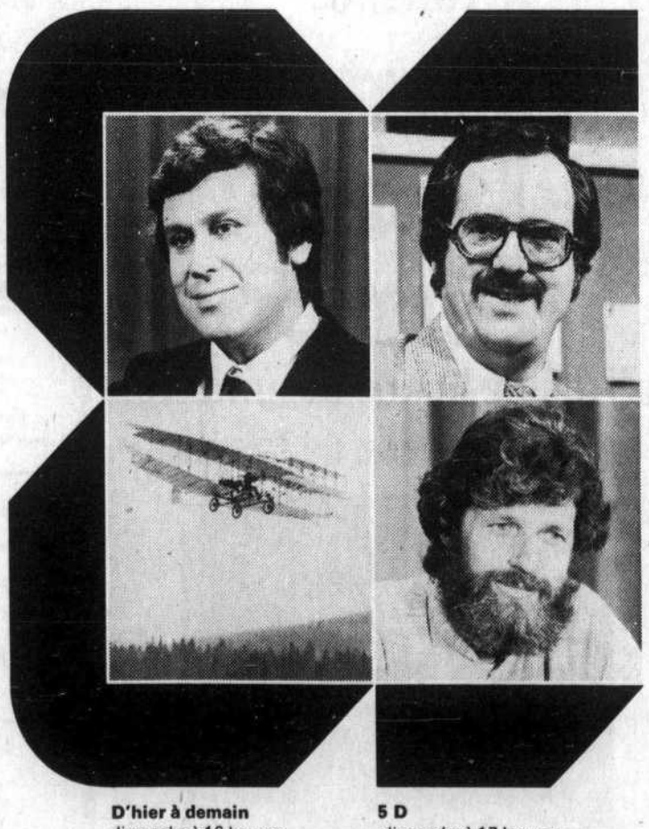
PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Relâche
SALLE MAISONNEUVE: Sam.: "Bonjour là, Bonjour!" de M. Tremblay — 19h30. Dim.: Société Pro Musica — 16h30.
THEATRE PORT-ROYAL: "Un tramway nommé désir" de Tennessee Williams — Sam.: 18h30 - 22h. Dim.: 20h30.

Partout... pour nous Radio-Canada est là!

Rencontres
dimanche à 11 heures
Marcel Brisebois s'entretient avec la R. P. Gustave Martelet, s.j. sur la Genèse de l'homme.

La Semaine verte
dimanche à 12 heures
Dossier de Gustave Larocque sur le cinquantième anniversaire de l'UPA.



D'hier à demain
dimanche à 16 heures
Gabriel Voisin, pionnier méconnu de l'aéronautique, se raconte et brosse l'histoire de l'aviation française.

5 D
dimanche à 17 heures
Jean-Rock Roy s'entretient avec Victor, Serge et Denis, trois résidants du pénitencier de Cowansville.

A la télévision de Radio Canada

LE DEVOIR cahier des arts et des lettres

les "ordres" de brault



Si **Les Ordres** de Michel Brault s'impose comme une oeuvre de première importance avec une évidence quasi-physique, s'il subjugue le "critique" comme beaucoup de spectateurs naïfs, c'est d'abord parce qu'il ouvre des plaies qu'on aurait crû depuis longtemps cicatrisées, et qu'il atteint plus par le coeur que par l'intelligence. Le film de Brault nous plonge littéralement dans un vaste cauchemar qui n'en finit plus d'angoisser car il rejoint toutes les ramifications de notre conscience collective. Il y a quatre ans, la Crise d'octobre tuméfiait le visage du Québec, ravageait nos espoirs les plus fragiles et écorchait à vif la sensibilité de 450 Québécois jetés et parqués en prison sans aucune explication, impuissants à déchirer le lourd et opaque voile d'absurdité qui s'abattait sur eux. C'est donc à partir du réel saignant et cruel que Brault a scrupuleusement mis en place les coordonnées de son film. Après avoir lu un article qui racontait les problèmes auxquels fut confrontée, à sa sortie de prison, l'une des victimes des mesures de guerre, il a commencé à interroger d'autres personnes, elles aussi arrêtées par la police sans grief d'accusation. Le film se présente comme la riche synthèse de toutes les informations qu'il a accumulées pendant son enquête.

A travers la destinée de cinq individus, on peut lire, en filigrane, l'aventure d'une collectivité subitement écrasée, piétinée et bafouée dans ses droits fondamentaux par des tortionnaires qui semblent complètement ignorer d'où proviennent les ordres reçus. Ultime dégradation: les bourreaux sont bien de chez-nous et ont en commun plus d'une caractéristique avec les opprimés. Le mal ne vient pas de l'extérieur. Il ronge et dévore notre société de l'intérieur et emprunte des masques trompeurs. Si la répression policière est la forme la plus évidente et la plus clairement identifiable de la tyrannie, elle n'en demeure pas moins le déguisement le plus net et le plus grotesque du pouvoir établi. Les policiers du film apparaissent d'ailleurs comme des êtres pathétiques, des marionnettes contrôlées par une autorité supérieure qu'ils ne cherchent même pas à dépister et à reconnaître. Ils obéissent aveuglément et primitivement aux ordres et ne servent que de paravents à des forces dominantes beaucoup plus dangereuses et subtiles. L'émotion violente qui se dégage du film de Brault provient non seulement de l'intense humiliation que subissent les victimes mais aussi du choc brutal d'une double incompréhension. D'une part, les humiliés, médusés par l'agression inattendue, ne réussissent pas à comprendre les raisons de ce qui leur arrive. D'autre part, les tortionnaires agissent machinalement et efficacement sans pouvoir expliquer et saisir le sens véritable de ce qu'ils font.

Ils collaborent à tout un processus d'humiliation aberrante sans être capables de préciser ou même d'intuitionner la signification des gestes qu'ils posent. Lorsque les policiers font effraction chez Richard Lavoie (Claude Gauthier), un chômeur qui s'occupe des enfants pendant que sa femme travaille, et qu'il leur demande de voir leur mandat de perquisition, ils ne peuvent que répondre: "Nous, on suit les ordres." Pourquoi Clermont Boudreau (Jean Lapointe), ouvrier dans une usine de textile, sa femme Marie (Hélène Loiselle), Claudette Dussault (Louise Forestier), travailleuse sociale à Saint Henri, Jean-Marie Beauchemin (Guy Provost), médecin engagé dans une lutte contre la misère et Richard Lavoie ont-ils été incarcérés sans aucun mobile? Comme eux, le spectateur ne le saura jamais, catégoriquement. Brault suggère malgré tout que, dans une situation de terreur et de confusion sociale, les individus marginaux représentent une cible facile et utile pour un pouvoir apeuré par des réalités qui pourraient miner son autorité.

La véritable tragédie dans **Les Ordres** se lit d'abord sur le visage de ceux qui sont durement et sans avertissement déracinés de leur milieu familial, et projetés dans un environnement étouffant où le moindre bruit prend des dimensions affolantes. Brault s'est attaché aux qualités les plus charnelles et les plus fragiles du visage, qui devient l'empreinte privilégiée de l'humiliation physique et psychologique et la trace la plus lisible d'une déchirure sociale et morale. Depuis le très beau **Cris et Chuchotements**, la géographie du visage humain n'avait jamais été fouillée avec une telle attention passionnée. Mais contrairement au film de Bergman qui nous confrontait à une introspection foncièrement métaphysique de l'aventure humaine, **Les Ordres** nous convie plutôt à une radiologie existentielle. La caméra traque les visages dans toute leur nudité et nous livre le désarroi d'êtres impuissants à maîtriser la fougue incompréhensible des forces qui se déchaînent contre eux. Les traits crispés de Marie Boudreau arrachée sauvagement à ses enfants, les convulsions douloureuses du visage de Richard Lavoie ramené en cellule après une fausse exécution témoignent de vies mutilées par des puissances destructrices dont on ne peut qu'entrevoir toute l'étendue des ravages. L'exploration des visages mise à nu sert à nous faire ressentir viscéralement tout ce que les mots ne parviennent qu'à définir faiblement et partiellement: une liberté assassinée dans sa chair et dans son sang.

Film du présent qui s'intéresse primordialement à ce que la caméra saisit dans l'instant, **Les Ordres** utilise la parole comme contre-point explicatif de l'inexplicable. Tout se passe comme si chaque personnage ne pouvait qu'éclaircir après coup et de façon fort incomplète son expérience existentielle. Le film est divisé en trois parties très nettement articulées: l'ar-

(suite à la page 19)

cri du coeur et derrière?

andré leroux

Les Ordres de Michel Brault porte à l'écran les individus arrêtés durant la Crise d'octobre dans le but de montrer qu'ils étaient innocents, en égard aux enlèvements, et qu'ils ont donc subi une injustice grave. Le film décrit aussi l'attitude des agents de la paix (communément appelés gardiens de prison) et des policiers qui se cachent derrière les ordres pour accomplir correctement, bêtement, ou sadiquement, leur fonction répressive. Tous ceux qui ont déjà été emprisonnés, même pour une nuit, reconnaissent bien là l'attitude des représentants de la loi et le sentiment d'impuissance et d'isolement ressenti sous leur emprise. Evidemment, durant Octobre, ce sentiment devait être décuplé: ceux qui étaient soumis à "l'arrestation préventive" ne savaient ni quand ni comment ils en sortiraient, ni exactement de quoi on les accuserait.

Brault a donc choisi, conformément à l'idéologie humaniste qu'il véhicule, de faire un constat, non sur la Crise d'octobre, mais sur les problèmes humains des emprisonnés. Ce choix de Brault est d'ailleurs conforme à ce que peuvent permettre, dans la conjoncture actuelle, et non sans réticences, les bailleurs de fonds du cinéma — essentiellement l'ONF et la SDICC: l'épisode **24 heures ou plus** de Groulx a démontré que les films politiques qui remettent en question la classe dominante, c'est-à-dire la bourgeoisie, sont interdits.

Mais le choix de Brault, comme tout choix, n'est pas innocent: il réduit la Crise d'octobre, qui est un phénomène avant tout politique, à des problèmes humains. Ce qui l'entraîne, et ce, même au niveau du sujet traité, les emprisonnements, à déformer leur signification en les expurgeant de leur aspect politique. Ainsi Brault insiste sur le caractère arbitraire des arrestations: même l'appartenance du chômeur au FRAP n'est que suggérée par un poster qu'un policier arrache du mur. Or, hormis certains cas arbitraires dus à des dénonciations ou au fait que des individus se trouvaient inopinément chez l'ami qu'on allait arrêter, les arrestations répondaient à un plan visant à démanteler, en province, l'aile gauche du P.Q., et, à Montréal, les organisations socialistes, en arrêtant ceux que la police avait déjà identifiés comme des militants. De plus, on n'emprisonne pas quelque quatre cents individus, militants pour la plupart, sans que ceux-ci soient amenés à débattre, entre les barreaux, de questions politiques. Or cette dimension du discours est complètement absente de ce que Brault présente de l'emprisonnement. Enfin, les constats vagues que font les ex-prisonniers à la fin du film "après l'hiver, vient la débâche"; "il y a quelque chose de pourri dans le système, il ne faudrait pas que cette pourriture s'étende" ne correspondent sûrement pas aux réflexions moyennes des militants sortant de prison: l'identification de l'ennemi (la bourgeoisie et ses représentants) et la volonté de lutte devaient prévaloir sur ces images vagues et nébuleuses.

Mais le film de Brault peut être utile dans la mesure où il pourrait permettre de ne pas oublier Octobre et pousser certains à réfléchir sur sa signification politique. Evidemment, plusieurs pièces demeurent encore absentes de ce dossier. Mentionnons, entre autres, l'énigme que pose le fait que les frères Rose, archi-connus dans les milieux de gauche et par la police, aient pu enlever Laporte et demeurer libres aussi longtemps, même après la mort de celui-ci. Mais ces lacunes dans les données ne réduisent pas à un mystère la crise d'Octobre: celle-ci peut et doit être analysée.

Tout commence le 5 octobre '70 par le kidnapping de Cross suivi de celui de Laporte le 10. Les media d'information, dont la fonction est de diffuser l'idéologie bourgeoise à travers la lecture des événements, sont pris à leur propre piège: pour accaparer l'attention de l'auditeur ou du lecteur, ils doivent exploiter à fond le "sensationnel" des enlèvements et involontairement contribuer à en élargir la portée dans l'opinion publique. Le fait marquant étant évidemment, suite à un compromis du gouvernement face aux demandes du FLQ, la lecture du manifeste, le 8 octobre, par l'annonceur officiel de la très "objective" Radio-Canada, manifeste qui sera le lendemain imprimé dans la majorité des journaux. On ne peut plus réduire le FLQ à la pègre: l'explication politique de leur geste, exprimée dans un langage simple, est rendue accessible à l'ensemble de la population. A partir de cette date, la population manifeste une sympathie grandissante pour le FLQ: la majorité des intervenants aux émissions françaises de "Hot-Lines", tout en se démarquant des moyens employés par le FLQ, se déclare sympathique aux objectifs du manifeste et demande au Gouvernement de mettre en application son "désir" de négocier. Chez les étudiants commencent à s'organiser des assemblées publiques et des débrayages (par exemple à l'UQAM) en vue de faire pression sur le Gouvernement pour qu'il négocie. La crédibilité et la ligitimité de l'Etat s'effritent: une fraction grandissante de la population appuie les objectifs d'un manifeste qui est contraire aux politiques que défend le gouvernement et celui-ci fait preuve d'impuissance devant un groupe qui conteste violemment son pouvoir, se démontrant incapable de démanteler le FLQ et refusant de se laisser aller à la négociation.

C'est dans ce contexte qu'intervient l'occupation armée du Québec le 16 octobre: 6,000 soldats, plus de 2,000 perquisitions et plus de 400 arrestations au coût d'environ un demi-million par jour. On ne déploie pas une telle force pour arrêter une dizaine d'effelquistes. C'était la légitimité et la crédibilité de l'Etat canadien, bourgeois et fédéral, qui était en jeu. Après ce coup militaire et policier, les media d'information reviennent à de "meilleurs sentiments": les événements sont décrits et analysés du point de vue de la bourgeoisie. L'exécution du ministre Laporte, qui sera très largement dramatisée par les tenants du pouvoir politique et idéologique, fait basculer du côté de l'Etat la fraction de l'opinion publique qui n'avait pas changé d'avis après l'occupation du Québec, et la majorité adhère alors aux paroles de Trudeau qui affirmera que le FLQ peut s'en prendre "autant à vous qu'à moi, autant à un enfant qu'à un paysan ou qu'à un gérant de Caisse Populaire"..

Brault, au début de son film, cite une phrase écrite par P.E. Trudeau en 1958 dans lequel celui-ci dit grosso modo que la population est responsable si elle ne se lève pas lorsque le pouvoir politique commet des injustices ou fait preuve d'arbitraire. L'humaniste Brault est sans doute d'accord avec cette pensée de Trudeau qu'il retourne ironiquement contre celui-ci, maintenant du côté de l'arbitraire et de l'injustice. Mais les responsables des injustices, ce sont les gouvernements et les intérêts qu'ils défendent, et non la population, à moins d'avoir la candeur de croire que l'opinion publique est la libre pensée de la population et non celle à laquelle elle est conditionnée par ceux qui contrôlent les appareils idéologiques. Jouer sur la culpabilité imprégnée en chacun de nous par la famille l'école et la religion est une position moraliste qui

(suite à la page 17)

ordre et désordre

jean éthier-blais

Dans la vie, les contacts avec la police sont peu fréquents. Ce sont des uniformes, des casquettes, des bras qui s'agitent, parfois un coup de sifflet, un geste de la main qui fait signe d'avancer, un agent qui vous donne un renseignement en souriant. Et puis, nous vivons dans un pays libre, de tradition politique anglaise, où l'on pense et dit ce que l'on veut. Les Canadiens sont, de tous les peuples, celui qui téléphone le plus. Nous avons pris l'habitude de ne rien cacher. Le Canada, un pay où il n'y a pas de secrets. Sur tous les tons, depuis deux siècles, nos dirigeants nous chantent les louanges de l'Angleterre et de son esprit de liberté. Au plus fort de ce que l'on a appelé les événements d'octobre, il n'est donc pas surprenant que nous tous, qui nous sentions la conscience tranquille, ayons été surpris à l'extrême par la réaction brutale devant la violence politique de ceux qui jusqu'alors avaient toujours été des libéraux. Après avoir fait carrière en protestant contre la "dictature" de Maurice Duplessis, voici qu'on se présentait à l'univers comme son fils spirituel! Le retournement était à la fois spectaculaire et dérisoire.

Le peuple québécois a, dans son ensemble, été d'accord avec la résurrection de ce triste Lazare que fut la loi des mesures de guerre. C'est qu'il a toujours aimé la manière forte et n'élit systématiquement que ceux qui le méprisent. Bonne leçon pour nos apprentis-sorciers. A une violence qui, dans l'ordre politique, était relative, le gouvernement a répliqué par la violence absolue. C'est le berger qui crie trop souvent au loup. Que feraient nos dirigeants s'il y avait, en Colombie-Britannique, par exemple, une véritable récolte? Ouvrez le journal. Partout, c'est la guerre civile. Le Général Spinola a-t-il fait emprisonner, sans procès, sans les accuser de quoi que ce soit les opposants du régime? Comment l'Angleterre elle-même agit-elle en Irlande du Nord? Ce sont des questions qu'on a non seulement le droit, mais le devoir, de se poser rétroactivement, parce qu'elles relèvent de notre condition de citoyens d'un pays libre et démocratique. Ou ces mots n'ont-ils plus aucun sens?

J'ai toujours vécu dans un univers à la fois idéal et cynique. En octobre 1970, j'analysais froidement la situation, comme s'il s'était agi d'un pays étranger. Hertel, de passage à Montréal, était venu à la maison. Lui, comme moi, trouvait qu'en regard de la situation en Tchécoslovaquie ou en Angleterre (où faisaient rage dans les rues les batailles rangées entre Anglais de souche et immigrants) les événements montréalais, qui ne dépassaient pas le cadre de la ville, relevaient du processus naturel de la police. Des enlèvements avaient eu lieu ailleurs; on versait chaque jour le sang à Montréal, et copieusement, sans que personne ne s'émeuve. La surprise généralisée des Montréalais lorsque l'armée les investit montre bien que notre façon de raisonner sur la situation, une forte proportion de nos concitoyens la partageait. Je suis un homme d'ordre. Je n'aime ni la dictature des hommes politiques, ni celle des trusts, ni celle des syndicats. J'ai horreur qu'on tue et qu'on emprisonne pour des motifs politiques. Je réprouve l'enlèvement d'un homme innocent qu'on torture sous prétexte qu'il symbolise la classe à laquelle il appartient. Je respecte le gouvernement que le peuple a élu, même si je ne suis pas d'accord avec le choix qu'il a fait. Je suis un homme libre et du juste milieu. C'est dire à quel point je suis dangereux.

J'étais donc chez-moi, un samedi après-midi, vers quatre heures. L'immeuble que j'habite est archi-bourgeois. Un homme à barbe circule-t-il dans le couloir que tous les propriétaires se terrent dans leur appartement et ne mettent le nez à la fenêtre que lorsque l'orage est passé. J'avais déjeuné en ville avec une amie, comme d'habitude, au Paris. Nous étions allés voir des chinoiseries sur Sherbrooke. Je rentre à la maison, ouvre le poste. J'écoutais une symphonie de Mahler et lisais la correspondance Gide-Martin du Gard lorsque la police est venue. En réalité, il ne s'est rien passé, sinon qu'on a perquisitionné, de façon superficielle, et qu'on s'est longuement enquis, photos à l'appui, de mes rapports avec les frères Rose et leurs affidés. Peine perdue. Je connais peu de monde, en-dehors du cercle restreint de mes amis. Je ne connais même pas les écrivains québécois. On me montrerait une photo d'André Langevin, je ne saurais dire qui c'est. Je n'ai jamais fait de politique, quoique, dans mes articles, je laisse parfois pointer le bout de l'oreille. Je suis un nationaliste canadien-français de stricte observance, groulxien de formation et de coeur.

Je crois que les Canadiens-Français sont loin d'être parfaits, mais quelle nation est parfaite? Si un jour, ils décident d'accéder à l'indépendance politique, s'il se forme une République française en Amérique du Nord, je ne m'enfuirai pas à l'étranger. D'abord ma nation, ma langue et la civilisation qui nous a permis d'être ce que nous sommes. C'est simple, mais il semble bien que cette façon d'être ne plaît pas à tout le monde. Ai-je été l'objet d'une dénonciation? M'a-t-on dépeint comme un redoutable terroriste, comme un agent secret de la France? Tout est possible. Les autorités ont-elles voulu me faire comprendre que mes articles ne plaisaient pas en haut lieu? C'est faire à la littérature un honneur dont elle a peu l'habitude. Et puis, pourquoi savoir?

J'ai vu **Les Ordres.** Ce qui m'a d'abord frappé, c'est avec quel soin tout avait été mis en place avant les arrestations. On a nettement l'impression que les listes avaient été dressées d'avance et depuis longtemps. Dans certains quartiers, certains individus sont-ils constamment surveillés par la police? En est-il encore de même aujourd'hui? Je ne parle pas de la mafia, mais de citoyens honnêtes, qui ne partagent pas les opinions de leur député. Je me demande, après avoir écrit cette phrase, si le seul fait de poser cette question ne me range pas au nombre des naïfs incorrigibles. Deuxième constatation: la peur, qui naît de la surprise, vous coupe les jambes. Soljenytsine s'étend longuement là-dessus dans le **Goulag.** On a d'autant plus peur qu'on est innocent. Vautrin n'a pas peur, il crie, il se débat. L'honnête homme suit les sbires comme un agneau. D'un point de vue tactique, ces arrestations massives ont le plus mauvais effet. S'il y a une nouvelle vague de violence à Montréal, les innocents sauront qu'on peut les arrêter comme s'ils étaient coupables.

C'est la justice de Caligula: "Nous sommes tous coupables", disait-il. Et il faisait mettre à mort les accusés, les juges, les témoins et les spectateurs. Avec une pareille logique, les gouvernants commenceraient par s'arrêter eux-mêmes. Ce serait le triomphe de Kafka. Troisième constatation: les prisons sont toutes les mêmes. La police tsariste a fait semblant d'exécuter Dostoievski. En prison, il faut s'attendre à tout. Dernière pensée: rien ne remplace le courage physique et moral. C'est, au fond, de cela qu'il est question dans **Les Ordres.** Nous avons toujours vécu dans la certitude que nos gouvernants nous protégeaient du pire et qu'ils avaient les moyens démocratiques de leur politique. Illusions perdues. En cet octobre 1970, le Québec, par le fait de la violence généralisée, est entré dans le vingtième siècle nihiliste. Les visages désemparés des prisonniers des **Ordres** soulignent à quel point il nous sera dur d'assimiler et de vivre cette terrible leçon.

maquette: rgs/montage: gilles simard

à PARAÎTRE

"L'Hôtel": une nouvelle du recueil "Dans le désert"

par NAIM KATTAN

Il a hésité avant d'inscrire son prénom en entier sur la carte d'enregistrement de l'hôtel. Maurice. Ce n'était ni vieux, ni jeune. Un nom neutre. Il avait honte quand on l'interpellait. Sa mère y tenait. Elle croyait que son fils était mignon et que son nom était le seul qui lui convenait. D'ailleurs elle ne le nommait jamais. Il était son grand, son petit, son coeur, son amour.

Enfin, elle n'est plus là. Bon débarras. Un peu plus et elle lui aurait survécu.

Il tend la carte au commis qui vérifie longuement, interminablement son nom, sa photo sur le passeport et puis sur la carte.

— Il me faut une chambre très calme. Loin de l'escalier, qui ne donne pas sur la rue.

Le commis est imperturbable, comme s'il ne l'avait pas entendu. Il lui tend une clé avec lassitude, sans le regarder.

— C'est le mieux que je peux faire. La chambre vous plaira. On montera dans quelques instants vos bagages.

Un garçon l'attend, cherche à lui enlever sa serviette. Maurice la retient.

— Merci. Je peux la porter moi-même, dit-il fermement.

Un sourire indéfinissable, moqueur pense Maurice, se dessine sur le visage du garçon qui monte les escaliers et lui ouvre la porte de sa chambre. Il se dirige vers la fenêtre, l'ouvre et attend.

— Ah oui dit Maurice et lui donne le pourboire avec réticence.

Il ferme la porte et constate avec satisfaction une double serrure. A droite une porte condamnée. "Ce n'est pas rassurant" pense-t-il. N'importe qui peut l'ouvrir de l'autre côté. Il vérifie la serrure de la fenêtre. Elle est solide. Il regarde en bas. Il est au deuxième étage. Au premier, un balcon prolonge la fenêtre. De là, on peut facilement sauter dans la cour. Ainsi il ne serait jamais pris dans une souricière. Il peut toujours sauter par la fenêtre. Il se casserait peut-être une jambe, un bras, mais conserverait sa liberté. Il referme la fenêtre, la regarde avec inquiétude. On peut l'atteindre par là. Escalader les deux étages par le balcon. Ce serait un jeu d'enfants. Du moins, sa fenêtre sera close. C'est déjà ça.

Maurice attend sa valise. N'est-ce pas curieux qu'on la garde si longtemps? Ils doivent la fouiller. Il ne la ferme même pas à clef. Inutile. C'est si facile d'ouvrir. Surtout pour des professionnels. Il inspecte sa chambre. Les micros sont bien cachés. Aucune trace. Nulle trace. Des professionnels, oui et des experts.

Elle est morte se répéta-t-il. Il n'arrivait pas à y croire. Elle est morte, morte, c'est fini, c'est définitif, précis. Il faut le croire, s'y habituer.

Le garçon frappe enfin à la porte. Pourquoi a-t-il ce rire goguenard? Qu'a-t-on trouvé de si drôle dans ses vêtements? Maurice ne comprend pas ce qu'il dit. Il ne comprend pas cette langue. Tant mieux. Il sera indifférent aux sarcasmes. Le garçon attend. Encore un pourboire. Encore ce rire idiot et un flot de mots. Maurice hoche la tête, acquiesce avec un ricanement. Enfin, il est débarrassé. Il ouvre sa valise. Ce sont vraiment des experts. Ils l'ont inspecté sans avoir l'air d'y toucher. C'est ainsi qu'ils endorment la méfiance.

La porte est bien fermée, verrouillée. Il peut respirer.

"Je suis libre, libre", se dit-il, comme pour s'en apercevoir, s'en persuader. Il attend ce moment depuis trente, quarante, cinquante ans. Il a toujours détesté sa mère. Elle lui a volé sa fortune. Elle lui a volé sa substance, son désir, sa vie. Elle a survécu à tous les malheurs, à toutes les morts, à toutes les maladies. Douce, ah oui, inoffensive. Comme elle est affectueuse et tendre, ne cessait-on de lui dire.

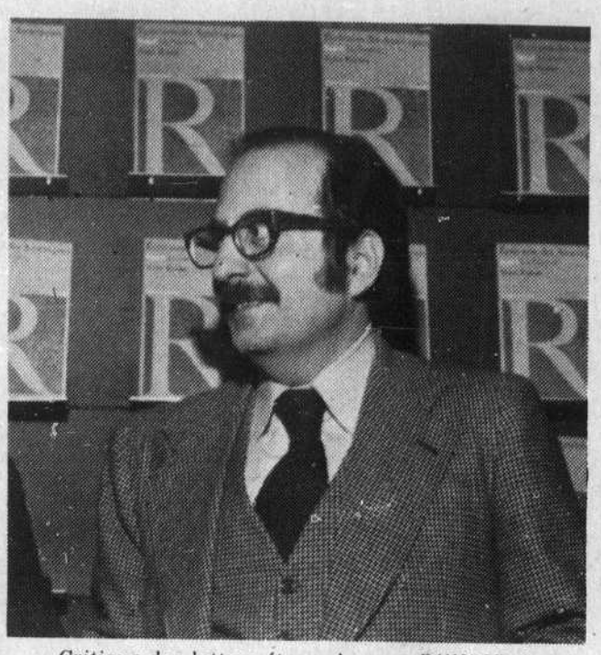
La faim le tenaille. Il faut quitter la chambre. Il ne craint plus rien. Ils peuvent revenir, passer de fond en comble sa valise. Ils ne trouveront rien. Il a décidé de ne rien emporter qui lui rappellerait sa ville, sa maison, sa vie, le passé. Tout est neuf. Vêtements, sous-vêtements. Même le rasoir. Un homme neuf. Il a choisi ce pays dont il ne savait rien. Pour y être un total inconnu. Seul et libre. Enfin maître de sa fortune.

Il ferme la porte, descent par l'escalier. La salle à dîner est au premier étage. Le maître d'hôtel le fait asseoir près d'une fenêtre. Les gens le regardent. Qu'a-t-il d'étrange, de suspect? Sa mère aurait envahi l'hôtel par la douceur, conquis tout le personnel en se montrant ignorante, à la merci du groom, du maître d'hôtel et du liftier. Elle faisait étalage de ses incapacités, ses maux ,ses misères. Elle obtenait sans avoir l'air de le demander les meilleures tables, un service empressé. D'autant plus qu'elle exposait ses bijoux et qu'elle était généreuse en pourboires le premier jour. Que n'avait-il le dixième, le centième de sa ruse.

On lui tend le menu. Sa mère aurfait fait pitié. Elle aurait crié sa détresse de ne pas parler la langue. On se serait précipité pour lui trouver quelqu'un qui baragouinerait le français ou l'anglais. Comment osait-elle? Elle avait toutes les audaces. Elle se serait fait conseiller le plat typique, le plus frais, la fierté de la maison. Et elle se serait fondu en éloges ensuite, même quand elle ne l'aurait pas terminé, à cause de son pauvre estomac de vieille femme.

Son arme c'était la vieillesse. Elle a commencé à en parler à quarante ans. Et pendant plus de quarante ans, il n'a cessé d'entendre sa mère se plaindre de son âge avancé. Elle n'en avait pas pour longtemps, disait-elle.

Il indique un plat sur le menu, au hasard. Le maître d'-d'hôtel lui propose un plat pour



Critique des lettres étrangères au DEVOIR depuis plusieurs années, Naim Kattan publie cette saison, chez Leméac, un recueil de nouvelles intitulé "Dans le désert", dont nous présentons aujourd'hui "L'Hôtel". Les extraits, marqués par des points noirs, sont du DEVOIR. L'auteur décrit son travail:

"Ces nouvelles font vivre des personnages qui ressentent, à un tournant de leur vie, le poids de l'instant fixe, de l'arrêt où la durée se transforme en menace. Ont-ils vécu leurs vies? Ont-ils pleinement puisé dans les sources de la jeunesse, épuisé les ressources de la sensualité? Ou bien n'ont-ils poursuivi que des ombres, mené des existences de remplacement? Le point d'arrêt leur donne le loisir de revoir le passé. La mémoire serait-elle source d'énergie, de recommencement ou se dissiperait-elle dans la nostalgie, figeant le présent et interdisant tout avenir?"

"Le titre est la traduction littérale du titre du troisième livre de l'Ancien Testament (Nombres). Pendant quarante ans les Juifs ont attendu dans le désert l'accès à la Terre Promise. Les Protagonistes de ces nouvelles vivent le désert. Il sont dans l'attente et entrevoient une Terre Promise, une vie autre. Ils ne parviennent pas à y croire, encore moins à l'atteindre. Propos graves, fruits d'une maturité qui n'accepte pas la démission et la résignation, mais qui cherche dans une sagesse vécue un renouveau, un recommencement."

commencer. Il lui répond avec son sourire, mécanique, idiot.

Discrètement, il regarde autour de lui. Des hommes avec des femmes. Très peu de jeunes. Quelques groupes. Des familles. Personne ne semble faire attention à lui. N'ont-ils pas été prévenus? Ou peut-être les a-t-on incité à jouer l'indifférence?

Contre toute attente, le repas est succulent. Il mange avec un appétit qu'il ne soupçonnait pas. Ainsi, la conquête se fera en douce. Par le ventre, il est bien traité. Il ne se méfiera plus. Vous n'aurez pas le dernier mot. Je serai quand même sur mes gardes.

Il signe l'addition, et s'en va. Il faut déjà presque noir. Les promeneurs abondent. Les femmes sont belles et la pénombre leur donne un air mystérieux, intime, inoffensif. Les hommes sont d'une élégance naturelle. Ils parlent doucement, avec prévenance. On entend à peine les voix des passants. De temps en temps, le rire éclatant d'une jeune fille, qui soudain fait vivre la nuit tombante, sans trace de vulgarité. Inutile de déchiffrer les enseignes. Il ne connaît pas cette langue. Il faudrait commencer par l'alphabet. Une jeune fille seule le croise, le regarde; il se tourne. Personne derrière lui. Il ne sait pas si elle lui sourit Lui? Un Vieillard? L'a-t-elle bien regardé? Sa vie est derrière, épuisée, consommée. Il a passé la soixantaine. Soixante-cinq ans bientôt.

Quand son père est mort, il n'avait pas encore vingt ans. Fils unique, il était le seul héritier d'une fortune colossale. Mais c'est sa mère qui en avait l'usufruit, tant qu'elle vivait. Pour couvrir ses besoins il avait droit à un montant que sa mère fixait. Il n'en a jamais discuté avec elle. Qu'importe le montant. Il attendait la fortune, la somme. Il attendait sa mort. Il ne voulait pas dépenser sa richesse à la petite semaine. Souvent, sa mère lui suggérait de retirer des mensualités plus généreuses. Il n'en avait pas besoin. Il préférait attendre. C'était lui l'héritier, le maître.

Un homme vêtu de noir marchait derrière lui. Il venait de le remarquer. Ainsi il était suivi. Il s'arrête devant une vitrine. l'homme en noir semble ralentir le pas puis passe son chemin. On le fera suivre par quelqu'un de plus subtil. D'ailleurs, loin de l'énerver, cela le rassure. Il n'a rien à cacher et pour lui une filature serait presque une protection.

Un attroupement devant une vitrine l'attire. Il regarde. Rien de particulier. Des vêtements, des parfums. Peut-être les prix sont-ils alléchants. Une femme corpulante, dans la cinquantaine lui adresse la parole. Il sourit, l'air imbécile, en secouant la tête. Un homme le regarde puis répond à la dame. Il soulève les épaules, impuissant, et s'en va. La dame reprend la parole et tout le monde éclate de rire. Ne voit-on pas qu'il est étranger? Qu'il ne comprend pas? Son accoutrement, ses gestes lui semblaient éloquents. Sa mère aurait parlé, on aurait accouru à son secours. Elle se serait fait inviter par une famille et serait partie entourée d'amis. C'est ainsi qu'elle a parcouru le monde, toute seule, ne parlant que le français et l'anglais, revenant toujours avec des anecdotes, faisant fi des mésaventures, ne se rappelant que des personnes passionnantes qui ont jalonné son chemin comme si la terre entière en était remplie, en débordait. Certaines de ses merveilles venaient sonner à sa porte et Maurice les trouvait toujours des nullités assomantes.

Il est encore tôt. Que va-t-il faire tout seul, dans sa chambre? Chez lui, il a l'habitude de l'ennui. Il a fini par préférer la télévision au cinéma, les journaux à l'aventure. Une jeune fille s'accroche au cou d'un garçon qui tient une bicyclette. Ils rient tous les deux très fort. Comment a-t-il perdu le goût de la femme? A vingt ans, elles s'agglutinaient sur lui comme des mouches. Sa fortune était miraculeuse. On lui trouvait toutes les qualités, l'intelligence, la beauté, le charme. Il repoussait toutes les avances. Sauf Muriel. Timide, douce, elle osait à peine lui marquer son intérêt. Il ne la désirait pas mais perdait toute son assurance dès qu'il la voyait. Elle aussi était héritière. Plus riche que lui peut-être. Sa mère l'aimait bien mais ne cessait de l'interroger: Que lui trouves-tu? Il ne le savait pas. Le mystère, le secret, des ressources de tendresse et d'amour inentamées. C'est lui qui le premier lui dit qu'il l'aimait. Elle partageait son sentiment, était prête à l'épouser. Mais non, il était héritier mais sa fortune était encore hors d'atteinte. Elle n'en avait pas besoin. Ses goûts étaient modestes, elle aurait été prête d'abandonner ses propres biens. Il ne voulait pas se présenter les mains nues. Il rêvait de venir vers elle, chargé de diamants, muni de toute la puissance de son argent. Ce n'était pas un rêve. L'héritage lui appartenait, était inscrit dans un testament. Elle a attendu, puis sans le prévenir, est partie. Elle a fait sa vie. Ses garçons sont maintenant des hommes. Il ne l'a pas regrettée. Elle aurait pu attendre. Quelle folie. Savait-il que sa mère allait défier le temps et la nature? Quand il l'a revue juste avant la mort de sa mère, il l'a trouvée méconnaissable. Sans mystère, manifestant ouvertement son autorité. Elle ne l'a pas reconnu, et quand il s'est identifié, elle ne s'est pas exclamé de joie ou de plaisir. Elle n'était même pas surprise. Elle attendait depuis longtemps ce moment. "Je n'ai jamais connu un homme aussi bête et je me reproche amèrement de ne t'avoir pas dit ce que je ressentais pour toi à l'époque: du dégoût." Elle n'a pas dû être heureuse, mais il s'était bien gardé de l'interroger.

•

Pendant dix ans, il a vu Ginette une fois par semaine. Le vendredi après-midi. A la mort de son père, un vague cousin lui avait donné son numéro de téléphone. Son tarif était raisonnable. Elle avait un petit appartement et recevait à sa guise, les après-midi, ou le soir. C'est elle qui la première a proposé le vendredi. Au début il la regardait à peine. Il se déshabillait. Elle se trouvait déjà nue, dans le lit. Ils faisaient l'amour. Maurice se lavait, se rhabillait, laissait l'argent sur la commode et partait.

— A vendredi prochain.

— A vendredi prochain.

Ginette s'était petit à petit rangée. Elle avait un ami, qui devint son fiancé puis son mari. Elle n'a gardé aucun client, sauf Maurice. Après la naissance de son deuxième enfant, elle lui remit un numéro de téléphone sur un bout de papier. Elle ne voulait plus le voir. Elle lui a trouvé une remplaçante. Cela n'a pas marché avec celle-ci et Maurice a dû faire preuve d'un plus grand effort pour trouver des partenaires. Il n'a jamais eu de problème sexuel. Il ne croyait ni à l'excès ni à l'abstinence. Une fois par semaine, depuis quarante ans. Il se promettait de merveilleuses orgies dès que sa mère l'eut libéré. Il ne voulait pas s'épuiser dans des petites aventures. Maître de sa fortune, il pouvait prétendre aux plus fastueuses célébrations, à des fêtes sensuelles ininterrompues.

•

Maurice refait le même trajet. La nuit est tombée. Les passants sont de plus en plus clairsemés. Une porte s'ouvre subitement. Quelqu'un sort en courant, se diriger vers lui. Maurice s'apprête à se défendre, le poing fermé. L'homme le regarde un moment et poursuit sa course. Il se met sur un banc, sous un reverbère et reprend la lecture du journal. Déjà un homme vient partager le banc. Maurice ne le regarde pas, l'ignore. L'homme se met à parler. Maurice sourit exprimant son impuissance de comprendre. Il se lève et reprend sa promenade. Maintenant, il a hâte de retrouver sa chambre. Au moins là, il sera seul.

Comptable. Toute une vie passée dans les chiffres. Cela l'assomait. Pas un jour où il n'a pas regardé l'heure des dizaines de fois. Pour que le temps passe, pour être enfin dehors, libre. Il ne faisait que changer d'ennui. Il a fini par prendre l'habitude du temps figé, arrêté et il pouvait rester des soirees entières assis sans rien faire, sans que la moindre idée, le moindre souvenir ne viennent déranger sa quiétude. Il était satisfait. Un mur se dressait toujours devant lui, portant distinctement les traits de sa mère. Il attendait que l'obstacle tombe, que la construction de brique et de ciment s'effondre. Il sera alors en plein soleil. En attendant, il inscrivait des chiffres, les additionnait, les retranchait. Il visait chaque jour avec plus d'accuité l'indifférence totale, parfaite pour être tout à son attente. Il redoutait le changement et repoussait toute suggestion de promotion. Ses conversations avec ses collègues se limitaient au travail. Il attendait les instructions, les ordres et les exécutait. Il lui importait peu que personne ne sache que sa vie était ailleurs, que ses intérêts étaient moins méprisables. Il ne souhaitait même pas que l'on soupçonne sa puissance. Il la portait en lui, comme un merveilleux secret, et cela lui suffisait.

Il relit les nouvelles sans parvenir à les absorber. Ce qui se passe ailleurs l'a toujours laissé impassible. Sa mère recommençait chaque année ses pérégrinations fabuleuses et de plus en plus lointaines, revenait avec des bibelots qu'elle entassait dans le salon, des photos, des adresses et des histoires, interminables, assomantes, qu'il était obligé d'écouter chaque semaine. Pourquoi allait-il la voir? Le dimanche après-midi lui était réservé. Il sortait de là accablé, étouffant de rage. Il était venu vérifier l'état de sa santé. Elle était encore là, immortelle. Il mangeait le repas qu'elle préparait, presque toujours le même, avec appétit, se laissait même aller à oublier le temps qui passait. Prenait-il vraiment plaisir à la revoir? Ou était-ce la force de l'habitude?

Maurice se déshabille, ouvre la porte avant de la verrouiller. En même temps que lui, un homme en bras de chemise, ouvre la porte de sa chambre, regarde dans le couloir et la referme. Maurice a du mal à fermer la porte. Ses mains tremblent. Il va dans la salle de bain, fait couler le robinet, boit un verre d'eau, et revient à son fauteuil. Il rouvre subitement la porte. Pas de trace de l'ennemi. Il allait pourtant le surprendre. Il referme la porte, la verrouille, pousse le fauteuil et l'installe contre la porte. Il ne sera pas assassiné sans fracas.

En se réveillant, il est surpris d'avoir si lourdement dormi. Le soleil est éclatant. Il ouvre sa fenêtre. Ce la donne sur la rue. De l'autre côté, un parc. Maurice entend les oiseaux, regarde les fleurs. Il peut finalement distinguer les promeneurs à leur allure nonchalente de ceux, bien plus nombreux qui traversent le parc pour aller à leur bureau, bousculant promeneurs et touristes.

Désormais, il sera perpétuellement parmi les promeneurs. Aucune contrainte, aucun horaire. "Je suis libre, libre comme le vent" se répétait-il. Il n'arrivait pas à susciter l'enchantement, ni même la satisfaction que toute sa vie il a prévus, imaginés. Il s'en voulait de son ingratitude et se calmait en se disant que son découragement était passager, qu'il allait s'habituer à son bonheur. Il s'habille. Il prendra son petit déjeuner à la salle à manger de l'hôtel: c'est compris. Il est sur le point d'acheter le journal. Il renonce. Il ne veut pas ainsi révéler à tout venant son identité. Il mange vite, comme s'il allait rejoindre son bureau et ses chiffres.

•

Il est midi. Dans le guide de la ville qu'on lui a remis à l'hôtel on indique ce restaurant: c'est le plus chic. Le menu est écrit en plusieurs langues dont le français. Il ne connaît pas cette cuisine. Il commande les plats les plus chers, avec du champagne, du vin. Décidément, il n'aime pas le champagne. Il croyait que le goût lui viendrait avec la liberté. Il devra boire sa bouteille et la payer. Il ne la laissera pas là. Les plats arrivent. C'est succulent se dit-il. Ma mère disait que j'ai un appétit d'oiseau. Elle aurait bien sû célébrer. Elle se serait entourée de quelques pique-assiettes qui l'auraient écoutée par obligation, pour payer le prix du repas. Décidément, on mange trop dans ce pays. Il faut être un cheval pour avaler cette quantité de nourriture et à midi par dessus le marché. Justement, il a choisi le déjeûner afin de disposer de toute sa journée pour digérer. Il redoutait le dîner suivi d'une nuit blanche. Il paie à regret un repas qu'il n'a pas consommé. Maintenant la ville lui appartient. Il se tourne, personne ne le suit. On s'est aperçu qu'il n'est pas dangereux. Non, il tire trop vite les conclusions. Il y a quelqu'un derrière lui. Il se tourne à moitié et en voit la silhouette. Il ralentit le pas, l'autre l'imite. Il traverse vite la rue pour le semer. Il réussit. Il passe devant un restaurant. Il n'y a que des militaires qui y sont attablés. Il s'approche. Un

(suite à la page ci-contre)



MONTRÉAL EN ÉVOLUTION
par Jean-Claude Marsan

HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ARCHITECTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT MONTRÉALAIS

"**Montréal en évolution** représente un déblocage capital dans la connaissance de la métropole."
(Jean-Claude Leclerc, Le Devoir)

"Tour à tour géographe, historien et ethnologue, en même temps qu'architecte, l'auteur réussit à décrire la vie de Montréal, des débuts jusqu'à ce jour, sans jamais fragmenter la réalité.
(Robert Guy Scully, Le Devoir)

Un volume de 423 pages • 27 figures dans le texte • 78 planches hors-texte
Bibliographie sélective • Index

$12.95

EN VENTE PARTOUT

LES ÉDITIONS FIDES
245 est, boul. Dorchester, Montréal • Tél. :861-9621



HMH
Éditions Hurtubise - HMH,
380 ouest, rue Craig,
Montréal H2Y 1J9/Tél.: 849-6381

Jean-Charles Falardeau
Imaginaire social et littérature

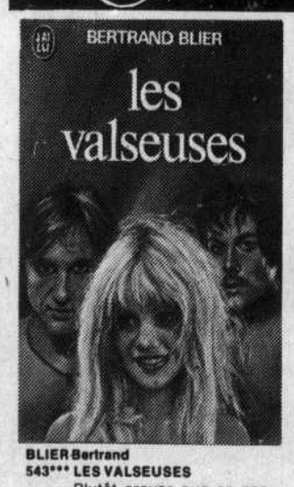
Préface par Gilles Marcotte

Jean-Charles Falardeau a été, depuis une dizaine d'années un des premiers à appliquer une optique sociologique à l'analyse littéraire, en particulier du roman.

Comme l'écrit Gilles Marcotte dans sa préface: «la société du sociologue n'est pas *la* société . . . mais la société devenue texte; le rapport n'est pas de la société à la littérature, mais du texte littéraire . . . au texte sociologique».

Collection Reconnaissances — $3.95

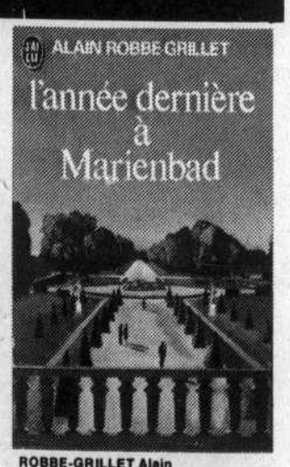
J'AI LU
La collection qui choisit bien ses livres.



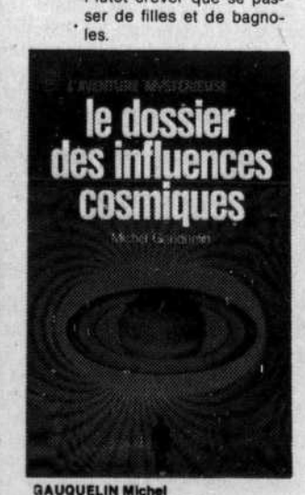
BLIER Bertrand
543*** LES VALSEUSES
Plutôt crever que se passer de filles et de bagnoles.



DICK Philip K.
547* LOTERIE SOLAIRE
Un monde régi par le hasard et les jeux.



ROBBE-GRILLET Alain
546* L'ANNÉE DERNIÈRE À MARIENBAD
Le ciné-roman d'un film admirable.



GAUQUELIN Michel
A314** LE DOSSIER DES INFLUENCES COSMIQUES
L'influence des planètes, scientifiquement démontrée.



PROUTEAU Gilbert
545** LE SEXE DES ANGES
Un crime démoniaque.



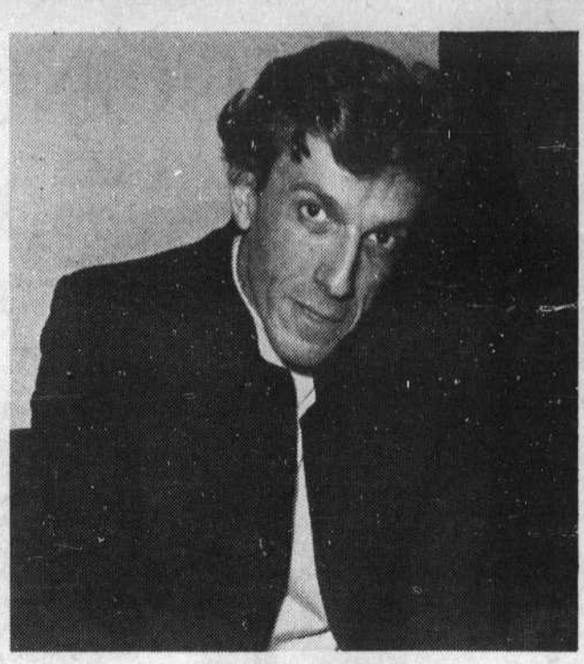
XAVIÈRE
544* O GUÉ VIVE LA ROSE
On parle peu du drame de la femme qui aime, qui est aimée, et qui pourtant est seule . . .

le ROMAN

Le dernier Jacques Folch-Ribas

par JEAN ÉTHIER-BLAIS

de l'académie canadienne-française



De toute évidence, ce livre est né de l'émerveillement devant la nature québécoise. C'est la mer et c'est le fleuve; ce sont les montagnes et les banquises; c'est le carcajou, c'est le lièvre; ce sont les loups qui dévalent du nord et dont les cris retentissent dans la nuit. La nature sauvage est partout dans **Une aurore boréale** et elle donne à ce troisième roman de M. Jacques Folch-Ribas sa tonalité. M. Jacques Folch-Ribas est d'origine française; mais il est plus Québécois que quiconque. Il nous connaît comme il se connaît lui-même et c'est tourné vers nous et notre univers historique qu'il construit patiemment son oeuvre. Mais, en le lisant, avec ce plaisir que j'éprouve toujours à le lire, je me disais que ce sont des écrivains d'origine française qui ont su le mieux décrire notre terre et notre ciel. Je pensais à Louis Hémon, bien sûr, mais aussi, avec quelle admiration, au style souverain de Maurice Genevoix, à cette façon qu'il a de saisir, par le mouvement de la phrase tout autant que par le choix des mots, un paysage et de le faire revivre sur la page.

M. Jacques Folch-Ribas partage ce don avec lui. Les descriptions qui foisonnent dans **Une aurore boréale** sont d'une parfaite authenticité. Sans doute cette vérité qui sourd de la page vient-elle de ce que M. Jacques Folch-Ribas sait décrire. Il n'en est pas, Dieu merci, réduit aux onomatopées qui forment le bagage de la plupart de nos jeunes écrivains. Les mots ne lui font pas peur, pour la simple raison qu'il les connaît et qu'il n'a pas, devant eux, perdu son humilité. Et puis, il a consacré son livre au problème de la lecture. Un être fruste apprend à lire. Imagine-t-on, au Québec de 1974, un écrivain qui croit qu'il est important qu'on sache lire, qui est persuadé que l'acte de lire ennoblit l'homme, qui met en présence l'un de l'autre un jeune homme et une jeune fille et qui fait en sorte que l'amour naisse de l'alpahbet. C'est la méthode du sablier, école de passivité et d'inculture, qui en prend un coup! Et Goethe qui sourit dans la barbe qu'il n'avait pas. M. Jacques Folch-Ribas le cite: "Les braves gens ne savent pas ce qu'il en coûte de temps et de peine pour apprendre à lire. J'ai travaillé à cela quatre-vingts ans, et je ne peux pas dire encore que j'y sois arrivé."

En réalité, on n'y arrive jamais, M. Jacques Folch-Ribas ressuscite le mythe du bon sauvage. Pierre est à la fois Indien, Eskimo et blanc. Il vit seul au bord de la mer. Un jour, ses parents sont partis, en quête de gibier, de poissons et de fourrures et ont disparu dans la nuit de la forêt et des glaces. L'enfant attend. Personne ne reviendra plus jamais. Il apprend donc à vivre seul. Et pourtant, il est en marge du monde moderne. Les estivants passent les vacances aux confins de son aire; il leur vend poissons et canards. La forêt est à lui. La mer, il la connaît. Il peut prédire le temps qu'il fera, il sait humer les tempêtes et les pluies. Pierre est l'homme même de la nature et lorsque M. Jacques Folch-Ribas décrit l'univers qui entoure son héros, c'est en fait lui qui parle et saisit, de façon particulièrement aiguë, la beauté du monde. Ainsi, l'art du romancier rejoint, dans une parfaite symbiose, la simplicité de l'homme des bois. Cependant, Pierre sent des remous au fond de lui. Il écoute la radio; des journaux, abandonnés par les citadins, excitent sa curiosité. Il sait que le monde extérieur existe et son rêve est de voir une locomotive. Homme très compliqué, puisqu'il vit en contact profond avec les bêtes et les éléments, et pourtant, homme d'une effoyable simplicité. Je dis "effroyable", car on frémit à la pensée de sa déception lorsque la laideur de notre vie lui sera révélée.

Un jour, Pierre rencontre Marie. C'est une enfant, qu'un peintre raté et sa femme ont adoptée. Marie est malheureuse. Ses parents, loin de l'aimer, la traitent en intruse et se moquent d'elle. Son unique refuge sera la lecture. Elle fait une consommation industrielle de livres qu'elle décore, semble-t-il, un peu au hasard. Ce qui compte, c'est son amour de l'imagination et des idées, cette passion qu'elle a pour les mots et ce qu'ils représentent. Elle vit pour eux. Est-ce un phénomène courant aujourd'hui? Tout incite à ne pas lire: la radio, la télévision, les affiches dont la grossièreté surprend toujours. On apprend aux enfants à ne pas lire. Les méthodes dites nouvelles reposent sur la négation de l'alphabet. L'enfant avance, dans sa lecture, par blocs de lettres qui jouent, dans son esprit, le rôle d'idéogrammes. Son intelligence en est nouée pour la vie. Le principe même de la lecture est de permettre à l'esprit de se libérer de la matière, de se délier à l'intérieur d'un système de signes le plus délicats possible.

Notre civilisation a inventé de revenir à l'époque précunéiforme. Dans notre milieu, où l'on a toujours eu peur des mots, la tradition de l'antilecture se maintient. Autrefois, notre bourgeoisie nostalgique du pouvoir empêchait la masse d'apprendre à lire et, par mesure de prudence, condamnait les mauvais livres. Il ne faut pas oublier qu'en 1948, il fut interdit de célébrer à Montréal le centenaire de Balzac. Il y a de cela à peine un quart de siècle. Et ce ne furent pas des prêtres qui agirent, mais des laïcs. Car le mot en soi est dangereux. C'est lui qui transforme les sociétés et les amène à rejeter les idées acquises. C'est pourquoi tous les groupes monolithiques, qu'ils soient de gauche ou de droite, ont leur vocabulaire, que les adeptes répètent comme des perroquets. Hitler et Staline, Franco et Mao parlent le langage. De nos jours, la nouvelle bourgeoisie cléricale québécoise, faite d'enseignants et de fonctionnaires de tous ordres, a intérêt, tout comme ses prédécesseurs, à ce que le peuple ne sache rien.

On enseigne tout le monde, c'est-à-dire, personne. Mais, à ces écoliers, on n'apprend rien, ou le moins possible. Le handicap mental est à l'ordre du jour. Je ne croirai à une réforme sérieuse du Québec que le jour où, l'idéologie en moins, nous adopterons (par exemple) les méthodes d'enseignement et, grosso modo, les programmes de l'Allemagne de l'Est. Mais je sais que ce jour est loin, car il signifie la fin de notre ère de passivité intellectuelle; il signifie le triomphe du mot "travail" dans l'ordre de l'intelligence. Et ce mot, nous en connaissons le sens et nul peuple n'a appris à la mépriser plus que le nôtre.

Maire, elle, aime lire. Et elle enseigne Pierre. C'est un élève docile, puisqu'il aime. Tout est charmant en elle, son sourire, ses yeux, ses attitudes, sa façon d'être. Surtout son esprit. Marie sait s'affirmer, elle n'hésite pas à rabrouer son élève. Sous ses dehors enfantins, c'est déjà une maîtresse-femme. Rend-elle service à Pierre? Elle lui fera quitter les bords d'une docte ignorance pour aborder où? Dans son enthousiasme, Marie condamne la chasse. Pierre en vit, mais peu importe, les principes avant tout. Et Pierre, par amour, cesse de chasser. Heureusement, cela ne dure pas. Il continuera d'aimer, mais retrouvera son gibier. Les amours enfantines ne transformeront pas sa vie. C'est un jeune homme sérieux que ce Pierre et qui connaît ses intérêts. Il sait fort bien que Marie partira un jour et qu'ils ne sont pas faits l'un pour l'autre, sinon pendant l'été.

Marie est un enfant des villes, lui un fils de la mer et de la forêt. La jeune fille joue dans sa vie un rôle séminal. Elle lui apprend à lire et à aimer tout à la fois. L'idylle est complète. Il ne faut pas demander à la vie plus qu'elle ne peut donner. L'imagination de Pierre ne meurt pas pour autant. Il attendra Marie et elle viendra, mais plus dans ses rêves que dans la réalité. La porte de sa cabane s'ouvrira-t-elle? On peut répondre oui et non, comme Pierre lui-même. Marie retrouvera la ville. Ses vilains parents, ivrognes et bavards, partent, eux, pour un monde meilleur. L'enfant retournera en pension, où elle n'est pas malheureuse. Deviendra-t-elle institutrice? On le souhaite car sa méthode pédagogique est la bonne.

Ce livre est un rêve. Deux enfants se parlent et s'aiment derrière une maison de campagne, au bord de la mer. C'est trop beau. Le contraste est frappant entre l'idylle qui se déroule sous nos yeux et cette nature violente que décrit admirablement M. Jacques Folch-Ribas. Mais c'est l'éclat de cette rencontre qui donne à **Une aurore boréale** sa dimension tragique. L'amour de deux enfants est à la mesure des plus hautes étoiles.

Jacques Folch-Ribas. "Une aurore boréale." Robert Laffont, Paris 1974.

la POÉSIE

Au Noroît, un très beau recueil

par JACQUES LEMIEUX

"Si vous parlez encore
de ce pays jusqu'à en
célébrer les fêtes, vous
oubliez qu'à la dixième
lunaison, notre danse
s'est changée en deuil"

C'est sur une grande page blanche, un tout petit paragraphe écrit à la main, un peu en retrait du centre, que commence "Dixième lunaison" de Michel Côté aux éditions du Noroît.

Et cela se continue, toujours à la main, avec des dessins de l'auteur; un très beau livre qu'il faut savoir feuilleter page à page, puis y revenir car cette dixième lunaison, c'est le mois d'octobre, ce mois bien à nous, celui de Miron ou de Préfontaine, tellement loin du mois de mai, celui d'un Apollinaire, par exemple

De mai à octobre, "notre danse S'est changée en deuil",

"et la mort comme un trophée
élève au séjour des paupières
le langage des automnes
dernière nourriture de nos
armoires
vieillies."

Soudainement, l'écriture envahit la page blanche, s'enfle pour s'emparer de l'espace, pour bien marquer l'intonation, l'importance du propos poétique. Parce que l'inflexion de la voix, c'est bien moins dans la phrase qu'on la trouve, mais dans le jeu "noir sur blanc" que fait la calligraphie lorsque gravée sur la page.

Et l'on se surprend alors à méditer le silence d'une page:

"quelques cendres
une haine si faible
une plainte à perte de souffle
et des légendes pour mimer
la femme stérile."

Un silence que le poète nous offre, un constat d'échec, le résultat d'une entreprise qui avait le mois d'octobre comme guillotine. Une impuissance à s'en relever, un peuple frappé de stupeur, engourdi dans la torpeur. Comme nous sommes loin, alors, d'octobre, de cet octobre typiquement québécois où la nature, dans un dernier élan, se prolonge en des couleurs qui n'en finissent plus de rougir.

Mais la calligraphie reprend ses droits et la page blanche s'enrichit... au profit de prisonniers:

"habiterons-nous
jusqu'à hiver ce
demi-courage
quand sur les tombes
de l'exil fleurit
la beauté de nos mains
au temps
des grandes besognes
il est
un jour de mort
un jour de feu

Cette alternance entre la mort et la vie portée à son paroxysme reste la pierre angulaire sur laquelle repose la "Dixième lunaison." Désespérance et espoir, impuissance et coups d'éclat (au pied de la lettre) sont bien les symboles de ce mois "squeezé" entre l'abrutissement estival et l'engourdissement hivernal. Plus que tout autre, "octobre" pourte en lui toutes les contradictions d'un peuple. Bien plus qu'un mois, il est l'image, à la fois tendre et violente, de nos amours et de nos haines et c'est sur cette contradiction fondamentale que se termine le livre:

"mais (cette terre) est morte
à la dixième lunaison
et je m'égosille encore...
maintenant
mon cri se tait; la haine
s'en saisit, jusqu'à ce
jour de feu"

Oeuvre importante que cette "Dixième lunaison", tant sur le plan littéraire, qui la place d'emblée parmi les plus importantes de notre production poétique de ces dernières années, que sur un plan purement formel. Calligraphie et dessins de l'auteur me semblent parfaitement épouser la pensée du lecteur et le grand format du livre (10 x 7½) invite, non plus seulement à lire, mais à parcourir cette oeuvre pour s'y arrêter là où un mot ou un dessin attire l'oeil.

"Dixième lunaison", à ce niveau, propose une lecture bien peu conventionnelle puisque, à toute fin, c'est au lecteur de "faire sa lecture", comme le poète vient de "faire sa poésie". Pour ma part, je vous propose cette dernière page:

"J'ai désiré bâtir maison là-bas
tout juste à la barre des lunes"

"Dixième lunaison", par Michel Côté, Saint-Lambert, les Editions du Noroit, 1974.

"L'HÔTEL" *(suite de la page ci-contre)*

gardien se précipite sur lui. Il a dû enfreindre un règlement. Il ne comprend qu'un mot: club. Et soudain, le gardien qui fulminait de colère se mit à rire. Que font-ils là tous ces militaires? Des officiers de tous les grades. Des voitures viennent les chercher, d'autres les déposent. Pourquoi tant de militaires? Club? Oui, mais il doit y avoir une occasion spéciale, un événement grave, quelque chose se trame.

●

Il retourne à sa chambre, se déshabille, se met au lit. Il se sent fiévreux. A-t-on tenté de l'empoisonner au restaurant? Il repousse l'idée. Il est inoffensif. Il n'a rien fait. Peut-être l'a-t-on pris pour quelqu'un d'autre, un espion notoire, un agitateur politique? Il ne parvient pas à dormir.

Pourquoi a-t-il choisi ce pays? Le climat est merveilleux, la nourriture est excellente et les prix raisonnables. Il n'a pas assez célébré sa liberté enfin conquise. Ce soir. Sa mère aurait facilement trouvé l'endroit. Lui se fie à son flair, à son instinct et il n'en a pas. Et puis une idée lui est venue qu'il a vite fait de repousser: sa mère aurait été une excellente compagne. Il a toujours rejeté ses invitations pressantes de l'accompagner dans ses voyages. Invitation! Avec son argent à lui. Il avait mieux à faire que de participer aux fresques d'une vieille femme singulière.

Il ne tient plus en place, quitte son lit, se rhabille et va s'installer dans le parc. Qu'ont-ils tous à chuchoter? De jeunes amoureux se tiennent par le bras, rient bruyamment. Mais les autres? Ils déambulent lourdement, le regard mort. Impassibles devant le drame. Parfois, deux hommes ou deux femmes se reconnaissent, se saluent et retrouvent vite leur impassibilité.

Ce soir, quand il célèbrera sa fortune et sa liberté, il ressentira enfin l'enthousiasme qu'il a longtemps imaginé. Cette idée l'exalte, le rend impatient. Comment passer le temps? Encore un musée? C'est à l'appel de l'avenir qu'il répond. Il n'a que faire des antiquités. Un film. Il ne comprend pas la langue. Il repart à la découverte de la ville, entre dans un grand magasin. On achète, on achète. Tout le monde achète. Des souliers, des ampoules électriques, des poupées. Mais, il n'a besoin de rien. Que va-t-il faire de tout son argent? A son retour, il y aura une célébration tous les soirs. Des orgies. Il habitera une grande maison. Déjà l'idée de déménager le fatigue. Il se trouve si bien dans son appartement. Et puis, certains soirs, les programmes de télévision... Il est en colère contre lui-même. Un peu plus et il allait regretter son bureau.

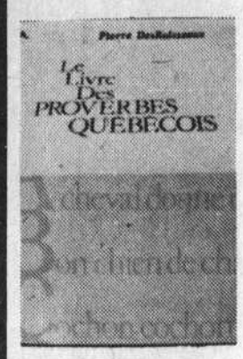
●

Il marche longuement, passe toujours par les même rues, pour ne pas s'égarer. C'est presque le soir. Il a repéré un restaurant avec orchestre et chanteurs. A sa surprise, la salle est presque remplie et on lui désigne une table à côté de l'orchestre. Le menu est en plusieurs langues et le maitre d'hôtel s'adresse à lui en français. On commence à le reconnaître partout. Sa présence fût sûrement signalé par la police. Il commande pour commencer une bouteille de vin. Il ressent pour la première fois un bien-être. Le calme le gagne, une certaine quiétude. Une image lancinante endort sa peur, réussit presque de la chasser. Il se voit déjà dans l'avion, sa valise toute prête. Oui cela pourrait être le lendemain. La musique lui plaît. Ancienne, rassurante, douce. Il prend plaisir à boire. Et la faim qu'il ressent est comme une révélation, un cadeau inattendu. Il mange avec appétit. Une femme que l'on accueille par une ovation se met à chanter. Elle est forte et ses formes évoquent pour lui des nudités... Oui à son retour, les orgies... Sa voix est pleine, chaude. Elle est merveilleuse. Il quitte le restaurant à une heure tardive. Le temps a passé si vite, dans la joie, le plaisir. A l'hôtel, le gardien lui tend la clef sans le regarder. Deux hommes sont installés dans le hall. Ils le scrutent des yeux. Ils l'attendaient. On ne le lâchera pas.

Dans sa chambre, le lit est refait. Il ouvre sa valise, rien n'y manque mais il est persuadé qu'on l'a encore fouillée. Il s'endort lourdement et vite. Sa décision est prise. Le lendemain, il reprendra le premier avion disponible pour rentrer chez lui.

Avant de s'endormir, le visage de sa mère lui apparaît et il ressent pour la première fois une immense douleur. Il l'a définitivement perdue et une tristesse épaisse l'envahit.

LES ÉDITIONS DE L'AURORE VOUS OFFRENT:

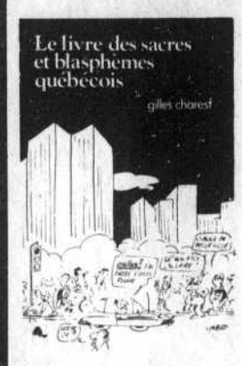


Le livre des proverbes québécois

par Pierre DesRuisseaux

Une somme de nos proverbes populaires. Un outil de consultation et une source d'enrichissement personnel.

208 pages -- $5.95



Le livre des sacres et blasphèmes québécois

par Gilles Charest avec 7 illustrations inédites de Girerd

Le premier ouvrage sur le sujet. Une étude fascinante sur l'emploi que nous faisons des sacres et des blasphèmes. Un grand succès de librairie.

128 pages -- $3.25



Don Quichotte de la démanche

par Victor-Lévy Beaulieu

Un roman émouvant dont Jean-Marie Poupart a déjà écrit qu'il était une manière d'Alice au pays des merveilles . . . québécois ! L'événement littéraire de l'année.

280 pages -- $6.95



Onésime

par Albert Chartier

La première bande dessinée, typiquement québécoise. Un humour bien de chez nous. Un best-seller.

128 pages -- $3.75

"chaque pays fournit son monde"

221 ouest rue Saint-Paul
Montréal - 844-8764

AUX PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

DEUX NOUVEAUX OUVRAGES DANS LA COLLECTION Vie des Lettres québécoises

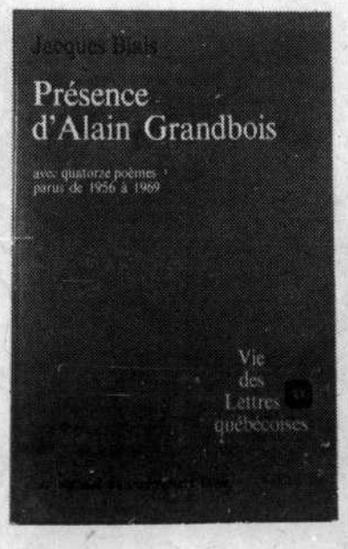
Présence d'Alain Grandbois

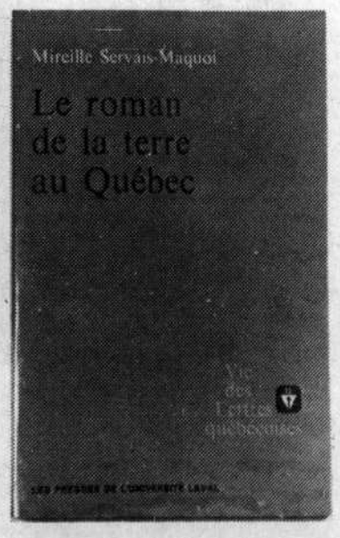
avec quatorze poèmes parus de 1956 à 1969

par Jacques BLAIS

Une introduction à la vie et à l'oeuvre d'Alain Grandbois, accompagnée d'une iconographie souvent inédite. En annexe, le texte d'une entrevue accordée en 1936 à Marcel Hamel, journaliste de Québec: « Alain Grandbois . . . voyageur de Chine ». L'ouvrage contient aussi quatorze poèmes que Grandbois a dispersés dans différents périodiques après la publication de son dernier recueil.

272 p., 21 illustrations hors texte, broché $6.75, cartonné $9.





Le roman de la terre au Québec

par Mireille SERVAIS-MAQUOIS

Contribution originale à la sociologie appliquée à la littérature, ce livre d'histoire et de critique littéraires dégage l'un des aspects importants de la littérature québécoise, à partir d'un phénomène économico-social qui a conditionné la vie du Québec durant le siècle écoulé et qui s'est concrétisé dans ce qu'on a appelé l'agriculturisme.

280 p., broché $7.50

Demandez la liste complète de la collection « Vie des Lettres québécoises ».

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE OU CHEZ L'ÉDITEUR:

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Avenue de la Médecine, Cité universitaire, Sainte-Foy - C.P. 2447, Québec G1K 7R4

LES ORIGINES DU COUPLE HUMAIN D'APRES LA BIBLE

Werner Gooris

LES DEUX ARBRES DU PARADIS

345 p. — **$7.35**

LIBRAIRIE FILLES DE SAINT-PAUL
ÉDITIONS PAULINES
33 ouest, Notre-Dame, tél.: 849-3585

Éd. MARIE MÉDIATRICE - Belgique.

théâtre du rideau vert

théâtre
fait pour plaire
saison 74|75

3 octobre | 2 novembre
le deuil sied à électre
eugène o'neill
textes francais | louis lanoix

7 novembre | 14 décembre
le tournant
françoise dorin

19 décembre | 25 janvier
la sagouine II
antonine maillet

30 janvier | 1 er mars
virage dangereux
j.b. priestley
adaptation francaise | michel arnaud

6 mars | 5 avril
le bal des voleurs
jean anouilh

10 avril | 10 mai
l'autre don juan
eduardo manet

abonnez-vous!
$ 20,00 au lieu de $ 24,00
les mardi, mercredi, jeudi, dimanche
vendredi $ 24 samedi $ 27
renseignements 845 0267

CONCERT

L'Ensemble Vocal Tudor de Montréal

et l'orchestre: direction WAYNE RIDDELL

BACH·HANDEL·HAYDN

avec:
Kathleen Anderson soprano
Cantate no.21 BACH
Mariana Paunova mezzo soprano
Paukenmesse HAYDN
Albert Greer tenor
Coronation Anthem no.4 HANDEL
Gary Relyea baryton

le 27 octobre 1974 à 20:30
ÉGLISE ST-ANDREW & ST-PAUL

BILLETS $4.00, étudiants/âge d'or $2.50

EN VENTE: CANADIAN CONCERTS & ARTISTS
1822, ouest Sherbrooke, Montréal
tél.: 932-2234

GRANDS INTERPRÈTES
1974 - 1975

5 CONCERTS EXCEPTIONNELS
POUR LE PRIX DE 4
Par abonnement seulement

NICOLAI PETROV	11 NOVEMBRE 1974
IGOR OISTRAKH	9 DÉCEMBRE 1974
ROSTROPOVICH	3 FÉVRIER 1975
ORCHESTRE DE CHAMBRE BARCHAI	24 FÉVRIER 1975
VLADIMIR ASHKENAZY	18 MARS 1975

SALLE WILFRID-PELLETIER - 8:30 P.M.

Parterre, Corbeille, Loges	AA-P, A-D, 2-10	$32.00
Parterre, Corbeille, Loges mezz.	Q-Z, E-J, 11-20	$28.00
Mezzanine	A-H	$24.00
Balcon	A-D	$16.00
	E, F, G	$12.00

CHARGEX 932-2234
Canadian Concerts & Artists Inc.
1822 ouest, Sherbrooke

Une soirée à la Place du Goût.



Sous la direction du réputé chef JEAN SALIOU l'ensemble gastronomique du Chateaubriand exécutera pour votre bon plaisir, plusieurs pièces tirées de son vaste répertoire. Il est à noter que le choix de ces pièces sera entièrement vôtre. Le tout se déroulera dans une atmosphère reposante au milieu d'un somptueux décor. Mesdames et messieurs, place au goût, tous les soirs au restaurant Le Chateaubriand.
Pour réserver vos places, téléphonez à 842-4881.

le Chateaubriand

Holiday Inns
PLACE DUPUIS
1415 rue St-Hubert (angle Ste-Catherine)
Administré par Atlific Inns Inc.

à MINUIT
LES JEUDIS - VENDREDIS - SAMEDIS
24-25-26-31 OCTOBRE
1-2-7-8-9 NOVEMBRE
RENSEIGNEMENTS 866-1964
AU GESU 1200 BLEURY



ATELIER N.C.T.

WOUF WOUF

DE
YVES HÉBERT
SAUVAGEAU
MUSIQUE
ANDRÉ GAGNON

MISE EN SCÈNE
ANDRÉ MONTMORENCY
CHORÉGRAPHIE
JACK KETCHUM
DÉCOR
MICHEL CATUDAL
COSTUMES
FRANÇOIS LAPLANTE

JACQUES LAVALLEE, PAULINE MARTIN, GILLES RENAUD, MICHELINE GERIN, MIRIELLE LACHANCE, JEAN FUGERE, ROBERT GENDREAU, JEAN-LOUIS MILLETTE, JACQUES ROSSI, MICHEL COTE, ANNE CARON, ALAIN FOURNIER, YVES LABBE, JOSEE LABOSSIERE, JEAN-PIERRE LEDUC, SUZANNE MARIER, NORMAND MORIN, LORAINE PINTAL, MIREILLE ROCHON, PIERRETTE SAVARD, DANIEL SIMARD, GUY VAUTHIER, JEAN-GUY VIAU, ANNE VILLENEUVE.

LA NOUVELLE COMPAGNIE THÉATRALE

octobre
à toi, pour toujours, ta marie-lou
de
michel tremblay
mise en scène
andré brassard
décor
guy neveu
costumes
françois laplante
avec
béatrice picard
gilles pelletier
ginette morin
dorothée berryman

janvier
l'école des femmes
de
molière
mise en scène
gilles marsolais
décor
claude fortin
costumes
janine caron
avec
edgar fruitier
jo ann querel
jean marie lemieux
jean pierre chartrand
josé descombes
gilles pelletier
micheline gérin

mars
Macbeth de shakespeare
mise en scène
paul blouin
décors
hugo wüetrich
costumes
solange legendre
avec
gilles pelletier
hélène loiselle
etc.

saison 74 75
LA NOUVELLE COMPAGNIE THÉATRALE
au gesu
renseignements
866-1964

la nouvelle compagnie théâtrale

la VILLE

Au marché: la fonction la plus fondamentale de la cité

par JEAN-CLAUDE MARSAN

Avec la période des récoltes maraîchères, il se trouve, à Montréal, un endroit qui prend une signification particulière: le marché Jean-Talon. Les vendredis et les samedis, notamment, il y règne une grande animation, une véritable atmosphère de marché public européen, un brouhaha qui, au milieu d'un beau désordre et d'une abondance de fruits, de légumes et autres produits, ne sont pas sans rappeler quelques pages du Ventre de Paris d'Emile Zola. Avec le marché Jean-Talon, Montréal participe à la fonction la plus fondamentale de la cité, celle de l'échange primaire entre la campagne et la ville, entre les producteurs de nourriture et les urbains.

Il est intéressant de constater que des marchés publics de ce type ont contribué à façonner la personnalité de plusieurs cités dignes de ce nom. Parmi les plus célèbres, il faut évidemment citer les Halles de Paris, avec ses virils pavillons de Baltard, et dont le récent déplacement vers la périphérie a créé un profond malaise. Un peu comme si le Paris des poètes et de l'homme de la rue se trouvait, par cette fermeture des Halles, amputé d'une partie de son identité. Il y a également Covent Gardens, le plus important marché public de fleurs, de grande taille. Transposé à Montréal, cet exemple de l'Hötorget de Stockholm reviendrait à faire du square Victoria, à l'origine lui aussi un marché aux foins, un marché public, intelligemment relié aux galeries commerciales de la Place du même nom.

Le marché Jean-Talon, appelé aussi, (anciennement) marché Shamrock, fut établi à partir de 1932 dans le quartier St-Jean, sur la place du Marché-du-Nord (du sud de la rue Jean-Talon, entre les avenues Henri-Julien et Casgrain). Il demeure l'un des derniers marchés publics à rappeler une longue tradition montréalaise. Dès le début de Montréal, en effet, une place du Marché fut établie en bordure du fleuve, à l'endroit appelé aujourd'hui Place Royale. Colbert, le grand ministre de Louis XIV, devait d'ailleurs rapidement exiger la tenue, chaque semaine, de ces marchés publics dans la colonie, pour assurer "la commodité des particuliers, qui avaient à se pourvoir des choses nécessaires à la vie, et aussi pour l'avantage des gens de la campagne, qui désiraient de vendre leurs denrées ou les produits de leur industrie." D'autres places du Marché devaient suivre, la plupart voulues et planifiées, dont la place Jacques-Cartier, établie en 1804, le Marché aux Foins, établi vers la même époque et qui sera agrandi par la suite pour devenir le Square Victoria, le Marché aux Viandes, occupant une partie du Carré Viger.

Avec le développement de la ville, plusieurs faubourgs et quartiers se dotèrent de marchés publics de ce genre. Aujourd'hui, ils ont presque tous disparu, certains récemment. Ainsi, depuis 1959, quatre furent fermés, dont le très pittoresque marché Maisonneuve. Restent maintenant le Marché Central, au nord du boulevard Métropolitain, voué à la vente en gros, le Marché Atwater, dont le remarquable édifice qui l'abrite fut érigé en 1933 à la demande du maire Camilien Houde, et notre marché Jean-Talon demeure, à notre avis, le plus intéressant et le plus pittoresque, à la fois pour son intégration dans le tissu urbain, à la fois pour son rayonnement qui déborde nettement le quartier St-Jean et les autres environnants.

Cependant, le marché Jean-Talon possède d'autres valeurs que celle d'être l'un des derniers survivants d'une longue tradition. Pour notre métropole, il apparaît une institution essentielle, et cela pour diverses raisons.

D'abord, contrairement au self-service, qui tend à s'implanter partout, ce marché présente un mode d'échange basé essentiellement sur le contact humain direct. Même si ceux qui offrent leurs produits maraîchers ne sont pas toujours les producteurs eux-mêmes mais souvent des intermédiaires, le marché permet aux urbains de rencontrer des ruraux, de connaître leurs régions, d'apprécier leurs produits (qui ne sont pas mûris au gaz, ni stérilisés et étouffés sous le cellophane). Il permet également, spécialement en fin de journée, de négocier les prix, ce qui n'est pas un mince avantage pour une ville qui abrite un nombre surprenant de pauvres.

De même, parce qu'il favorise les contacts directs, ce marché, en attirant des clients de toutes les parties de la métropole, de toutes races et de toutes conditions, facilite la compréhension entre les ethnies et les classes sociales. Par exemple, c'est au marché Jean-Talon que l'on peut se rendre compte que les Italiens, qui occupent la plupart des petits établissements permanents en bordure de la place, n'ont pas que des défauts, qu'ils peuvent parler notre langue, qu'ils sont d'une bonne humeur contagieuse, qu'ils possèdent une connaissance profonde des fruits et des légumes.

Malheureusement, en dépit du rôle important que remplit dans notre communauté une institution comme celle du marché Jean-Talon, il apparaît lui aussi, comme ses prédécesseurs, menacé d'une disparition plus ou moins prochaine. Reconnaissons d'abord que l'urbanisation croissante de la région montréalaise, qui fait reculer chaque jour le domaine agricole, ne contribue guère à assurer sa vitalité à long terme. Ainsi, il n'est pas rare de trouver des agriculteurs ou des intermédiaires qui font un trajet de 50 à 60 milles pour venir offrir leurs produits sur cette place du Marché-du-Nord. L'existence de cette institution ne peut donc être dissociée d'une politique agricole assurant la survie et la prospérité de cette industrie dans la plaine montréalaise. D'un autre côté, à voir la congestion automobile qui y règne certains jours, et pour le soulagement de laquelle rien n'est entrepris, si ce n'est une généreuse distribution de contraventions, à voir les tracasseries administratives auxquelles sont soumis régulièrement les commerçants (ceux établis dans les locaux permanents autour de la place ne doivent qu'à leur ténacité le fait de pouvoir exposer leurs marchandises sur cette place même), à entendre les rumeurs à l'effet que le marché défigure le quartier, qu'il est sale, qu'il n'est pas hygiénique, etc., on peut sincèrement se demander si l'Hôtel de ville n'est pas en train de laisser s'accumuler les problèmes et les arguments pour justifier son éventuelle fermeture.

Fermeture qui ne déplairait sûrement pas, de toutes façons, aux supermarchés des environs! Pour d'excellentes raisons — prévenir la cruauté envers les animaux — on a depuis quelques années prohibé la vente d'animaux vivants à ce marché. Pour d'autres raisons, a priori "excellentes" aussi, on en viendra à le fermer, à moins que l'on marque immédiatement notre attachement à cette institution en favorisant davantage son bon fonctionnement.

Les problèmes qui assaillent présentement le marché Jean-Talon, en dehors de ceux reliés à la vitalité de l'industrie agricole dans la plaine, pourraient être réglés rapidement par une étude sérieuse. Cette étude devrait poursuivre les objectifs suivants: utiliser rationnellement, tous les jours de la semaine comme toutes les saisons de l'année, cet équipement urbain; tout en facilitant l'accessibilité au marché, solutionner la congestion automobile qui, présentement, nuit autant aux clients qu'aux résidents des environs; enfin stimuler ce mode d'échange basé sur le contact humain et favoriser le piéton, cet espèce qui devient de plus en plus rare, et qui contribue lui-même au caractère et au pittoresque du marché.

L'énergie et les fonds investis dans une telle étude seront largement compensés par la qualité de vie qui surgira de cette institution. Car si l'on veut humaniser notre ville, si l'on veut en faire d'autre chose qu'une machine à vivre et à s'ennuyer, il est très important, à notre avis, de sauvegarder le Marché Jean-Talon. Non qu'il faille revenir, à notre époque, à ce seul type d'échange traditionnel. Mais il y a place, dans notre milieu, pour une diversité, pour le marché public comme pour le centre d'achats. Notre ville restera intéressante en autant qu'elle assurera cette diversité. Combien de Montréalais vont en Europe pour goûter, soit à Covent Garden, soit au Marché de Bruges, soit à l'Hötorget de Stockholm, à un mode de vie, à une atmosphère qui existe déjà ici, à leur porte, à la place du Marché-du-Nord?



fruits et de légumes de Londres. Il s'agit d'humer, à la sortie de l'Opéra (sis en bordure du marché), cette odeur d'orange, de laitue et de labeur humain pour pénétrer toute la signification de ce type d'institution.

Sans doute s'agit-il là de marchés exceptionnels, de loin plus imposants que notre marchéJean-Talon. Mais ce qui compte, ce n'est pas tant la taille que le caractère de ces marchés publics, que le mode et la qualité des échanges qu'ils favorisent. Voilà pourquoi certaines villes, où la qualité de la vie constitue encore un objectif, font des efforts pour intégrer ces marchés traditionnels à la vie contemporaine. C'est le cas, notamment, de Stockholm. Dans la rénovation du quartier central de Norrmalm, un vieux marché, l'Hötogert (le marché aux foins), fut intégré à un complexe commercial moderne comprenant des stationnements souterrains, un mail-piétons, des terrasses et cinq édifices de

ET DERRIÈRE? *suite de la page couverture*

passe complètement à côté de la vraie question: l'action et l'éducation politique des travailleurs.

Devant cette politique répressive défendue par le gouvernement fédéral, le gouvernement libéral de Bourassa était divisé, avant qu'il ne se rallie à la position intransigeante représentée au cabinet par Choquette. Cette hésitation est compréhensible. Il y allait de la vie d'un de ses ministres et, de plus, le gouvernement Bourassa ressentait fortement la pression de l'opinion publique qui — alimentée par les centrales syndicales et les organisations nationalistes — poussait à la négociation, ce qui n'était évidemment pas le cas pour le gouvernement canadien.

Drapeau, lui, n'a pas eu ces hésitations. C'est son administration qui a déposé au gouvernement fédéral le dossier qui a joué sans doute un rôle dans la décision d'Ottawa. On connaît la mentalité hautement dictatoriale de notre maire. Après avoir liquidé les dix conseillers qui lui disaient non une fois par année, le maire ne laisserait pas l'opposition s'organiser hors de ses rangs, par l'intermédiaire du FRAP, sans employer tous les moyens pour écraser cette nouvelle formation qui suscitait certains espoirs de renouvellement lors des élections. L'occupation armée du Québec venait à point: elle désorganisait le FRAP en arrêtant plusieurs de ses militants et le confondait en l'identifiant, comme les autres organisations de gauche, au FLQ. Trois jours avant les élections, Marchand fait une déclaration qui prend la manchette des journaux: le FRAP n'est qu'un "front" du FLQ et celui-ci a infiltré les principales organisations de gauche avec ses membres dont le nombre varierait entre 1,000 et 3,000. Drapeau reprend évidemment à son compte cette déclaration: il n'avait même pas été obligé de la faire le premier. La victoire du parti de Drapeau est évidemment écrasante: plus fort pourcentage de votation jamais vu à une élection municipale, élection de 52 candidats sur une possibilité de 52, l'avance du maire et de ses acolytes dans chacun des 18 districts municipaux et des 3,309 arrondissements. Le lendemain de sa victoire, devant la Chambre de commerce, le maire revenait sur ses accusations: sont effelquistes tous ceux qui reconnaissent l'existence de la lutte de classes, c'est-à-dire, en fait, tous les socialistes.

●

Quelles leçons pouvons nous tirer de cette crise?

Premièrement, que l'Etat est prêt à prendre tous les moyens pour protéger sa crédibilité et sa légitimité. La bourgeoisie défend le système "démocratique" qu'elle a mis sur pied lorsqu'il lui permet d'obtenir le consentement de la population à la direction qu'elle imprime à la société. Lorsque cela ne s'avère plus possible, elle recourt aux autres moyens que lui confère la possession de l'Etat: l'armée, la police et les prisons. La seule différence entre les sentiments démocratiques de la bourgeoisie canadienne et les positions "fascistes" de la bourgeoisie chilienne c'est que là-bas la lutte des classes s'est développée au point où la bourgeoisie ne pouvait maintenir son pouvoir sans rejeter son masque démocratique tandis qu'ici l'état de la lutte de classes n'oblige pas la bourgeoisie à recourir à des moyens aussi draconiens.

Deuxièmement, l'occupation armée du Québec soulève un problème qui n'a pas été résolu. Le premier ministre de l'Ontario, M. Robarts, avait été le premier à défendre une position rigide face au FLQ et c'est le même qui avait déclaré antérieurement que le Canada n'accepterait jamais un Québec souverain. Il n'y a aucun doute qu'une fraction non négligeable de ceux qui détenaient le pouvoir au Canada anglais, utilisèrent aussi l'occupation du Québec en vue de discréditer le PQ, soit en démontrant la force du gouvernement fédéral soit en l'associant indirectement dans l'opinion publique au FLQ. Advenant l'accession du PQ au pouvoir, qui est-ce qui prouve que le gouvernement canadien ne répondra pas à la volonté de négociation du gouvernement provincial par la répression? Mais leur argumentation, en plus de négliger les intérêts proprement poltiques de cette bourgeoisie, est peu convaincante. La réponse à cette question reste à être démontrée, théoriquement ou... pratiquement.

NE SOYEZ PAS DÉÇUS!
ACHETEZ VOS BILLETS DÈS MAINTENANT!

La Compagnie Jean Duceppe inc.
en collaboration avec SIMS présente
de TENNESSEE WILLIAMS
UN TRAMWAY NOMMÉ DÉSIR
traduction de GUY DUFRESNE
mise en scène OLIVIER REICHENBACH

À L'AFFICHE



avec HÉLÈNE LOISELLE

MICHEL FORGET
SOPHIE CLÉMENT
ANDRÉE BOUCHER
AUBERT PALLASCIO
JACQUES GALIPEAU
JEAN DENIS LEDUC
PAUL SAVOIE
MARC MESSIER
MARTINE ROUZIER
LOUISE ST-PIERRE

décor GUY NEVEU
costumes FRANÇOIS BARBEAU
musique originale MICHEL HINTON
éclairages MICHEL BEAULIEU

Le travail fait par HÉLÈNE LOISELLE dans la nouvelle production de la Compagnie Jean Duceppe est une véritable performance. M. DASSYLVA (La Presse)

La Compagnie Jean Duceppe Inc. est représentée en tournée par les productions Artabec Inc. — Agent Les Productions Guy Rivet Ltée

THÉÂTRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS Montréal 129 (Québec) Tél 842-2112


Pauline Julien

Priscilla

François Guy

Jacques Michel

Raymond Lévesque

Raoul Duguay

QUÉBEC-PRESSE
3
SAMEDI, 15h
8 PM
CENTRE PAUL-SAUVÉ
PAULINE JULIEN
JACQUES MICHEL
PHILIPPE GAGNON
HARMONIUM
PRISCILLA
RAYMOND LÉVESQUE
et DENISE GUÉNETTE
OCTOBRE
FRANÇOIS GUY
RAOUL DUGUAY
JURE WALLACK
CARAMEL MOU
ALEX. ZELKINE
et plusieurs autres
$3.00
BILLETS EN VENTE
Centre Paul-Sauvé, L'Alternatif, 1587, St-Denis
Edmond Archambault, 500 est, Ste-Catherine
Québec-Presse
376-8780
381-8684



SI L'MONDE SONGEAIT
le lundi de 20h30 à 21h.
L'art populaire au Québec. Rencontre avec des peintres du dimanche, des sculpteurs amateurs et des "gosseux" qui ont fait de leur passe-temps favori un véritable artisanat.

AMBROISE RACONTE
le dimanche de 19h30 à 20h30.
Chaque semaine, le Père Ambroise Lafortune nous entraîne dans un nouveau coin du Québec insolite qu'il connaît si bien et qu'il nous fait découvrir avec humour et bonhomie.

AUX P'TITES VUES
le samedi de 19h30 à 21h30.
Présentation de longs métrages sans commerciaux, suivis de discussions destinées à aiguiser le jugement critique des téléspectateurs.

ça saute aux yeux!
RADIO·QUÉBEC
Office de la Radio-Télédiffusion du québec
Montréal Canal 9 (câble)
Québec Canal 13 (câble)
Gatineau Canal 2 (câble)
Sherbrooke Canal 9 (câble)
Hull Canal 3 (câble)
Une autre forme de loisirs qui reflète le goût et les aspirations de tous les Québécois.
Radio-Québec...une nouvelle télévision qui vous offre une expérience agréable et enrichissante, sept jours par semaine de 19h à 22h.

les SPECTACLES

Variations sur les variétés

par YVES TASCHEREAU

Le mois d'octobre vient à peine de commencer et nous en serons déjà rendu, ce soir, au quatrième spectacle important du mois. Mardi dernier, il y avait le spectacle d'Eric Clapton au Forum et la nuit dernière, c'était "Le son des français d'Amérique", une nuit de folklore de la Louisiane, l'Acadie et le Québec au Gésu. Ce soir vous avez le choix entre le spectacle de Lawrence Lepage, André Gagnon et Louise Forestier au Centre Sportif de l'Université de Montréal et le Québec Presse Chaud au Centre Paul Sauvé. On peut trouver malheureux que deux spectacles de cette envergure, et qui n'ont lieu qu'un soir, se déroulent en même temps.

Mais puisqu'il faut choisir, il est évident que le Québec Presse Chaud, malgré le petit côté irritant qu'on trouve souvent à des spectacles du genre, est le plus important. On peut d'ailleurs se rappeler que Louise Forestier donnera un spectacle au Patriote au début du mois de novembre. Ce soir, on pourra voir Pauline Julien, Philippe Gagnon, Harmonium, Raymond Lévesque, Raoul Duguay et Jacques Michel au Centre Paul Sauvé.

Le problème des choix se reposera assez souvent d'ici à la fin du mois, quand on sait qu'en plus des quatre spectacles déjà mentionnés, une vingtaine d'autres sont annoncés. Je ne vous signalerai que les plus importants: Calchakis (le 8) à la salle Wilfrid-Pelletier en même temps que Rick Wakeman au Forum, a Frenchman named Aznavour in English tour (10, 11) à la salle Wilfrid-Pelletier, Jean-Guy Moreau (à partir du 14) au Patriote, Hughes Aufray (21-23) à la salle Maisonneuve, remplacé ensuite par Renée Claude (24-27), Shawn Philips (25) à la salle Wilfrid-Pelletier, Félix Leclerc et Les Séguin (25-26) à l'Outremont, Michel Simon (27) à Wilfrid-Pelletier, Claude Dubois (26) au Centre Sportif de l'Université de Montréal, Serge Lama (29-31) au théâtre Maisonneuve et Octobre (31) à l'Outremont. Si on ajoute aux spectacles des grandes salles (j'ai volontairement oublié de vous annoncer deux platitudes: Daniel Guichard (W.-P. le 18) et Enrico Macias au même endroit à partir du 29), ceux des petites boîtes comme la Casanous, le Café Campus ou l'Evêché, dont les artistes moins connus peuvent parfois être très bons, on constate que le calendrier d'octobre est très chargé...

Mais avant octobre il y a eu septembre et en septembre il y a eu Vigneault. Gilles Vigneault qui a chanté du 4 au 29 au T.N.P. J'ai tenté d'analyser son spectacle dans le Devoir du 9 septembre, aussi je n'y reviendrai pas. Cependant il est extrêmement important de signaler la transformation, l'évolution plutôt, qui se produit chez lui. On aurait pu croire qu'il aurait continué longtemps à exploiter une veine poétique où il était question du temps qui passe, de l'amour et d'un pays évoqué à travers ses paysages et ses personnages, tout en protestant à l'occasion devant l'injustice sociale et politique. C'était une veine magnifique qu'il exploitait très bien... Mais voilà que Vigneault se radicalise et en vient même à contester l'esprit de fête qui existait dans ses spectacles. Celà nous a apporté, entre autre, une chanson magnifique: "Quand nous partirons pour la Louisiane", la plus belle de son spectacle et la plus belle qu'il n'ait jamais écrite, peut-être. Je ne m'attarderai pas sur cette chanson qui évoque tristement l'époque où nous aurons perdu la bataille de la survie. Vous l'avez entendue ou vous en avez entendu parler. Mais cette chanson désabusée n'est là que pour nous réveiller de notre torpeur complaisante actuelle.

Ce Vigneault transformé que l'on pourra entendre sur disque d'ici un mois (le spectacle a été enregistré) était déjà annoncé par son dernier disque: **Le Temps qu'il fait sur mon pays** (Le Nordet, GVN-1003). On peut trouver sur ce disque, mis sur le marché durant l'été, une "Chanson pour Bob Dylan" où en évocant la fraternité avec le chanteur américain: "camarade qui chantez saxon dans mes veines", il annonce des changements: "J'achèterai mes mots mordus de dents nouvelles". Mais on y trouve surtout sa fameuse "Lettre de monsieur Identique Lachance à son premier sous-ministre" qu'il a chanté, devant son destinataire, à l'ouverture de la Superfrancofête, le 13 août.

Soit dit en passant, ce spectacle unique où Vigneault avait chanté avec Félix Leclerc et Robert Charlebois a été enregistré et paraîtra prochainement sur disque. On ne peut que s'en réjouir, car ce spectacle, tant par sa qualité que par l'atmosphère qui y régnait, est le plus beau récital de chansons auquel j'ai assisté.

Cette évolution déjà signalée chez Vigneault se retrouve aussi chez ses deux camarades de spectacle. Le Leclerc de "L'Alouette en colère" et le Charlebois de "Qué. Can. Blues" qui très positivement, au lieu de nous flatter complaisamment, nous propose d'agir au lieu de nous admirer:

Arrêtons de nous regarder le nombril
C'est un chapitre déjà écrit.

Cette chanson, ainsi que la plupart des nouvelles chansons de son spectacle du mois de mai à la Place des Arts, apparaît sur son nouveau microsillon (Barclay 80200). Mais encore plus que ce blues, c'est "Trop belle pour mourir", le poème de Claude Gauvreau qu'il a mis en musique, qui m'a frappé. Il faut voir comment ce poème qui peut laisser indifférent à la lecture (comme d'habitude on peut trouver une copie des textes dans la pochette), prend une ampleur extraordinaire avec la musique et l'interprétation de Charlebois. Je ne vais pas tomber dans le piège de l'interprétation littéraire. Il ne s'agit pas de traduire en prose, comme s'il s'agissait d'un puzzle, le langage poétique. Mais on a qu'à suivre l'évolution des deux premiers vers de chaque strophe pour sentir ce que Gauvreau a voulu faire passer. Le travail de Charlebois est plein de respect pour le texte. Il n'a pas cherché à surprendre par des effets musicaux bizarres ou complexes, au contraire, il en a fait une chanson. Une belle chanson qui nous reste en tête après l'audition et on se surprend à chanter:

Zoutépaudévafe
Sig aligne a tu you zu
Signe aligne a ti zaille-zi,

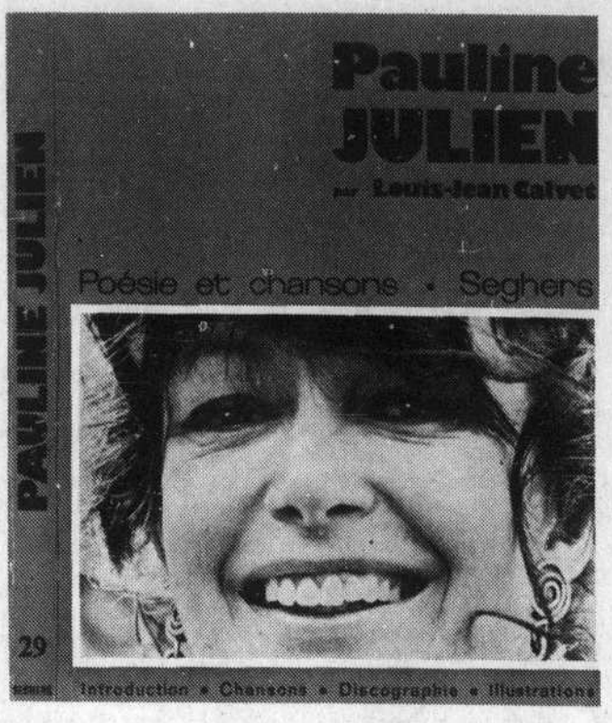
une poésie qu'on aurait pu croire extérieure à nous et que la musique a fait entrer dans notre vie...

Une autre poésie qui entre de force dans notre vie, c'est celle du dernier microsillon de Léo Ferré, **L'Espoir** (Barclay 80189). Ce disque en vente depuis janvier dernier en France est apparu discrètement sur les tablettes des disquaires vers la fin de l'été. On y trouve un peu de tout. "La Damnation" qui fait songer au Ferré d'avant 68, celui de "Thank You Satan" qui célèbre la damnation par l'amour avec un petit côté baudelairien: "Tout ce qui est mal c'est bon, damne-toi". Le tout métissé d'un érotisme dans lequel il est passé maître: "Mon suc te remonte à la gorge, c'est l'éternité qui dégorge et la mort qui tire son coup". Il y est aussi question de l'Espagne dans "L'espoir" et de sa vie dans "Je t'aimais bien tu sais"... Mais surtout, ce qui me semble le plus important pour ce disque, c'est sa tendance de plus en plus accentuée à ne plus chanter des chansons mais dire des poèmes, à ne plus faire une musique d'accompagnement mais de la musique. Cela donne les deux plus belles pièces du disque: "L'Espoir" et "Les Amants tristes". Ces deux textes, car il s'agit bien de textes, sont splendides. Pleins d'images fulgurantes, de mots, de sons, de sentiments et de souvenirs qui s'appellent, se croisent et se combattent pour former un tout baroque qui nous essouffle, nous étourdit. Derrière sa voix, une musique classique, dans la tradition des musiciens français, souligne et enveloppe les mots pour former un tout inséparable. On pourrait songer à "La Chanson du Mal-Aimé" d'Apollinaire. Pourtant ce n'est pas ça. Je n'ai jamais aimé ce disque, je n'ai jamais réussi à l'écouter au complet même. Je le trouve froid, artificiel. Tandis que les deux pièces dont je parle ont une force et une originalité qui ne se trouve nulle part ailleurs.

Vous trouvez peut-être que cette chronique prend un peu trop une allure littéraire... C'est que la chanson est aussi de la littérature, on l'oublie trop souvent. Une littérature faite pour l'audition mais qui peut quand même se lire dans certains cas. La preuve tient dans le plaisir qu'on ressent en lisant le dernier livre paru dans la collection "Poésie et Chansons" chez l'éditeur Pierre Seghers: **Pauline Julien** par Louis-Jean Calvet. On a beau dire qu'une chanson n'est pas un poème, que la musique est indissociable, il faut bien se rendre compte que certains des textes de Pauline Julien (Litanie des gens gentils; Au milieu de ma vie, peut-être à la veille de...; Eille), ceux de Gilles Vigneault, celui de Claude Gauthier et ceux de Gilbert Langevin sont très beaux à lire et que l'audition est enrichie par la lecture. Mais on ne trouve pas que les textes des chansons dans ce bon petit livre. L'étude qui les précède est bien faite. Louis-Jean Calvet décrit la carrière de Pauline Julien, analyse sa tenue de scène et sa façon d'interpréter les chansons de son répertoire. Parlant du Québec, il ne cherchera pas à épater ses lecteurs français avec une sauce Maria Chapdelaine comme le faisait Lucien Rioux dans son livre sur Charlebois dans la même collection.

Puisqu'il est question de livres et de Robert Charlebois, on peut signaler la parution prochaine d'un **Robert Charlebois déchiffré** chez Leméac. Le livre écrit par Claude Gagnon (L'auteur des paroles de "Fu Manchu" et d'"Alchimie") viendrait compléter un manque important si son titre ne ment pas. Jusqu'ici les livres de Benoit l'Herbier, **Charlebois qui es-tu?** aux éditions de l'Homme et celui de Lucien Rioux, l'un biographique et l'autre sociologique, ne poussaient pas très loin l'analyse du travail de l'auteur de la "Complainte de presqu'Amérique".

Si on laisse les livres de côté pour en revenir aux disques, j'ai bien aimé la musique du film "Les Granges brûlées" (Gamma GS 177). Je n'ai pas vu le film, mais la musique de Jean Michel Jarre est bonne. Elle crée une atmosphère qui coïncide bien avec la température d'octobre, quand on reste enfermé chez soi dans la noirceur du plein jour. Il y a peu d'instruments: un synthésiser omniprésent ainsi qu'une batterie et une voix féminine occasionnelles. Remarquez bien qu'il ne s'agit pas d'un disque qu'on écoute sans rien faire d'autre, il pourrait ennuyer dans de telles circonstances. Non, il s'agit plutôt d'un disque plaisant qu'on fait jouer pour couvrir les bruits de radio des voisins quand on veut parcourir des revues tranquillement.





Galeries d'Art

Marcel Le Couëdic
présente ses "Visages Irréels"
jusqu'au 22 octobre
galerie libre
2100 rue Crescent 288-6025

MONIQUE B. FERRON céramiques
ROLAND GIGUÈRE dessins
dernier jour
Galerie jeanne newman
1452, rue Bishop 288-3653

MMMMMM
"Allie dans l'encadrement, la tradition du bon travail à l'expression contemporaine"
Morency Frères Limitée
1564, rue St-Denis 845-6442
Métro Berri-Demontigny 845-6894
Sortie St-Denis

galerie bernard desroches
Oeuvres récentes de
Jean-Paul Jérôme
du 3 au 22 octobre
1194 ouest, rue sherbrooke, montréal H3A 1H6 / tél. 842-8648

Venez visiter la Galerie d'Art des Pays d'en Haut
193, rue Morin, Ste-Adèle, P.Q.
Tél. (514) 229-2828 J0R 1L0
Ouverte tous les jours de 13 à 20 heures. Fermée lundi et mardi

LES PRODUCTIONS PERLE présentent
LAWRENCE LEPAGE
ANDRÉ GAGNON
LOUISE FORESTIER
SAMEDI 5 OCTOBRE
billets $3.50 » l'Alternatif, Sauvé Frères & Centre Sportif
Ce Soir
Centre Sportif
Université de Montréal

tnm 861 0563
du 4 oct. au 2 nov.
UBU
d'alfred jarry
luce guilbeault
marcel sabourin
mise en scène
jean-pierre ronfard

Dès le lundi 7 octobre et les 9, 12, 14, 17 et 19 octobre.
L'Opéra du Québec
Un chef-d'œuvre de verve, de rire et de fantaisie
Falstaff
de Verdi
Avec Louis Quilico dans le rôle-titre
Maureen Forrester
Clarice Carson
Robert Savoie
Louise Lebrun
Pierre Duval
André Lortie
Gabrielle Lavigne
Salvatore Sciascia
Giovanni Foiani
La première de Falstaff est présentée dans le cadre des Soirées du Maurier
Mise en scène: Carlo Maestrini
Direction musicale: Franz-Paul Decker
Décors et costumes: Robert Prévost
Billets: $4.00, $5.00, $6.00, $7.00, $9.00, $10.00, $11.00, $12.00
Une production de la Régie de la Place des Arts
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

Dès mardi prochain !
FRANÇOISE CHARTRAND présente
CALCHAKIS
MARDI 8 OCTOBRE 20 h 00
RÉSERVEZ AUJOURD'HUI
PLACE DES ARTS, MONTREAL TRUST P.V.M.
Sauvé Frères 273-6392 • Galeries d'Anjou 351-6810
Musique des Andes
Flutes, Harpes,
Guitare et Chansons
$3 - $4 - $5 - $6
SALLE WILFRID-PELLETIER

théâtre du rideau vert
DU MARDI AU SAMEDI 20 H
DIMANCHE 19 H
le deuil sied à électre
d'Eugène O'Neill
mise en scène: DANIÈLE J. SUISSA
YVETTE BRIND'AMOUR - GÉRARD POIRIER
ELIZABETH CHOUVALIDZE - JEAN LECLERC
FRANÇOIS ROZET - CLAUDE PRÉFONTAINE
ANNE CARON - ALAIN FOURNIER - MARC BRIAND
décor et éclairages: NICK CERNOVITCH
costumes: FRANCOIS BARBEAU
musique: GINETTE BELLAVANCE
Renseignements 844-1793
Métro Laurier, sortie Gilford – 4664, rue St-Denis

Dès jeudi
LE THÉÂTRE POPULAIRE DU QUÉBEC
Présente
au coeur de la nuit
de PIERRE PERRAULT
Mise en scène: JEAN GUY SABOURIN
Décor: GERMAIN
Costumes: FRANCOIS LAPLANTE
Musique: GINETTE BELLAVANCE
CEGEP MAISONNEUVE
2700 rue Beerbeemiere (près Pie IX et Sherbrooke)
Jeu. ven. sam. 10 11 12 octobre à 20h30
RÉSERVATIONS 845 8188
(Prix spéciaux pour étudiants)

FOYER DES ARTS EATON
9E ÉTAGE, CENTRE-VILLE
Exposition des peintures d'artistes canadiens réputés tels que A. Ayotte, G. Pfeiffer, M. Favreau, R. Simpkins, J.M. Blier, A. Zadorozny, G. Gingras, P. Trudeau, K. De Condé, H. Januszewicz, G. Rae, R. Montpetit, V. Walker, A.S. Kirshner, W. Ferrier, I. Shaver, C. Fauteux, S. Beecher et autres
du mercredi 9 au samedi 26 octobre
VENTE DE GRAVURES
25% de réduction sur toutes nos gravures encadrées
$10-$80
Voyez notre drapeau sur Crescent
du jeudi 3 oct. au mercredi 9 octobre
Le Grenier des Arts
2185, rue Crescent (2e étage, près de Sherbrooke)
Lun.-merc.: 9h.-6h. — jeu.-vend.: 9h.-9h. — sam.: 9h.-5h.

la MUSIQUE

L'OQ inaugure: un "Falstaff"

par GILLES POTVIN

En offrant ce mois-ci au public de Montréal et à celui de Québec, l'opéra "Falstaff" de Verdi, l'Opéra du Québec inaugure une quatrième saison sous le signe de la bonne humeur, de la saine ironie et de la joie de vivre telles que cristallisées dans un chef-d'oeuvre lyrique qui occupe une place à part dans l'histoire de la musique. En dépit de ses incontestables qualités, tant du point de vue musical que dramatique, "Falstaff", demeure avant tout un régal pour les épicuriens de la musique, ceux qui, au-delà de l'éclat extérieur d'une oeuvre, se plaisent à l'étudier en profondeur pour en saisir tous les aspects.

Compte tenu des réalisations de l'Opéra du Québec à ce jour, notamment de celles d'opéras de Verdi comme "Otello" et "La Traviata" et surtout de "Gianni Schicchi" de Puccini, un autre chef-d'oeuvre de la bonne humeur au théâtre lyrique, on peut prédire que "Falstaff" ne le cèdera en rien aux oeuvres ci-haut mentionnées. La distribution est éclatante et réunit des chanteurs canadiens prestigieux, à commencer par Louis Quilico qui chantera ici son premier Falstaff. On l'a vu et entendu dans ce rôle à la télévision de Radio-Canada il y a quelques années et déjà sa conception du rôle reflétait une intelligence dramatique et une maîtrise vocale qui ne peuvent que s'être affermies avec le temps et l'expérience.

Robert Savoie, qui fut le Falstaff lors de la création canadienne de cet opéra à l'Opera Guild de Pauline Donalda en 1958, au Her Majesty's, campera cette fois le personnage de Ford, un rôle qui est presqu'aussi important que le rôle-titre. Nos deux barytons seront entourés de figures familières aux spectacles de l'Opéra du Québec, à savoir Clarice Carson, Louise Lebrun, Pierre Duval, Gabrielle Lavigne, Salvatore Sciascia et autres.

On pourra également applaudir une nouvelle venue à l'Opéra du Québec, mais qui n'a pas besoin d'être présentée au public québécois. Maureen Forrester, l'un des grands contraltos actuels, dont la carrière, surtout vouée jusqu'ici au concert et au récital, s'oriente de plus en plus vers le théâtre lyrique, fera ses débuts à l'O Q dans le rôle époustouflant de Dame Quickly, l'une des trois protagonistes du beau sexe qui donnent du fil à retorde à sir John Falstaff, contrecarrant hardiment ses ambitions de séducteur insatiable.

A la direction musicale et scénique, l'on retrouvera les responsables du "Trittico" de Puccini, qui reste dans la mémoire de plusieurs comme la plus belle réussite de l'Opéra du Québec, à savoir Franz-Paul Decker et Carlo Maestrini. Et le public qui se rendra aux représentations de "Falstaff" se régale déjà des décors et costumes de Robert Prévost qui ne manqueront pas d'être somptueux.

Aujourd'hui, plus de 80 ans après sa création, "Falstaff", tout comme "Otello", continue d'occuper une place spéciale dans la production verdienne. C'est un ouvrage qui ne peut rivaliser en popularité avec des oeuvres comme "Rigoletto", "La Traviata", "Il Trovatore" et "Aïda", quatre piliers du répertoire de toute maison.

C'est l'ouvrage idéal pour un festival, qui fait les délices des connaisseurs, de ceux qui conçoivent l'opéra comme le mariage de la musique et de l'action dramatique. "Falstaff" est l'opéra que recherchent les chanteurs-comédiens, les metteurs en scène et les chefs d'orchestre qui cherchent à sortir de la routine du "concert en costumes" pour entrer dans le monde magique du véritable théâtre musical.

Au lendemain de sa création triomphale à la Scala de Milan, le 9 février 1893, "Fasltaff" fut l'objet d'un concert d'éloges d'une unanimité comme le compositeur, au passé pourtant riche en triomphes, n'avait pas encore connu. Quand, six ans plus tôt, Verdi avait offert au monde musical un autre chef-d'oeuvre, "Otello", il s'était trouvé un critique pour dire qu'il cherchait maintenant à imiter Wagner, afin de pouvoir rivaliser sur son propre terrain avec le maître de Bayreuth dont les oeuvres s'affirmaient de jour en jour à l'échelle mondiale. Certains ne se gênèrent même pas pour insinuer que Verdi était jaloux du succès grandissant de son collègue germanique.

"Falstaf" rallia tous les suffrages de façon inconditionnelle. Chacun n'en finissait pas de s'émerveiller du géni du vieux compositeur, dont la verdeur, l'enthousiasme, semblaient vouloir défier les lois naturelles. Non seulement son inspiration ne s'était pas tarie avec l'âge mais il semblait avoir trouvé une vitalité nouvelle, et son génie s'exprimait avec la même autorité, le même métier fulgurant, dans la "comédie lyrique" que dans le grand opéra dramatique. Le traitement vocal restait d'une maîtrise et d'une variété que l'on admirait déjà et l'instrumentation brillait de mille feux, libérée des clichés qui se retrouvaient parfois dans ses oeuvres antérieures.

Malgré ses nombreuses innovations sous plusieurs aspects, "Falstaff" reste néanmoins fidèle à la longue tradition esthétique italienne. Si le style a changé et si la forme du discours a été modifiée, les protagonistes sont appelés à chanter, avec un orchestre qui est là pour les appuyer sans doute, mais qui ajoute fréquemment un commentaire instrumental à l'action scénique. Ce commentaire est toujours éloquent mais reste toujours dans les limites du bon goût et de la discrétion.

"Falstaff" marque certes la fin d'un cheminement créateur et d'une carrière mais il ouvre les portes d'un monde lyrique nouveau, l'aboutissement d'une vie consacrée à acquérir la maîtrise de l'expression obtenue par la voix chantée, à épurer un art que le créateur maniait avec une facilité telle qu'il lui arrivait souvent de tomber dans l'exagération et le superflu.

Mais dans tous ses styles, Verdi est resté lui-même, cherchant toujours à l'expression de ce qu'il sentait, de la vérité telle qu'il la croyait être. "J'aime, dans les arts, tout ce qui est beau," a-t-il écrit un jour à son ami, le peintre Domenico Morelli, "je ne crois nullement à ce qu'on appelle l'école, et j'aime ce qui est gai, ce qui est sérieux, ce qui est terrible, ce qui est grand, ce qui est petit, etc. J'aime tout, pourvu que ce qui est petit soit petit, que ce qui grand soit grand, que ce qui est gai soit gai... Bref, que tout soit comme il doit être: vrai!"



Maureen Forrester

CRI DU COEUR

suite de la page couverture

restation, l'incarcération et la mise en liberté. Au début du film, les comédiens se présentent et nous expliquent brièvement comment ils perçoivent les personnages qu'ils interprètent dans le film. Brault indique ainsi et affiche l'impérieuse nécessité de reconstruire le vécu, d'élargir les voies du documentaire en passant par la fiction et d'impliquer directement le spectateur dans une tragédie qui le concerne. La réussite du film de Brault repose aussi sur le précieux équilibre qui s'établit entre l'image et le son, entre ce que le spectateur voit et ce qu'il entend, entre ce qu'on lui montre et la réflexion sur ce qu'on lui montre. Il y a d'un côté le visage des personnages réduit à l'épiderme, d'un autre côté tous les bruits étouffants de la prison et finalement les voix qui commentent ce que les visages ne peuvent expliquer. Arrêtés, déshabillés, violés au plus profond d'eux-mêmes, les personnages sont emportés dans un mauvais rêve aux assises insaisissables. Submergés par la douleur de l'humiliation, ils sont incapables de formuler pendant l'arrestation et l'incarcération la véhémence des sentiments qui les habitent. Seuls leurs visages abimés nous restituent la juste mesure, l'exacte équivalence de leurs tourments, de leurs étonnements et de leurs consternations. Ce que nous voyons tient des spasmes incohérents et de la concentration douloureuse.

Or, l'image n'atteindrait jamais une totale unité émotionnelle s'il n'y avait le son pour la renforcer et la multiplier. Les portes des corridors qui s'ouvrent et se referment avec une férocité et une précision insoutenables, les clés introduites dans les serrures, les pas et les voix qui résonnent entre des murs aux couleurs ternes; tout cela crée une véritable symphonie inquiétante de bruits métalliques inlassablement repris et orchestrés par des geoliers toujours prêts à terroriser par des moyens de plus en plus subtils Presque abstraits, les bruits enserrent de toutes parts les personnages, les enferment dans un monde à la limite du fantastique. Il est fascinant de voir comment à partir d'éléments sonores englués dans le réel, Brault finit par fabriquer un univers irréel où tout est à la fois effroyablement logique et illogique, tangible et intangible, précis et imprécis. La qualité sonore est, il faut le dire, d'une justesse estraordinaire. Et la perfection du rapport image-son est aussi discernable dans la façon avec laquelle Brault, à un rythme irrégulier, intercale dans le cours du récit, au fur et à mesure que se déroulent les outrages de l'incarcération, les commentaires des victimes après leur remise en liberté. Il s'établit ainsi entre le vécu et la réflexion sur ce vécu une tension à la limite du tolérable. Les moments les plus émouvants du film sont justement ceux où le texte complète, en le disant d'une autre façon, ce que montre l'image. Fait rarissime au cinéma, le cinéaste a réussi à protéger et à conserver au présent de l'image le caractère subjectif du souvenir.

Mais ce qui mérite peut-être le plus d'admiration, c'est la maîtrise avec laquelle Brault a dirigé ses interprètes. C'est pendant plusieurs minutes parfois que l'acteur reste dans le champ de la caméra, parle, se déplace ou se fige avec un naturel, plus, avec une grâce inimaginable. Seuls, dans le cinéma québécois, Jean-Pierre Lefebvre dans **Il ne Faut pas Mourir pour Ça** ou dans le très beau et méconnu **La Chambre Blanche**, et Jacques Leduc dans les inestimables **On est Loin du Soleil** et **Tendresse Ordinaire** avaient obtenu une telle homogénéité de l'interprétation. On reste confondu par l'immense talent de Michel Brault. **Les Ordres** est l'un des honneurs du cinéma québécois.

ACCLAMÉ PAR TOUTE LA CRITIQUE !

Un très grand film sur un très grand sujet... Le premier véritable chef-d'oeuvre du cinéma québécois.
Robert Lévesque - Québec-Presse

Un film qui vous poigne aux tripes.
Solange Gagnon - Photo Journal

Touchant et bouleversant... Brault a réalisé un de nos plus captivants films.
Fernand Patry - Gala des Artistes

Un film bouleversant... admirablement interprété... Brault se révèle ici incontestablement un très grand cinéaste.
Jean-Pierre Tadros - Le Jour

Un film très important... à l'échelle de tout le Québec.
Jocelyne Dépatie - Journal de Montréal

"Les Ordres", le film à voir avant tout autre.
Pierre Luc - Journal de Montréal

..accessible à tous ceux qui aiment le bon cinéma. Un excellent film. À voir.
Manon Peclet - Dimanche-Matin

Un pur chef-d'oeuvre... Tout Québécois digne de ce nom se doit de voir "Les Ordres".
Gilles Marsolais - Radio-Canada

À voir absolument par tous ceux qui n'ont pas peur de la vérité.
Claude Leclerc - Secret des Artistes

Un événement capital dans l'histoire de notre cinéma.
Claude Daignault - Le Soleil

Le chef-d'oeuvre qu'on n'espérait plus... Les personnages de Michel Brault sont d'une authenticité hallucinante... Jean Lapointe se révèle comme un prodigieux acteur. Assurément la révélation de l'année au cinéma.
Marc Chatelle - Le Petit Journal

L'un des films les plus percutants du cinéma québécois.
Lyne Bourgeois - CKAC

Il fallait que quelqu'un ait l'audace... C'est fait. Et bien fait.
Claude Robert - Journal de Québec

Avec "Les Ordres", la nouvelle saison débute en beauté.
Luc Perreault - La Presse

J'espère que tous les Québécois auront le courage d'aller voir ce film.
Ghislaine et Robert - CKAC

Claude Gauthier passe l'écran comme une balle... Il est absolument convaincant... On ne peut pas vivre au Québec en '74, à moins d'être complètement désintéressé de notre sort collectif, sans avoir vu ce film-là.
René Homier-Roy - Bon Dimanche

POUR TOUS

Les Films Mutuels présentent

LES ORDRES

un film de Michel Brault

produit par les Productions Prisma

Jean Lapointe
Hélène Loiselle
Guy Provost
Claude Gauthier
Louise Forestier

Cinema PLACE VILLE MARIE 866-2644

RIVOLI ST-DENIS & BELANGER, 277-4129

GREENFIELD Pk. Pl. Greenfield Park 671-6129

LAVAL Centre d'Achats LAVAL 688-8200

VERSAILLES 7265 Sherbrooke E. 353-7880

(LAISSEZ-PASSER NON VALABLES). PLACE VILLE MARIE & RIVOLI-1; À 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 P.M. SAMEDI DERNIER SPECTACLE À 11.30 P.M. LAVAL-2, GREENFIELD-2, VERSAILLES (SalonRouge), SUR SEMAINE À 7.00 & 9.00 P.M., SAMEDI & DIMANCHE À 1.00, 3.00, 5.00, 7.00 & 9.00 P.M. SAMEDI DERNIER SPECTACLE À 11.00 P.M.

ÉGALEMENT AUX CINÉMAS SUIVANTS

GALERIES DE GRANBY GRANBY • RIO SOREL • BOÎTE À FILMS ST-JEAN

18 ANS Adultes

Romy Schneider est le charme même de la monstruosité ...Express

Un Michel Piccoli époustouflant - Télérama

Une charge féroce, grinçante et corrosive - Télérama

Le Trio Infernal

MICHEL PICCOLI ROMY SCHNEIDER

dans un film réalisé par FRANCIS GIROD



HORAIRE : 12.25 - 2.45 - 5.05 - 7.25 - 9.45

CHEVALIER 1590, ST-DENIS 845-3222

LE GROUPE LA LAURENTIENNE PRÉSENTE

LES GRANDS EXPLORATEURS

CONGO SAFARI

Marcel Isy-Schwart qui commente personnellement son nouveau film-couleur



SALLE LE PLATEAU
3710, Calixa-Lavallée
parc Lafontaine — métro Sherbrooke et autobus 24 est

3-4-5-6-7-8 OCTOBRE à 20.30 hres
matinée 6 OCTOBRE à 14.00 hres

BILLETS: $3.00 et $2.00 (étudiants)

BILLETS EN VENTE:
EXPLO-Mundo, 451 St-Sulpice, métro PLACE D'ARMES
LA CORDÉE, 2159, Ste-Catherine est, métro PAPINEAU
SALLE LE PLATEAU de 13.00 hres à 18.00 hres

RENSEIGNEMENTS:
284-3222 ou 284-0151

UNE PRODUCTION EXPLO-MUNDO

ST-JÉRÔME: 10 OCT à 20.30 hres
AUDITORIUM ANDRÉ-PRÉVOST

JOUR: 436-4330 SOIR: 1-430-1189

SPECTACLE POUR TOUTE LA FAMILLE

le THÉÂTRE

Ronfard sur *Ubu* : 'j'aime les pièces non-filmables'

par ADRIEN GRUSLIN

Depuis hier le TNM présente "Ubu" d'Alfred Jarry. Le spectacle mis en scène par Jean-Pierre Ronfard constitue un reconstruction composée "d'Ubu roi" en version réduite, suivie "d'Ubu enchaîné" quelque peu abrégé. Cet assemblage donne un spectacle de deux heures trente environ. Ronfard monte "Ubu" pour la troisième fois tandis que Marcel Sabourin joue le personnage pour la seconde fois. Cette oeuvre démoniaque, écrite en 1888, loge à l'enseigne de la démesure, de l'agression. Tout existe dans cette oeuvre baroque. Une part indéniable d'amusement s'allie à une constante dérision.

Les actions se multiplient à un tel rythme qu'elles deviennent la négation même de tout événement véritable. Tout se fait et se défait comme par magie, un jour on est roi, le lendemain valet. Même en n'échappant pas à la règle, le père Ubu



Marcel Sabourin et Luce Guilbeault



conserve, tout puant qu'il soit, un panache royal. Les choses inutiles côtoient les énormités ou les invraisemblances. On baigne en plein univers de fantastique.

Pourquoi monter "Ubu" en 1974? Pour rester dans l'esprit cavalier de la pièce, on pourrait répondre: pourquoi pas? Jean-Pierre Ronfard répond en disant: "J'aime bien monter un théâtre permettant un certain délire." Rappelons simplement que "la charge de l'orignal épormyable", qu'il a mis en acte en mars dernier, témoigne parfaitement de ce goût. "Le théâtre-reproduction-de-la-vie, c'est bon pour la TV et le cinéma aujourd'hui! J'aime les pièces non filmables, théâtrales, c'est-à-dire reposant sur des conventions" ajoute-t-il. Chez Jarry toutes les conventions se trouvent grossies. Elles participent à la démesure. Le texte se veut une agression théâtrale, agression qui paradoxalement devient un retour aux sources même du genre. Il faut que les bagarres soient fausses chez Jarry, on retrouve là l'artifice essentiel de la convention. De toute manière, une bataille sur scène a toujours l'air de mal coller. Ne vaut-il pas mieux grossir? Cet aspect constitue une des données principales de l'oeuvre montée par le TNM.

"Ubu" est devenu un objet culturel, c'est indéniable. Alfred Jarry a créé le théâtre de l'absurde avant la lettre. Les Ionesco, Beckett, l'ont reconnu comme leur père, de même qu'ils l'ont consacré grand prêtre de la "Pataphysique". L'école (il faut l'entendre avec humour...) se veut la "sience des solutions imaginaires... qui permet à chacun de vivre comme une exception, de n'illustrer d'autre loi que la sienne." Cette définition tirée du livre "Clefs pour la Pataphysique" nous situe dans une perspective tout à fait moderne.

Les personnages aussi bien d'Ubu que de Jarry lui-même (ainsi qu'un des plus célèbres pataphysiciens comme Boris Vian) rendent merveilleusement compte de ce point de vue. Individus marginaux décriés, incompris de leur temps de la même manière qu'Ubu fit scnadale comme une vulgaire exagération théâtrale. Au moment de sa création, le genre baignait dans un réalisme outrancier. Etant une plongée dans l'irréel, Ubu tient du surréalisme, encore la avant la lettre.

La modernité d'Ubu dure. Jean-Pierre Ronfard précise: "L'agression contre le théâtre est peut-être moins percutante en 74, ce n'est pas sûr, on verra... La caricature de tous les régimes totalitaires a pu tomber quelque peu car les temps ont changé, mais l'absolutisme de la cruauté persiste." L'attitude d'Ubu peut se résumer par cette phrase: "J'vais tuer tout l'monde. J'vais tout changer." Et quand ce même Père Ubu réplique, en colère, à sa femme "Le mauvais droit ne vaut-il pas le bon!", il n'a aucunement vieilli. Il a fait choc en son temps, sans doute le fait-il toujours.

Aux dires du metteur en scène, "Ubu constitue le destructeur parfait par désir de jouir (de s'enrichir)". L'anarchiste déchaîné pour son pur et unique profit est un gros lâche repoussant. Ses tares le rendent humain. Sa trouille sent l'humain. Il rend à lui seul, tous les défauts de l'humanité. Et la mère Ubu qui rêve d'être un jour reine de Pologne, possède autant d'ambition que son Jules. Si elle le pousse sans cesse, c'est toujours dans la perspective d'y trouver son profit. Malgré ses apparences de meneur de jeu, Ubu n'est souvent guère plus que le jouet de sa femme qu'il salue un matin en disant: "Hola mère Ubu, tu est bien laide aujourd'hui; c'est parce qu'on a du monde!"

La pièce contient un incessant jeu de peur, de crainte, de guerre. "C'est le jeu du faire peur et d'avoir peur" dit Ronfard qui précise qu'il a augmenté l'importance de la Mère Ubu. On assiste à l'image grossie du couple qui toujours se menace, qui se traite de tous les noms de la terre, qui semble toujours sur le point d'en venir aux coups mais qui n'y vient jamais. Le père Ubu ne frappe jamais sa bougresse de femme. Autour d'eux gravitent 12 palotins qui tiennent tous les rôles (et ils sont nombreux). Durant le spectacle, on sentira constamment des gens qui derrière s'activent, préparent des choses. Accessoiristes, éclairagistes, personnages, les palotins dans un mouvement continu devraient permettre un spectacle continu.

Ces palotins deviendront les armées, les esclaves, certains personnages précis dans une mise en scène des plus baroque. "Etant les hommes à tout faire, ils permettent de ne pas alourdir le show." La pièce nécessite une grande stylisation, plusieurs objets sont mentionnés qui n'apparaissent jamais. Cela va avec l'esprit-même de la pièce. S'il fallait que tout y soit, on n'en finirait plus. L'idée de l'inutile, témoignage de l'agression théâtrale, doit cependant persister. Le dosage est difficile, il faut en mettre assez pour qu'il y ait l'air d'en avoir trop.

Ainsi, le personnage de l'Anglais n'a rien à faire là. L'histoire des hommes libres est complètement farfelue, de même que celle de Soliman qui nous apprend invraisemblablement qu'Ubu est son frère. Sur la scène, la galère, l'ours, le tapis volant, les batailles font partie de la démesure. Ils doivent se trouver là. La farce de potache, le guignol sont essentiels. Le cirque doit exister, Ubu est la cohérence de l'illogisme.

Une des idées dominantes du spectacle tient dans l'air intestinal de la pièce. On a voulu mettre de l'avant son côté viscéral. Tout le décor et les costumes témoignent de la gidouille (la bedaine) du père Ubu. L'idée principale du décor consistait à tenter de la reproduire. Il contient des espèces de boyaux d'incendie partout, on y reconnaîtra les tripes. De même le costume du père Ubu est-il "un en-dedans par en dehors" pour employer l'expression de Marcel Sabourin lui-même. Il en va ainsi pour tous les autres personnages.

Les viscères ne quittent jamais la scène, un tel décor vient et se situe nulle part. Ubu n'a ni race ni couleur. On a tenté de créer un lieu fantastique non identifiable. Le monde des tripes, c'est écoeurant, c'est la merde du début, c'est l'humanité ubuesque, c'est une part de l'humanité tout court! "Ce décor démesuré entoure le monde de palotins, ces êtres larvaires qui constituent le cortège d'Ubu" ajoute le metteur en scène.

"En somme, Ubu constitue un spectacle primaire où on peut respirer". Marcel Sabourin a déjà fait le personnage, comédien chevronné très habile, il est parfaitement familier avec lui. Il en va de même pour Luce Guilbault dans la mère Ubu. Quant aux 12 palotins, ils semblent avoir du pep à revendre. Ils jouent un rôle déterminant dans toute la mécannique du spectacle.. Il suffit d'avoir assisté à une répétition pour constater l'activité fébrile qui anime toute l'équipe. L'aisance de Marcel Sabourin est aussi frappante. On y voit également la très grande complexité du montage et on souhaite qu'aucun alouridssement n'en découle.

Si Ubu constitue un spectacle primaire de base, il n'en est pas moins très malin dans son langage. Bon nombre de procédés qu'on a attribué à la verve d'un Ionesco, sont la trouvaille d'Alfred Jarry. "Ubu témoigne d'une culture livresque et d'un langage culturel presque sans défaut" dit Ronfard. La grammaire est parfaite mais on dit n'importe quoi. Il arrive même que le langage devienne magique. Ubu tient par moments du conte de fée! Lorsque le père Ubu se sent en force, aussitôt dit aussitôt fait, le fantastique fonctionne à plein.

Jamais les mots ne sont pesés dans cet univers, ou bien le sont-ils plus que jamais. Ce n'est pas par hasard que les pires incongruités succèdent aux jeux de mots les plus subtils sans oublier nombre de raisonnements totalement absurdes dont le ressort n'est pas étranger au langage. La loufoquerie de la conspiration suivie de l'attentat contre le roi Venceslas n'est qu'un exemple parmi une légion d'autres dont la pièce regorge.

Il faut bien reconnaître qu'"Ubu" constitue un théâtre barbare fascinant pour les uns, malodorant pour les autres. La pièce a toujours suscité des réactions fort diverses. Même l'éclairage du spectacle va témoigner de cette fantaisie. "Il ne sera pas rare de voir le gros Frenel qui bave" aux dires de Jean-Pierre Ronfard. L'éclairage, il faut s'y attendre, aura la grosseur de la "gidouille" d'Ubu. "De par ma chandelle verte, dirait le père Ubu, il faut venir me voir. Sinon, je vais vous couper les oreilles!"

VERSION FRANÇAISE
DUSTIN HOFFMAN
14 ANS
"Un triomphe éclatant! L'un des meilleurs westerns à date." Time Magazine
"LITTLE BIG MAN"
Panavision Technicolor
Une très belle histoire d'amour!
AVEC MIA FARROW
2E FILM
Dans
JOHN ET MARY
VERSION FRANÇAISE
EN COULEUR
- BIG MAN - VEN.: 9.15 SAM.: 7.30 DIM.: 12.25 - 4.45 9.15 SEM.: 7.30
Cinéma 7e art 722-0302 3180 rue BELANGER
- MARY - VEN.: 7.30 SAM.: 5.45 - 10.00 DIM.: 3.00 - 7.30 SEM.: 10.00

PASOLINI
le décameron
18 ANS Adultes
À L'AFFICHE
une production d'ALBERTO GRIMALDI
"LE DECAMERON" d'après LE DECAMERON de BOCCACE un film de PIER PAOLO PASOLINI
avec FRANCO CITTI NINETTO DAVOLI M GABRIELLA FRANKEL GERHARD EXEL
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
LUN. À VEN.: 7.30 - 9.30
SAM.-DIM.: 1.30 - 3.20 - 5.20 7.30 - 9.30

RESNAIS
18 ANS Adultes
LA MONTAGNE SACRÉE
THE HOLY MOUNTAIN
sous-titres français
de a.jodorowsky
"Un spectacle fascinant... repus de surprises, gavés d'émotions, nous gardons le souvenir d'un film extraordinaire. Jodorowsky a tous les talents avec, de surcroit, un brin de génie." — LE MONDE
SALLE EISENSTEIN
POUR TOUS
UN CHEF D'OEUVRE D'ALAIN TANNER
LE RETOUR D'AFRIQUE
HORAIRE: LUN. À VEN. 7.15 - 9.30
élysée
35 MILTON / 842-6053

Distribution Prima Film
18 ANS Adultes
L'amour fou d'un fils pour sa mère!
Poses Rouges ET PIMENTS VERTS
Avec GINA LOLLOBRIGIDA
DANIELLE DARRIEUX - RENAUD VERLEY - CONCHITA VELASCO
À L'AFFICHE!
RIVOLI 2
ST-DENIS & BELANGER, 277-3125
À 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 P.M.

Le plus beau film de Louis Malle
7e Sem.
Louis Malle s'impose comme le nouveau patron du cinéma francais. EXPRESS
Un chef-d'oeuvre. FRANCE INTER
LACOMBE LUCIEN
Étudiants: $1.50
FLEUR DE LYS 858 est, Ste Catherine 288 3303
CINEMA DE PARIS 896 ouest Ste Catherine 861 2996
CINÉMA V salon rouge 5550 Sherbrooke O 489 5559

ils avaient l'amour au fond du coeur...
Michel Costom présente
Jean Duceppe
Denise Filiatrault
dans un film de
Richard Martin
avec
Yvon Dufour
Luce Guilbeault
Andrée Lachapelle
Yves Létourneau
Gérard Poirier
Louise Portal
Robert Maltais
et
Catherine Bégin
musique de
Claude Léveillée
une production:
Richard Hellman
Les Beaux Dimanches
Marcel Dubé
FLEUR DE LYS 858 est, Ste Catherine 288 3303
CINÉMA V salon rouge 489 5559
CINEMA DE PARIS 896 O Ste Catherine 861 2996
JEAN-TALON 4255 Jean-Talon 725 7000
MAISONNEUVE 3001 est, Sherbrooke 525 2174
DÈS VENDREDI LE 11 OCTOBRE

film de Bertrand Blier
18 ANS
LES VALSEUSES
LUN. À VEN. : 7.20 - 9.30
SAM.-DIM. : 12.20 - 3.00 5.10 - 7.20 - 9.30
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD
présentent dans une production de JACQUES-ERIC STRAUSS
POUR TOUS
YVES MONTAND
KATHARINE ROSS
après "L'HÉRITIER" le nouveau film de
PHILIPPE LABRO
LE HASARD ET LA VIOLENCE
LUN. À VEN.: 7.30 - 9.30
SAM.-DIM.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
CRÉMAZIE
ST-DENIS, CRÉMAZIE 388-4210

Lelouch rappelle sa vie, sa carrière, la réussite d'Un Homme et une Femme! Un nouveau style, une nouvelle technique, un *nouveau cinéma* . . . Le point
Un feu d'artifice, un torrent, bourrés d'idées, d'événements, d'émotions et de sensations . . . On n'a pas le temps de s'ennuyer! Le Journal du Dimanche
Epoustouflant . . . Claude Lelouch, c'est le Victor Hugo du cinéma. Son film est prodigieux. France-Soir
Une technique remarquable . . . Marthe Keller excellente . . . Un assemblage habile . . . Le romantisme cher à Lelouch. Paris Match
Un film d'une sincérité absolue. Lelouch est un brillant chasseur d'images, un cinéaste sensible, un excellent conteur . . . Le Monde
LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD
POUR TOUS
présentent
Toute Une Vie
de Claude Lelouch
Je considère ce film comme mon premier vrai film
C'est l'anatomie d'un coup de foudre
Marthe Keller
André Dussolier
Charles Denner
Gilbert Bécaud
Carla Gravina
Charles Gérard
Musique de Francis Lai
BERRI
ST-DENIS, STE-CATHERINE 878-2424
2.00 - 4.30 - 7.00 - 9.25

La série Canada-Union soviétique

Un mécontentement général règne à Moscou

MOSCOU (PC) — Rick Ley et Valery Kharlamov se sont serré la main, hier, moins de 24 heures après que le défenseur d'Equipe Canada eut frappé l'avant soviétique pour lui ouvrir une ancienne coupure et lui ensanglanter le visage. Le disgracieux incident est survenu à la fin de la 6e partie de la présente série de hockey Canada-Russie avant-hier soir et a fait le sujet de plusieurs critiques de la part des dirigeants de l'équipe soviétique et, aussi, des journaux Pravda et Sovietsky Sport et de l'agence Tass.

Ley a expliqué qu'il avait frappé le premier joueur russe qu'il avait vu et que c'est donc par hasard qu'il attaqua Kharlamov.

Les dirigeants de l'équipe soviétique ont demandé que Ley soit suspendu pour les deux derniers matches de la série qui auront lieu aujourd'hui et demain. Inutile de dire que les directeurs d'Equipe Canada ont carrément refusé cette demande. "Nous leur avons dit que nous voulions que Ley joue dans le prochain match et cela a mis fin à la discussion", a déclaré Bill Hunter, directeur général du club canadien après une réunion avec les Russes qui eut lieu hier midi. "Ils ont aussi parlé de jeu rude et je leur ai dit que nous aurions probablement plus de joueurs blessés qu'eux lors de la prochaine partie", a ajouté Hunter.

Pravda, l'organe officiel du Parti communiste, a écrit: "Encore une fois, parce qu'ils perdaient, les Canadiens ont perdu leur contrôle". Le journal Sovietsky Sport a pour sa part écrit: "Lorsque des joueurs, individuellement, remplacent la rudesse par de la brutalité, ils compromettent le haut calibre du hockey canadien". Quant à l'agence Tass, son journaliste sportif a déclaré: "Les joueurs professionnels canadiens nous ont présenté une échauffourée dégoûtante après que la sirène eut annoncé la fin du match. Ils ont totalement oublié que dans les sports, on fait face à la défaite de façon chevaleresque et en respectant l'adversaire".

La conduite des Canadiens a été causée par celle plus ou moins incompréhensible au cours du match de l'arbitre russe Victor Dombrowsky qui a rendu plusieurs décisions considérées comme absurdes par plusieurs Canadiens.

Hugh McLean, chef-arbitre de l'Association canadienne de hockey amateur, a dit que Dombrowsky s'était conduit "comme un arbitre excessivement chauvin. Il a manqué de courage". McLean est avec Vern Buffey, chef-arbitre de l'Association Mondiale de hockey, responsable des arbitres de la série.

"Nous avons entraîné ces gars-là durant deux semaines mais vous ne pouvez apprendre de nouveaux trucs à un vieux chien. Et il est impossible de donner du courage à un homme. Dombrowsky nous avait montré a Canada q'il connaissait les règles du jeu. La seule chose que nous pouvons croire maintenant est qu'il avait décidé avant le match vers quel club sa sympathie se tournerait", a ajouté McLean en précisant que l'arbitre polonais Roguld Szczapak n'avait guère fait mieux lors du premier match disputé à Moscou et gagné 3-2 par l'URSS. Lors de la rencontre d'avant-hier soir, Dombrowsky donna 33 minutes de punition au Canada et seulement 9 aux Russes. McLean a aussi annoncé que l'arbitre canadien Tom Brown serait l'officiel de la partie d'aujourd'hui et que Joseph Kompalla de l'Allemagne de l'ouest serait l'arbitre demain.

Boris Kulagin, instructeur des Russes, a suggéré après la partie que selon le code criminel soviétique Rick Ley pouvait être condamné à 15 jours de prison pour assaut après la fin d'un match.

Plusieurs Canadiens ont dit qu'ils aimeraient rentrer chez eux alors que d'autres ont déclaré qu'ils ne participeraient jamais plus à une telle série.

Equipe-Canada doit maintenant gagner les deux derniers matches pour finir sur un pied d'égalité avec l'URSS qui a 3 victoires contre un seul échec. On sait que les deux clubs ont aussi joué deux matches nuls. Equipe-Canada devra exécuter cette remontée sans les services de Bruce MacGregor qui, blessé à un genou lors du match d'avant-hier, ne pourra pas participer aux deux dernières rencontres.

Le rapide ailier a reçu une punition majeure jeudi même s'il ne participa pas à un combat contre Valery Vasiliev. Celui-ci le frappa trois fois au visage mais MacGregor ne répliqua pas afin que Dombrowsky inflige au joueur russe une punition de 10 minutes (non d'inconduite) qui est automatique dans le hockey international lorsqu'un joueur attaque un autre avec ses poings. Mais l'arbitre, qui avait signalé une punition de deux minutes à Vasiliev juste avant l'incident, oublia cette règle et la pénalité mineure qu'il avait déjà décidé de donner à Vasiliev et décerna plutôt des punitions majeures aux deux joueurs.

Vasiliev avait précédemment attaqué Paul Henderson qui, hier, avait une douleur au cou, ce qui ne devrait toutefois pas l'empêcher de jouer aujourd'hui.

Frank Mahovlich, qui ne joua pas bien au centre avant-hier, n'a pas participé à l'exercice d'hier matin. Mahovlich, Henderson, Ralph Backstrom et MacGregor sont parmi les joueurs qui ont dit qu'ils ne participeraient plus à une telle série dans de telles conditions.

Backstrom a déclaré que les joueurs n'étaient pas seulement déçus par l'arbitre Dombrowsky mais aussi par le traitement inhospitalier dont ils sont victimes. En plus d'avoir été obligés d'attendre 3 heures à l'aéroport lors de leur arrivée, leurs femmes ont reçu de très mauvais billets pour assister aux parties. Certaines ont aussi révélé qu'elles avaient trouvé des blattes (coquerelles) dans leur chambre.

Henderson était tellement en furie lorsqu'il parlait de cette situation qu'il essaya trois fois de mettre une veste qui n'était pas la sienne.

Les Russes ont aussi leurs problèmes après six rudes parties. Alexander Yakushev et Alexander Maltsev ne participeront peut-être pas au match d'aujourd'hui. Le premier a aggravé une blessure au genou avant-hier tandis que Maltsev a brièvement et vainement tenté de revenir au jeu après avoir été solidement mis en échec par Réjean Houle.

Davis fait volte-face

Le voltigeur de centre Willie Davis a déclaré hier qu'il ne poursuivra pas sa carrière à Montréal l'an prochain parce que la direction des Expos de Montréal n'avait pu lui assurer qu'elle ne l'échangerait pas à une autre formation.

Après avoir dit qu'il ne jouerait pas la saison prochaine, Davis a rappelé qu'on lui avait promis qu'il serait avec les Expos pour la durée de son contrat de deux ans. Il a toutefois admis que rien de cette promesse ne transpire dans son contrat.

Coupe Davis: New Delhi intervient

JOHANNESBOURG (AFP et PA) — La Fédération indienne de tennis consultera, aujourd'hui, le gouvernement de New Delhi pour lui demander l'autorisation de disputer la finale de la coupe Davis contre l'Afrique du Sud.

Le secrétaire général de la Fédération internationale de tennis, Basil Reay, a donné cette indication, hier, après avoir eu un entretien téléphonique avec R.K. Khanna, secrétaire général de la Fédération indienne de tennis. Celui-ci avait affirmé à plusieurs reprises avant la victoire de l'Afrique du Sud sur l'Italie, par le compte de 3-0 et survenue hier alors que les joueurs sud-africains gagnèrent le double après avoir remporté les deux premiers simples avant-hier, que son équipe, finaliste après avoir battu l'URSS, refuserait de rencontrer 'Afrique du Sud pour des motifs politiques.

Reay s'est montré optimiste après sa conversation téléphonique avec Khanna. "J'espère voir la finale se jouer du fait que la coupe Davis reste une épreuve prestigieuse. Toutefois, je sais que le gouvernement indien ne permettra jamais que la rencontre se déroule dans son pays. Il est possible que le match soit disputé sur un terrain neutre au cas où l'Inde refuserait de jouer en Afrique du Sud, ce qui est son droit. Je pense que nous devons éviter qu'un pays qui dispute la finale pour la première fois gagne la coupe par forfait", a déclaré Reay.

Hier matin, Ray Moore a terminé en deux minutes son match en simple contre Adriano Panetta qui avait été interrompu la veille alors qu'il menait 4-6, 6-0, 6-3 et 5-4. Il remporta quatre points d'affilée pour gagner la troisième manche 6-4.

Ensuite, Bob Hewitt, qui avait gangé le premier simple contre Antonio Zugarelli, se joignit à son partenaire Frew McMillan pour battre Panatta et Paolo Bertolucci en double, 7-5, 6-4 et 10-8.

La Fédération de tennis de l'Afrique du Sud a adressé un télégramme à Khanna pour tenter de la convaincre de jouer la finale. Elle a déclaré: "Nous voulons que vous sachiez que notre équipe a été choisie selon ses mérites et non pour des raisons raciales. Si votre gouvernement vous défend absolument de jouer en Afrique du Sud, nous sommes prêts à disputer la finale sur un terrain neutre".

Walter Elcock, président de la Fédération internationale de tennis sur gazon, a pour sa part déclaré à Boston qu'il était possible que l'Inde soit censurée si elle ne dispute pas la finale. "Si l'Inde n'était pas consentante à jouer contre l'Afrique du Sud elle aurait dû se retirer de la compétition lorsque le tirage fut fait il y a plus d'un an", a-t-il expliqué. Si l'équipe indienne n'agit pas sur des ordres directs de son gouvernement, elle pourrait être disciplinée lorsque le Comité de direction des nations participant à la coupe Davis se réunira à Rome au début du mois prochain. "Ceci n'est jamais arrivé dans l'histoire de la coupe Davis et cela me trouble beaucoup. Il est regrettable que la politique compromette une compétition sportive aussi importante", a-t-il ajouté.

"Nous aurions aimé jouer dans la finale car je n'ai aucun doute que nous pourrions battre l'Afrique du Sud 5-0. Tout le monde sait ça, mais nous prononcer contre la politique apartheid sud-africaine est plus important que gagner la coupe Davis", a dit Khanna avant, toutefois, d'avoir consulté son gouvernement, ce qu'il fera aujourd'hui.

Walt Alston hausse le ton

PITTSBURGH (PA) — Le gérant Walter Alston des Dodgers de Los Angeles était un peu furieux, ce qui n'est pas son genre hier, alors que les journalistes lui firent remarquer que ses joueurs avaient perdu leurs 6 parties saisonnières jouées au stade des Pirates de Pittsburgh, contre lesquels ils entreprennent une série éliminatoire 3-de-5 aujourd'hui pour le championnat de la ligue Nationale de baseball.

"Pourquoi ne demandez-vous pas aux Pirates ce qu'ils vont faire à notre stade où ils ont perdu 4 fois sur 6? Vérifiez vos statistiques et vous verrez que nous avons frappé 139 circuits contre leurs 114 et que nous avons compté 798 points comparativement à 751 pour eux. Nous avons gagné 102 parties et vous n'arrivez pas à un tel résultat avec des joueurs médiocres tout de même", a-t-il déclaré.

Danny Murtaugh, le gérant des Pirates, a été plus docile. "Lors d'une courte série, ce que vous avez fait précédemment ne compte pas", a-t-il simplement dit. Murtaugh a aussi révélé que le lanceur Doc Ellis, qui se brisa un doigt contre Philadelphie il y a 3 semaines après avoir gagné 9 de ses 10 dernières parties, était rétabli et pourrait participer à la série. Les Dodgers dominent chez les lanceurs aussi avec une moyenne de points mérités accordés de 2.97 comparativement à 3.49 pour les lanceurs du Pittsburgh.

A Oakland, les Athlétiques sont confiants et croient pouvoir battre les Orioles de Baltimore, pour le championnat de la ligue Américaine, grâce à leur rapidité et leur force de frappe (132 circuits comparativement à 116 pour Baltimore).

Les Orioles ont gagné 28 de leurs 34 derniers matches et, selon Sal Bando, capitaine du club Oakland, "ils ne peuvent continuer de gagner à ce rythme-là". Les A's, eux, ont perdu 16 de leurs 30 dernières parties.

La rapidité d'Oakland sur les buts est représentée par Herb Washington (29 buts volés), Billy North (54), Burt Campaneris (33) et Reggie Jackson (25). De fait, les A's ont volé 162 buts en cours de saison.

A Pittsburgh, le droitier Don Sutton (19-9 et vainqueur de 13 de ses 14 derniers départs) lancera contre le gaucher Jerry Reuss (16-11).

A Oakland, les lanceurs en cause seront Jim Hunter (25-12) et le gaucher Mike Cuellar (22-10).



Victime d'une fracture d'un os de la main droite le mois dernier, Dock Ellis des Pirates de Pittsburgh a effectué hier des lancers d'entraînement afin de retrouver sa forme. En dépit de cette blessure, Ellis pourrait affronter les Dodgers de Los Angeles au cours de la série éliminatoire qui commence aujourd'hui.
(Téléphoto AP)

La coupe Davis

Le Mexique mène 1-0

QUEBEC (d'après PC) — Le Mexique a pris une avance de 1-0 sur le Canada dans le premier match de coupe Davis hier soir alors que Raoul Ramires a surclassé Don McCormick, de Vancouver, 6-0, 6-2 et 6-4.

Le second simple de la soirée devait opposer Tony Bardsley à Joaquin Loyo-Mayo.

McCormick, qui a remporté le premier prix de $1,500 dans le Grand Prix d'Ottawa la semaine dernière, a joué nerveusement tout le match durant devant son adversaire, classé no 1 au Mexique.

Ramirez ne prit que 25 minutes pour remporter le 1er set et 30 pour le second.

McCormick, classé no 2 au Canada, s'est ressaisi au dernier set mais il était trop tard. "Il était très nerveux" a déclaré l'entraîneur de l'équipe canadienne, Don Fontana.

McCormick, se défendant de sa piètre tenue, a donné comme excuse: "Ramirez a été consistant toute la soirée durant. Il est habitué de jouer sur ce genre de court couvert, y jouant tout le temps avec le groupe du championnat du monde de tennis".

Ce soir, le Mexique et le Canada se rencontreront pour le match en double et les compétitions seront closes dimanche avec les derniers simples.

●

CHARLES COODY a calé trois birdies sur les quatre derniers verts pour un 66 hier, ce qui lui a permis de rejoindre Dave Eichelberger à mi-chemin du tournoi Sahara, doté d'une bourse totale de $135,000.

Coody et Elchelberger affichaient un total de 135, sept sous la normale.

Ils possédaient une avance d'un coup sur les vétérans Chi Chi Rodriguez, Bob Rosburg et Art Wall.

Le champion des boursiers du golf, Johnny Miller, avec un 69, présentait un total de 140.

Vancouver-Garibaldi renonce aux Jeux

LAUSANNE (PA) — La région de Vancouver-Garibaldi a annoncé officiellement, hier, qu'elle était dans l'obligation de retirer sa candidature à l'organisation des jeux Olympiques d'hiver 1980. Le Comité international olympique (CIO) a pour sa part déclaré qu'il ne pouvait qu'accepter cette décision.

La seule autre ville candidate est Lake Placid, N.Y., qui, toutefois, n'a pas encore déposé officiellement sa candidature.

baseball

Eliminatoires

Ligue Nationale

Aujourd'hui
Los Angeles vs Pittsburgh, 13h
Demain
Los Angeles vs Pittsburgh, 13h
Mardi
Pittsburgh à Los Angeles, 15h30
Mercredi
Pittsburgh à Los Angeles, 15h30, si nécessaire
Jeudi
Pittsburgh à Los Angeles, 15h30, si nécessaire

Ligue Américaine

Aujourd'hui
Baltimore à Oakland, 16h
Demain
Baltimore à Oakland, 16h
Mardi
Oakland vs Baltimore, 14h
Mercredi
Oakland vs Baltimore, 14h, si nécessaire
Jeudi
Oakland vs Baltimore, 14h, si nécessaire

hockey

Série Canada URSS

URSS	3-1-8-5-3-5
Canada	3-4-5-5-2-2

Mardi
URSS 3, Canada 2
Jeudi
URSS 5, Canada 2
Ce matin
Canada vs URSS, 11h
Demain
Canada vs URSS, 11h

Classement

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
URSS	6	3	1	2	25	21	8
Canada	6	1	3	2	21	25	4

Parties hors-concours
Jeudi
Montréal 3, Boston 1
Washington 6, Detroit 4
St-Louis 7, Denver (LCH) 1
Indianapolis (AMH) 3, Minnesota 3 (AMH)
Phoenix (AMH) 6, Des Moines (LIH) 2
Winnipeg (AMH) 5, Edmonton (AMH) 5
Hier soir
Phoenix (AMH) vs Vancouver (AMH)
Indianapolis (AMH) vs Detroit (LNH)
Cleveland (AMH) vs Pittsburgh (LNH)
Philadelphie vs Atlanta
Los Angeles vs Californie
Toronto vs St-Louis
Ce soir
Rangers NY vs Islanders NY
Toronto vs Detroit
Boston vs Chicago
Buffalo vs St-Louis
Philadelphie vs Pittsburgh
Kansas City vs Washington
Vancouver vs Los Angeles
Minnesota (LNH) vs Hershey (LAH)
N.-Angleterre (AMH) vs Québec (AMH)
Phoenix (AMH) vs Vancouver (AMH)
San Diego (AMH) vs Californie (LNH)
Michigan (AMH) vs Indianapolis (AMH)
Demain
Rangers NY vs Montréal
Californie vs Los Angeles
Detroit vs Buffalo
Washington vs Kansas City
Chicago (AMH) vs Québec (AMH)
Cleveland (AMH) vs Pittsburgh (LNH)
Vancouver (LNH) vs Edmonton (AMH)
Minnesota (LNH) vs Toronto (AMH)
Vancouver (AMH) vs San Diego (AMH)

football

Ligue Canadienne

Aujourd'hui
Edmonton à Toronto, 14h
Demain
Ottawa à Hamilton, 14h
Saskatchewan à Winnipeg, 15h30
Colombie-Br. à Calgary, 16h30
Mardi
Edmonton à Montréal, 20h

Ligue Nationale

Demain
Washington à Cincinnati, 13h
Oakland à Cleveland, 13h
Baltimore à N.-Angleterre, 13h
Atlanta à Giants de NY, 13h
N.-Orléans à Chicago, 14h
Buffalo à Green Bay, 14h
Pittsburgh à Houston, 14h
Minnesota à Dallas, 16h
Denver à Kansas City, 16h
Détroit à Los Angeles, 16h
Philadelphie à San Diego, 16h
St-Louis à San Francisco, 16h
Lundi
Jets de NY à Miami, 21h

Ligue Mondiale

Mercredi
Floride 30, Philadelphie 7
Shreveport 14, Détroit 11
Memphis 47, Jacksonville 19
Californie-Sud 26, Portland 22
Hawai 14, Birmingham 8
Jeudi
Charlotte 41, Chicago 30

LIGUE CANADIENNE

Section Est	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTREAL	11	7	4	0	241	193	14
HAMILTON	12	6	6	0	209	218	12
OTTAWA	12	5	7	0	181	185	10
TORONTO	11	4	7	0	185	223	8
Section Ouest							
EDMONTON	10	7	3	0	224	148	14
C.-BRITANNIQUE	11	7	4	0	235	205	14
SASKATCHEWAN	12	6	6	0	226	227	12
WINNIPEG	10	5	5	0	216	232	10
CALGARY	11	3	8	0	182	229	6

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Un Jarry d'gros merci

expos

PROFESSEUR DEMANDÉ

- pour enseigner l'anglais;
- secondaire I, à temps partiel.

Composer 651-6910

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

OFFRES D'EMPLOI

SERVICE DU PERSONNEL

DIRECTEUR DE SECTION

EMPLOI (cadres - professionnels - soutien)

Fonctions:

— Coordonne le recrutement, l'engagement et la mutation du personnel de cadres et du personnel professionnel et s'assure du bon fonctionnement des diverses étapes; entrevues, contrôle des exigences académiques, expérience et références et dossiers.
— Supervise la sélection du personnel syndiqué ainsi que le mouvement de ce personnel suite aux recommandations de ses subalternes.
— Analyse les cas complexes d'engagement, de mutation, de rétrogradation ou de relocalisation soumis par les professionnels de sa section et prend les décisions qui s'imposent.

Exigences:

— Diplôme universitaire de 1er cycle de préférence en sciences humaines ou administration.
— Minimum de quatre (4) ans d'expérience de préférence dans le secteur de l'emploi.
— Aptitude à diriger du personnel.
— Entregent - esprit d'équipe.

Traitement:

— Jusqu'à un maximum de $18,685.00 selon l'expérience et les qualifications.

CONSEILLER EN RECRUTEMENT ET PLACEMENT

Fonctions:

— Collabore à l'élaboration des politiques de recrutement et d'engagement au choix des méthodes et des critères de sélection pour tous les types de personnel.
— Établit des procédures pour favoriser l'établissement et le maintien de relations étroites avec les différents bureaux de placement et autres sources d'emploi.
— Sous la supervision du directeur, prépare des politiques de planification rationnelle de la main-d'oeuvre et prévoit des mécanismes de relocalisation dans une perspective d'utilisation optimale de nos ressources humaines.
— Participe à l'établissement, l'amélioration et l'application de politiques et/ou procédures visant le recrutement, l'engagement et le placement de tous les personnels.
— Collabore à l'établissement et à l'élaboration des dossiers de personnel comme outils de gestion.

Exigences:

— Diplôme universitaire de 1er cycle (psychologie industrielle, administration, relations industrielles, orientation ou une discipline connexe.
— Expérience dans la gestion de personnel, de préférence dans le secteur de l'emploi.
— Aptitude à la recherche.

Traitement:

— Jusqu'à un maximum de $16,586.00 selon l'expérience et les qualifications.

CONSEILLER EN RÉMUNÉRATION

Fonctions:

— Décrit les emplois de cadres et de professionnels, analyse avec les titulaires les projets de description, les modifie s'il y a lieu, les soumet au chef de service et aux employés concernés pour approbation.
— Établit les qualifications requises pour les différents postes de cadre et de professionnels et supervise la préparation des avis d'affichage pour les postes du personnel de soutien.
— Émet des avis, des directives ou des procédures à l'intention des usagers du système de classification ou de rémunération.
— Conseille le directeur du bureau quant aux correctifs ou aux améliorations à apporter aux plans de classification et aux politiques salariales en vigueur.
— Tient à jour l'ensemble des politiques administratives et salariales et en assure la distribution aux différents usagers.

Exigences:

— Formation universitaire en administration, en relations industrielles ou dans une discipline connexe.
— Expérience dans la gestion du personnel, de préférence en administration des salaires ou en évaluation/classification des emplois.

Traitement:

— Jusqu'à un maximum de $16,586.00 selon l'expérience et les qualifications.

CONSEILLER EN SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

Fonctions:

— Élabore et applique des politiques en vue de promouvoir la sécurité des employés de la C.E.C.M.
— Suscite diverses études ou analyses des données touchant les accidents de travail selon les diverses variables, élabore et coordonne des mesures propres à améliorer la sécurité industrielle.
— Établit les normes et les procédures de sécurité industrielle en vue de motiver la direction et les employés concernés à améliorer l'environnement physique et à diminuer les accidents de travail.
— Détermine le matériel de sécurité à être utilisé dans les ateliers ou par les individus et recommande à la C.E.C.M. l'achat de ce matériel et son utilisation par les intéressés.

Exigences:

— Diplôme universitaire de 1er cycle (psychologie industrielle, relations industrielles, génie).
— Expérience en gestion de personnel, de préférence en sécurité industrielle.
— Esprit analytique.
— Aptitude au travail d'équipe.
— Aptitude à communiquer.

Traitement:

— Jusqu'à un maximum de $16,586.00 selon l'expérience et les qualifications.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae en précisant leurs qualifications et leur expérience ainsi que les motifs de leur demande, avant le 8 octobre 1974 au:

Directeur de l'emploi,
LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL
3737 est, rue Sherbrooke,
Montréal, Québec H1X 3B3

L'Ecole de Service Social de l'Université Laurentienne

prévoit quelques postes vacants pour l'année académique 1975-76 dans son programme de baccalauréat.

Qualifications:

Maîtrise en service social et expérience professionelle appropriée. Un des postes exige une expertise dans le domaine de la supervision. Candidats bilingues (français/anglais) préférés. De fait, un des postes exige la capacité d'enseigner en français.

Engagement à compter du 1er juillet ou du 1er septembre 1975; salaire et rang sont sujets à négociation, et varient selon les qualifications du candidat. Prière de s'adresser à:

Dr. Ben Ami Gélin, Directeur
École de Service Social
Université Laurentienne
Sudbury, Ontario, P3E 2C6

Hôpital Jean-Talon
à Montréal

Établissement public de soins aigus recherche un médecin à titre de:

CHEF DE SERVICE DE PSYCHIATRIE

Fonctions:

Sous l'autorité du Directeur des Services Professionnels et du Conseil des Médecins et Dentistes.

Créer et organiser un nouveau service de Psychiâtrie (45 lits), selon les normes modernes généralement acceptées, et en conformité avec les politiques et les programmes du ministère des Affaires Sociales.

Ce poste est disponible dès maintenant de façon à préparer l'ouverture du service prévue dans approximativement un an, (fin de la construction en cours).

Les modalités de l'emploi du temps pendant cette période seront à discuter avec le candidat.

Exigences:

Être Médecin certifié en Psychiâtrie de la Corporation Professionnelle des Médecins du Québec.

Salaires & avantages d'emploi:

Selon les normes établies par l'entente intervenue entre le ministère des Affaires Sociales et la Fédération des Médecins spécialistes.

Prière d'adresser toute demande à:

Directeur Général
Hôpital Jean-Talon
1385 est, rue Jean-Talon
Montréal

Université Laval

Le Service du personnel est à la recherche

D'UN CONSEILLER EN PÉDAGOGIE

AU SERVICE DE PÉDAGOGIE UNIVERSITAIRE

SOMMAIRE DE LA FONCTION:

En collaboration avec le directeur du Service de pédagogie universitaire et selon les orientations du service:

— Est responsable de projets pédagogiques impliquant la mesure et l'évaluation des apprentissages ou la formulation d'objectifs au niveau des cours ou programmes à l'Université Laval.

— Organise et anime des activités d'ordre pédagogique dans ces domaines.

QUALIFICATIONS REQUISES:

1- Diplôme de deuxième ou troisième cycle en sciences de l'éducation ou équivalent, avec spécialisation dans les domaines concernés.

2- Quelques années d'expérience dans le milieu universitaire sont aussi jugées nécessaires à l'accomplissement de cette fonction.

D'UN DOCUMENTALISTE

FACULTÉ DE DROIT
CENTRE DE RECHERCHE SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

SOMMAIRE DE LA FONCTION:

Classe, indexe, inventorie et traite l'information juridique pour le centre.

QUALIFICATIONS REQUISES:

1- Diplôme en droit ou en bibliothéconomie.

2- Formation ou connaissance de la documentation juridique serait également souhaitable.

D'UN AGENT DE PROTECTION

AU SERVICE DES TERRAINS & BÂTIMENTS (SÉCURITÉ)

SOMMAIRE DE LA FONCTION:

D'une part voit à la mise en application et au maintien des standards requis en matière de protection contre les radiations. D'autre part voit à l'application des règlements concernant l'entreposage, la distribution et le contrôle des drogues, ainsi que l'élimination des produits chimiques toxiques.

QUALIFICATIONS REQUISES:

1- Formation universitaire du 1er cycle ou l'équivalent.

2- Quelques années d'expérience dans le domaine de la radioprotection.

3- Sens des responsabilités et esprit d'initiative.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant 17 h le 17 octobre 1974 à l'adresse suivante:

Le Service du personnel
Pavillon de la Bibliothèque
Bureau 3445
Cité universitaire (Québec)
G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

LE SERVICE DES LOISIRS DE LA CITÉ DES SEPT-ILES

est à la recherche d'un

MONITEUR SPORTIF

Etant Educateur Physique ou Technicien en Loisirs possédant un Grade IV comme instructeur en Hockey ou une concentration en hockey, le Moniteur Sportif aura comme tâche principale l'enseignement de cette discipline auprès du hockey mineur.

De plus, il aura des connaissances du Plein Air ou de la Crosse.

Salaire selon la compétence.

Les personnes habilitées à dispenser l'enseignement de ces disciplines, sont priées d'adresser leur curriculum vitae comme suit:

CITÉ DES SEPT-ILES
SERVICE DU PERSONNEL
546 DEQUEN
SEPT-ILES. P.Q.

Le Centre hospitalier Sacré-Coeur de Montréal

Centre de soins ultra-spécialisés

est à la recherche de

DEUX COORDONNATEURS(TRICES) EN SOINS INFIRMIERS DE NUIT

• à temps plein • à temps partiel

Poste:

Sous l'autorité immédiate du directeur des soins infirmiers, le (la) titulaire devra:
— évaluer à court et moyen termes les besoins en soins infirmiers aux plans qualitatif et quantitatif;
— assurer la coordination des activités pour maintenir des services de qualité selon les besoins de la clientèle.

Exigences:

— Avoir terminé le 1er ou 2e cycle et/ou expérience pertinente à la fonction.
— Le (la) candidat(e) sera dynamique et intéressé(e) par le travail d'équipe.
— Doit posséder son permis de travail de l'O.I.I.Q.

Traitement:

Selon les normes établies par le ministère des Affaires sociales.

Toute personne intéressée à faire carrière dans notre institution peut faire parvenir son curriculum vitae à:

Mlle Guy-Anne Garceau,
Directeur des soins infirmiers,
Hôpital du Sacré-Coeur,
5400 ouest, boul. Gouin,
Montréal, Qué.

LE C.L.S.C. SECTEUR BRANDON

RECHERCHE

UN ANIMATEUR-ANALYSTE

Fonctions

— Voir à la mise sur pied des mécanismes d'évaluation des programmes et des services du C.L.S.C., en lien avec les intervenants de l'équipe.
— Élaborer un processus permanent de cueillette et d'analyse des besoins de la population, afin de modifier les programmes en cours ou de créer de nouveaux programmes.
— Sert de lien entre la population et l'équipe du C.L.S.C. afin de faire circuler les informations de la population vers les intervenants du C.L.S.C.
— Conseiller les membres de l'équipe multi-disciplinaire sur des questions relevant du domaine de la recherche-action.

Qualifications

— Diplôme en sciences humaines et/ou expérience pertinente, dans le domaine de la recherche-action-évaluation.
— Connaissance d'un milieu rural appréciée.
— Motivation et intérêt pour le travail multi-disciplinaire.

Rémunération selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Faire parenir votre curriculum vitae avant le 18 octobre 1974 à 5 heurs p.m.

C.L.S.C. Secteur Brandon
A l'attention de la secrétaire de direction
C.P. 658, rue des Écoles
St-Gabriel, Comté Berthier
835-4705

Le Centre Local de Services Communautaires de Missisquoi

est à la recherche d'un

AGENT DE PROGRAMMATION ET DE COORDINATION

à temps plein

POSTE:

Sous l'autorité immédiate du coordonnateur du C.L.S.C., le titulaire devra:
— évaluer à court et moyen termes les besoins de la population aux plans qualitatif et quantitatif en matière de services sociaux et de services communautaires;
— assurer l'élaboration des programmes de démarrage dans les secteurs précités;
— participer avec les ressources du milieu (centres hospitaliers et clinique médicale) à la définition d'un programme de prévention en matière de santé communautaire;
— assurer la coordination des activités pour maintenir des services de qualité selon les besoins de la clientèle.

EXIGENCES:

— Avoir terminé le 1er ou le 2e cycle et/ou expérience pertinente à la fonction.
— Notre préférence ira aux candidats ayant une formation en:
• psychologie ou
• service social (T.S.P. ou conseiller social) ou
• organisation communautaire.
— Avoir une bonne connaissance du milieu.
— Être bilingue.

TRAITEMENT:

Selon les normes établies par le ministère des Affaires sociales.

Toute personne intéressée peut faire parvenir son curriculum vitae avant le 15 octobre au:

C.L.S.C. de Missisquoi,
a/s Pierre Morin,
2, rue du Pont,
Bedford, Qué. J0J 1A0
Tél.: 514-248-3655

Voir autres Carrières et Professions en page 23

AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATISME

Tâche:

Personne ressource pour coopérative populaire du milieu.
Organisation d'un colloque sur le coopératisme.
Appui technique à des coopératives.

Exigences:

— Connaissance du milieu coopératif.
— Expérience dans les coopératives et organisations populairees.
— Connaissances juridiques.
— Habileté d'animation.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 11 octobre 1974 à:

A.C.E.F. Rive Sud,
885, rue Ste-Hélène,
Longueuil, Qué.
Tél.: 677-6395

DIRECTEUR DU PERSONNEL

Des demandes seront reçues pour le poste de Directeur du Personnel pour cet hôpital général de 178 lits. Un hôpital neuf de 273 lits est présentement en construction et sera terminé au début de l'année 1975.

Les intéressés devraient avoir comme minimum un bachelier avec entraînement ou expérience en gérance du personnel/administration ou l'équivalent. Les demandes de personnes qui ont un entraînement en administration hospitalière ou plusieurs années d'expérience dans la gérance du personnel seront aussi considérées.

Les candidats doivent être bilingues, français et anglais. Salaire: sera établi dépendant des qualifications et l'expérience.

Faire demande par écrit avec curriculum vitae à:

Directeur général
Hôpital Docteur Georges-L. Dumont
Moncton, N.-B.

CEGEP RIVIÈRE-DU-LOUP

OFFRE D'EMPLOI

BIBLIOTHÉCAIRE

NATURE DU TRAVAIL:

Sous l'autorité du coordonnateur de la bibliothèque, il est responsable des services techniques (catalogage et classification), selon le système Dewey.
(Institution de 1,500 étudiants, collection de 40,000 volumes, nouveaux locaux ultra-modernes en juin 1975.)

QUALIFICATIONS:

Posséder un diplôme universitaire de premier cycle en bibliothéconomie, dynamisme, sens de l'organisation, capacité de travailler en équipe.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Selon les conditions en vigueur au collège.

DATE LIMITE:

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, seront reçues jusqu'au 25 octobre 1974.

YVON MORIN, Secrétaire Général
Cégep de Rivière-du-Loup
85 rue Ste-Anne
Rivière-du-Loup, P.Q. G5R 1R1

CBC RADIO CANADA

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

INGÉNIEURS EN DIFFUSION

Agit en qualité de consultant en techniques de transmission, participe à la conception et mise en place de systèmes et d'équipements d'émetteurs de radio et télévision.

Détenir un baccalauréat en génie électrique/électronique ou l'équivalent. De plus, le candidat devra posséder plusieurs années d'expérience acquise dans l'exécution de tâches semblables.

Ces postes étant rattachés à l'ingénierie divisionnaire de Montréal, une parfaite connaissance maîtrise du française est exigée.

Traitement annuel, selon l'expérience, de $11,470 à $22,555. Avantages sociaux des plus intéressants.

Faire parvenir son curriculum vitae sous pli confidentiel à:

Serge Lareau,
Bureau d'emploi,
C.P. 6000,
Montréal H3C 3A8

Le Centre hospitalier de Saint-Jérôme

recherche

DIRECTEUR(TRICE) DES SOINS INFIRMIERS

Fonctions:

Le titulaire du poste sera responsable de l'organisation administrative du secteur des soins infirmiers, de la planification et du contrôle des ressources tant humaines que physiques, de l'évaluation qualitative et quantitative des soins, de l'élaboration et du contrôle budgétaire de son service.

Exigences:

— Baccalauréat en sciences infirmières.
— Expérience minimale de cinq (5) ans dans un poste administratif connexe.
— Une préférence sera accordée aux détenteurs d'une maîtrise en sciences infirmières.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Directeur général,
Hôtel-Dieu de St-Jérôme,
290, rue Montigny,
St-Jérôme, Qué. J7Z 5T3

L'HÔPITAL DE SCHEFFERVILLE
est à la recherche d'un
MÉDECIN
en médecine générale avec connaissances de l'anesthésie de préférence. Conditions avantageuses.

Prière de communiquer avec le

Dr. Ernest Boies, chirurgien,
Directeur des services professionnels,
418-585-2645.

Université du Québec à Montréal

BIBLIOTHÉCAIRE
(Service des Collections spéciales)

Exigences:
Diplôme de 1er cycle en bibliothéconomie.
Horaire de soir.

Salaire:
À déterminer selon les qualifications et l'expérience.

Les demandes, accompagnées d'un curriculum vitae complet, doivent parvenir avant le 18 octobre 1974, au:

Service du personnel
(concours no 1073)
Université du Québec à Montréal
355 ouest, rue Ste-Catherine
Suite 6029
Montréal H3C 3P8, Québec

Université du Québec à Montréal

RESPONSABLE DES PROGRAMMES D'ÉDUCATION PERMANENTE

Fonctions:
Sous la direction du directeur du Service de l'Éducation permanente:
— il organise et dirige l'enseignement des langues dans le cadre des activités prévues par le Service de l'Éducation permanente;
— il assume toute tâche de même ordre qui lui sera confiée par le directeur du Service de l'éducation permanente.

Exigences:
— Diplôme universitaire de 2e cycle.
— Expérience pertinente.

Traitement:
Selon l'échelle de salaires des cadres en vigueur à l'Université du Québec à Montréal.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir au Secrétariat général avant le 11 octobre 1974 à 17h., **bureau 7210, pavillon Louis-Jolliet ou C.P. 8888, Montréal H3C 3P8**

Commission de la fonction publique
concours de recrutement

Concours ouverts également aux hommes et aux femmes.

INGÉNIEUR
(ÉVALUATION)
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES — 3 postes à Québec

FONCTIONS — Procéder aux études et recherches nécessaires au développement et à la revision des techniques d'évaluation pertinentes aux édifices industriels, aux charpentes ou structures et aux chaufferies; apporter, sur demande, une assistance technique aux évaluateurs municipaux pour les cas complexes.

EXIGENCES — Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (joindre une photocopie de sa carte de membre); baccalauréat en sciences appliquées avec spécialisation en génie civil. Quelques années d'expérience en estimation et suivi de travaux de construction.

TRAITEMENT — Initial pouvant atteindre $17,116.

CONCOURS — A118AJ/03 - Date limite pour l'inscription: 18 octobre 1974.

Si le nombre de candidatures soumises par des citoyens canadiens est suffisant pour combler ce poste, la Commission limitera sa sélection à ces personnes.

S'inscrire auprès de la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC, 1050 rue Conroy, Québec, G1R 4Z8, à l'aide du questionnaire «OFFRE DE SERVICE» qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission à Québec (643-3984) à Montréal (873-3035) à Chicoutimi (545-4152) à Hull (776-1531 poste 352) à Rimouski (724-9220) ou aux centres de main-d'oeuvre.

Centre hospitalier Sacré-Coeur de Montréal
Centre de soins ultra-spécialisés

Poste:
INFIRMIÈRE COORDONNATRICE DES PROGRAMMES
Département de santé communautaire

Fonctions:
Participer à l'élaboration des programmes en collaboration avec une équipe multi-disciplinaire et en assurer l'application en matière de santé communautaire à la population sur un territoire comptant 600,000 habitants.

Exigences:
— Posséder son permis de travail de l'O.I.I.Q.
— Détenir un diplôme de 2e cycle ou de 1er cycle en sciences infirmières.
— Avoir de préférence un diplôme universitaire en hygiène publique ou un certificat en nursing communautaire.
— Posséder une expérience pertinente en relation avec la tâche administrative, la santé scolaire, publique ou communautaire.

Traitement:
Selon les normes établies par le ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir votre curriculum vitae d'ici le 12 octobre 1974 à:

Mlle Guy-Anne Garceau, inf. M.-Nurs.,
Directeur du service des soins infirmiers,
Hôpital du Sacré-Coeur,
5400 ouest, boul. Gouin,
Montréal H4J 1C5

Le Centre hospitalier Sacré-Coeur de Montréal
Centre de soins ultra-spécialisés

Poste:
INFIRMIÈRE-CHEF
Service de santé en milieu scolaire
(niveau secondaire et collégial)

Fonctions:
Sous l'autorité de la coordonnatrice des programmes de santé communautaire, elle assure l'élaboration, l'application, le contrôle et l'évaluation des programmes de soins préventifs en milieu scolaire.

Exigences:
— Posséder son permis de travail de l'O.I.I.Q.
— Détenir un diplôme de 2e cycle ou de 1er cycle en sciences infirmières.
— Avoir de préférence une formation post-scolaire en santé publique ou communautaire.
— Posséder une expérience pertinente en relation avec la tâche administrative et la santé scolaire.

Traitement:
Selon les normes établies par le ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir votre curriculum vitae d'ici le 12 octobre 1974 à:

Mlle Guy-Anne Garceau, inf. M.-Nurs.,
Directeur du service des soins infirmiers,
Hôpital du Sacré-Coeur,
5400 ouest, boul. Gouin,
Montréal H4J 1C5

INGÉNIEURS EN ESSAIS EXPÉRIMENTAUX

United Aircraft, première société d'étude et de construction de turbines à gaz au Canada, recherche des ingénieurs qualifiés désireux d'assumer de hautes responsabilités, pour réaliser des programmes de mise au point de turbines à gaz.

Les candidats doivent avoir un diplôme universitaire en génie, ou l'équivalent, et posséder au minimum deux ans d'expérience dans le domaine des turbines à gaz ou une industrie connexe.

Les curriculum vitae, qui seront examinés avec toute la discrétion voulue, devront être envoyés à:

Surveillant du bureau d'emploi

United Aircraft
DU CANADA LIMITEE

1000 Marie Victorin, Longueuil, Québec

ALGONQUIN
La section Électricité et Électronique
recherche un
PROFESSEUR D'ÉLECTRONIQUE

pour enseigner, en français et en anglais, aux étudiants du programme Électronique de deux ans, au campus Woodroffe. Les candidats doivent au moins être diplômé d'un programme de trois ans de Technologie de l'électronique et avoir acquis deux ans d'expérience en industrie, de préférence en électronique de la communication.

Selon les titres et l'expérience, la nomination se fera à l'un des niveaux suivants:

Maître adjoint: $8,800 - $13,900
Maître associé $9,200 - $15,800
Maître $9,800 - $16,900
(échelle en négociation)

Le Collège offre également une gamme complète d'avantages sociaux.

Veuillez préciser le numéro du concours dans la demande que vous ferez parvenir, par écrit, au:

Service du personnel
1385, avenue Woodroffe
OTTAWA, Ontario K2G 1V8

au plus tard le 15 octobre 1974.

Le CONCOURS No 287-74 s'adresse également aux femmes et aux hommes.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Centre Hospitalier Saint-Jean-de-Dieu est à la recherche d'un directeur général. Le candidat doit être détenteur d'un diplôme universitaire de 1er cycle et détenir également si possible un diplôme universitaire de 2e ou 3e cycle.

Le traitement prévu est selon l'échelle en vigueur au ministère des affaires sociales et en fonction de l'expérience et de la compétence du candidat.

Faire parvenir votre candidature au conseil d'administration du Centre Hospitalier Saint-Jean-de-Dieu a/s du docteur Robert Duguay, Montréal-Gamelin, Québec.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE BLAINVILLE - DEUX-MONTAGNES

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE EN COMMERCE (¾ temps)

ENDROIT:
Niveau régional.

NATURE DU TRAVAIL:
Sous la direction du directeur de l'enseignement, le conseiller pédagogique est chargé de l'implantation de programmes, méthodes et autres moyens pédagogiques adaptés aux besoins de la Commission et de sa clientèle au niveau commercial.

Il doit également conseiller les personnes concernées par ces questions.

QUALIFICATIONS:
Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée.

SALAIRE:
Minimum: $9,192.00
Maximum: $17,116.00

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre de services, par écrit, avant le 14 octobre 1974, au:

Directeur du personnel,
C.S.R. Blainville - Deux-Montagnes,
C.P. 298,
Deux-Montagnes, Qué.

LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS
DEMANDE
UN(E) RESPONSABLE DE LA COMPTABILITÉ

POSTE:
Le(la) titulaire à ce poste, sous l'autorité du directeur de l'administration, devra:
— Contrôler:
a) l'exécution de tous les travaux comptables;
b) l'exécution du budget;
c) l'inventaire des équipements.
— Participer:
a) à l'étude des projections financières;
b) à la normalisation des dépenses;
c) à l'élaboration d'un système de contrôle et de procédés de vérification interne;
d) à des études de rentabilité.

QUALITÉS REQUISES:
— Membre d'une association professionnelle reconnue telle que C.A., C.G.A., R.I.A.;
— À défaut d'un tel brevet, une expérience pertinente exceptionnelle et une compétence reconnue pourront y suppléer;
— Aptitude manifeste à gérer une équipe;
— La connaissance des procédés mécanographiques et informatiques serait un atout.

TRAITEMENT:
Selon expérience et qualifications.

Les candidats doivent faire parvenir leur offre par écrit, accompagnée du curriculum vitae, au plus tard le 15 octobre 1974, au:

Directeur de l'administration,
Société d'aménagement de l'Outaouais,
768, boul. St-Joseph,
C.P. 666,
Hull, P.Q.
J8X 3Y8

RADIO·QUÉBEC

ON A LE VENT DANS LES VOILES
RÉALISATEUR

DESCRIPTION SOMMAIRE:
Conçoit, planifie, dirige et réalise des domuents audio-visuels.
— Soumet des projets de documents.
— Dirige l'élaboration intellectuelle, matérielle et financière de tout document ou projet de document qui lui est confié.
— Choisit les participants et les éléments des documents qu'il réalise.
— Participe aux différents comités de consultation et de recherche que la direction juge nécessaire de former pour l'élaboration des politiques opérationnelles.

EXIGENCES:
— Formation universitaire de 1er cycle en sciences humaines, arts, lettres ou pédagogie.
— Avoir acquis par une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans, une connaissance approfondie des différentes étapes de la conception et de la production de documents audio-visuels et la maîtrise des techniques audio-visuelles.
— A défaut d'une formation universitaire de 1er cycle, les candidats présenant un minimum de dix (10) années d'expérience et une compétence reconnue en réalisation seront considérés.

TRAITEMENT:
$12,823 - $20,238.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 17 octobre 1974 au:

Service du personnel,
Radio-Québec.
1000, rue Fullum,
Montréal H2K 3L7

Société centrale d'hypothèques et de logement — Central Mortgage and Housing Corporation

SIÈGE SOCIAL - OTTAWA

POSTES D'ANALYSTES ET DE RECHERCHISTES
RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Nous sommes à la recherche de candidats à des postes au sein du groupe chargé de conseiller la Société centrale sur les lignes de conduite à suivre quant aux relations avec les autres niveaux de gouvernement, portant notamment sur:
— la recherche et la planification;
— la consultation sur les politiques;
— les affectations et compétences budgétaires.

Les candidats doivent posséder de l'expérience tant des processus gouvernementaux que du domaine de l'habitation. Une grande capacité d'analyse et de conception est requise. Une formation dans le domaine des sciences économiques ou des finances publiques sera considérée comme un atout.

Il est prévu que les candidats retenus se verront offrir entre $15,000 et $20,000 par année.

PLANIFICATEURS
COORDINATION DE LA RECHERCHE

Nous sommes aussi à la recherche de personnes qui seront capables d'aider les Gérants des programmes de logement dans l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation de plans et projets de recherche ainsi que dans la coordination et l'élaboration de politiques.

Les candidats devront être titulaires d'un diplôme au moins équivalent à la maîtrise et devront posséder une longue expérience de la recherche, de l'habitation et de l'administration.

Les candidats retenus se verront offrir entre $17,000 et $22,000 par année.

GÉNÉRALITÉS:
Ces postes exigent la connaissance des deux langues officielles. Les intéressés unilingues peuvent poser leur candidature à ces postes à la condition qu'ils soient consentants à recevoir, selon le cas, une formation dans la seconde langue officielle.

La Société centrale offre des avantages sociaux généreux ainsi que d'excellentes occasions d'avancement.

Les intéressés sont priés d'envoyer un résumé de leur carrière avant le 18 octobre au:

Directeur du personnel
Société centrale d'hypothèques et de logement
Siège social
Chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

---

en bref du monde

Soljenitsyne citoyen d'honneur des Etats-Unis

WASHINGTON (AFP) — Le Sénat a adopté une résolution conférant à l'écrivain Alexandre Soljenitsyne le titre de citoyen d'honneur des Etats-Unis.

La résolution, recommandée par la commission judiciaire du Sénat, doit maintenant aller devant la Chambre.

L'homme de lettres soviétique sera alors le troisième personnage à être ainsi honoré dans l'histoire des Etats-Unis: avant lui, le marquis de LaFayette et Winston Churchill ont été faits citoyens d'honneur du pays.

Dans sa recommandation, la commission a fait valoir que cette distinction est "un honneur pur et simple" fait à l'écrivain pour ses "contributions à la liberté de l'humanité".

Un patron de la CIA était au Portugal

LISBONNE (AFP) — Le sous-directeur de la CIA, le général Walter, est venu récemment au Portugal le temps d'un week-end, rapporte le journal du soir A Capital qui a recueilli cette nouvelle à l'ambassade américaine à Lisbonne.

Le général Walter, profitant de son voyage en Europe, est venu en "ami et confident de certaines personnalités américaines dont M. Henry Kissinger" et il a eu des entretiens avec de hautes personnalités du gouvernement portugais, ajoute A Capital citant la même source.

Selon ce journal, on dément que le général Walter soit venu pour rencontrer l'ancien ambassadeur des Etats-Unis à Lisbonne, M. Andersen, dans le sud du Portugal, comme l'annonçait un journal portugais se faisant l'écho d'un article paru dans une revue française.

France: quatre anciens devant l'électorat

PARIS (AFP) — Quatre anciens ministres de M. Pierre Messmer vont tenter demain, en duels très serrés, de reconquérir leur siège de député lors du deuxième tour des élections législatives partielles.

MM. Joseph Fontanet (centre démocratie et progrès), ancien ministre de l'Éducation nationale, en Savoie, Jean Philippe Lecat (UDR), ancien ministre de l'Information, en Côte d'Or, Yves Guéna (UDR), ancien ministre des Transports puis de l'Industrie, dans la Dordogne, et Henri Torre (UDR), ancien secrétaire d'Etat au budget dans l'Ardèche, affronteront chacun un seul adversaire: le candidat de gauche. Ceci, après les éliminations et les désistements qui ont suivi le premier tour.

Un élément sera important pour ce scrutin: l'abstentionnisme, qui a été très important au premier tour.

Oui à Rockefeller

NEW YORK (AFP) — Plus de la moitié des Américains approuvent la nomination de M. Nelson Reckefeller à la vice-présidence.

Selon un sondage Harris, 55 pour cent des personnes interviwées sont d'accord sur le choix qu'a fait le président Ford, tandis que 31 pour cent étaient de l'avis contraire, et 14 pour cent n'ont pas exprimé d'opinion.

L'enquête a été effectuée auprès de 1.527 personnes, le mois dernier.

NETTOYEUR
P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

POUR BIEN DIGÉRER BUVEZ
UNE EAU DE SANTÉ ALCALINE & PÉTILLANTE QUI FACILITE LE TRAJET DIGESTIF ET L'ÉLIMINATION
Lithines 33

Attentat contre Clerides qui reste au pouvoir

NICOSIE, (par l'AFP et AP) — M. Glafcos Clerides a déclaré qu'il ne démissionnerait pas de sa charge. Le président a fait cette déclaration quelques heures après qu'une voiture de police de son escorte eut essuyé des coups de feu dans une avenue de Nicosie.

M. Glafcos Clerides, dont la démission était évoquée depuis lundi dernier, jour de la suspension de ses rencontres avec le chef de l'administration chypriote-turque, M. Rauf Denktash, a déclaré qu'il n'abandonnerait "certainement pas" ses fonctions. Dans l'après-midi de jeudi, Mgr Makarios avait publié une déclaration précisant qu'il fixerait lui-même la date de son retour à Chypre, et affirmant qu'il n'y avait aucune raison pour que ce problème soit discuté. Mgr Makarios rappelait d'autre part que M. Clerides exerce constitutionnellement la charge de président et qu'il jouit de son ferme soutien pour les négociations politiques qu'il mène.

Le chef de l'administration chypriote-grecque avait d'autre part tenu une réunion extraordinaire du conseil des ministres de son gouvernement et rencontré les membres de la chambre des représentants de l'île. Ces derniers lui avaient demandé, indique-t-on de bonne source, de continuer à exercer ses responsabilités.

Selon le quotidien chypriote grec Ethniki (droite), l'attentat perpétré contre le président Glafcos Clerides a été monté par les partisans de Mgr Makarios.

La voiture dans laquelle se trouvaient les inconnus qui ont ouvert le feu appartient à un partisan "notoire" de Mgr. Makarios, rapporte notamment le journal. Toujours selon Ethniki, cette personne serait recherchée par la police pour sa participation à plusieurs attentats contre les adversaires de l'archevêque.

De source proche de la police chypriote, on indique qu'un grand nombre de personnes ont été interrogées à la suite de l'attentat manqué contre le président de la république de Chypre. Parmi ces personnes figurent des partisans de M. Vassos Lyssarides, chef du Parti démocratique du centre, ancien conseiller et médecin personnel de Mgr. Makarios.

Toutefois, certains journaux chypriotes grecs ont mis en doute hier les affirmations officielles selon lesquelles la police aurait déjoué une tentative d'assassinat contre Glafcos Clerides. Le journal Ta Nea conteste la version officielle. Le quotidien, dont les bureaux sont à quelques mètres de l'endroit où l'incident s'est produit jeudi soir, a affirmé que, selon sa propre enquête, la police a été seule à tirer: contre des colleurs d'affiches en faveur de Mgr Makarios!

De même, le quotidien du soir Apogevmatini est sceptique et, dans la rue, bon nombre de gens affichaient le même scepticisme.

On apprend par ailleurs que le secrétaire d'État, Henry Kissinger, pourrait prolonger le voyage qu'il va entreprendre la semaine prochaine dans quatre pays du Moyen-Orient afin d'avoir de nouveaux contacts avec les dirigeants grecs et turcs sur la question de Chypre. M. Kissinger quitte Washington mardi prochain pour une tournée de six jours en Egypte, en Syrie, en Jordanie et en Israël pour tenter de préparer la prochaine étape du règlement du conflit israélo-arabe.

Le porte-parole du département d'Etat a déclaré que pour le moment, le voyage de M. Kissinger était limité à ces quatre pays, mais il n'a pas voulu exclure qu'il soit prolongé de quelques jours pour inclure une ou deux autres étapes.

Il a été fréquemment rapporté que M. Kissinger était prêt à se rendre à Ankara et à Athènes pour exercer sa médiation dans l'affaire de Chypre si les parties le désirent. Il est toutefois douteux qu'il puisse aller à Athènes avant les élections du mois de novembre et il est également difficile qu'il aille en Turquie sans aller en Grèce.

Selon certaines sources proches du département d'Etat, M. Kissinger pourrait rencontrer des hauts représentants des deux pays sur un terrain neutre.

Les conversations sur Chypre vont, pour le moment, se poursuivre à Washington où M. Ioannis T'Sounis, directeur politique du ministère des Affaires étrangères de Grèce, est arrivé jeudi soir pour rencontrer M. Joseph Sisco, sous-secrétaire d'Etat pour les affaires politiques et principal conseiller de M. Kissinger dans l'affaire de Chypre.

De grands efforts mais pas de forte taxe sur l'essence, estime Ford

WASHINGTON (par l'AFP) — Le président Ford présentera mardi prochain devant le Congrès son programme de lutte contre l'inflation, a annoncé hier le porte-parole de la Maison-Blanche, qui a précisé que le président avait exclu l'imposition d'une forte taxe sur l'essence.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Ron Nessen, n'a guère donné d'indication sur ce que serait le programme du président mais il a prévenu que M. Ford demanderait aux Américains de faire de grands efforts pour lutter contre l'inflation et de se serrer la ceinture.

M. Nessen a déclaré qu'au cours de la réunion qu'il a eue avec les leaders républicains du Congrès, le président avait fait part de son intention de demander aux Américains d'épargner davantage, de produire plus et de gaspiller moins. Il a également indiqué qu'une partie du programme présidentiel comprendrait des mesures obligatoires, et que certaines nécessiteraient l'autorisation du Congrès.

L'ensemble du programme d'austérité sera mis au point pendant le week-end au cours des entretiens que M. Ford tiendra avec ses conseillers économiques.

L'augmentation du taux du chômage de 5,4 et 5,8 pour cent, qui a été annoncée hier, "inquiète" le président Ford, a déclaré M. Nessen, mais, a-t-il ajouté, elle est conforme à ce qui avait été prévu au début de l'année.

Les mesures envisagées par M. Ford, ainsi que celles qu'il a déjà prises, visent à réduire le taux du chômage aux Etats-Unis au chiffre de 4 pour cent qui est généralement considéré comme normal.

L'Iran renforce l'entente politique avec New Delhi

NEW DELHI (par l'AFP) — En effectuant une visite en Inde du 2 au 4 octobre le chef d'Iran a renforcé l'entente politique entre les deux pays et contribué à l'établissement d'un nouvel équilibre dans le Sud-Ouest asiatique, passe-t-on généralement en Inde.

Amorcé lors de la visite à Téhéran de Mme Gandhi, fin avril dernier, ce rapprochement est souligné dans le communiqué commun publié hier soir, qui fait état "de la volonté des deux pays d'étendre et d'approfondir leur coopération dans tous les domaines." Aucun accord économique ou financier n'a été signé, les projets de création d'industries en Inde avec capital iranien ou d'octroi de crédits pour l'achat de pétrole brut iranien restant à l'étude.

Il y a seulement trois ans, rappelle-t-on, le chah considérait la guerre du Bangladesh comme une agression de l'Inde contre l'intégrité territoriale de son voisin et allié le Pakistan.

Ethiopie: dernier avertissement aux "prophètes du bain de sang"

ADDIS ABEBA (AFP) — Un nouvel et dernier avertissement a été lancé hier par le comité militaire éthiopien détenteur du pouvoir, aux "prophètes du bain de sang" qui affirment qu'aucun véritable changement n'est possible dans le pays sans effusion de sang.

Dans un communiqué diffusé en langue amharique par la radio locale, le comité menace de prendre des "mesures sévères" contre les agents de l'ancien régime et les ennemis de la révolution qui provoquent tension et confusion dans l'opinion publique.

D'autre part, la mise en place du processus devant aboutir à un retour à un régime civil se poursuit, indique-t-on de source autorisée. C'est ainsi que l'on procède notamment à l'élection des représentants des différents ministres au sein de la commission consultative civile de cinquante membres qui, à partir de mercredi prochain, doit procéder avec des membres du comité militaire à l'élaboration de la nouvelle constitution et rechercher les moyens de nommer un gouvernement civil.

Une campagne d'explication des objectifs du comité militaire est entreprise à l'heure actuelle en province. Ces objectives, fondés sur le thème nationaliste Ethiopie d'abord, ne pourront être atteints, a précisé un chef de province, que "dans la mesure où le peuple dans son ensemble se mettra entièrement à la disposition de l'Ethiopie".

Les questions politiques ne retiennent cependant pas totalement l'attention. En effet, un autre problème particulièrement important a été rappelé hier à l'attention de l'opinion: la famine et la sécheresse. Les dirigeants de la commission de secours et de reconstruction, au cours d'une conférence de presse, ont lancé un nouvel appel à l'aide internationale.

Ils ont également indiqué que près de quatre millions d'Ethiopiens, sur vingt-six millions, sont encore menacés par la famine. Ce fléau a causé la mort de deux-cent mille personnes de 1972 au début de 1974. Depuis la révolution de février, on a enregistré trois mille décès.

Mgr Gonzalez: la junte chilienne observe les principes chrétiens du respect de la personne

(par l'AFP) — L'évêque de Punta Arenas, Mgr Tomas Gonzalez, estime que les quatre membres de la junte militaire chilienne observent les "principes chrétiens du respect de la personne" mais qu'il n'en est pas de même pour certains de leurs "subalternes".

Tout le monde sait, a-t-il déclaré hier à l'AFP que des militaires auteurs de mauvais traitements ont été exclus des rangs de l'armée. La junte militaire, estime le prélat, à montré qu'elle respectait la personne humaine en accueillant, d'une manière "positive" les réclamations qui lui ont été adressées dans ce domaine.

Mgr Gonzalez pense d'ailleurs que la situation s'est "améliorée" à ce propos. Les jugements, a-t-il dit, sont maintenant rendus avec "plus de sérénité" et tous les arguments sont maintenant pris en considération.

L'évêque de Punta Arenas a ensuite souligné le droit de l'Eglise à porter un jugement sur l'ordre temporel.

"L'Eglise, a-t-il dit, n'avalise aucun système déterminé, qu'il soit politique ou économique, mais indique ce qu'il y a en eux de positif ou de négatif (...) Elle doit le faire que cela plaise ou non aux autorités".

"L'Eglise, a conclu Mgr Tomas Gonzalez, dont le diocèse est situé à quelque 2500 km au sud de Santiago, ne peut pas s'enfermer dans la sacristie pour fabriquer de l'eau bénite. Elle doit signaler à tous les hommes de bonne volonté quel doit être leur rôle dans l'histoire".

Pour sa part, le sous-secrétaire chilien à l'Intérieur, le commandant Enrique Montero, a promis hier que les prisonniers politiques pourraient prochainement recevoir les visites de leurs parents sur les lieux mêmes de leur détention.

748 personnes sont encore, selon des chiffres officiels, détenues au Chili en vertu de l'état de siège. Le ministre de l'Intérieur, le général Benavides, avait affirmé jeudi que 386 prisonniers avaient été libérés au cours des 15 derniers jours.

Le commandant Montero a également indiqué, selon l'agence officieuse Orbe, que les procès en attente commenceraient le plus rapidement possible, sans toutefois indiquer la date à laquelle ils seraient tous terminés. Le sous-secrétaire à l'Intérieur, qui a donné ces précisions au cours d'une conférence de presse, a remis aux journalistes une liste de 53 personnes, qui, depuis l'accession au pouvoir de la junte, avaient été autorisées à quitter le pays, libérées sans conditions, ou avaient quitté leur centre d'internement pour être assignées à résidence à leur domicile.

Nixon a quitté l'hôpital

LONG BEACH (par l'AFP) — M. Richard Nixon a quitté hier l'hôpital de Long Beach, Californie, où il avait été admis douze jours plus tôt pour une phlébite compliquée d'une embolie pulmonaire.

L'ancien président, accompagné de son épouse Pat et de sa fille Tricia, a été amené sur une chaise roulante, jusqu'à l'extérieur de l'hôpital où l'attendait une voiture. Il a pu prendre place, sans aide, à bord du véhicule qui a pris la direction de sa villa de San Clemente toute proche.

Pendant ce temps, le Sénat décidait, par 56 voix contre 7, de confier au gouvernement la garde des papiers et enregistrements officiels de conversations de l'ancien président.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à

Montréal et Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

ÉTUDIANTS! ENSEIGNANTS!

LE DEVOIR — une source de documentation indispensable

ABONNEMENT SCOLAIRE

DURÉE	CANADA	ÉTATS-UNIS
7 MOIS	$25.00	$29.00
8 MOIS	$28.00	$33.00
9 MOIS	$31.00	$36.00
10 MOIS	$34.00	$39.00

MODE DE PAIEMENT — chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR

S.V.P. Remplir ce coupon et nous le faire parvenir à : LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, (Québec).

Ci-inclus, $ ..... pour un abonnement scolaire de ..... mois à compter du .....

NOM .....

ADRESSE .....

.....

la paye, ça peut pas attendre

La Commission des accidents du travail de Québec vient d'effectuer une réforme administrative dont l'objectif est de verser le premier paiement d'indemnisation à l'accidenté du travail cinq jours ouvrables après réception de l'avis d'accident.

Il suffira de remplir la nouvelle formule d'avis d'accident immédiatement après tout accident de travail, quelle qu'en soit la gravité, et de la faire parvenir sans délai à la Commission.

La Commission a déjà distribué les nouvelles formules aux employeurs et aux médecins du Québec et demande à tous les travailleurs de toujours utiliser leur numéro d'assurance sociale afin d'accélérer leurs rapports avec la Commission.

La CAT a son siège social à Québec et possède des bureaux à Montréal, Sept-Îles, Rimouski, Chicoutimi, Cap-de-la-Madeleine, Sherbrooke, Hull, Rouyn.



COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DE QUÉBEC

SUPER LOTTO

VITE... VITE... TIRAGE: 18 OCTOBRE

QUANTITÉ LIMITÉE

$1,000,000 EN PRIX
3,100 GAGNANTS